



VIXI LIBER ET MORIAR
FAIRE SANS DIRE
Ruth and McKew Parr
Their book
Lo que nos importa
Hostis Victus est
SANS DIEU RIEN


McKEW PARR COLLECTION
MAGELLAN
and the AGE of DISCOVERY
TRUTH · EVEN · UNTO · ITS · INNERMOST · PARTS
אמת
PRESENTED TO
BRANDEIS UNIVERSITY • 1961

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

Bruxelles. — Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

HISTOIRE

DU

COMMERCE ET DE LA MARINE

EN BELGIQUE

PAR

ERNEST VAN BRUYSSEL

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE BELGE

TOME I

BRUXELLES ET LEIPZIG
A. LACPOIX, VERBOECKHOVEN ET Cie
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

PARIS
Ancienne maison Treuttel et Würtz
E. JUNG-TREUTTEL, LIBRAIRE
RUE DE LILLE, 19

1861

A S. A. R. MGR LE DUC DE BRABANT

MONSEIGNEUR,

Il y a quelques mois à peine, durant l'une des séances du Sénat, Votre Altesse Royale exposait éloquemment la situation commerciale et industrielle de la Belgique, et les meilleur moyens d'en augmenter l'éclat et la prospérité.

Les paroles que vous avez prononcées en cette occasion, accueillies avec reconnaissance dans tout le pays, ont eu leur écho jusqu'à l'étranger, et désormais le nom de Votre Altesse Royale est si intimement lié à l'histoire du commerce belge, que je crois m'acquitter d'un devoir en vous offrant la dédicace de mon livre. Il me semble que je ne puis mieux faire, après avoir cherché à rétablir les glorieuses annales de notre passé, que de rendre hommage au prince dont la sollicitude éclairée, si féconde dans son action, nous prépare dans l'avenir des succès nouveaux, et des titres durables à l'estime des autres nations.

Dans cette pensée, Monseigneur, j'ose vous prier de vouloir bien agréer le travail que je prends la liberté de vous présenter, en même temps que l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Altesse Royale,

Le très humble et très obéissant serviteur

ERNEST VAN BRUYSSEL.

Bruxelles, le 19 mai 1861.

« Monsieur,

« En appelant l'attention publique sur les annales « de notre marine, vous plaidez par des faits la néces- « sité du développement futur de ce grand et indispen- « sable instrument de tout commerce national.

« Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Bra- « bant, qui a pris connaissance avec satisfaction de vos « savantes recherches, me charge de vous annoncer « qu'Elle accepte avec plaisir la dédicace que vous « lui offrez.

« Agréez, je vous prie, Monsieur, les assurances « de ma considération distinguée.

« Le major aide de camp, secrétaire du Duc de Brabant,

« Goffinet. »

A Monsieur Ernest van Bruyssel, chef du bureau paléographique à Bruxelles.

INTRODUCTION

L'histoire des nations européennes, dont les phases diverses sont si émouvantes et si dramatiques, présente, depuis un demi siècle, un spectacle étrange et bien digne d'examen.

Il semble que les générations actuelles, obéissant à une mystérieuse influence, se soient imposé la mission d'approfondir tout ce qui se rattache aux intérêts matériels de l'humanité, en dirigeant toute leur énergie vers un but suprême : le développement du commerce et de l'industrie.

Jamais, à aucune époque, on n'a vu régner une telle activité. Des armées de travailleurs, disséminés dans le monde entier, défrichent le sol, construisent des routes, creusent des canaux et pénètrent jusque dans les déserts les plus arides, répandant en tous lieux la fertilité et la vie. Si les bras sont insuffisants à l'œuvre, nos hardis pionniers appellent à leur aide les éléments eux-mêmes, les combattent, les asservissent, et en font les agents dociles de leur volonté. La vapeur, comprimée dans de puissants appareils, anime la matière inerte, et lui donne des muscles de fer et d'airain ; l'électricité, guidée à travers

l'espace, transmet au loin la parole civilisatrice : le génie de l'homme, stimulé par la lutte, semble avoir grandi avec elle.

Cet élan irrésistible, dont on ne saurait prévoir toutes les conséquences, nous engage insensiblement dans une voie nouvelle. D'une part, la production manufacturière a acquis des proportions énormes ; de l'autre, la situation anomale des affaires fait surgir chaque jour une foule de questions imprévues, — d'autant plus difficiles à trancher qu'elles se rattachent à des intérêts complexes, — et dont la solution est impérieusement exigée : nous marchons à grands pas vers une rénovation commerciale.

Le négoce, en se développant, ne saurait se soumettre en effet à une législation surannée, qui date d'une ère où il était encore en tutelle. La science a élargi sa sphère, et il étoufferait dans le milieu qu'il vient de quitter. « L'histoire du commerce, dit Montesquieu, est celle de la communication des peuples. » Que deviennent, par conséquent, nos anciens règlements, nos tarifs protecteurs, nos savantes ordonnances fiscales, élaborés à une époque où les nations étaient encore séparées entre elles, aujourd'hui que de puissants steamers, chefs-d'œuvre d'architecture nautique, sillonnent l'océan dans toutes les directions !

Une réforme douanière est indispensable.

En admettant cette nécessité, nous nous trouvons en présence d'un grave problème, déjà vivement discuté par les économistes, et dont le public lui-même aura bientôt à s'occuper. Nos industriels, en acquérant plus de liberté, seront obligés d'en accorder également à leurs concurrents étrangers ; il leur faudra lutter avec eux ; les égaler pour ne pas en être débordé ; les vaincre pour faire fortune. On verra se reproduire alors, entre les peuples, un phénomène dont nous avons déjà pu constater les effets dans une sphère plus étroite. Chacun d'eux,

après des échecs répétés, s'en tiendra aux fonctions dans lesquelles ses aptitudes spéciales lui donnent une supériorité réelle : la division du travail, appliquée jusqu'ici aux individus, s'étendra désormais aux nations. Un tel changement ne se fera pas cependant sans secousses ; il faudra subir bien des crises, se résigner à bien des pertes avant de passer de l'anarchie économique à cette organisation supérieure, qui se dessine peu à peu, mais dont les formules sont encore vagues et incertaines. L'étude consciencieuse de l'histoire de nos anciennes relations mercantiles, en rattachant le présent au passé, peut nous aider néanmoins à mieux comprendre l'avenir, en nous fournissant en outre les moyens de nous y préparer : telle est la pensée qui nous a inspiré en écrivant l'ouvrage que nous présentons en ce moment au public.

La Belgique, ennoblie par le labeur et l'industrie, possède des annales commerciales dont nous avons le droit d'être fiers. Nous nous sommes efforcé d'en reproduire les parties essentielles, en suivant les tribus belges à travers les âges, depuis l'époque où César mit le pied sur leur territoire, jusqu'à la chute du royaume des Pays-Bas. On y verra ce qu'un petit peuple doué de persévérance et d'énergie, parvient à réaliser en quelques siècles. Son drapeau est facile à reconnaître, même au sein de la poussière des combats, car il porte invariablement la même devise, que des torrents de sang n'ont pu effacer, et qu'un des plus illustres acteurs de nos grandes luttes communales traduisait en trois mots : travail et liberté !

CHAPITRE PREMIER

Les révolutions physiques de la côte de Flandre. — Celtes et Belges.— État du commerce et de l'industrie avant l'invasion romaine. — Colonies belges dans la Grande-Bretagne. — L'asservissement de Rome préparé par la conquête des Gaules. — Ligue des peuples du littoral. — Expédition maritime des Morins et des Menapiens. — Combat naval. — Soumission des tribus. — La Belgique sous la domination étrangère. — Organisation administrative et financière du pays conquis. — Émigrants germains. — Travaux publics exécutés par les Romains. — Situation industrielle et commerciale de la contrée. — Révolte des Bataves et des Canninéfates.

Les grandes plaines qui forment la partie septentrionale du territoire belge, du Nord à l'Ouest, furent longtemps couvertes par les eaux. On y a constaté, en effet, sous une couche légère de terres végétales ou argileuses, l'existence de vastes dépôts de sable, amenés jadis par les flots, et qui renferment une immense variété d'algues et de coquilles de mer (1). Le courant océanique, en s'écartant peu à peu de nos côtes, n'abandonna pas entièrement le bassin qu'il s'était creusé; les vallons, encore inondés, se remplirent d'eau stagnante et formèrent des lacs, dont l'action de l'atmosphère ne tarda pas à modifier la nature. Une végétation vigoureuse se développa sur leurs bords, et le pays se couvrit bientôt de broussailles et de bois.

(1) Voir, à ce sujet, les savantes dissertations de M. Élie de Beaumont. On trouvera également d'utiles renseignements dans un travail de M. Belpaire, publié dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles, et reproduit en partie par Pasquini, dans son *Histoire de la ville d'Ostende*.

Cette forêt verdoyante, plus épaisse à mesure qu'elle se rapprochait du plateau des Ardennes, s'étendit enfin sur tout le littoral, entrecoupé de criques, d'îlots et de marais fangeux. Tel était encore l'état de la contrée lorsque les Romains pénétrèrent dans les Gaules, chassant devant eux les hordes indisciplinées qui cherchaient à leur résister. Le récit de cette expédition, dans toute son énergique brièveté, est le monument le plus ancien que nous possédions sur la géographie des Pays-Bas. Jules César, retraçant à grands traits les tableaux qui se déroulaient sous ses yeux, nous représente ses compagnons d'armes, sans cesse harcelés par l'ennemi, se frayant un passage, la hache à la main, dans ces solitudes profondes, jusqu'alors inexplorées. Strabon et Dion Cassius, non moins explicites, confirment ces détails, dont nous allons démontrer l'exactitude à l'aide de quelques observations géologiques, qui compléteront les renseignements, malheureusement assez vagues, qui nous ont été laissés par les annalistes latins.

Il existe, depuis le Pas-de-Calais jusqu'à l'extrémité du Jutland, des tourbières d'une étendue considérable, fort rapprochées les unes des autres et atteignant parfois une épaisseur de quatre à cinq mètres. Ces tourbières, composées en certains endroits de fragments de roseaux, de joncs et de fougères, renferment aussi des troncs d'arbres, les uns couchés, généralement dans une même direction, les autres encore debout, plantés sur leurs racines (1). Ils appartiennent évidemment à notre climat, car les botanistes y ont reconnu des sapins, dont le bois est à peine altéré, des chênes, des noisetiers et des genêts. Ce sol tourbeux s'étend non seulement à une distance assez grande vers l'intérieur des terres, mais il se prolonge aussi sous les eaux. On le retrouve sur la plage, en creusant le sable de l'estrand, et la tempête en rejette fréquemment les détritus sur la côte. Cette couche épaisse de débris végétaux, presque nulle de Calais à Dunkerque, se prolonge vers Ostende, Heyst, Cnocke, et traverse l'embouchure du Zwyn, dont la formation doit avoir suivi, par conséquent,

(1) A. de Laveleye, *Affaissement du sol et envasement des fleuves, survenus dans les temps historiques*, pag. 12. Bruxelles, 1859, broch. in-12.

celle de la tourbe. Il est hors de doute que ce sous-sol s'accumula lentement, et à une époque où la mer n'avait plus accès dans l'ancien bassin, car la végétation luxuriante qui y prit naissance n'a pu se produire dans l'eau salée, dont la présence eût été incompatible avec son développement. Ce premier examen, quelque superficiel qu'il soit, nous permet déjà d'avancer, en nous basant sur des preuves irrécusables, qu'une grande partie du littoral, aujourd'hui inondé, se trouvait autrefois à l'abri des flots, laissant à découvert un sol fertile et susceptible de culture. Il nous reste maintenant à établir, en nous basant sur quelques considérations spéciales, jusqu'à quelle époque se maintint cet état des lieux, sans subir de transformations nouvelles.

On sait que plusieurs provinces de la Hollande sont au dessous du niveau de la mer, dont elles ne sont défendues que par les digues qu'on a pris soin d'y multiplier. Si cette différence de niveau avait été aussi considérable, dans les siècles passés, qu'elle l'est devenue de nos jours, l'édification de ces digues eût présenté des difficultés insurmontables. Ces immenses constructions, que les forces réunies de tous les peuples de l'Europe suffiraient à peine à asseoir au milieu des vagues, ont dû s'élever peu à peu, à mesure que l'élément liquide faisait des progrès, et menaçait les habitations. Il en résulte que les changements qui se sont opérés sur nos côtes ne peuvent s'être manifestés que graduellement, longtemps après que les hommes s'y fussent établis. La découverte de plusieurs monuments, élevés jadis en terre ferme et actuellement engloutis, vient confirmer cette supposition. Dombourg, en Zélande, possédait vers le milieu du IIIe siècle, un temple consacré à la déesse Nehalennia ; ce sanctuaire disparut peu à peu sous les eaux et, par une marée excessivement basse on en a retrouvé les ruines, ainsi que plusieurs autels votifs en partie enterrés sous le sable. En 1520, dans des circonstances analogues, on aperçut en face de Katwyk et de l'ancienne embouchure du Rhin, à plus de seize cents pas du rivage, les restes d'un fort romain. Les murs de cet édifice, qui formaient un carré parfait, étaient construits en pierres de taille, d'une très grande dimension, et flanqués de six tours rondes. On

trouva, à l'intérieur de cette antique citadelle, les assises d'un bâtiment, également carré, qu'on présume avoir servi de caserne; des tuiles marquées au sceau de la trentième légion, formée par Trajan et portant le nom d'*Ulpia Victrix;* des fragments de poteries; des statuettes; des anneaux en fer dont plusieurs en forme de clef; des lances de bronze ciselées, et une inscription lapidaire appartenant à un autel élevé par l'empereur Claude, rétabli par Septime Sévère et consacré par Caracalla (1). Ces ruines, dans lesquelles on a cru reconnaître celles du château de Brittenburg, ne furent ensevelies sous les flots, selon le chroniqueur Jean de Leiden, que vers 850, sous l'épiscopat de Hungerus, évêque d'Utrecht. Il existerait en outre, au rapport des pêcheurs de Katwyk, à une lieue et demie de ce village, les fondements d'une vieille tour, à laquelle ils donnent le nom de *Callas toren*, et dont on ignore l'origine (2). L'époque de la fondation de tous ces monuments nous ramène, comme on le voit, à la période durant laquelle notre pays fut soumis aux Romains. Nous ajouterons que presque tous les objets d'art ou d'utilité abandonnés par ceux-ci sur le littoral, ont été recueillis dans la tourbe, et rarement sur la glaise dont elle est couverte. Le Zwyn, dont les eaux traversent, comme nous l'avons déjà fait observer, un sous-sol tourbeux d'une formation antérieure, n'est pas cité par César, qui nous apprend que l'Escaut, dont l'un des bras alimente le Zwyn, se jetait autrefois dans la Meuse. Il est probable d'ailleurs, que s'il eût existé de vastes ports sur les côtes de la Flandre, tels que ceux qui s'y creusèrent plus tard, les Romains en eussent pro-

(1) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 346. Bruxelles, société encyclographique, 1838.

(2) Quelques auteurs, parmi lesquels nous citerons Des Roches et Miræus, ont cru y découvrir les restes d'un phare élevé jadis par l'empereur Caligula. Il est hors de doute aujourd'hui que cette opinion ne peut être admise. Le phare dont il s'agit fut construit à l'entrée du port de Gessoriacum et reçut plus tard le nom de « Tour d'ordre, » *turis ardens*, à cause des feux qu'on y allumait chaque nuit. Le témoignage d'Eginhard (ad. ann. 811) est positif à ce sujet. Il nous apprend que Charlemagne fit restaurer le phare fondé autrefois à Boulogne; on a découvert, en outre, de nombreuses médailles de Caligula dans les environs de la « Tour d'ordre. »

fité pour y établir des stations navales, circonstance trop importante pour échapper aux historiens, qui ne nous présentent cependant aucune assertion positive à cet égard. Les terribles inondations, auxquelles quelques-unes de nos provinces durent en partie leur immense prospérité commerciale, et qui modifièrent entièrement l'aspect de la contrée, n'avaient pas envahi les terres au moment où les légions romaines y portaient leurs armes victorieuses : les eaux baissaient encore, et le sol, beaucoup plus élevé qu'il ne l'est de nos jours, comme la présence de la tourbe à une certaine distance de nos côtes l'indique suffisamment, était encore couvert de marécages et de vastes forêts. Sur les côtes de France, entre Etaples et Wissant, s'ouvrait alors un hâvre spacieux, que les conquérants nommèrent *Gessoriacum*, et autour duquel se présente, de notre temps, la ville de Boulogne. Beaucoup plus vaste et plus étendu qu'il ne l'est en ce moment, il se prolongeait jusqu'au vallon des Tintelleries, et baignait le pied de la montagne sur laquelle on édifia depuis la haute ville (1). Plus loin, en suivant la plage, on rencontrait le cap Blanez, qui s'avançait considérablement en mer; puis on apercevait les rivages de la Belgique, que les anciens plaçaient à l'extrémité du monde (2), et qui n'avaient encore été parcourus que par quelques marchands phéniciens ou carthaginois. On y eût cherché en vain l'emplacement de Nieuport, dont l'activité devait succéder plus tard à celle de Lombardzyde, ni celui d'Ostende, si connu des marins. Ce territoire, bien différent de ce qu'il était au moyen âge, comprenait les îles de Walcheren et de Sud-Beveland, que la violence des eaux n'avait pas encore séparées du continent auquel se rattachaient aussi, d'après une opinion généralement reçue, les îles de Texel, de Ter Schelling, d'Ameland,

(1) Mém. couronnés par l'Acad. royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, tom. VI, p. 157, un vol. in-4°. Bruxelles, 1827. Voy. aussi Malbrancq, *de Morinis*, lib. 1, c. 11.

(2) On désignait les Morins comme les habitants les plus reculés de la terre, *extremi hominum*. Leur pays conserva longtemps cette désignation, car on la retrouve au xe siècle dans une légende sur les miracles de saint Bavon, où l'on remarque ces mots : « Apud Morinos in confinio maris extremos. » Ghesquière, *Acta Sanctorum Belg.*, tom. II.

de SchiermoniKoog, de Bosch et de Rorltum. Quelques auteurs, parmi lesquels nous nous contenterons de citer le célèbre géographe d'Anville, ont cherché à établir que le *Port Iccius*, d'où César s'embarqua pour l'Angleterre, se trouvait sur nos côtes, mais cette allégation a été, nous paraît-il, victorieusement réfutée, et les recherches les plus récentes prouvent qu'il faut le placer du côté de Boulogne. Il est difficile, au reste, en l'absence de documents, de déterminer exactement la position de ce port, ainsi que celle du *Sinus Itiüs*, dont le littoral ne porte plus de traces. César nous apprend cependant qu'il y fit construire quarante vaisseaux, dans un lieu appelé *in Meldis*.

Résumons les faits que nous venons d'exposer. Le littoral de la mer du Nord, d'abord inondé, se dégage insensiblement, et quelques peuplades errantes viennent chercher un refuge sur ces terres nouvelles, désormais à l'abri des marées : cette période s'étend jusqu'à la domination romaine. Les eaux, dans leur mouvement rétrograde, finissent cependant par s'arrêter, et nous assistons à un phénomène contraire : le flot revient vers la rive, reprend peu à peu son empire, démolit les constructions édifiées en des temps plus heureux, et couvre le sol de vase et de limon. Le souvenir de ces terribles désastres s'est transmis jusqu'à nous. Les chroniques flamandes mentionnent un grand nombre de catastrophes maritimes particulièrement néfastes pour la Flandre. C'est durant cette ère que quelque formidable inondation, brisant les faibles barrières qui lui étaient opposées, donna naissance aux ports d'Ostende, de Lombardzyde et du Zwyn. Les bouleversements dont nous venons d'apprécier les effets ont une telle importance, qu'on se sent entraîné naturellement à en rechercher les causes. Ils ne peuvent être attribués à la violence des ouragans, dont l'action est nécessairement partielle, car les cataclismes que nous signalons se sont répétés des côtes de la mer du Nord aux rivages de la Baltique. Le changement de direction des courants marins ne suffirait pas davantage pour expliquer ces crues extraordinaires et ces empiétements successifs ; on en arrive forcément à conclure que le niveau des eaux n'a pu se modifier qu'à la suite d'un affaissement graduel des terres environnantes. Ces mouvements de notre sol n'ont

rien d'improbable, si l'on se rappelle que d'immenses chaînes de montagnes, telles que les Alpes ou les Cordillères, ont été soulevées, malgré leur énorme masse à des milliers de pieds de leur niveau primitif, et que les volcans nous donnent encore chaque jour des preuves effrayantes de la puissance des forces plutoniennes. Nous nous sommes déjà assurés, en constatant la présence de la tourbe par delà les limites actuelles de la mer, que les flots ne pouvaient avoir accès, durant sa formation, dans le bassin qu'elle occupe; le sol devait donc être nécessairement plus élevé à une époque antérieure. Quelques faits nouveaux, cités par M. de Laveleye, nous permettront de nous faire une idée exacte de l'abaissement successif du littoral.

On se sert, en Hollande, de moulins à vent pour extraire les eaux des polders; les premiers appareils de ce genre furent construits à Enckhuizen, en 1452. On avait pu faire écouler les eaux, jusqu'à ce moment, à marée basse, mais l'affaissement du sol força les propriétaires de polders à changer de méthode, et à recourir à un mécanisme pour rétablir le niveau. On eut ainsi l'occasion d'observer, d'année en année, les progrès de ces mouvements du terrain, et on trouva qu'en 1616 la surface des polders s'était abaissée de 5 1/4 pieds d'Amsterdam (1^m, 25), ce qui fait presque un mètre par siècle. En 1732, c'est à dire 116 ans plus tard, un nouvel affaissement d'un pied un pouce s'était manifesté, ce qui ne donne plus qu'un enfoncement de 2 1/2 millimètres par année, et semblerait indiquer une légère décroissance. A Wieringerwaard, où l'on avait également établi un système de moulins, en 1608, on se vit obligé, en 1731, dans les mêmes circonstances, de superposer un second appareil à l'ancien. La Hollande fut particulièrement éprouvée par les désastres maritimes, et c'est aussi en ce pays que la dépression est la plus considérable. Les rues de Calais sont, en moyenne, de cinq pieds au dessus des hautes marées; celles de Dunkerque et de Gravelines de trois pieds seulement; Ostende n'en est plus qu'à un pied, tandis qu'à Amsterdam et à Rotterdam les rues sont établies au dessous du niveau de la mer. Les envahissements de celle-ci, nous le répétons, n'ont rien de local, mais se produisent, depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, sur toute l'étendue de

la côte. La tour d'Ordre, qui s'élevait jadis près de Boulogne, a disparu sous les flots ; le cap Blanez n'a presque plus de saillie; Onze Lieve Vrouwe ter Streep, près d'Ostende a été englouti ; Scarphout, l'ancien Blankenberghe, n'est plus qu'un amas de décombres, abandonné en pleine mer en face de la ville actuelle; Schoonvelde, autrefois résidence seigneuriale avec château fort et maison de plaisance, a été enseveli sous les vagues : le littoral flamand, miné sans cesse, a perdu en quelques siècles une lisière de terrain de une à deux lieues de longueur.

Quelque positives que soient ces indications, on hésite à en tirer des conséquences, car d'autres faits, non moins évidents, sont restés jusqu'ici sans solution : nous voulons parler de l'ensablement de nos ports, et de celui des trois grands fleuves qui arrosent les Pays-Bas. Il semble en effet que les courants, par suite de la dépression des plaines qu'ils traversent, eussent dû acquérir une rapidité plus considérable, et que leur oblitération même est un argument contre l'hypothèse de cette dépression. On ne peut nier également que de grandes étendues de terres, situées sur les bords du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut ont été désséchées, rendues à la culture et livrées à l'activité humaine : comment expliquer ces contradictions? Un moment d'examen, et quelques recherches sur la manière dont se produisent les envasements, nous prouveront bientôt que ces empiétements, en apparence inconciliables avec les idées que nous avons présentées plus haut, n'en infirment nullement l'exactitude.

L'embouchure d'un fleuve se forme par l'effet de deux actions différentes, celle du courant qui vient de l'intérieur du pays, et celle des marées qui, à des intervalles périodiques repoussent ce même courant vers sa source. L'ouverture qui s'établit à la suite de ce mouvement régulier tend à s'élargir sans cesse, au moins durant la première période de son existence, car le flot comprimé emporte nécessairement les bords d'une ouverture trop étroite, aussi César, dans ses commentaires, nous apprend-il que la Meuse avait autrefois un immense orifice. Les obstacles ayant disparu, l'eau s'étend dans la plaine, sa vitesse se ralentit, son agitation se calme, et les particules qu'elle avait enlevé au sol alors qu'elle était animée d'une force d'impulsion

considérable, se déposent lentement. Le chenal, trop vaste pour le volume d'eau qui s'y fraie un passage, s'obstrue peu à peu; le lit du fleuve se resserre et finit par se renfermer dans les limites étroites dont il ne serait pas sorti si ses flots n'avaient pas été contrariés dans leur cours. L'ensablement de nos ports, dont il nous reste à dire quelques mots, présente une nouvelle application du même principe. Les eaux creusent leur bassin aussi longtemps que la vitesse dont elles sont animées leur permet de soutenir les dépôts qu'elles charrient; cette vitesse diminuant sans cesse, à mesure que la profondeur du hâvre augmente, il arrive une époque où elle devient presque nulle, et dès lors des bancs se forment, et l'envasement est inévitable.

Ce travail de la nature, qui se reproduit dans les deux hémisphères, quelle que soit la déclivité du sol où il a lieu, est, comme on le voit, complétement indépendant des mouvements de l'écorce terrestre. L'affaissement graduel d'un vaste territoire n'empêcherait point les fleuves de s'envaser, de même que la création de quelques polders, sur les rives d'un grand cours d'eau, ne saurait prouver que la mer se retire ; ces phénomènes sont soumis à des lois différentes et doivent être étudiés séparément.

Les premiers habitants de notre pays, rudes et sauvages comme cette terre inculte dont ils prenaient possession, appartenaient à la race celtique. Quelques-uns de leurs clans, dédaignant un sol marécageux, toujours enveloppé des brumes du nord, se répandirent vers le centre de la Gaule; d'autres continuèrent à séjourner dans nos bois, à l'ombre desquels ils élevèrent leurs chétives cabanes. Ces derniers jouissaient de la possession incontestée de ces solitudes, lorsque de nouveaux émigrants, les Bolgs ou Belges, venant de la Germanie, les suivirent sur la rive gauche du Rhin, et pénétrèrent à leur tour dans les Ardennes. Les tribus rivales ne tardèrent pas à se rencontrer, et les Celtes, vaincus par leurs adversaires, se retirèrent devant eux (1). Il est probable néanmoins qu'ils

(1) Cet événement, rapporté par César et dont on ne peut déterminer l'époque que d'une manière approximative, arriva probablement longtemps avant l'invasion des Teutons et des Cimbres, qui eut lieu l'an 113 avant l'ère chrétienne.

n'abandonnèrent pas entièrement la contrée, ou que certaines affinités d'origine existaient entre les deux races, car elles se rapprochèrent bientôt l'une de l'autre pour s'unir étroitement contre leurs ennemis communs (1). Les Belges, dont les habitudes nomades s'accommodaient mal au repos, disséminèrent leurs essaims dans tout le nord de la Gaule, des rives de l'Armorique (2) au confluent de la Meuse et du Vaal. Les Nerviens, peuplade puissante et guerrière, s'étaient fixés sur les bords de la Sambre et de l'Escaut; les Atuatiques campaient dans les vallées pittoresques qui formèrent, en d'autres temps, le comté de Namur; les Eburons, dont le territoire confinait au midi à celui des Tréviriens, avaient pris possession du pays de Liége et d'une partie des provinces de Brabant et de Limbourg. Plus loin, vers le littoral, on rencontrait les établissements des Menapiens et des Morins. Les premiers peuplaient les districts enclavés depuis dans le diocèse de Tournai, c'est à dire les environs de Lille, de Courtrai, de Gand, ainsi que toute la côte de Flandre jusqu'à Anvers. Leurs voisins, qui étaient aussi leurs alliés, habitaient les limites extrêmes du pays, au sud de la petite rivière l'Yser, et quelques auteurs ont cherché à expliquer l'origine de leur nom par les « moeres » ou marais, qui abondaient dans la contrée. Les Bellovaques, les Ambianiens, les Suessones et les Caleti se partagaient le reste de la Gaule septentrionale, jusqu'aux embouchures de la Seine.

Ces diverses tribus, dont quelques-unes se vantaient de leur origine germanique, tandis que les autres étaient devenues toutes gauloises, présentaient un tableau fort différent. Les Nerviens, et en général toutes les peuplades qui s'étaient établies dans l'intérieur de la Belgique, étaient à peine civilisés.

(1) Les Vénètes, d'après le témoignage de Strabon, appartenaient à la race belge. Voy. sa *Géogr.*, lib. II et IV. César divise les populations gauloises en trois groupes, composés des Belges, des Aquitains et des Gaulois proprement dits. Cæs , *de Bell. Gall.*, lib. I.

(2) Les Belges faisaient une guerre incessante aux Germains, bien loin de les considérer comme des alliés naturels : « Proximique sunt germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. » Cæs., *de Bell. Gall.*, lib. I.

impétueux et farouches, leurs chefs méprisaient le commerce et l'industrie, et défendaient même l'entrée de leur territoire à ceux qui s'occupaient de négoce (1). Quelques champs défrichés, situés dans les environs de leurs demeures temporaires, suffisaient à leurs besoins, et encore ce travail agricole était-il abandonné aux individus incapables de porter les armes. L'usage de la charrue ne leur était pas inconnu; ils cultivaient l'orge et le froment, dont ils se servaient pour la fabrication d'une espèce de bière, leur boisson favorite, et la confection des gruaux. Il paraît qu'ils récoltaient aussi du seigle, car des lois très anciennes en déterminent la valeur, ainsi que de l'orge, de l'avoine et du millet. Reynier, dans son intéressant ouvrage sur l'économie politique et rurale des Celtes, prétend même que les hommes du Nord, avec lesquels il confond les habitants des Pays-Bas, introduisirent plusieurs variétés de céréales, que l'on sème d'ordinaire au printemps.

Les tribus celtiques, malgré l'état d'anarchie dans lequel elles vivaient, étaient beaucoup moins barbares que les nations guerrières dont elles étaient entourées. L'industrie ne leur faisait pas défaut, et le tissage des étoffes occupait une partie de leurs clans; on y fabriquait des toiles de diverses qualités, dont les plus fines étaient réservées aux druides et aux chefs (2). Les Celtes se montraient non moins habiles à travailler la laine; ils possédaient le secret de façonner des draps rayés d'une grande souplesse, et d'autres étoffes dont la trame était assez serrée pour résister à l'arme blanche. Les Atrébates, qui vivaient sur la rive droite de l'Escaut, non loin des Morins, excellaient dans ce genre de fabrication. L'historien Vopiscus fait mention de leurs « birri, » expression qui semble avoir été conservée dans notre langue avec l'usage de la bure,

(1) « Nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri.

« Fortissimi sunt Belgæ, » dit César, « propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissimè absunt, minimeque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important. »

(2) « Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges, ultimique hominum existimati morini, imo vero Galliæ universæ vela texunt. » Plin., lib. XIX, cap. I. Voy. aussi le même auteur, même livre, c. II et XII.

qui est encore portée dans les campagnes. Ils préparaient les draps à l'aide d'un acide, du feu et de fers crochus, dont ils se servaient avant de presser les tissus. Pline, auquel on doit des renseignements si utiles sur l'ancienne Gaule, nous a laissé quelques détails sur leurs procédés de teinture. Les Atrébates tiraient la pourpre d'une plante à laquelle les Romains donnaient le nom de *vaccinium*, qu'on croit être l'airelle, sorte d'arbrisseau à fleurs rougeâtres, et qui porte une petite baie bleue et légèrement acide. Comme ce colorant était peu durable, on ne l'appliquait cependant qu'aux étoffes communes; la jacinthe leur fournissait la couleur violette, et ils empruntaient leurs teintes rouges à la garance. Le peuple portait généralement la saie, espèce de vêtement flottant, avec ou sans manches, qui s'attachait sur l'épaule à l'aide d'une agraffe. Les riches cherchaient à l'embellir par des bandes de diverses nuances, et des ornements d'or et d'argent. L'usage des métaux, dont la connaissance est si précieuse à une nation guerrière, était commun à la plupart des tribus belges, et il est probable que l'exploitation de plusieurs mines de fer et de cuivre remonte, dans nos provinces, à la première occupation de ces localités par les Celtes. Ils devaient déjà avoir acquis une certaine expérience dans les travaux d'extraction du minerai, puisque nous savons qu'ils possédaient des carrières de marne jusqu'à une profondeur de cent pieds; César attribue même à ces circonstances l'adresse avec laquelle ils éventaient les mines creusées par les Romains autour des places assiégées (1). Ils produisaient du fer d'une qualité supérieure, et savaient préparer le cuivre, qu'ils modifiaient à l'aide de divers alliages.

On doit aussi aux Celtes et aux autres peuples du nord l'art de fabriquer les savons. Ils en avaient de diverses qualités, dont les plus recherchés, suivant Pline, étaient composés avec les cendres du hêtre et le suif de chèvre. Quelques-uns de ces savons étaient épais, d'autres liquides, ce qui prouve qu'on employait à leur manipulation non seulement

(1) Cæs., *de Bell. Gall.*, lib. III, cap. XXI. Les Belges connaissaient depuis longtemps l'usage de la marne. Un marchand breton, s'occupant de ce commerce, « mercator cretarius, » éleva un autel dans l'île de Walcheren à la déesse Nehalennia. Voy. Varro, *De re rust.*, liv. I, c. VII.

des graisses animales, mais aussi des huiles tirées des végétaux (1).

Les Morins et les Ménapiens, que la nature de leur pays familiarisa de bonne heure avec la navigation, comptaient parmi eux d'excellents nautoniers. Ces hardis marins étendirent leurs excursions sur toute la côte, traversèrent le détroit, et firent pendant quelque temps un commerce très actif avec la Grande-Bretagne (2). De nombreuses colonies belges, poussées par l'amour des aventures et l'espoir du butin, s'y étaient déjà établies, après avoir repoussé les indigènes à l'intérieur des terres (3). Les nouveaux venus, dont la puissance augmenta rapidement, conservèrent sur ce sol étranger les noms qu'ils portaient avant leur départ, échos lointains de la patrie absente. C'est ainsi que les Romains, en mettant le pied sur le rivage d'Albion, trouvèrent des Atrébates dans les comtés actuels de Surrey, de Sussex, du Hampshire et de Somerset. D'autres Belges, les Cantii, s'étaient emparés du pays de Kent, tandis que les Trinobantes, les Durotriges et les Domnonii prenaient possession du territoire d'Essex, de Middlesex et poussaient leurs conquêtes jusque dans le Dorsetshire et le comté de Devon. Un bourg fortifié, que les Romains désignent sous la dénomination de Venta Belgarum, et qui fut remplacé plus tard par la ville plus moderne de Winchester, formait le centre de tous ces établissements (4). Ptolémée raconte que les Ménapiens vinrent même jusqu'en Irlande; les anciens écrivains les appellent Ernaidhe, Ernéiens ou Ernaech, à cause de la localité qu'ils habitèrent d'abord, située non loin de Lough Erne (5).

(1) Plin., lib. XXVIII, cap. XII.

(2) Cæs., *De Bell. Gall.*, lib. I.

(3) *Idem*, *De Bell. Gall.*, lib. V.

(4) On trouvera, dans quelques ouvrages anglais, des notices plus détaillées sur ces colonies. Nous citerons entre autres : *The pictorial history of England*, de Craik et Macfarlane, 8 vol. in-8°. Lond., 1849; *A history of the county of Brenock*, de Th. Jones, 2 vol. Brenock, 1805-09, in-4°; Turner, *History of the Anglo-Saxons*, tom. I, p. 54; Polwhele, *History of Cornwall*, 7 vol. in-4°. Lond., 1816, etc.

(5) Voy. *The annals of Ireland, translated from the original irish of the four masters, by Owen Connellan.* Dublin, 1846, pag. 75; Wright, *History of Ireland*, 3 vol. London and New-York, 1848, in-8°.

Ils y firent une guerre presque incessante aux rois milésiens. On croit que la ville de Manapia, citée par Ptolémée, est aujourd'hui Dublin. L'une des plus anciennes cartes routières que nous possédions, l'itinéraire d'Antonin, indique Venta Belgarum, indépendamment de laquelle les Belges possédaient encore Ischalis, probablement Ilchester, et Aquæ Calidæ, d'où sortit plus tard l'élégante ville de Bath.

Tel était l'état physique et moral de la Gaule septentrionale, lorsqu'une influence étrangère vint exercer son action dissolvante sur les éléments d'organisation qui commençaient à s'y développer, et les étouffa en quelque sorte sous sa terrible pression. Libres dans leurs forêts, les Gaulois allaient entendre à leur tour ces mots terribles, prononcés jadis dans l'ivresse du triomphe par un de leurs ancêtres : Malheur aux vaincus ! La main d'un ennemi, souillée du sang de leurs proches, se préparait à leur ravir leur or, leurs droits, et jusqu'à leur individualité. Disons quelques mots sur ces nouveaux acteurs, dont nous avons déjà souvent prononcé le nom, et qui se présentent à leur tour pour accomplir leur rôle dans le sombre drame des destinées humaines.

Les Romains, dont l'empire avait grandi au milieu des luttes politiques et des révolutions sociales, possédaient à cette époque une immense puissance militaire qui, après les avoir aidé à asservir une partie de l'Asie et de l'Afrique, commençait à les déborder eux-mêmes, et à menacer leurs institutions d'une ruine complète. Quelques ambitieux avaient déjà cherché à se faire un levier de cette force redoutable, afin d'arriver au suprême pouvoir, lorsqu'un membre de la famille Julia, Caïus Julius César, parvint à constituer un triumvirat avec deux de ses rivaux, Pompée et Crassus, qu'il se sentait encore trop faible pour renverser. Doué d'un génie pénétrant et d'un rare instinct pratique, il comprit qu'il ne lui manquait qu'une chose pour devenir l'arbitre de Rome et, par elle, le maître du monde : de l'or ! La Sicile, l'Égypte et l'Espagne étaient déjà épuisées ; il fallait se créer d'autres ressources, désoler de nouvelles provinces, et leur arracher le prix de cette pourpre dont on ne se disputait encore que les lambeaux : César résolut de porter la guerre dans les Gaules. Nous ne répéterons pas le récit de cette

merveilleuse campagne, durant laquelle le proconsul déploya tant d'intelligence et de courage, alliés à la plus froide cruauté. Nous nous bornerons, afin de ne pas sortir des limites que nous nous sommes tracées, à en rapporter quelques épisodes.

Les Gaulois, parmi lesquels les intrigues de César avaient jeté la division, venaient de lui envoyer leurs tributs; déjà les Nerviens et leurs confédérés avaient été écrasés à Prêle, après s'être défendus avec la plus héroïque bravoure, lorsque les peuples du littoral, inébranlables dans leur résistance, résolurent de faire un dernier effort pour reconquérir leur indépendance. Les circonstances semblaient favoriser leur projet car le proconsul, qui ne s'attendait pas à être attaqué, était parti pour l'Illyrie, laissant à ses lieutenants le soin d'achever son œuvre. P. Crassus, l'un de ces derniers, avait pris ses quartiers d'hiver chez les Andes, l'une des nations récemment soumises, et cherchait à lever des vivres dans les villes voisines. Les Lexoviens, qui habitaient non loin des embouchures de la Seine, furent d'abord mis à contribution par les vainqueurs, qui envoyèrent ensuite une députation chez les Vénètes, tribu puissante, qui s'était installée dans les environs de Vannes. Ces derniers occupaient un bourg assez considérable, bâti sur une colline, au fond d'une baie parsemée d'îlots, qui formait un port spacieux et sûr. Habitués à braver les périls de l'océan, cette peuplade intrépide avait acquis une grande influence dans tout le littoral, et ne subissait qu'avec indignation le joug des romains. L'arrivée de deux tribuns militaires, Q. Velanius et T. Silius, chargés, d'une mission de P. Crassus, augmenta leur mécontentement, et ils se décidèrent à retenir ces deux envoyés, dans l'espoir de les échanger plus tard contre les otages qu'ils avaient été obligés de livrer aux conquérants. Aussitôt conçu, ce projet est mis à exécution : les deux tribuns sont chargés de chaînes et, au signal donné par les Vénètes, tous leurs alliés hâtent leurs préparatifs de guerre, impatients qu'ils sont de lutter contre César et sa fortune. Ils fortifient leurs villages, en les entourant de tranchées profondes et de remparts en terre, garnissent leurs magasins de vastes approvisionnements de blé, et rassemblent des vaisseaux. Ces démonstrations inquié-

taient vivement leurs ennemis, qui n'avaient pas de flotte, et manquaient d'ailleurs des connaissances nautiques nécessaires pour manœuvrer sur cette côte. Déjà les Ossimiens, les Lexoviens, les Namnètes, les Ambilliates, les Morins, les Diabintes et les Menapiens étaient en armes, lorsque César, descendant la Loire dans une barque légère, vint prendre lui-même le commandement des légions. Il sentait la nécessité d'agir avec promptitude, et imprima bientôt une partie de son activité à ceux qui l'entouraient. Il détacha Labiénus chez les Trévirieus; lui ordonnant de défendre le passage du Rhin et d'empêcher un soulèvement de ce côté; P. Crassus fut envoyé en Aquitaine, avec douze cohortes et de la cavalerie; trois légions s'établirent chez les Unelles, les Curiosolites et les Lexobiens, tandis que Décius Brutus prit le commandement d'une flottille, composée de quelques navires rassemblés chez les Pictons et autres peuples amis, avec ordre de partir pour la Vénétie, que le proconsul voulait attaquer par terre et par mer. L'entreprise offrait cependant des difficultés réelles, augmentées encore par l'état des lieux où il s'agissait de combattre. Les habitants du littoral élevaient généralement leurs demeures à l'extrémité de quelque presqu'île, dont les abords étaient inondés à marée haute, et devant laquelle les embarcations échouaient à marée basse. Le siége de ces camps fortifiés ne s'exécutait qu'avec lenteur et n'aboutissait, d'ordinaire, qu'à la ruine de quelques cabanes, car les assiégés, au moment où la résistance devenait impossible, montaient sur leurs vaisseaux, s'éloignaient avec tous leurs biens, et allaient recommencer la lutte dans une ville voisine. Les Romains devaient donc à tout prix s'assurer l'empire de l'Océan; aussi les deux flottes rivales, celle de Décimus Brutus et celle des confédérés, ne tardèrent-elles pas à se trouver en présence, en face des falaises escarpées de l'Armorique. Les Morins et les Menapiens, qui avaient su se maintenir jusqu'alors, au sein des plaines boisées de la Flandre, dans la sauvage liberté qu'ils tenaient de leurs aïeux, avaient répondu au cri d'appel des Vénètes, et leurs vaisseaux se trouvaient au combat, mêlés à ceux des Gaulois. Ces embarcations, décrites par César, étaient construites en planches de chêne d'une grande épaisseur, dont les interstices étaient calfeutrés à l'aide

d'une sorte d'étoupe, formée de panicules de roseau (1). La configuration de leur quille, généralement assez plate, leur permettait d'aborder sur le sable, et même d'être traînées à une certaine distance sur la grève. Les deux extrémités de ces bâtiments, leur proue et leur poupe, atteignaient une élévation assez considérable — précaution qu'on croyait devoir prendre en naviguant dans ces mers orageuses— et leurs ancres étaient attachées par de fortes chaînes de fer. On les dirigeait à l'aide de voiles de cuir, dont les rudes marins de nos côtes entendaient parfaitement la manœuvre.

Les Romains, qui ne combattaient qu'avec hésitation sur ces flots irrités, dont les vagues écumantes leur rappelaient si peu les eaux limpides et pures de la Méditerranée, ne soutinrent qu'avec peine l'impétueuse attaque des confédérés. Leurs embarcations, petites et mal armées, pliaient sous le choc de ces lourds bateaux de chêne, du haut desquels les légionnaires recevaient une grêle de pierres et de traits. Déjà les Gaulois ne doutaient plus de la victoire, lorsque le génie de César vint paralyser leurs efforts, et rendre la confiance à leurs adversaires. Le proconsul, comprenant que les barbares ne devaient leurs succès qu'à la rapidité avec laquelle ils changeaient la course de leurs navires, arma ses soldats de longues perches, à l'extrémité desquelles on avait fixé un fer aigu, et parvint de cette manière à rompre les cordages des barques ennemies, immobiles désormais sur les flots. La lutte navale se transforma dès lors en un combat d'abordage, qui se décida bientôt en faveur des Romains. Après une mêlée furieuse, que la soif de la vengeance prolongeait encore, les rebelles furent vaincus : il fallait céder à la destinée. Peu de temps après cette défaite désastreuse, les chefs vénètes marchaient au supplice, et leur nation était réduite à l'esclavage ; les Morins et les Ménapiens, seuls entre tous les peuples du littoral, repoussaient encore le joug de l'étranger, qu'ils s'apprêtaient à défier sur de nouveaux champs de bataille.

Si l'on pouvait douter, en présence du témoignage positif de

(1) Plin., lib. XVI, cap. XXXVI. Strabon prétend qu'ils employaient des algues à cet effet.

César lui-même, du rôle important que les habitants de nos côtes jouèrent dans la guerre maritime que nous venons de raconter, la précipitation avec laquelle les Romains s'avancèrent pour les châtier, suffirait pour nous en convaincre. Bien que l'été fut déjà assez avancé, le proconsul ne voulant point retarder son entrée en campagne, traversa à marches forcées les plaines de la Normandie et de l'Amiénois, et pénétra sur les terres des Morins vers l'extrémité méridionale du pays, probablement à l'endroit où l'on éleva depuis les villes d'Hesdin et de Saint-Paul. Il espérait rencontrer la nation en armes, l'écraser dans une action décisive et lui imposer ses conditions, mais celle-ci en avait décidé autrement. Évitant toute bataille rangée, les chefs indigènes se bornèrent à harasser les légions, qui se trouvèrent enfin au centre de vastes forêts ayant devant elles des ennemis invisibles, toujours actifs et vigilants, qui les décimaient peu à peu, massacraient les fourrageurs, attaquaient les postes avancés, et se réfugiaient ainsi de clairières en clairières, toujours combattant et jamais découragés (1). Il n'y avait évidemment qu'un moyen de mettre fin à la guerre ; il fallait déblayer le sol, faire tomber les arbres sous la cognée, et se frayer une route jusque dans ces solitudes profondes, au sein desquelles les Morins allaient retremper leurs forces épuisées : les Romains mirent la main à l'œuvre, et entreprirent ce travail gigantesque. Les habitants de la côte, traqués désormais comme des bêtes fauves, sentirent qu'une plus longue opposition devenait impossible, et demandèrent la paix. Les Ménapiens, dont la contrée était moins accessible encore (2), ne sui-

(1) « Nam illi, quia non in urbibus sed in tuguriis habitabant, rebus suis pretiosissimis in densissimas silvas collatis, plus damni invadentibus Romanis intulere quam ab iis accepere. » Dio. Cass., *Hist. Rom.*, lib. XXXIX, cap. XLIV.

(2) « Menapii omnes se in densissimas silvas abdiderant. » Cæs., *De Bell. Gall.*

« Ultimi sunt Menapii qui ex utroque ostiorum latere palades incolunt, et silvas humilis densæque materiæ ac spinosæ. » Strabon, *Géogr.*

Ils possédaient cependant quelques champs cultivés. « Ædificia vicosque habebant, » dit César, et il ajoute à la fin du IVe livre : « Omnibus eorum agris vastatis frumentis succisis, ædificiisque incensis. »

virent leur exemple que beaucoup plus tard, après avoir été attaqués par trois corps d'armée.

Les Iles Britanniques, dont les richesses minérales étaient connues des anciens, qui en exportaient du plomb blanc, du fer et de l'étain, attiraient depuis longtemps l'attention de César, qui résolut d'y faire une descente. Cette expédition s'organisa, l'an 55 avant J.-C., dans les ports de la Morinie (1), dont toutes les ressources maritimes furent employées dans cet armement. Comius, un chef atrébate, fut chargé de porter des paroles de paix aux colonies belges qui s'étaient formées de l'autre côté de la Manche, et de leur annoncer la prochaine arrivée d'une flotte étrangère. Nous ne suivrons pas les conquérants sur cette terre lointaine, où ils amenaient avec eux, comme ils l'avaient déjà fait en Belgique, la ruine, le brigandage militaire et la tyrannie. Les Morins, tout en leur ouvrant leurs hâvres, ne cédaient qu'à la force, et le prouvèrent en attaquant, au retour de ce voyage, quelques soldats romains que la tempête avait jeté à la côte, et qui eussent péri sous leurs coups s'ils n'avaient été dégagés par leurs compatriotes. Dès lors les événements se suivent avec rapidité; les Trévириens, dont les conquérants avaient eu l'art de se faire des auxiliaires à la bataille de Prêle, et qui ne s'aperçurent de leur erreur que lorsqu'il n'était plus temps de la réparer, s'épuisent dans une vaine lutte, et se voient forcés de déposer les armes; les Éburons, excités par quelques chefs héroïques, remportent d'abord certains succès, pour succomber à leur tour, après une guerre d'extermination : la Gaule entière, abattue, dépeuplée, se soumet au vainqueur. Le proconsul, qui n'avait pas abandonné ses projets ambitieux, changea dès lors de système et s'attacha à gagner, par une feinte modération, la confiance des tribus indigènes. Enrichi de leurs dépouilles, chef d'une armée aguerrie, il n'attendait plus que la paix pour reprendre le chemin de Rome, où son ancien collègue, Pompée, s'appuyant sur le Sénat, se préparait à combattre en faveur de la république

(1) César s'embarqua au port Itius, que certains auteurs placent à Wetsand et d'autres à Boulogne. La cavalerie partit d'un autre endroit, situé à huit milles du premier, et dont la position sur nos côtes est encore incertaine.

expirante. Il y réussit si bien qu'une foule de Belges et de Gaulois marchèrent à sa suite, en Italie, en Épire, en Thessalie et en Égypte. Les Nerviens et les Trévíriens figurent avec honneur dans le dénombrement, fait par Lucain (1), des peuples qui combattirent sous les enseignes de César à la bataille de Pharsale. Six cohortes belges, suivant Florus, contribuèrent particulièrement à la grande victoire remportée par le dictateur dans ces plaines célèbres (2), et l'on rapporte que trente cavaliers de la même nation mirent en fuite, devant Endramète, la cavalerie maure du roi Juba (3).

Tandis que les derniers défenseurs de la république romaine, affaiblie par les factions, tombaient pour ne plus se relever, la Belgique avait passé sous le gouvernement de Décimus Brutus, l'un des lieutenants de César. Mieux traités que la plupart des Gaulois, plusieurs tribus belges avaient reçu le titre d'amies et d'alliées des Romains, et toutes avaient conservé le privilége de se gouverner par leurs propres lois et de se choisir des chefs nationaux. Quelques unes d'entre elles étaient presque indépendantes, telle que celle des Ménapiens ; les Nerviens et les Trévíriens portaient le nom de peuples libres, et les rois atrébates continuaient à exercer leur autorité. César ayant été tué, durant une séance du Sénat romain, l'an 44 avant J.-C., sa mort fut le signal de nouveaux troubles. Ses assassins, qui avaient cru entraîner le despotisme dans la tombe du dictateur, s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient frappé qu'un homme, et préparé la voie à d'autres ambitions.

Les partis hostiles à la république, un moment débordés, se réunirent pour concentrer l'autorité entre les mains d'Octave, neveu de César et de deux des compagnons d'armes de celui-ci, Antoine et Lépide. Ce dernier, qui avait d'abord obtenu l'Espagne et la Narbonnaise, fut bientôt réduit à l'Afrique et, vaincu par Octave, s'en alla mourir à Circeii, dans l'oubli et l'obscurité. Son adversaire, que l'empire d'Occident ne pouvait contenter, marcha ensuite contre Antoine, le battit à Actium, et rentra à

(1) *Phars.*, lib. I, V, 429 et 441.
(2) Bucher., *Belg. Rom.*, lib. I, cap. VI.
(3) Dewez, *Hist. de Belgique*, tom. I, p. 216, 217.

Rome en triomphateur, l'an 29 avant J.-C. La Belgique, qui avait eu différents gouverneurs durant ces dissensions, n'était plus désormais qu'une province éloignée, située aux extrémités d'une vaste monarchie, et dont la position stratégique faisait toute l'importance. Son organisation fut entièrement modifiée sous Octave, qui prit après la victoire le nom d'Auguste, et partagea l'administration des provinces avec le Sénat, en se réservant celles dont la possession lui assurait le concours d'une puissante armée.

D'après ce plan, la « Provincia Belgica » comprenait la vaste étendue de terres qui forma par la suite l'électorat de Trèves et le duché de Luxembourg; les diocèses de Metz, de Toul, de Verdun, de Cambrai, de Tournai en faisaient également partie, ainsi que tout le reste de la Flandre, la Champagne, la Picardie et le territoire qui borde la Seine. Le gouverneur de la Belgique, *legatus* ou *præses* jouissait de pouvoirs presque illimités, car il dirigeait les affaires civiles et militaires, la justice, la police et les finances. Il résidait ordinairement à Reims, et avait sous ses ordres un *procurator*, ou intendant général. Ce dernier, bien qu'il fut subordonné au légat, était nommé par l'empereur, auquel il rendait compte directement. C'était lui qui était chargé du recouvrement des deniers publics; il recevait les immenses revenus du prince, et payait les fonctionnaires de l'État. Ces revenus étaient le produit des domaines impériaux, de la capitation ou taxe personnelle, de l'impôt territorial ou foncier et de la gabelle : nous rappellerons en quelques mots leur origine. Les domaines avaient été formés à l'aide des terres confisquées sur les peuples vaincus, après qu'on en eut déduit la portion destinée à être distribuée aux vétérans; ils étaient affermés, sous la redevance du dixième de la récolte pour les grains, du cinquième du produit des arbres, et d'un prix fixe par tête de bétail. La capitation avait été imposée par César à toute la Gaule : tous les citoyens y étaient soumis, et payaient pour leurs esclaves et leurs enfants, après l'âge de puberté. L'impôt foncier atteignait les fermiers des terres domaniales, qui étaient frappés par conséquent d'une double contribution, comme fermiers et comme citoyens. Les recettes de la gabelle, dont l'établissement se rapporte plus directement à l'histoire du com-

merce, bien que l'assiette générale des impôts exerce également son influence sur les relations mercantiles, se composaient des droits d'entrée et de douane; du centième et du quarantième exigé sur le montant de la vente de certaines marchandises (1); du vingtième à payer sur les successions et les legs (2), et du vingt-cinquième réclamé par l'État sur le prix d'achat des esclaves (3). Ces fonds étaient destinés à la création d'une caisse militaire, dont le produit était appliqué à la solde des troupes répandues dans les provinces, et au paiement des récompenses dues aux vétérans.

Auguste, tout en cherchant à latiniser la Gaule en modifiant ses anciennes limites, dont les noms mêmes furent changés, respecta les priviléges accordés jadis par César à quelques tribus. Les Rémois, les Lingones, les Nerviens et les Tréviriens continuèrent à se ranger sous leurs propres chefs et à se régir par leurs anciennes lois, à condition toutefois de veiller à la défense de la frontière septentrionale de l'Empire, et de servir dans les armées romaines comme troupes auxiliaires. D'immenses étendues de pays ayant été dépeuplées par la guerre, particulièrement dans la Belgique actuelle où l'on avait combattu plus longtemps, Auguste y admit des peuples germains, dont l'adjonction modifia considérablement la nature de la population belge, en y donnant la prépondérance à l'élément teutonique. Les Tongrois, les Toxandres, les Béthasiens furent reçus successivement sur la rive gauche du Rhin, tandis que des colonies de Suèves allaient s'établir sur le littoral de la Flandre, où l'on retrouve encore, dans les environs de Courtrai, les villages de Sweveghem et de Swevezeele. Les Romains, sans cesse menacés par les populations à moitié sauvages qui cherchaient à franchir les limites de leur empire, en relièrent les diverses provinces par un réseau de routes militaires, qui servaient au passage des troupes.

La carte de Peutinger, qui date de l'an 230 de notre ère, indique deux de ces grands chemins dans la Belgique actuelle.

(1) Tacit., *Annal.*, lib. I, cap. LXXVIII.
(2) Dio. Cass., lib. LV.
(3) Tacit., *Annal.*, lib. XIII, cap. XXXI et LI.

Le premier partait de Boulogne, traversait Térouanne, Cassel, Tournai, Bavai, Tongres et venait aboutir à Cologne ; le second commençait à Tongres, et longeait la Meuse jusqu'à l'île des Bataves, d'où il continuait jusqu'à l'extrémité occidentale de cette île. Ces routes furent construites, comme celles qui de Lyon se dirigeaient vers les quatre points cardinaux des Gaules, par Agrippa, gendre d'Auguste (1).

Un autre gouverneur, Claudius Drusus, qui remporta de brillants succès sur les Germains, fit exécuter également, sous le même règne, quelques travaux d'utilité publique. Un canal de quatre lieues de longueur, qui joignit le Rhin à l'Yssel, fut creusé par ses ordres de Doesburg à Ysseloord. De pareils efforts, entrepris sous un gouvernement équitable, eussent contribué efficacement au développement du commerce et, par celui-ci, aux progrès de la civilisation, mais le génie même des Romains les rendait incapables d'en apprécier les résultats. Ils ne mirent la main à l'œuvre que pour faciliter la marche des armées au sein des pays conquis, et tout projet qui ne se rapportait pas directement aux affaires militaires rencontrait peu de faveur auprès d'eux. Lucius Vetus, commandant les légions de la frontière du Rhin sous Néron, ayant pris la résolution de joindre la Saône à la Moselle, fut forcé de l'abandonner dans la crainte de devenir suspect à l'empereur, et d'être soupçonné de vouloir, par une grande et noble entreprise, briguer les suffrages des provinciaux. Les relations commerciales n'excitaient leur intérêt que pour autant qu'elles contribuassent à satisfaire à leur luxe, et ils en comprenaient si peu l'importance qu'ils s'efforçaient même de les entraver. « Que personne, dit une loi des empereurs Valens et Gratien (2), n'envoie du vin, de l'huile ou d'autres liqueurs aux barbares, même pour en goûter. Qu'on ne leur porte point de l'or, ajoute Théodose, et que même ce qu'ils en ont leur soit enlevé avec finesse. » Le transport du fer par delà les frontières de l'Empire était défendu sous peine de la vie (3). Ces mesures arbitraires appauvrissaient les popu-

(1) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 248 ; Dewez, *Hist. de Belgique*, tom. I, p. 223.

(2) « Leg. ad barbaricum, Cod. Quæ res exportari non debeant. »

(3) Montesquieu, *De l'esprit des lois*, liv. XXI, chap. XVI.

lations, mais leur enlevait aussi les moyens de résister aux abus, et il n'en fallait pas davantage aux avides administrateurs qui en profitaient.

La situation du commerce et de l'industrie, concentrés en quelques mains, entravés par un monopole inique, présente un sombre tableau durant la domination impériale. C'est à peine si l'étude laborieuse des documents, consultés avec soin par des écrivains jaloux d'augmenter le prestige des conquérants, nous révèle quelques traces d'activité mercantile. Nous avons vu que certains peuples du nord de la Gaule, dès une époque assez reculée, s'étaient rendus habiles dans le tissage des étoffes. Il paraît qu'on leur dut l'introduction de l'art du tisserand dans la haute Italie, et qu'ils y implantèrent l'usage de placer les métiers dans les caves et autres lieux souterrains (1). Les Atrébates exportaient vers Rome quelques étoffes de laine (2), dont ils tiraient les matières premières de nos provinces, où l'on élevait une grande quantité de moutons ; la métropole recevait également, des environs de Cahors et de Langres, des matelas et des coussins remplis d'étoupes de lin et de rognures de drap. Varron nous apprend que les Gaulois faisaient du sel en jetant de l'eau sur des charbons ardents, mais cet écrivain, d'après l'observation judicieuse d'un auteur moderne, paraît avoir confondu la fabrication du sel avec celle de la potasse.

La Belgique fournissait beaucoup de blés, et c'est de cette contrée que, pendant les disettes occasionnées par la rébellion de Stilicon (3) et celle de Gildon (4), Rome tira une partie de ses approvisionnements. On a retrouvé des inscriptions où il est question des *frumentarii*, ou marchands de blé belges (5). On confectionnait aussi, dans notre pays, des briques, des carreaux à paver et des tuiles. Cologne, l'ancienne capitale des Ubiens, était alors le centre d'une navigation assez active, qui

(1) Plin., lib. XIX, c. XII.

(2) Lorsqu'on vint annoncer à l'empereur Gratien la perte des Gaules, ce prince se borna à répondre à ceux qui l'entouraient consternés : L'empire romain ne peut-il subsister sans les saies des Atrébates ?

(3) Claud., *in Stilic.*, lib. III.

(4) Eutrop., lib. I.

(5) Gruter, *Corpus inscriptionum*. Heidelberg, 1601, in-fol.

se faisait par le Rhin et la Moselle, vers Trèves (1), et servait au transport des armes, des vêtements et de quelques denrées, destinés aux différentes stations militaires. On attribue aux Gaulois la découverte de l'étamage, dont ils se servaient pour l'ornementation des chars de luxe, des harnais et de différents meubles. Si nous ajoutons à cette nomenclature les salaisons fabriquées sur les bords de la Seine; les peaux, les cuirs, les bois de construction, les esclaves, les métaux, qui venaient des différentes parties de l'empire; et les troupeaux d'oies que les Morins conduisaient jusque sur les marchés de Rome (2), nous aurons à peu près épuisé la liste des objets qui servaient à l'exportation. Les articles d'importation étaient encore moins nombreux; ils consistaient principalement en vins, huile d'olives, étain, quelques objets d'arts, et des épices en petites quantités (3).

Tandis que les populations du Midi, ardentes et impressionnables, s'abandonnaient à l'influence latine, perdant insensiblement le souvenir de leur passé, et sacrifiant à une civilisation corrompue les germes précieux de leur propre individualité, les tribus belges, sans cesse retrempées par leur mélange avec les races teutoniques, s'attachaient avec obstination à leurs anciens usages. Plutarque nous rapporte que de son temps, vers l'an 120 de notre ère, les Nerviens continuaient encore à vivre dispersés dans les bois comme à l'époque de César. Accablés sous le poids des dettes qu'ils avaient contractées envers le fisc, ils se révoltèrent sous le règne de Tibère, qui laissa en mourant un trésor évalué à 2,700 millions de sesterces, c'est à dire à plus de 550 millions de notre monnaie, que son successeur, Caïus Caligula, dissipa en moins d'un an. Ce dernier ayant été assassiné par Chéréas, capitaine de ses gardes, le pouvoir parvint à Claude, fils de Drusus et d'Antonia, ou plutôt à ses deux affranchis Narcisse et Pallas. Ils pillaient les caisses publiques avec si peu de retenue, que l'empereur lui-même, se plaignant un jour de manquer d'argent, un plaisant lui dit qu'il

(1) Auson., *De claris Urbib.*
(2) Plin., lib. XVIII, c. XII.
(3) Strabo, lib. IV.

en aurait en abondance, si Narcisse et Pallas voulaient bien l'admettre en leur société.

La situation ne s'améliora point à l'avénement de Néron, ni sous le gouvernement de ses successeurs, Galba, Othon et Vitellius. Sous ce dernier règne, les Pays-Bas furent le théâtre d'une nouvelle révolte, à laquelle les populations de Trèves, de Cologne, de Tongres et de Langres prirent une part très active, et qui éclata cette fois dans le pays des Bataves. Ceux-ci tiraient leur origine des Cattes (1), peuple germain habitant la Hesse actuelle. Ayant été chassés de leurs terres à la suite de discordes intestines, ils s'étaient retirés dans une île située au milieu des marais, déjà habitée par les Canninéfates. Les Bataves en occupèrent la partie orientale, qui correspond aux provinces de Gueldre et d'Utrecht, tandis que les autres tribus, qui avaient au reste la même origine, se concentrèrent vers l'Occident, au sein des plaines où l'on trouve en ce moment les villes de Gouda, de Rotterdam, de Delft, de La Haye et de Leyde.

Ces deux peuples, excités par la présence de Civilis, chef batave qui avait servi longtemps dans les armées romaines, se liguèrent avec les Frisons contre leurs oppresseurs communs. Une guerre sanglante éclata bientôt sur les frontières de la Hollande, durant laquelle le génie maritime des nations du littoral se déploie avec énergie. Civilis, qui avait été autrefois mis aux fers par les officiers de Néron, et qui brûlait de venger cet outrage, surprend d'abord deux cohortes de troupes auxiliaires, composées de Tongrois, et les défait entièrement. Vingt-quatre vaisseaux, qui appartenaient aux Romains, tombent ensuite en son pouvoir, et bientôt ses bandes victorieuses se répandent dans le pays des Ubiens et des Trévíriens, qui se révoltent à leur tour et chassent les garnisons impériales. Les Romains, surpris par cette attaque imprévue, se rallient cependant sous le commandement de Pétilius Céréalis, acceptent la lutte et battent les confédérés sur les bords de la Moselle. Vainqueurs dans la plaine, où la supériorité de leurs armes et de leur disci-

(1) « Batavi, donec trans Rhenum agebant pars Cattorum seditione domestica pulsi, extrema Galliæ oræ vacua cultoribus simulque insulam inter vada sitam occupavere. » Tacit., *Hist.*, lib. IV.

pline leur donnaient l'avantage, ils sont constamment défaits sur les flots. Tandis qu'une escadre romaine, brusquement assaillie, est mise en désordre et coulée à fond par les Canninéfates, Civilis se voit forcé de rentrer en son pays, poursuivi par l'ennemi. Il en sort bientôt cependant, après avoir rompu une ancienne digue construite par Drusus (1), et vient bloquer l'embouchure de la Meuse.

Après des alternatives de succès et de revers, une armée romaine pénétra enfin en Hollande, et cette diversion rigoureuse amena la fin de la guerre et la soumission des rebelles. Les Ménapiens, dont l'énergique intervention n'avait pas fait défaut aux Vénètes, se joignirent-ils dans ces circonstances aux Canninéfates et aux Bataves? Ceux d'entre eux qui vivaient à l'intérieur du pays ne paraissent pas s'être soulevés, car leur territoire fut ravagé, ainsi que celui des Morins, par les ordres de Civilis, mais les tribus du littoral observèrent-elles la même neutralité? Il est permis d'en douter, d'autant plus qu'elles n'avaient guère à craindre la vengeance des Romains, défendues qu'elles étaient par leur pauvreté, et par la nature même du pays qu'elles habitaient. On manque entièrement de détails, d'ailleurs, sur l'état de la Flandre durant les premiers siècles de notre ère : c'était une terre sauvage et inconnue, abandonnée aux oiseaux d'un ciel et à ceux qui se sentaient assez d'énergie, en présence d'un despotisme qu'ils ne pouvaient combattre encore, pour se retirer au désert.

(1) La rupture de cette digue amena quelques changements dans la configuration physique du pays ; le Rhin, que sa pente naturelle précipitait vers les Gaules, ne trouvant plus d'obstacles, quitta son ancien lit et, après sa retraite, l'île des Bataves et la Germanie ne furent plus séparées, de ce côté, que par un étroit cours d'eau.

CHAPITRE II

L'itinéraire d'Antonin. — Organisation des postes impériales. — Loi maritime empruntée au code Rhodien. — La Germanie et ses habitants. — Expédition des Francs dans la Méditerranée. — Le ménapien Carausius et les pirates saxons. — Priviléges accordés aux chrétiens, et leurs conséquences. — Invasion générale des barbares. — État du littoral belge à la fin de la domination romaine. — Fondation de la monarchie franque.

La Gaule, agitée par la révolte des Bataves, venait à peine d'être pacifiée, lorsque Cnœus-Julius Agricola, suivant les traces de Veranius et de Frontinus, acheva la conquête de la Grande Bretagne, l'an 78 ap. J.-C. L'immense empire des Césars s'élargissait sans cesse, mais tout en s'affaiblissant par l'étendue même de ses frontières. Les Daces, les Cattes, les Germains, les Parthes, repoussés successivement par les empereurs Domitien, Trajan, Adrien et Antonin le Pieux, s'agitent autour de la monarchie comme des vautours attirés par le sang : ils flairent une proie que la démoralisation de leurs ennemis leur livrera bientôt sans défense. On doit à Antonin le Pieux un monument précieux pour l'étude de la géographie ancienne ; c'est l'itinéraire qui porte son nom, et qu'on prétend avoir été rédigé par ses ordres (1). Quelques auteurs, s'appuyant sur des observations critiques qui

(1) *Vetera Romanor. itineraria seu Antonini Augusti itinerarium cum integris J. Simleri, Hier. Suritæ et A. Schotti notis. Itinirarium Hierosolymitanum, etc., curante, P. Wesselingio.* Amst., 1785, in-4°.

ne sont pas sans importance, contestent cependant l'antiquité de ce document, qui n'est pas antérieur, d'après eux, au ve siècle, et fut composé sous Théodose I ou Honorius. La Belgique avait si peu changé d'aspect à cette époque, qu'il ne s'y trouvait encore, d'après cette carte, aucune ville de quelque importance. Elle n'indique que deux localités méritant ce nom, Tournai et Tongres, qui servaient de stations de poste et de lieux d'étape pour les troupes. L'institution des postes, qui date des premiers temps de la domination romaine, avait été établie par Auguste. Ce prince, qui désirait centraliser le plus possible l'action de l'autorité, fit placer sur les grandes routes, à des distances assez rapprochées, un certain nombre de courriers et de chariots légers, que Virgile nomme *Esseda belgica* (1), au moyen desquels il recevait des nouvelles de tous les points de ses vastes possessions. L'usage de ces relais était réservé aux fonctionnaires publics, et un particulier ne pouvait y avoir recours qu'avec la permission spéciale de l'empereur. On conçoit dès lors que ce service, dont on eût pu obtenir d'excellents résultats, fut supprimé sans laisser de traces, entraîné dans la dissolution générale du monde romain. Il lui manquait un des éléments indispensables à toute organisation durable, et qu'il devait acquérir plus tard en se transformant : la consécration de l'utilité générale et du bien-être public.

Antonin le Pieux, qui mourut l'an 161 de notre ère, promulgua un règlement maritime, emprunté au code Rhodien, dont les sages dispositions semblaient présager le retour à une législation équitable. Il ordonna de respecter les marchandises qui se trouvaient à bord des navires naufragés, et défendit de les enlever à leurs propriétaires. Cette loi, dont un préjugé général combattait encore l'application, ne fut guère observée, malgré les peines sévères dont on menaçait les pillards : il fallut encore plusieurs siècles avant d'en faire passer les principes dans les mœurs. Marc Aurèle, suivant les traces d'Antonin le Pieux, son père adoptif, chercha à son tour à introduire quelques améliorations, mais les attaques répétées des Parthes, des Marcomans et des Germains rendirent sa tâche fort pénible, et ses succes-

(1) Georg., lib. III.

seurs ne tardèrent pas à détruire son œuvre. Nous ne suivrons pas, dans tous ses détails, l'histoire de cet empire chancelant que les Prétoriens allaient bientôt mettre aux enchères. « Je prétends, disait Caracalla, qu'il n'y ait que moi seul dans tout l'univers qui possède de l'argent. Je veux l'accaparer entièrement afin d'en faire des largesses aux soldats. » Détournons nos yeux de ces scènes honteuses, qui ne nous représentent plus que les dernières orgies du despotisme, et reportons-les vers la forêt teutonique, par delà le Rhin, du fond de laquelle les tribus belges, décimées et appauvries, attendent des alliés et des vengeurs.

L'ancienne Germanie, en excluant de ses limites les provinces qui s'étaient soumises aux Romains, comprenait autrefois une grande partie de l'Europe. L'Allemagne moderne, le Danemark, la Norwége, la Suède, la Finlande, la Livonie, la Prusse et quelques districts de la Pologne étaient habités par diverses peuplades appartenant à une même nation, dont le type physique, les mœurs et le langage indiquaient une origine commune. L'historien Tacite nous a laissé un tableau détaillé de leurs mœurs et de leurs usages, dont il oppose l'héroïque simplicité à la corruption romaine. La chasse, la guerre et l'agriculture occupaient la vie de ces peuples voyageurs, qui n'avaient encore pour cités que des camps retranchés, au sein desquels s'élevaient quelques cabanes circulaires, construites en bois et couvertes de paille. Le territoire, qui entourait ces habitations, appartenait à la communauté, qui en distribuait des portions, chaque année, aux différents chefs de famille. L'or, l'argent et le fer étaient rares parmi eux, aussi les propriétés mobilières y étaient-elles fort recherchées. De cruelles famines, causées par la perte d'une récolte, le défaut de prévoyance, ou les courses dévastatrices de quelque clan hostile, forçaient souvent une partie de la population à émigrer pour se jeter sur les terres voisines, plus riches et mieux cultivées. Le guerrier germain n'avait qu'une ambition, celle d'accroître sa part au butin et d'acquérir, par son audace et sa bravoure, l'estime et la confiance de ses égaux.

Ces hommes du Nord, dont la vie rude et sauvage trempait l'énergie, étaient trop mal armés cependant pour braver les légions

romaines, aussi se bornèrent-ils, pendant plus de deux siècles, à faire quelques courses passagères sur le sol ennemi, sans avoir la force de s'y maintenir. Ce ne fut guère qu'à partir du règne de l'empereur Dèce, qui périt, durant une campagne contre les Goths, l'an 251 ap. J.-C., qu'ils parvinrent à prendre l'offensive. Les armées impériales, dont les barbares avaient été admis à faire partie, perdaient rapidement ce qui les avait distinguées jusqu'alors, l'ordre et la discipline. Les gratifications et les hautes paies, prodiguées aux soldats, les avaient rendus insolents et avides. Leurs cruautés exaspéraient les populations, particulièrement dans le nord de la Gaule, où de nombreuses familles germaines s'étaient déjà établies : les envahisseurs n'ignoraient aucune de ces circonstances, aussi n'hésitèrent-ils plus à se porter en avant.

Chrocus, un de leurs chefs, passa le Rhin et vint attaquer Mayence, qu'il saccagea entièrement; Metz subit bientôt le même sort, et des hordes de Vandales, pénétrant jusque dans les provinces méridionales de l'empire, vinrent menacer la ville d'Arles. Ils se préparaient déjà au pillage de cette belle cité, lorsqu'ils furent brusquement attaqués par Marius, qui avait réuni quelques troupes, et leur fit essuyer une terrible défaite. Leurs premiers succès leur coûtèrent cher, car la plupart d'entre eux furent massacrés ou vendus comme esclaves. Chrocus, fait prisonnier durant le combat, fut ramené à Trèves, conduit à l'amphithéâtre, et périt déchiré par les animaux féroces, l'an 260 de notre ère. Ce désastre n'effraya pas leurs compatriotes qui, profitant des dissensions intestines qui désolaient l'empire, réussirent à former une ligue dans laquelle entrèrent la plupart des nations germaniques, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'aux rives du Mein et du Necker. Les confédérés, parmi lesquels on remarquait les Teuchtres, les Usipètes, les Sicambres, les Suèves et les Frisons, prirent le nom générique de *Franken*, ou d'hommes libres. Une foule de Francs traversèrent la frontière sous le règne de Tacite et de Florien, vers les confins de la Belgique (1), où leur arrivée vint

(1) Il existe, sur cette invasion, un rapport du consul Gordien, adressé au sénat le 25 septembre 275.

arrêter la prédication de l'Évangile, commencée par quelques missionnaires dans le Brabant et dans le pays de Liége (1).

Ils avaient détruit plus de 70 villes gauloises, avec l'aide des tribus indigènes du nord du pays, dont ils recevaient des secours, lorsqu'ils furent poursuivis par Probus, le successeur de Tacite, et défaits par ses troupes dans les marais de la Flandre ou de la Hollande (2). Probus ayant fait un grand nombre de prisonniers, en transféra une partie dans les Iles Britanniques, probablement des Vandales, et envoya les Francs sur les bords du Pont Euxin. Ces derniers, dont la plupart étaient Belges, ne se soumirent pas longtemps à leur exil, et se décidèrent à braver les plus grands périls pour s'y soustraire. Hardis et entreprenants, ils s'emparèrent bientôt de quelques navires, quittèrent leurs nouvelles demeures, et longèrent le littoral de l'Asie Mineure, de la Thrace et de la Macédoine, en pillant les localités où ils abordaient. Ils continuèrent leurs déprédations sur les côtes de la Grèce, abordèrent ensuite en Sicile, dont ils dévastèrent la capitale, et revinrent enfin sur les côtes de Belgique, après avoir traversé le détroit de Gibraltar sans avoir rencontré de résistance. Ce merveilleux voyage, entrepris par des prisonniers de guerre, semble plutôt appartenir à la légende qu'à l'histoire et nous eussions hésité à le rapporter, si des écrivains presque contemporains ne nous en avaient laissé le récit (3).

Il est certain que les nations teutoniques, vaincues d'abord grâce à l'énergie de Probus, ravagèrent les côtes de la Gaule vers cette époque, car l'empereur Maximin ayant confirmé, en 288, les pouvoirs royaux de Genobaude, un des chefs francs, exige de ces peuples l'engagement solennel de mettre un terme à leurs expéditions maritimes (4). Il paraît néanmoins qu'ils tinrent mal leurs promesses, car les Romains furent forcés de leur opposer bientôt une flotte considérable, dont ils donnèrent le commandement à un Ménapien qui servait dans leurs

(1) L'un d'eux, saint Martin, était évêque de Tongres et mourut en 278. *Acta Sanct.*, juin tom. III, fol. 69.

(2) « Testes franci invii paludibus. Vopisc. in Probo. »

(3) Zozine, lib. I et II; Eumen., *in paneg. Constant.*

(4) Mamert., *Paneg. Maxim.; idem, in Genethl. Maxim. et Dioclet.*, c. V.

armées, et qui avait pris le nom de Caïus Carausius (1). Les pirates saxons qu'il était appelé à combattre avaient déjà cherché à s'établir sur le littoral de la Flandre, et les Ménapiens avaient eu à souffrir de leurs incursions ; le César Maxence, en leur opposant un de ces derniers, avait cru sans doute faire acte de bonne politique.

Caïus Carausius, qui était d'une humble origine (2), mais dont l'ambition égalait l'habileté, ne songea d'abord qu'à s'enrichir et, ayant réuni ses vaisseaux à Boulogne, il conclut un accord secret avec les barbares, se contentant de prélever une part de leur butin. Sa trahison ayant été soupçonnée, il changea de tactique et, forcé désormais d'agir, il laissait passer les barques ennemies lorsqu'elles se rendaient au pillage, pour ne les arrêter qu'à leur retour, avec leur cargaison. Maximien, qui gouvernait alors les provinces occidentales de l'empire, supposa avec raison que le commandant de la flotte romaine méditait quelque usurpation, et résolut de la prévenir en faisant assassiner le coupable. Ce projet, bien digne d'une époque où l'exercice du pouvoir suffisait pour en constituer le droit, de quelque manière qu'il fût acquis, ne fit que hâter la crise qu'on avait voulu éviter.

Carausius, prévoyant sans doute le danger qui le menaçait, passa dans les Iles Britanniques, décida la légion romaine qui y tenait garnison à reconnaître son autorité, assuma la pourpre, et prit le titre d'empereur et d'Auguste. Plein d'activité et de ressources, il travailla immédiatement à augmenter ses forces navales et, faisant appel à ses compatriotes et aux Germains qui vivaient sur le littoral, il invita leurs guerriers à se ranger autour de lui. Il les disciplina, les exerça aux manœuvres de terre et de mer, puis, s'étant assuré la possession des deux côtés du chenal, il fit ravager par ses vaisseaux les côtes

(1) Eutrop., *in Diocletanio*, lib. IX, c. XIII. Les Romains entretenaient une flotte dans la mer de la Manche depuis la conquête de la Grande-Bretagne par Agricola.

(2) Telle est la version d'Eutrope et d'Orose, écrivains du quatrième siècle. Helinand, moine de l'abbaye de Froidmont, lui attribue une naissance illustre, mais son récit, qui date du XIII[e] siècle, ne paraît pas pouvoir être opposé aux autorités que nous venons de citer.

de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie. La situation de ses adversaires, menacés de tous côtés, s'aggrava à un tel point que Dioclétien, qui avait déjà partagé le pouvoir impérial avec Maximien, sentit la nécessité de le diviser de nouveau, afin d'augmenter le nombre de ses défenseurs. Il empêcha les gouverneurs de province d'imiter Carausius, en déférant la dignité de *César* aux deux principaux d'entre eux, Constance Chlore et Galerius, dignité qu'ils devaient échanger contre celle d'*Auguste*, à la mort des deux empereurs régnants.

On vit alors quatre princes dans l'empire sans compter le chef ménapien : Dioclétien à Nicomédie, Galerius en Illyrie, Constance en Gaule et Maximien en Italie. Chacun de ces princes avait son préfet du prétoire, et toutes ces préfectures, divisées en diocèses, furent régies par des vicaires impériaux. Le département de Constance forma deux diocèses, la Gaule et l'Espagne, et la Belgique fut divisée en trois parties, dont la première, eut pour métropole Trèves; la seconde, Reims, et dont la dernière, sous le nom de Séquanaise, prit pour capitale Besançon. Ce fractionnement territorial se rattachait à des changements plus importants, et qui peuvent se résumer en deux faits généraux : la substitution des formes d'une monarchie despotique aux usages d'une dictature républicaine, créée par l'élection du sénat, du peuple et de l'armée; la séparation du pouvoir civil, réservé aux Augustes, de l'autorité militaire, qui appartenait plus spécialement aux Césars.

Le faste systématique de Dioclétien accrut les charges publiques, déjà si pesantes. Ce prince établit en effet une véritable armée d'employés administratifs et fiscaux, qui contribuaient presque autant que les soldats à maintenir les provinces dans l'obéissance, mais qui rançonnaient le peuple plus encore qu'ils ne servaient le souverain. « Le nombre des salariés, dit Lactance, devenait plus grand que celui des contribuables qui les payaient. » Carausius, durant cet intervalle, n'était pas resté oisif, car il avait repris sur les Pictes et les Écossais tout ce qu'ils avaient déjà enlevé aux Romains dans la Grande-Bretagne, et réparé les murailles édifiées autrefois par Septime Sévère. On découvre encore de nos jours, sur les bords de

la rivière Carron, les ruines de quelques constructions attribuées au général ménapien (1).

Tout en se préparant à la guerre, le nouveau souverain ne négligeait pas les arts de la paix. Il fit apprécier aux Bretons les avantages dont ils devaient jouir sous une administration indépendante, et chercha à relever l'industrie en protégeant le travail. Ces dernières mesures furent efficaces, car Eumène nous rapporte que les Romains, à leur retour dans les Iles Britanniques, y trouvèrent d'habiles artisans, particulièrement des architectes et des maçons, dont quelques-uns allèrent se fixer plus tard à Autun. On conserve encore, au Musée Britannique, une médaille battue sous le règne de Carausius, où il est représenté couvert d'une armure de guerre, et dont l'exécution est assez remarquable.

Non content des succès qu'il avait déjà obtenus, il cherchait à conclure une alliance étroite avec toutes les tribus maritimes, en les engageant à unir leurs vaisseaux aux siens, lorsque ses ennemis se décidèrent enfin à organiser la résistance. Il reçut la nouvelle, étant à Boulogne, que Maximien équipait une escadre dans les ports bataves, et que le César Constance s'avançait à la tête d'une armée considérable, venant des bords du Rhin, afin de l'assiéger. La ville fut investie, en effet; mais comme les Romains n'avaient pas encore de navires, ils se virent forcés, pour empêcher leurs adversaires de recevoir des vivres, de construire une immense jetée devant le port, afin d'en bloquer l'entrée. Constance se souvenait sans doute du siége de Tyr par Alexandre, mais il n'avait pas songé à la force des marées dans ces parages, qui pouvait détruire ses travaux d'un instant à l'autre. Le môle qu'il avait élevé semblait cependant si solide que Carausius, désespérant de sa délivrance, prit la résolution héroïque de se frayer un passage entre les lignes ennemies. Il attendit une nuit sombre et pluvieuse, rassembla quelques partisans dévoués, traversa le camp romain sans être inquiété, et s'embarquant à bord d'un frêle esquif, se réfugia sur le sol britannique. On rapporte que dès le jour suivant, durant la crue des eaux, la mer renversa la

(1) Elles sont connues à notre époque sous le nom d'*Arthur's Oven*.

digue qui fermait le port, dont elle lava entièrement le chenal : la ville venait de se rendre au vainqueur et, avec elle, une partie de la flotte qui s'y trouvait réunie. Constance, dont cette capture augmentait les moyens d'action, pourvut d'abord à la sûreté du littoral, puis, comprenant que la puissance de son rival dépendait des secours qu'il recevrait des hardis marins de la côte de Flandre et de Hollande, marcha rapidement vers la Batavie, qu'il parvint à soumettre, ainsi que la Zélande et les parties du Brabant dont les Francs s'étaient déjà emparés.

L'empereur breton, privé des ressources qu'il trouvait chez ses alliés, fut obligé à son tour de se tenir sur la défensive. Il eût pu cependant se relever, reprendre son ascendant et recommencer la lutte, si les qualités personnelles suffisaient à créer des garanties contre la trahison; il fut assassiné au moment où il élaborait de nouveaux plans, par Allectus, l'un de ses officiers, qui prit la pourpre ensanglantée qu'il venait d'arracher à son maître pour s'en revêtir lui-même. Cet aventurier était au pouvoir depuis près de trois ans, lorsque Constance Chlore, ayant pacifié les provinces, quitta le rivage des Pays-Bas avec une armée et se dirigea vers la Grande-Bretagne. Une autre escadre, venant de l'embouchure de la Seine, était déjà partie dans la même direction et, passant inaperçue à peu de distance de la flotte bretonne, elle avait débarqué quelques troupes non loin de l'île de Wight. Asclépiodote, leur chef, mit le feu aux navires qui l'avaient amené, afin de les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi, et attendit l'arrivée du chef de l'expédition.

Allectus, abandonné à ses propres forces, montra plus de courage que d'habileté. Il laissa débarquer Constance, sans aucune opposition, et périt dès le premier combat qu'il essaya de livrer aux envahisseurs. Son armée, qui était entièrement composée de Francs, de Belges, de Saxons et de Normands, se débanda aussitôt et courut vers Londres, qui avait déjà pris quelque importance, dans l'espoir de piller la ville. Ils échouèrent néanmoins dans leurs projets, car une division romaine avait déjà été dirigée de ce côté. Le chef de ces pillards, auquel la tradition attribue le nom de *Wal*, gaulois, tomba dans un ruisseau durant la déroute, et y trouva la mort. Ce cours d'eau,

enseveli aujourd'hui sous le pavé de l'immense métropole anglaise, a conservé depuis la dénomination de *Walbrook*, appellation qui s'étendit plus tard à la paroisse qui s'éleva sur ses bords.

Constance ne jouit pas longtemps des avantages qu'il devait à ses victoires, car il mourut bientôt après à York, alors la cité romaine d'Eboracum. Son fils Constantin, acclamé par les légions, accepta le commandement qui lui était offert et prit le titre d'Auguste. L'avénement de ce prince, au sein d'une des provinces les plus reculées de l'ancien monde, ne paraissait devoir exercer qu'une médiocre influence sur les destinées de l'Empire, et c'est cependant de ce règne qu'il faut dater une ère nouvelle, et la consécration d'une des plus profondes révolutions morales dont on ait gardé le souvenir. Tandis que les descendants des vaillantes tribus du Samnium, énervés par le luxe, dominés par la crainte constante de déplaire au Maître, avides de richesses et de distinctions, se montraient serviles envers les puissants, haineux et jaloux à l'égard de leurs égaux, insolents et cruels en traitant avec leurs inférieurs, quelques hommes obscurs, protestant contre cette dégradation universelle, opposaient le sentiment du devoir aux lâches capitulations suggérées par la peur; la charité qui élève et réchauffe l'âme à l'égoïsme qui la resserre; la droiture et la justice à la perfidie et à l'arbitraire.

L'esprit humain, entraîné durant certaines époques dans d'étranges erreurs, conserve cependant la conscience vague de ses défaillances; il se replie bientôt sur lui-même, avec cette noblesse native dont rien ne saurait le dépouiller, et une réaction s'accomplit, d'autant plus puissante et plus irrésistible que la chute dont elle a été précédée était humiliante et profonde. Les idées qui avaient contribué au développement de la civilisation romaine, désormais condamnées, méprisées, ne pouvaient maintenir leur prestige en présence d'une foi nouvelle, plus pure, plus consolante, plus élevée. La doctrine du Christ, prêchant l'amour du prochain sur cette terre où l'on ne connaissait plus que l'esclavage et l'oppression parlant de fraternité et de paix aux victimes de la tyrannie et de la guerre, devait sortir triomphante de toutes les épreuves, et finir par dominer le monde.

Le nombre des chrétiens s'était considérablement augmenté en effet, malgré les persécutions qu'on leur avait fait subir et, à la mort de Constance Chlore, on les retrouvait dans toutes les classes de la société. Le Belgique était encore païenne, mais le christianisme avait fait de grands progrès dans le reste des Gaules et en Italie. Constantin résolut de s'en faire un point d'appui pour vaincre ses compétiteurs, fonder une monarchie durable, et se créer partout des partisans : il embrassa donc ouvertement la religion chrétienne, l'an 311 de notre ère. Dès lors les obstacles semblent s'évanouir devant lui ; il traverse les Gaules, pénètre en Italie, défait son rival Maxence qui lui disputait la possession de la Métropole, et fait son entrée dans cette dernière ville, le 29 octobre 312. Ses alliés, dont la coopération avait été aussi énergique qu'empressée, obtinrent une foule d'immunités. Le clergé fut exempté peu à peu de tout service public ou privé, des charges attachées aux fonctions municipales, de toute taxe personnelle et de ce qu'il y avait de plus onéreux dans les priviléges du fisc (1).

Indépendamment de ces concessions, Constantin publia un décret, à Milan, ordonnant la restitution de toutes les propriétés ecclésiastiques saisies par ordre de Dioclétien et, par un autre édit promulgué à Rome en 321, tous les fidèles furent autorisés à léguer aux églises jusqu'à la totalité de leurs biens (2). Ces dispositions législatives, envisagées au point de vue purement économique, avaient une importance considérable, car elles devaient nécessairement faire passer d'immenses possessions territoriales entre les mains de quelques communautés religieuses. Nous verrons en effet, à une autre époque, la Belgique se couvrir de riches abbayes et de couvents, dont les directeurs spirituels étaient en même temps les plus grands propriétaires fonciers du pays. Nous reviendrons sur ce sujet dans une autre partie de notre ouvrage en étudiant, d'une manière pratique, l'action de ces associations sur les progrès du commerce et de l'industrie.

(1) *Codex Theodosianus*, lib. XVI, tit. II, *de episcopis eccles. et clericis*, tom. VI, p. 15.

(2) *Idem*, lib. XVI, tit. II, lex VI, tom IV, p. 23.

L'idée chrétienne, que la conversion de Constantin transformait en religion d'état, s'appuyait désormais sur les forces combinées d'une vaste monarchie. Il fallait donc qu'elle fut clairement définie, car ses disciples étaient appelés à remplir un rôle important dans les affaires, et à prendre part au gouvernement de l'Empire. Les diverses églises, dont les dignitaires avaient été élus jusqu'alors par l'assemblée des fidèles, avaient été longtemps divisées sur des points de doctrine et de foi qu'il fallait résoudre, car l'incrédulité n'était plus seulement une hérésie, mais un crime de haute trahison. Les chrétiens, en s'unissant au fils de Constance Chlore, avaient pris des engagements réels : ils renonçaient à la discussion libre et, en formulant leurs principes, augmentaient les pouvoirs de leurs pasteurs spirituels. Ceux-ci formèrent bientôt une véritable hiérarchie, qui acquit chaque jour plus de force et de cohésion, et se modela en partie sur l'administration romaine. Douée d'une force vitale bien supérieure à celle-ci, elle en conserva si bien les traditions et les usages, que nous la verrons reconstruire l'empire après sa destruction par les barbares, sacrer Clovis et Charles le Grand, et ne lutter contre l'autorité trop absolue des empereurs d'Allemagne, qu'au moment où elle se sentit assez forte pour la revendiquer pour elle-même.

Après avoir réformé le culte, Constantin voulut aussi modifier les institutions politiques. L'ancienne Rome, pleine des souvenirs du passé, ne pouvait plaire au prince ambitieux qui se faisait élever un arc de triomphe en ruinant les monuments élevés par ses prédécesseurs ; il lui fallait une nouvelle capitale, loin de l'Italie, où l'écho répète encore les grands noms de l'histoire : Constantin, seul maître du monde après l'abdication de Licinius, transféra le siége de son empire à Bysance, et mourut à Nicomédie en 337.

Tandis que ses descendants, entourés d'une cour brillante et luxueuse, président à des synodes, se mêlent aux querelles théologiques, et se débattent péniblement entre les intrigues du palais et les vaines agitations de la place publique, leur autorité, dépouillée désormais du prestige des âges, s'affaiblit insensiblement autour d'eux. Julien, d'abord gouverneur des Gaules, puis l'élu des légions, essaie, mais sans succès, de raviver le

génie de la Rome païenne ; il n'y réussit pas plus que Théodose le Grand, qui meurt en 395, en divisant sa succession entre ses fils Honorius et Arcadius. Ces deux princes venaient à peine de monter sur le trône, lorsqu'un bruit sinistre vint terrifier l'Italie dégénérée : les barbares ont passé la frontière et, comme un fleuve impétueux qui rompt tout à coup ses digues pour inonder les campagnes, ils parcourent les provinces soumises, entraînant les opprimés à leur suite, massacrant les puissants et les riches, ardents à la curée, insoucieux du danger, enivrés de leurs succès, jeunes, forts, invincibles. Les Pictes et les Écossais reprennent l'offensive dans la Grande-Bretagne, que les Romains abandonnent entièrement en 420 ; la Belgique, la Gaule et l'Espagne sont successivement envahies et ravagées ; des Suèves, des Vandales, des Alains foulent le pavé des cités impériales, non plus en esclaves, mais en maîtres ; l'Italie elle-même est bientôt menacée, les Goths se partagent ses dépouilles et Honorius fuit honteusement devant leur roi Alaric, après avoir fait périr Stilicon, le seul général qu'il eut pu lui opposer.

Tandis que l'orgueilleuse Rome, abandonnée par les empereurs, subit à son tour toutes les infortunes et toutes les hontes, l'histoire des tribus maritimes de la Belgique reste toujours fort obscure. Il est probable, comme nous l'avons fait remarquer dans le chapitre précédent, que la mer commençait à envahir, vers cette époque, une partie des côtes. Le recteur Eumène, dans l'un des panégyriques, semble l'indiquer clairement : « Cette contrée, ô César, s'écria-t-il, que par tes victoires tu as « délivrée de la présence de l'ennemi ; cette contrée que tra- « verse l'Escaut dans son cours tortueux et que circonscrivent « les deux bras du Rhin ; cette terre, s'il est permis de le dire, « n'est point de la terre : elle est tellement imbibée et trempée « des eaux que non seulement là où elle est véritablement « marécageuse elle fléchit sous le pied qui la presse, mais même « que là où elle paraît plus ferme, elle tremble et chancelle « sous les pas, et l'agitation qui se communique au loin prouve « qu'une légère et mince écorce surnage sur des amas « d'eaux.... »

Une autre preuve que quelques grands changements devaient s'être opérés sur le littoral, résulte de ce que nous en voyons

disparaître l'ancienne population, remplacée désormais par des tribus teutoniques, et particulièrement par des Saxons. Le rivage belge finit même par prendre leur nom, *litus saxonnicum*, et il paraît évident que ces vaillants écumeurs de mer n'y renoncèrent pas à leurs coutumes, car saint Paulin, dans une lettre de l'an 399, représente les habitants de la Flandre comme des pirates, plongés dans la barbarie et vivant du fruit de leurs rapines (1). Il était d'ailleurs dans leurs habitudes de s'arrêter çà et là dans leurs courses, et de laisser des colonies sur leur passage. Nous les retrouvons non seulement en Flandre, mais sur les côtes de France, dans les environs de Caen et tout le pays Bessin, qu'ils parcoururent avant les Normands, et où ils fondèrent un établissement qu'on appela l'Otlingie saxonne (2).

Pour en revenir à la géographie physique de la Belgique, nous allons essayer d'esquisser l'état du littoral belge, tel qu'il se présentait à la fin de la domination romaine. Le sol s'étant abaissé insensiblement vers ce temps, le niveau des eaux avait donc commencé à se déplacer. Dès lors la mer s'avance à chaque marée dans l'intérieur des terres, qu'elle inonde à une grande distance, et se prépare peu à peu un nouveau lit dont la profondeur augmente sans cesse, les vagues étant encore assez agitées pour creuser le sol et emporter au loin les particules dont il était composé. Une vaste nappe d'eau se forma insensiblement à l'extrémité occidentale du pays, alimentée sans cesse par deux courants rapides dont l'un débouchait vers Calais, et l'autre vers Mardick. Cette espèce de lac se prolongeait jusqu'à Saint-Omer et formait, des villes d'Ardres et de Guesnes, deux

(1) « In terrâ Morinorum sita orbis extremâ quam barbaries fluctibus fremens tundit Oceanos in latebris viâ maris arenosâ, ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant. » (Paulini Epist.) Sidoine Apollinaire parle de l'audace et de l'habileté nautique des Saxons : « Hostis, omne hoste truculentior, improvisus aggreditur, prævisus elabitur, speruit objectos, sternit incautos; si sequatur, intercepit; si fugiat, evadit. Ad hoc exercent illos naufragia, non terrent; est eis quædam cum discriminibus pelagi non noticia solum, sed familiaritas. » Sidonii Apollinaris opera. Paris, 1652, in-4°, lib. VIII, epist. VI.

(2) Voy. Le Beuf, sur les Saxons de l'Otlingie, tom. XXI des mém. de l'Acad. impér. des inscriptions et belles lettres.

positions maritimes fort importantes. Plus loin, entre Dunkerque et Nieuport, les flots avaient également recouvert une étendue considérable de terrain, dont Bergues-St-Winnoc et Furnes formaient les deux extrémités. Au dessus de Scarphout, vers Cadzant, qui n'était pas encore séparé de l'île de Walcheren, s'ouvrait un vaste golfe, qui se prolongeait d'un côté jusque près de Bruges et de l'autre jusqu'aux environs d'Oostbourg, se rétrécissant en canal non loin d'Ardenbourg, puis s'élargissant de nouveau pour aboutir à Maldeghem, situé à l'embouchure de la Lieve. On pouvait, par cette dernière rivière, arriver jusqu'à Gand; le Hont, selon les plus anciennes cartes, n'existait pas, non plus que la plupart des villes que nous venons de nommer.

Il n'est pas impossible cependant que les Saxons n'eussent dès lors une colonie assez considérable à Oudenbourg, et que cette bourgade ne soit devenue une sorte d'entrepôt où ils échangeaient les produits de leurs déprédations maritimes. Nous lisons dans la chronique de St-Bavon (1) qu'elle fut détruite par les Huns vers 453, et son nom même indique son antiquité (2). Les Saxons faisaient de fréquentes incursions dans les Iles Britanniques, et il est peu probable qu'au moment où Hengist et Horsa dépouillaient un roi breton de ses états, leurs compatriotes fussent restés inactifs. Nous trouvons d'ailleurs des relations commerciales assez bien établies, dès le VIIe siècle, entre les Pays-Bas et l'Angleterre, pour avoir le droit de supposer qu'elles remontaient déjà à une époque assez reculée. Bède (3), dans son histoire ecclésiastique, nous parle d'un Frison qui vendit un esclave à Londres, en 679, et un négociant de la même nation ayant tué, au temps d'Alcuin, le fils du comte de la pro-

(1) Corp., *Chronic. Flandriæ, Chron. Sanct. Bavonis*, tom. I, p. 456.

(2) Oudenbourg, que l'on peut traduire par « Vieuxboug, » est déjà cité sous ce nom dans la vie de saint Éloi, qui le visita en 659; il est donc inexact de supposer, comme l'ont fait quelques auteurs, qu'il fut ainsi appelé en mémoire d'un certain Adon (Aldo), seigneur de cette contrée, qui l'aurait fondé vers 690 ou 700. Voy. cependant la *Flandria Ethnica*, p. 87: Dewez, *Geogr.*, art. Aldenburgum, et Folcuin, Chron. Lob.

(3) Ven. Bedæ, *Hist. eccles. Gent. Angl.*, lib. IV, cap. XXII, *Anglia Sacra*, tom. I, p. 601.

vince d'York, nous apprenons que tous ses compagnons, marchands comme lui, furent forcés de quitter le pays (1).

Remarquons, en outre, que lorsque les missionnaires anglais, avec l'ardeur des néophytes, arrivaient sur le continent pour y prêcher l'Évangile, ils se dirigeaient généralement vers la Flandre, circonstance qui indique à la fois la communauté d'origine des deux peuples (2) et leurs fréquents rapports. C'est ainsi que nous voyons, en 654, saint Liévin essayant la conversion des Flamands et des Brabançons, œuvre apostolique reprise plus tard par saint Boniface, né dans le Devonshire, et qui s'arrêta quelque temps à Bruges avant de partir pour Rome (3). Les pirates saxons ne s'éloignèrent pas, au reste, du rivage de la mer, car dans les premiers temps les côtes seules portaient le nom de Flandre (4); alliés aux Frisons, qui étaient de la même race, ils avaient comme eux une répulsion instinctive de toute contrainte : ils voulaient vivre en hommes libres « tant que le vent soufflerait des nuages et que le monde durerait. »

Pendant que les peuplades du littoral cinglaient le long des côtes, pillant çà et là quelque villa romaine, d'autres tribus belges, unies aux Francs, menaçaient les provinces soumises. Clodion, suivi de ses guerriers passe le Rhin vers le milieu du ve siècle, s'avance dans le pays des Tongriens et des Taxandriens, puis, traversant la forêt charbonnière, marche vers les rives de l'Escaut. Les Romains, qui avaient repris quelque énergie sous le commandement d'Aétius, essaient, mais en vain, d'arrêter le vainqueur, qui s'empare de Tournai, de Cambrai, et saccage Terouane, la principale cité des Morins. Il ne s'agissait plus, cette fois, d'une de ces irruptions soudaines,

(1) Alfredi ep. Monast. *Vita S. Ludgeri*, lib. I, cap. X, apud Scriptores rerum Brunsvicensium... cura Godefridi Guilielmi Leibnitii, pars I, p. 88, lin. 19, *Acta Sanct. Ord. S. Bened.*, sæc. IV, pars I, p. 22.

(2) Le mot *flyming* ou Flamand signifie en anglo-saxon fuyard, émigrant. L'ancien port de Hulst avait encore, à la fin du XIVe siècle, le nom de port des Saxons (*Sax-Haven* en flamand, *Saxi-portus* dans la 2e édit. de De Meyer).

(3) C. Smet, *Heylighe en roemweerdige persoonen in Nederland*, p. 343 et suiv. Voyez sur saint Liévin un article fort intéressant de M. J. Bécart dans la revue intitulée : *Archives hist., phil. et littéraires*, tom. 1er, p. 401. Gand, 1837.

(4) Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, trad. Gheldorf, tom. I, p. 113.

d'abord irrésistibles, puis se terminant bientôt par un désastre, les Francs ne quittèrent plus la contrée dont ils venaient de prendre possession. Tournai, ancienne ville romaine, devint une des résidences favorites de leurs princes, et l'on y a retrouvé, au XVIIe siècle, le tombeau de l'un d'eux, Childéric Ier, qui y fut enterré avec ses armes et ses ornements royaux.

Après quelques luttes avec les pirates saxons, dont les nouveaux venus voulaient désormais restreindre les courses (1), Clovis, le successeur de Childéric Ier, reprend une attitude agressive à l'égard des Romains, et défait le patrice Syagrius près de Soissons. Ayant pillé cette dernière ville, il porte la guerre dans le Parisis, qu'il met à feu et à sang, et se rend ensuite en Thuringe, afin d'empêcher d'autres émigrants germains de venir lui disputer la suprématie qu'il avait acquise. Les Gaulois s'étant déjà convertis au christianisme, Clovis se vit forcé d'employer, dans ses rapports avec eux, des membres de leur clergé. Les chefs francs, pleins de zèle lorsqu'il s'agissait de saisir les armes et d'aller au combat, n'entendaient rien aux usages des vaincus, et abandonnèrent volontiers l'administration de certaines affaires à ces nouveaux conseillers, plus instruits, plus adroits et plus expérimentés. Leur influence s'accrut par le mariage du roi avec Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Burgundes, qui ne cessait d'exhorter son époux à abandonner le culte des idoles. Une circonstance heureuse opéra ce changement. Clovis se préparait à marcher contre les Allemands, lorsque la reine lui dit qu'il obtiendrait la victoire s'il invoquait le Dieu des chrétiens. Les Allemands ayant été défaits, dans les plaines de Tolbiac, Clovis attribua ses succès à une intervention divine, embrassa le christianisme, et reçut solennellement le baptême à Reims, des mains de saint Remi, avec trois mille de ses guerriers.

Cette conversion, par laquelle il renonçait aux traditions de sa race, fut le signal d'événements plus importants. Les tribus franques, qui n'accordaient qu'un pouvoir fort restreint à leurs chefs, s'étaient divisées en divers rameaux en s'établissant dans la Gaule. Les Francs Saliens, dont nous venons de parler,

(1) Gregor. Turon. *Hist. Francorum*, lib. II, cap. XIX.

se rangeaient sous l'autorité de Clovis; les Ripuaires, qui habitaient les environs de Cologne, obéissaient à Sigebert, tandis que les peuplades du Cambrésis et de la Morinie avaient aussi des rois particuliers. Clovis, en adoptant la foi romaine, chercha en même temps à faire prédominer les usages de la monarchie impériale, plus favorables à la centralisation du gouvernement. Reconnu par l'empereur d'Orient, dont il avait reçu le titre de consul, il considérait les autres chefs francs comme des ennemis et des rivaux, dont il fallait se débarrasser à tout prix. Astucieux et féroce, il ne recula devant aucun crime pour réaliser ses projets, fit massacrer ses compétiteurs les uns après les autres, et se trouva bientôt le seul souverain d'un vaste royaume, qui comprenait la plus grande partie de l'ancienne Gaule, d'où les Romains se virent exclus après y avoir dominé pendant plus de quatre siècles.

CHAPITRE III

Situation des pays sous les rois Mérovingiens. — Navigation sur l'Escaut au VIe siècle. — Travaux publics ordonnés par la reine Brunehaut. — Nouvelle délimitation de la Gaule. — Nobles et serfs. — Quelques mots sur la Loi salique. — Wyk te Duurstede et son commerce. — Puissance des maires du palais.—Les revenus ecclésiastiques confisqués par Charles Martel. — Pepin le Bref et le pape Zacharie. — Les anciennes abbayes en Belgique. — Charlemagne et les Saxons. — Système politique de ce prince, ses plans, ses réformes. — Il veut créer une marine. — Premières expéditions des Danois. — Le port de Gand. — Avenir de la monarchie franque. — L'instruction publique au commencement du IXe siècle.

L'invasion des barbares, en détruisant violemment l'ancienne organisation sociale, déjà minée par ses révolutions intérieures, plongeait l'Europe dans la plus grande confusion. Des bords du Rhin aux rives de la Méditerranée, en Espagne, en Italie, en Sicile, on ne voyait plus que des ruines, souillées de sang, dispersées pierre à pierre, foulées aux pieds. Commerce, arts, littérature, tout semble s'évanouir dans cet immense chaos, d'où l'on n'entend plus s'échapper que le bruit du fer et les cris des mourants. Après avoir étudié avec César les diverses tribus de la Gaule, dont Pline, Ptolémée, Strabon et Dion Cassius nous ont décrit le territoire; après avoir applaudi à la mâle éloquence de Tacite, et consulté avec intérêt les écrits de Suétone, d'Eumène et de Procope, il ne nous reste plus, dans cette nuit profonde qui précède une période de rénovation, que quelques

chroniques obscures, derniers bégaiements de la mémoire au seuil de l'oubli.

Grégoire de Tours, qui vivait au VIe siècle, nous fait un tableau déplorable de cette décadence générale : « l'étude des « lettres humaines, dit-il, cesse d'être cultivée, ou même elle « est totalement abandonnée dans les Gaules. On n'y trouve « plus un homme qui soit assez bon grammairien, assez habile « logicien pour rapporter soit en vers, soit en prose, les événe« ments contemporains (1). »

Les ouvrages de Cosmas, qui parcourait l'Orient vers la même époque, nous donneront une idée plus triste encore de la culture des sciences depuis l'âge de Pline. En effet, dans un traité de « topographie chrétienne (2), » le voyageur s'attache à réfuter l'opinion que la terre fût un globe, en même temps que l'assertion toute païenne qu'il existe une zone tempérée au Sud de la zone torride. Il informe ensuite ses lecteurs que, d'après le système véritablement orthodoxe, notre monde est quadrangulaire, s'étend durant 400 journées de marche de l'Est à l'Ouest, et exactement la moitié autant du Nord au Sud. Il nous le représente entouré de hautes murailles, sur lesquelles reposent la voûte du firmament, ajoutant qu'une montagne fort élevée, située vers le Nord, interceptait à certains moments les rayons du soleil, circonstance qui occasionne les changements diurnes et nocturnes.

Les traditions artistiques, dont les malheurs de la guerre effacent jusqu'aux traces, n'apparaissent plus que faiblement dans le Midi de la Gaule. L'évêque de Tours se borne à nous apprendre que saint Remi, voulant donner de l'éclat à la cérémonie du baptême de Clovis, fit tendre quelques toiles peintes dans les nefs d'une église (3). Les relations commerciales, déjà fort restreintes sous la domination romaine, ne sont guère dans une situation plus florissante. Les rois francs, avec l'aide de leurs conseillers ecclésiastiques, s'occupèrent de bonne heure

(1) *Præfat. Hist. Greg. Tur.*
(2) Publié par Montfaucon en 1707.
(3) *Greg. Tur.* lib. II, chap. XXXI.

à les raviver, car ils y voyaient un moyen d'augmenter leur trésor, mais le commerce et l'industrie ne pouvaient que languir sous un régime tout militaire, qui n'offrait nulle garantie contre les exactions, nul recours contre les abus de pouvoir. Il paraît néanmoins que les habitants de Tournai faisaient encore quelque négoce avec l'intérieur du pays, car cette ville ayant soutenu un siége en 575, le roi Chilpéric, afin de lui accorder quelque compensation, céda à l'évêque et au clergé le montant des droits qui se prélevaient au profit du fisc sur tous les vaisseaux qui remontaient et descendaient l'Escaut, ainsi que sur les marchandises qui se vendaient dans la cité ou ses dépendances (1).

Tournai faisait partie à cette époque du territoire ménapien, car les quartiers qui s'étendent de nos jours sur la rive droite du fleuve n'existaient pas encore : son premier évêque fut saint Eleuthère, qui avait pris possession de ses fonctions épiscopales en 486. La reine Brunehaut, durant sa longue et sanglante carrière, décréta aussi quelques mesures favorables au trafic entre les diverses provinces : elle fit réparer plusieurs anciennes voies romaines, en Belgique (2), et le peuple leur a conservé jusqu'à nos jours le nom de « chaussées Brunehaut. » Plusieurs capitulaires, émanant de ses successeurs, nous indiquent qu'on prenait encore quelque soin, malgré les troubles qui s'élevaient sans cesse durant cette ère orageuse, de l'entretien des chemins publics. Sauf ces travaux, dont la nécessité était trop évidente pour en permettre l'abandon, le règne des rois francs ne présente qu'une série de scènes violentes et tragiques. Clovis, après avoir cherché à fonder, à coups de hache, l'unité de la nouvelle monarchie, détruit son œuvre en partageant ses possessions entre ses quatre fils.

Une ardente rivalité ne tarde pas à diviser ceux-ci, qui renouvellent entre eux les luttes que leur père avait eues à soutenir contre les autres chefs francs.

Après de longs démêlés, la France fut divisée en deux royaumes, l'un à l'Orient « Oosterryck, » l'autre à l'Occident « Wes-

(1) Miræi, *dipl.* tom. II, c. CLXX, p. 1310.
(2) *Sigeb. Gembl. chron.*

terryck ou Nova Westria. » Ces états, qui reçurent ensuite, par corruption, les noms d'Austrasie et de Neustrie, se trouvaient réunis en 634 sous le sceptre de Dagobert I. Celui-ci, suivant l'exemple de ces prédécesseurs, les sépara de nouveau et décida que l'Escaut en formerait désormais la ligne de démarcation. D'après cet arrangement, il fut convenu que la Flandre, le Tournaisis, l'Artois et la châtellenie de Lille appartiendraient à la Neustrie, tandis que le Cambrésis, le Hainaut, le Brabant, le pays de Namur et de Liége feraient partie de l'Austrasie. Ce morcellement de nos provinces eut de graves conséquences, car il ne tendit pas seulement à éloigner les unes des autres des peuplades entre lesquelles existaient une certaine communauté d'origine, mais il donna naissance, en d'autres temps, aux prétentions de suzeraineté des rois de France et des empereurs d'Allemagne. Nous ne pouvons cependant, sans nous écarter de notre sujet, nous appesantir sur ces faits que nous devons nous borner à indiquer; il nous reste à examiner une question qui se rattache plus particulièrement à l'objet de nos études : celle de l'organisation civile, politique et économique de l'Empire des Francs.

Nous avons vu que les guerriers germains, après la conquête de la Gaule, adoptèrent en partie les usages de l'ancienne administration, et ne cherchèrent pas à modifier, au moins d'une manière radicale, les institutions juridiques des vaincus. Ceux-ci continuèrent en effet à être régis par les lois romaines, principalement vers les parties méridionales de la contrée. Tandis que les Gaulois prenaient pour arbitres de leurs intérêts la curie ou l'évêque de leur ville, les barbares décidaient leurs contestations par l'autorité des vieilles coutumes teutoniques. Les rapports qui s'établirent peu à peu entre les deux races, forcèrent les conquérants à donner une forme plus précise à leur législation, dont les dispositions nous ont été conservées sous le nom de Loi salique, non pas précisément telles qu'elles existaient du temps de Clovis, mais au moins telles qu'elles furent publiées sous les rois mérovingiens. Le principe de la distinction des classes, qui se développa d'une manière si remarquable durant la féodalité, y est clairement exprimé, ainsi que les droits et les devoirs qui incombaient aux différents

groupes populaires. Les officiers du Roi, *duces*, *comites*, *missi majores*, occupaient le premier rang dans l'État. Ils étaient chargés du gouvernement des grandes provinces, *pagi*, du commandement des armées et de l'exécution de la justice. Le département assigné au duc se composait généralement de douze comtés, mais cette règle est loin d'être invariable; ceux-ci se démembraient à leur tour en cantons ou bourgs de cent famille chacun, à la tête desquels on plaça un fonctionnaire qui reçut l'ancien titre de centenier. Les *missi majores*, *regii*, ou *dominici* n'avaient qu'une mission temporaire : c'étaient des intendants ou commissaires généraux que les rois envoyaient dans les provinces pour veiller à l'exécution des jugements, écouter les plaintes, réprimer les abus, distribuer avec équité les peines et les récompenses.

La classe des nobles, qui venaient après eux, comprenait tous ceux qui n'étaient pas serfs; les affranchis mêmes ne pouvaient aspirer à la noblesse. Les seigneurs francs, « leudes *antrustions* » ne se distinguaient des hommes libres, *ingenui*, que par leur qualité de détenteurs ou bénéficiers de quelque portion du domaine royal : les uns comme les autres étaient exempts d'impôts.

Les esclaves composaient la dernière classe. Ils étaient soumis à la glèbe, c'est à dire qu'on les astreignait à cultiver les terres de leurs maîtres. On les appelait *mancipia*, *servi*, et on les vendait comme un vil bétail, à dix, douze, quinze sous par tête (1).Ceux qu'on nommait *coloni*, *manentes*, n'étaient attachés au service de certaine terre que pour un temps déterminé, c'est à dire pendant quelques jours de la semaine : après avoir satisfait à la « corvée » ils pouvaient travailler à leur profit particulier.

La loi salique, modelée sur les coutumes d'un peuple à peine civilisé, présente un tableau singulièrement confus : relations civiles, dispositions pénales, règlements de procédure, toutes les sections diverses du droit s'y trouvent mêlées sans ordre apparent. Elle ne contient guère de stipulations relatives au commerce, et s'attache spécialement à la répression des délits

(1) Greg. Tur., lib. III, cap. XV; *Leg. Sal.*, tit. XXXVIII.

ruraux. Toutes les offenses sans exception, soit contre les personnes, soit contre les propriétés, y sont compensées par des amendes pécuniaires, proportionnées au rang de l'offensé et à la nature du dommage. Ce code, malgré toute sa barbarie, est d'autant plus intéressant à étudier qu'il forme en quelque sorte la base de l'ancien droit dans nos provinces, où l'influence germanique ne cessa de se faire sentir. Nous possédons une foule d'actes, à partir du IXe siècle, dans lesquels on lit que les décisions qu'ils contiennent étaient prises « secundum legem salicam, » d'après la loi salique.

Le règne de Dagobert Ier, qui fut couronné roi d'Austrasie en 622, et dont nous avons rapporté plus haut les dispositions testamentaires, n'offre guère de particularités dignes d'être notées dans nos annales commerciales. Un diplôme, publié par Miræus, établit cependant que la ville de Wyk te Duurstede, située à quatre lieues d'Utrecht, dans les Pays-Bas, était fréquentée par les marchands dès cette époque, et qu'elle recevait des vaisseaux étrangers, saxons ou hongrois, qui venaient y faire un trafic en grains et en miel (1). Il n'est pas inutile d'ajouter que les chefs francs se réservèrent le monopole de la vente du sel, qui continua à se faire, comme sous les Romains, au profit de la couronne. Les domaines royaux étant fort importants, les princes de la première race en avaient confié la direction à un officier spécial, qui prenait le titre de maire du palais. Cette charge, qui équivalait d'abord à celle de grand-maître de la maison royale, ne conférait point de pouvoirs extraordinaires à son titulaire, qui était essentiellement amovible.

Les circonstances changèrent cependant après le règne de Dagobert Ier, dont les successeurs, trop faibles pour exercer l'autorité par eux-mêmes, en abandonnèrent la responsabilité et les soucis à leurs ministres. Tandis qu'ils se livraient entièrement à leurs plaisirs et à leurs vices, le maire du palais s'empara peu à peu du pouvoir, et devint le véritable chef de la nation. Il prit le titre de duc des Francs et, au lieu de tenir ses fonctions de la bienveillance royale, il se fit élire par le peuple.

(1) Miræi, *Dipl. Belg.*, lib. I, cap. I, p. 241.

Ébroïn, l'un d'eux, ayant fait assassiner Dagobert II, son souverain, et s'étant rendu odieux par son despotisme, les Belges refusèrent de lui obéir, et reconnurent pour chef Pépin de Herstal, fils d'Ansegise et de Begga, et dont l'aïeul avait été maire du palais sous Clotaire II.

Pépin devenu duc d'Austrasie, s'assura des dispositions de ses partisans, les réunit autour de lui, et s'avança jusqu'à la forêt charbonnière, qui formait la limite de son territoire, Ébroïn, abandonné par les grands, avait déjà été immolé à la vengeance du peuple, mais Bertaire, qui avait pris sa place, se montrait disposé à soutenir la lutte contre les Austrasiens, au nom du roi Thierri III. Les deux armées se rencontrèrent à Testry, près de Saint-Quentin, et, après un combat acharné, les Neustriens furent complétement défaits. Bertaire fut massacré par ses propres soldats, et Thierri tomba entre les mains de Pépin, qui, dans la crainte d'irriter la nation, lui laissa le vain titre de roi, tout en s'emparant des finances et de l'autorité réelle.

Cet événement, en faisant disparaître la nationalité de la Neustrie, préparait aussi la chute de la dynastie régnante. Il devenait impossible en effet aux descendants dégénérés de Mérovée et de Clovis, désormais condamnés à l'impuissance, de se maintenir plus longtemps à côté de ces ducs, aussi ambitieux que vaillants, qui se mettaient bravement à la tête de leurs hommes d'armes, et ne reculaient pas plus devant la rude vie des camps qu'en présence des embarras et des fatigues du conseil.

Pépin, après avoir dirigé l'administration du royaume sous Clovis III, Childebert III et Dagobert III, mourut en 714, laissant les mêmes fonctions à son fils Charles-Martel, qui ne parvint à se faire reconnaître qu'après une guerre civile. Ce prince belliqueux avait déjà eu à résister aux Saxons, aux Frisons et aux Allemands, contre lesquels il s'était défendu avec succès, lorsqu'il apprit que les Sarrasins, après avoir fait la conquête de l'Espagne, venaient de passer les Pyrénées en grand nombre, et s'avançaient vers le centre de la France. Leur manière de combattre, leur fanatisme, les cruautés qu'ils exerçaient sur leur passage semaient la terreur autour d'eux, et Charles sentit

la nécessité de faire un effort suprême afin de se débarrasser au plus tôt de ces dangereux adversaires. Il promit de grandes récompenses à tous ceux qui se joindraient à lui, marcha rapidement contre les ennemis, et réussit à les arrêter dans les plaines de Tours, où il les mit en pleine déroute. Ce triomphe, qui sauvait l'Europe d'une invasion formidable, laissait le vainqueur dans une position difficile, forcé qu'il était de satisfaire aux exigences de ses compagnons. Charles ne vit qu'un moyen de leur tenir parole, et il n'hésita pas à l'employer; l'Église possédait déjà des revenus opulents; il s'empara des dîmes appartenant aux différentes communautés religieuses et les distribua aux défenseurs du pays. Cette mesure assez hardie à cette époque, lui est amèrement reprochée par les écrivains ecclésiastiques, qui ont fait de sa damnation un article du droit canon (1). Ils prétendent même qu'un saint descendu du ciel, vint révéler les souffrances de Charles Martel à Eucher, évêque d'Orléans. Quoi qu'il en soit, ce prince mourut en paix le 22 octobre 741, laissant trois fils, dont les deux aînés. Carloman, et Pépin, se partagèrent les provinces : le premier eut l'Austrasie, et le second la Neustrie, la Bourgogne et la Provence.

Carloman s'étant retiré dans un monastère, Pépin s'empara du gouvernement que l'abdication de son frère venait de laisser vacant, il se trouva dès lors le chef réel de la monarchie franque. Il était réservé à ce prince de réconcilier le pouvoir avec l'Église, et de compléter la ruine de la dynastie mérovingienne. Désirant réunir la dignité royale à l'exercice de l'autorité suprême, sans être accusé d'usurpation, il sollicita une décision du pape Zacharie sur la question de savoir à qui appartenait le titre de roi : à celui qui n'exerçait aucun des devoirs attachés à la souveraineté, bien qu'il en conservât les prérogatives, ou à celui qui supportait le fardeau des affaires, et s'astreignait à toutes les charges de la puissance royale? Le pape prononça en faveur de ce dernier, et son avis fut suivi sans délai. La nation, solennellement assemblée à Soissons, le 1er mars 751, acclama le duc des Francs, qui fut sacré en

(1) Haræus, tom. I, p. 32.

qualité de roi de France par saint Boniface, légat du saint siége et archevêque de Mayence. Childéric III, qui n'avait jamais été qu'un instrument entre les mains de son puissant vassal, fut tonsuré et jeté dans l'abbaye de Sithiu, à Saint-Omer. Étienne II, qui remplaçait le pape Zacharie, recueillit bientôt les fruits de la complaisance de son prédécesseur, car il fut mis en possession, grâce à l'énergique intervention de Pépin, d'un assez vaste territoire enlevé à Astolphe roi des Lombards.

Tandis que le Pontife agrandissait ainsi son domaine temporel, tout en affermissant sa puissance spirituelle, quelques missionnaires continuaient à parcourir la Belgique, où ils s'efforçaient de détruire les restes de l'Idolâtrie. Vers 764, un de ces courageux disciples du Christ, saint Gommaire, se bâtissait une cellule dans une petite île déserte au confluent de la Nèthe, autour de laquelle s'éleva plus tard la ville de Lierre. Déjà plusieurs couvents, assez humbles à l'origine, s'étaient établis sur différents points du pays, bien que le peuple continuait à se montrer peu empressé, en général, à renoncer au paganisme. Les premiers apôtres de l'Évangile, en Belgique, appartenaient presque tous à l'ordre des Bénédictins, et fixaient de préférence leur séjour dans des lieux déserts, et peu habités. C'est ainsi que saint Amand s'était retiré dans le hameau de Gand, alors inconnu, et que saint Rombaud avait vécu en solitaire dans la forêt où l'on devait édifier plus tard la ville de Malines; saint Ghislain et saint Trond, non moins zélés, s'étaient écartés également au milieu des terres, pour aller dresser un autel sur l'emplacement des localités qui portent aujourd'hui leur nom.

Un grand nombre de cités doivent leur origine, dans les Pays-Bas, à de pieux cénobites (1), dont la retraite agreste et sauvage ne tardait pas à se transformer en chapelle ou en couvent. Leurs disciples, généralement aussi pauvres qu'eux-mêmes, commençaient d'abord à défricher le sol qui s'étendait autour du sanctuaire, recevaient ensuite quelques donations

(1) Entre autres les villes d'Antoing, de Bilsen, de Ciney, de Dickirch, de Florennes, de Fontaine-l'Évêque, de Furnes, de Huy, de Leuze, de Liége, de Mons, de Nivelles, de Poperingue, de Renaix, de Rœux, de Saint-Nicolas, de Soignies, etc.

qui leur permettaient de donner plus de développement à leurs cultures, et acquéraient ainsi insensiblement au domaine plus considérable. Les seigneurs voisins, retenus par une sorte de crainte superstitieuse, respectaient ces colonies naissantes, qui échappaient ainsi aux désastres qui accablaient les propriétés laïques. Une foule de gens, attirés par l'espoir de vivre en paix à l'ombre du monastère, venaient se grouper auprès de l'édifice consacré, et l'on vit beaucoup d'hommes libres, ruinés par l'obligation du service militaire gratuit, se réduire volontairement à l'état de colons ou de *lœti* de quelque abbaye, afin de se soustraire aux persécutions. Les paysans n'avaient point à passer par des formalités bien compliquées pour déclarer qu'ils se rendaient serfs d'une église ; il leur suffisait de planter une croix au milieu de leurs champs, et le nombre de ces signes symboliques augmenta à un tel point dans certains parties de la contrée, que les princes se virent obligés de promulguer des règlements afin de réprimer l'abus d'une telle coutume (1).

Ces communautés religieuses, que les anciennes chroniques nous permettent d'étudier dès leur formation, étaient appelées, comme nous l'avons déjà fait observer précédemment, à contribuer d'une manière considérable aux progrès de l'agriculture et de l'industrie. Sans la fondation des abbayes de Tongerloo, d'Averbode et de Postel, selon la remarque fort juste de M. Schayes (2), les campagnes fertiles qui les entourent seraient peut-être encore des bruyères arides ou des landes improductives. Lés moines rendirent sous ce rapport des services incontestables, de même qu'ils méritent également des éloges pour avoir sauvé de la destruction une foule de précieux monuments littéraires, qui eussent été entièrement perdus s'ils n'avaient été recueillis grâce au goût éclairé de quelques abbés. Ils contribuèrent aussi à la renaissance des arts, désormais consacrés à l'embellissement des édifices du culte, et réclamèrent, au nom de tous les opprimés, le droit d'asile au pied des autels.

On ne peut, sans faire preuve de partialité, méconnaître des

(1) Moreau, huitième discours sur l'histoire de France, p. 412.

(2) *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II. Brux., 1838.

titres aussi parfaitement établis, mais il faut bien ajouter cependant que les institutions monastiques, si elles ont eu leurs phases brillantes, ont aussi leurs parties sombres. Les abbés, devenus grands propriétaires, confondirent souvent les intérêts publics avec ceux de leurs couvents, et exercèrent une influence fatale sur les libertés politiques du pays. On peut leur faire un autre reproche que nous croyons également fondé, c'est celui d'avoir contribué à rabaisser le sentiment religieux, en donnant une importance exagérée au culte des reliques, dont ils tiraient de beaux revenus, et en introduisant dans l'enseignement une foule de récits légendaires, dont l'absurdité est évidente, et dans lesquels on chercherait en vain la morale élevée, l'austère sentiment du devoir, l'esprit de charité et de dévouement qui caractérisaient les premiers chrétiens.

Les relations étroites de Pépin le Bref avec l'église romaine, en aidant ce prince à rétablir l'autorité royale, mettaient les Francs en hostilité avec les populations encore païennes. Le désir d'acquérir des possessions nouvelles, la nécessité d'empêcher d'autres tribus teutoniques de dépasser les limites de l'Empire, forcèrent Charles Ier, fils et successeur de Pépin, à garder sans cesse les armes à la main. Ce prince, auquel l'histoire a donné le nom de Charlemagne ou le Grand, régna d'abord avec son frère Carloman, et se trouva seul maître du royaume à la mort de celui-ci. Il resserra son alliance avec le Saint-Siége en attaquant le roi des Lombards, qu'il fit prisonnier dans Pavie, et qui alla finir ses jours à Liége, sous la garde de l'évêque Agilfride. Tranquille désormais de ce côté, il se trouva bientôt en présence d'autres ennemis, redoutables par leur valeur, leur énergie et leur indomptable persévérance.

Les Saxons, successivement attaqués par Pépin de Herstal, Charles Martel et Pepin le Bref, avaient fait à ceux-ci une guerre implacable. Il est assez difficile de déterminer, d'une manière exacte, l'étendue du territoire qu'ils occupaient, mais il est probable qu'on désignait sous le nom de Saxe, au VIIIe siècle, la contrée qui se présente au Nord et à l'Orient du Weser (1). Ils

(1) Voy. un travail de M. Meyer, dans les *Mém. de l'Académie de Bruxelles*, tom. III, p. 469.

avaient en outre implanté des colonies, comme nous l'avons déjà constaté, sur divers points du littoral de la mer du Nord, et s'étaient ménagé l'appui des Frisons, dont ils partageaient les mœurs et les usages. Un de leurs chefs, qui avait nom Adroald, s'était emparé dès le septième siècle des districts de Saint-Omer et de Saint-Pol, ainsi que d'une partie des côtés de Flandre, et s'était retranché dans le fort de Sithiu (1).

Charlemagne, voulant à tout prix les empêcher de ravager les frontières, comprit qu'il ne parviendrait à les faire renoncer à leurs habitudes de déprédation qu'en transformant leur état social, et il prit la résolution de leur imposer, par la force, le culte et les croyances des Francs. Il rencontra néanmoins, dans leur chef Witikind, un adversaire fécond en ressources, inébranlable dans l'adversité, prompt à profiter d'un succès, et dont l'héroïque intrépidité prolongea longtemps cette lutte sanglante, qui fut souillée par les plus horribles cruautés. Les Saxons, unis aux Danois dont ils avaient réclamé des secours, défendirent durant trente trois ans leur sauvage indépendance. Souvent vaincus, ils acceptaient leur sort avec une résignation apparente, se laissaient baptiser, puis se relevaient encore, massacraient leurs prêtres et reprenaient leurs idoles.

Les lois qu'on leur imposa, après l'assemblée de Paderborn, donnent une idée du fanatisme religieux et de la férocité qui animaient les vainqueurs. La révolte contre le prince, le mépris du culte, l'assassinat des membres du clergé ou des seigneurs, le rapt, le pillage des églises y sont punis de mort, en même temps que le refus d'obéir aux prescriptions de l'Évangile ou d'observer l'abstinence durant le carême. Un saxon, coupable de tous ces crimes, n'avait, pour échapper aux poursuites, qu'à se soumettre à la pénitence publique : l'absolution du prêtre lui permettait de rentrer en grâce, et de se faire pardonner sa conduite. Ces mesures législatives n'ayant pas empêché les Saxons de se soulever de nouveau, Charlemagne résolut de les dominer par la terreur, et le sang de quatre mille d'entre les rebelles rougit le fer des bourreaux, sous les yeux de leurs

(1) Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*. Paris, 1844, un vol. in-12, p. 51.

compatriotes, qui avaient été conduits au pied de l'échafaud par les bandes armées du monarque franc.

Tandis que les tribus germaniques, épuisées par tant d'efforts, donnaient le spectacle d'une agitation perpétuelle, tantôt humiliées et abattues, tantôt arrogantes et fières, Charlemagne, qui cherchait dans l'unité des croyances religieuses la réalisation de ses plans de réorganisation politique, recevait à Rome des mains du pape Léon III, la couronne d'empereur d'Occident. Les dissensions intestines, le mélange des races, la diversité des intérêts et des sentiments, avaient exercé jusqu'alors leur action dissolvante sur les liens sociaux : un fils de l'Église allait essayer de grouper ces éléments opposés, de les combiner entre eux, et de rétablir l'ordre dans cet immense chaos, berceau d'une civilisation nouvelle régénérée par la foi. Charlemagne, en associant intimement sa politique à celle du Saint-Siége, croyait assurer l'avenir de sa propre dynastie, et contribua en réalité à fonder la puissance d'une théocratie, qui finit par dicter la loi à ses successeurs.

Le pouvoir spirituel, basé sur les impressions reçues, le respect des traditions, et la constitution intime de la conscience humaine, était doué d'une énergie et d'une force de résistance bien supérieures à celles de l'autorité temporelle, qui dépendaient entièrement, à cette époque, des qualités particulières de celui qui l'exerçait : l'empire rêvé par le fils de Pepin le Bref était destiné à tomber avec son fondateur, mais le pontife qui lui donna la couronne devait conserver longtemps le privilége de sacrer les rois. Les conséquences de ces concessions ne tardèrent pas à se faire sentir, et la supériorité des évêques sur les magistrats civils se dessine de bonne heure :

« Les évêques, lisons-nous dans un capitulaire, porteront « témoignage si les comtes rendent la justice sans haine et sans « mauvaise intention touchant la punition des larrons. Le « comte qui aura puni un homme contre le droit perdra sa « dignité et sera puni; les juges inférieurs doivent représenter « au plaid du comte les larrons qui ont volé dans leur *centaine*, « à peine de se voir démis de leur dignité et des bénéfices qui « y sont attachés, ou de payer une amende s'ils ne jouissent « d'aucune portion du domaine. »

Cette disposition, comme on le voit, mettait les officiers impériaux entièrement à la merci des prélats. Il nous reste de nombreuses dispositions législatives émanant de l'empereur des Francs. Le premier capitulaire important que nous possédions est daté de 779, et prépare la réalisation des plans administratifs de ce prince. Les hommes libres, dont le nombre, comme nous l'avons déjà remarqué, diminuait rapidement, n'allaient plus aux assemblées judiciaires des comtes ni des centeniers, où ils étaient appelés à juger leurs pairs, accablés qu'ils étaient de ces convocations, que les magistrats multipliaient à dessein afin d'augmenter le chiffre des amendes qu'ils avaient le droit d'exiger des absents. Charles réprima cet abus en réduisant à trois par an les réunions auxquelles les hommes libres devaient se rendre, et, pour assurer en tous cas l'administration de la justice, il institua des échevins, *Scabini*, magistrats subalternes, à la nomination du comte et du centenier. Il établit en outre deux plaids généraux, qui devaient se tenir annuellement aux époques où se réunissaient les conciles épiscopaux, en mars et au commencement de l'automne.

Ces réformes politiques furent bientôt suivies de mesures financières non moins importantes : le capitulaire publié à Herstal est devenu célèbre en ce qu'il consacre l'établissement définitif de la dîme. Le payement de cette redevance, exigé depuis deux siècles par l'épiscopat, avait été jusqu'alors tout à fait facultatif : l'empereur en fit une loi, qui ne fut pas acceptée sans de longues contestations. Il établit l'unité des poids et mesures dans toutes les villes et les monastères, en se basant sur ce texte biblique : « *Pondus et pondus, mensura et mensura, utrumque abominabile est apud Deum* (1). » Le commerce des grains fut soumis à un règlement particulier, décrété à Francfort en 794.

« Nul homme, dit cet arrêté, clerc ou laïque, ne pourra
« vendre les blés, en temps de disette comme en temps d'abon-
« dance au delà du prix fixé pour le *boisseau public*, savoir
« un denier par boisseau d'avoine, deux par boisseau d'orge,
« trois par boisseau de seigle, quatre par boisseau de fro-

(1) Prov., cap. XX, v. 10.

« ment (1). Le pain ne se vendra pas au delà d'un denier les « vingt quatre livres; les blés provenant des domaines royaux « seront livrés à prix réduits (2). »

Les lois salique et ripuaire ne statuaient que des peines pécuniaires contre les voleurs et les assassins : il frappa ceux qui seraient convaincus de ces crimes de pénalités corporelles; un larron, condamné pour la première fois devait perdre un œil; on lui coupait le nez en cas de récidive, et une troisième condamnation entraînait la mort. Le meurtrier ne pouvait se soustraire à cette dernière peine et, afin que l'asile des églises ne retardât ou n'empêchât pas le cours de la justice, il fut défendu d'y recevoir ceux qui se trouvaient sous le coup d'une sentence capitale, et même de leur procurer des aliments.

Ces réformes, dont l'examen approfondi appartient plutôt à l'histoire du Droit, présentent cependant quelques détails curieux relatifs au commerce, à l'agriculture et à l'industrie. Les rois francs, comme on le sait, possédaient une foule de propriétés rurales, qu'ils faisaient exploiter à leur profit. Charlemagne s'occupa avec beaucoup de soin de l'administration de ces biens de la couronne, et quelques-unes des lettres qu'il adresse, à ce sujet, à ses intendants, offrent le plus grand intérêt. « Nous voulons, dit-il dans une de ces instructions, que « l'on attache à chacun de nos châteaux des ouvriers en fer; « des orfèvres ou des argentiers; des tailleurs; des tourneurs; « des charpentiers; des armuriers; des ciseleurs; des savon- « niers; des brasseurs qui sachent faire la cervoise, le cidre et « le poiré, et toute autre liqueur bonne à boire; des boulan- « gers qui aient appris à confectionner la semoule pour notre « usage; des faiseurs de filets, habiles à fabriquer tout ce qui « est nécessaire à la chasse, et le reste des hommes de métier « qu'il serait trop long d'énumérer (3). »

Tous ces artisans étaient pris dans la classe des serfs, et travaillaient pour le compte du prince sur les matières premières qu'on leur confiait. Si l'on ajoute à ceux-ci quelques marchands

(1) Le denier d'argent valait 36 centimes 24/100.

(2) Deux deniers le boisseau de seigle, trois celui de froment.

(3) *Capitulare Caroli Magni*, § 45, p. 655, *in Baluzii*, tom. 1, p. 331.

ambulants, qui voyageaient péniblement en portant leur balle sur le dos, sans demeure fixe, rançonnés en tous lieux, on se fera une idée de la situation industrielle et commerciale de l'intérieur du pays à la fin du VIIIe siècle. Les seigneurs francs qui avaient obtenu les portions du domaine à titre de bénéfices, suivaient l'exemple du monarque. Ils se construisaient une demeure au centre de leurs terres, et les faisaient cultiver. Les titres du moyen âge donnent le titre de *villa indominicata* à ces manoirs, ainsi qu'au territoire qui en dépendait, d'où leur est resté, plus tard, le nom de « village. » Chacun d'eux avait ses gens de métier, au milieu desquels vinrent se fixer parfois des hommes libres, du consentement du propriétaire, qui désignait ces derniers par le terme *d'ingenui qui per fiscos nostros commanent.* Les ouvriers attachés à la *villa indominicata* formaient ce qu'on appelait le domestique, *familia*, du château. Les femmes des tenanciers, particulièrement les serves, étaient tenues de fournir à leurs maîtres une certaine quantité d'étoffes, et du temps de Charlemagne cette fabrication était considérée comme une œuvre essentiellement servile. Les principales de ces étoffes portaient le nom de *camisilis*, ou de *camisile*, *camisialis*, *camisilus* (1).

Ces usages, que la féodalité allait consacrer pour longtemps, étaient encore presque inconnus sur les côtes de Flandre, bien qu'ils existassent déjà dans les environs de Gand, où Éginhard, le secrétaire de Charlemagne, devenu plus tard abbé de Saint-Bavon, possédait des biens considérables. Les rivages de la mer, ravagés par les flots, entourés de bois, étaient habités par une population de marins, qui continuait à se joindre aux Frisons, aux Saxons et aux Danois, préférant courir l'océan que de se courber sous la servitude. On remarquera en effet que presque tous les noms de villages, vers le littoral, indiquent une origine plus récente que celle des bourgades du centre de la contrée. La tradition même, en nous conservant la légende de Lyderik, qu'on a considéré longtemps comme le fondateur de la première dynastie flamande, ne nous rappelle-t-elle pas,

(1) Voy. *Polyptique* de l'abbé Irminon, publié par M. B. Guerard. Paris, imprim. royale, 1844, in-4°, tom. I, 2° partie, § 383-387, p. 217, 225.

sous la personnification du géant Phinart, la présence d'une race hostile dans les anciennes forêts ménapiennes? Meyer, parlant de ce même Lyderik, ajoute qu'il chassa de la Flandre ceux qui, par opiniâtreté ne voulurent pas embrasser la religion chrétienne (1), et nous voyons Charlemagne lui-même, en 775, enjoindre à ses officiers de dissiper les rassemblements de colons et de serfs fugitifs qui se formaient sur ce territoire. Cette dernière disposition est particulièrement remarquable, car elle indique que les rebelles étaient non seulement parvenus à s'y soustraire à la poursuite, mais qu'ils pouvaient même y devenir dangereux.

Les temps étaient arrivés en effet où les peuples du Nord, arrêtés sur les bords du Rhin par les forces réunies de la monarchie franque, allaient se frayer une autre voie vers les provinces dont ils convoitaient les richesses, en se confiant à de frêles esquifs, ballottés par l'océan. Les Saxons, abattus, décimés, condamnés à quitter leur pays pour aller cultiver les domaines du conquérant, des rives de la Seine à celles de l'Escaut, allaient voir surgir des vengeurs. Leurs ennemis comprirent les périls qui les menaçaient à leur tour, et s'étudièrent à y remédier par des mesures efficaces et promptes. L'empereur ordonna la construction d'un certain nombre de bateaux, établit des postes à l'embouchure des fleuves, et imposa aux habitants du littoral l'obligation de se lever en masse quand leur aide serait requise (2). Déjà des Danois avaient abordé en Frise, en 775, et peu de temps après d'autres émigrants cherchaient à débarquer sur les rives de la Belgique, non loin du village actuel de Ghistelles, probablement dans le dessein de se joindre à des colons venus précédemment de la mère-patrie (3). L'annaliste qui nous rapporte ce fait prétend même qu'Enguelram, forestier de Flandre (4), fut chargé par le souve-

(1) Meyer, *Annales rerum Flandricarum ad annum* 804.

(2) Karoli M. Capitula, cap. XVI, *de liberis hominibus maritima loca habitant*, dans le tome IV de l'ouvrage de M. Pertz, *Monum. Germ. Histor.*, pag. 16.

(3) Meyer, ad. ann. 800; Le Grand, *Mémoire sur l'ancienne ville de Ghistelles*, broch. in-8°. Anvers, 1857.

(4) L'existence des forestiers sous Charlemagne est établie par des capitulaires. Dans l'édit sur les *villæ* ou « fermes » de l'an 800, il est fait mention de

rain, dès l'année 808, de réprimer les excès des pirates (1). Les expéditions de ceux-ci, d'abord assez peu importantes, ne tardèrent pas à prendre plus de développement. Godefroid ou Godfried, roi de certaines îles du Danemark et des côtes du Jutland, étant entré en lutte avec quelques tribus slaves, soutenues par les Francs, quitta le port de Slesvig avec une flottille, rançonna ses adversaires, et retourna dans ses domaines avec un riche butin. Enhardi par ce premier succès, il remit bientôt à la voile, et débarqua en Hollande avec 200 vaisseaux.

Charlemagne, dont l'active vigilance ne pouvait être prise en défaut, réunit des troupes en Allemagne, puis se rendit à Boulogne, où il avait déjà fait rassembler quelques navires, dans la crainte d'une agression. Il restaura le phare de cette ville, qu'on avait laissé tomber en ruines, et ordonna d'y allumer, chaque nuit, un fanal destiné à guider les navigateurs. Après avoir inspecté ce port dont il voulait faire l'un des arsenaux de sa marine, il vint sur les bords de l'Escaut, où il avait fait établir également des ateliers de construction navale, « in loco qui Ganda vocatur, » dans un lieu appelé Gand. Ce passage de son historien Eginhard a donné lieu à de nombreuses controverses. Plusieurs historiens se basant sur ce que, dans les chartes du IXe et du Xe siècle, Gand est désigné sous le nom de *portus Ganda*, en ont conclu que cette ville était un port de mer à cette époque, et communiquait avec l'océan par un golfe. Cette expression de « port, » appliquée à cette localité, ne peut être admise cependant comme une preuve bien décisive de la vérité de l'allégation que nous venons de rapporter, car il est constant qu'on l'appliquait, durant le moyen âge, à tous les lieux habités situés sur les bords d'un fleuve. M. Schayes, dans son « histoire des Pays-Bas avant et durant la domination romaine » se prononce toutefois en faveur de ceux qui veulent faire de Gand une ville maritime, et fait observer à l'appui de cette thèse que Saint-Omer, qui se trouve aussi éloignée du rivage que

mayeurs, *forestiers* et autres officiers ; ailleurs, dans un règlement de 813 sur les forêts, il est dit : « que les forestiers les défendent bien et gardent en même temps le gibier et les poissons. »

(1) Meyer, *Annal. Fland. an.* 808 ; Lesbroussart, édit. d'Oudegherst, tom. I, pag. 90.

la capitale de la Flandre orientale, recevait encore les flots sur son territoire au XIe et au XIIe siècle. Cet argument, tout bien considéré, n'a guère plus de force que le premier, car si des influences locales ont pu déterminer un effet physique sur certaines parties de la côte, cette circonstance n'autorise pas à en étendre les conséquences à tout le littoral. M. de Bylandt, dans un mémoire spécial publié par M. de Reiffenberg, a examiné également cette question, en combattant avec habileté les prétentions que nous venons d'exposer (1).

On ne peut douter cependant que le lieu dont il est fait mention par le secrétaire de Charlemagne ne soit bien réellement la ville de Gand, car le même endroit se trouve désigné dans un diplôme par lequel le roi Lothaire confirma, en 967, les possessions de l'abbaye de Saint-Bavon, accompagné d'une description des villages voisins qui ne laisse aucune obscurité à cet égard (2). Sans entrer en de plus longs détails, nous ne croyons pas pouvoir admettre, en présence d'une foule d'observations géologiques qui contredisent ce fait, que la mer s'étendait jusqu'à Gand au commencement du IXe siècle. Il est plus probable qu'il existait à cette époque, par la Lieve, une communication entre Gand et Maldeghem, qui était situé, comme nous l'avons déjà vu, sur les bords d'un vaste golfe formé par la mer du Nord vers la fin de la domination romaine.

Charlemagne ne devait pas voir terminer cette guerre, dont sa puissante influence n'eût peut-être pas suffi à arrêter le cours, et qui devait semer la désorganisation dans le vaste empire qu'il espérait laisser à son fils. Il mourut à Aix-la-Chapelle, le 28 janvier 814, après un règne de 47 ans. Sa fin, qui ne présageait que des malheurs à la monarchie qu'il avait si longtemps

(1) *Archives pour l'histoire des Pays-Bas*, tom. III, p. 4.

(2) « ... Appendentia autem hæc roboramus, omnes mansiones ultra Legiam, de portu Gandavo : in Heckenghem mansiones decem... villa Gondelghem... villa Slota, et Slonderaga, et Desseldonck, Tonensela et Spenghedonck et Melmedonck, villa Singhem cum appendiciis suis..... » (Miræi, *Don. piar.*, c. XXXVI.)

Il est facile de reconnaître, dans ces dénominations un peu barbares, les villages de Wondelghem, de Slote, de Desseldonck, de Dorensele, de Mendonck, situés par delà la Lys, en partant de Gand.

dirigée, arrache au poète saxon, son panégyriste, les réflexions les plus amères : « Désormais, ô malheureuse France, s'écrie-« t-il, à quelle calamité n'es-tu pas exposée ! Toutes tes fron-« tières sont ouvertes à la férocité des barbares qui se font un « jeu de tes larmes, et qui brûlent d'impatience de s'enrichir de « tes dépouilles. »

Væ tibi, væ tali modo defensore carenti
Francia, quam variis cladibus opprimeris (1)*!*

Les Francs avaient fait, sous le gouvernement de ce prince, un premier pas vers la civilisation. Son règne, malgré les cruautés dont il est souillé, forme une des périodes les plus remarquables de l'histoire. Lois, mœurs, usages, tout avait été remanié par l'infatigable activité du monarque qui, tout en s'occupant avec vigueur de la défense de ses immenses possessions, cherchait à relever les lettres et les arts, en même temps qu'il consolidait les institutions politiques. Toute l'Europe, à son avénement, était plongée dans les ténèbres de l'ignorance : Charlemagne entreprit de les dissiper. Les ecclésiastiques entre autres, étaient si profondément ignorants que les Conciles s'étaient crus obligés d'enjoindre aux prêtres de se mettre en état d'expliquer et de comprendre l'oraison dominicale. Ces derniers se révoltèrent contre une telle exigence, alléguant que les études littéraires étaient parfaitement inutiles pour se perfectionner dans la science du salut et des bonnes mœurs. Alcuin interdisait à ses disciples la lecture des poètes de l'antiquité, craignant qu'ils n'y puisassent des éléments contraires aux saines doctrines.

Charlemagne défendit, en cette circonstance, les droits de la raison humaine; dans une lettre adressée aux prélats, il leur représente que la régularité de la vie et les pratiques de la religion ne sont pas les seuls moyens de plaire à Dieu, « il vaut « mieux, leur dit-il avec beaucoup de bon sens, faire le bien « que le connaître, mais on le fait plus sûrement quand on le « connaît. Des soldats de l'Église doivent être des hommes « également pieux et savants. Nous désirons que vous viviez

(1) *Poetæ Saxon. Annales de Vita Caroli M.*, lib. V, ad ann. 814.

« en chrétiens, mais nous souhaitons aussi que vous parliez « convenablement. » Pour réaliser ces vues, Charlemagne avait établi des écoles dans les cathédrales et les principaux monastères du pays. Les plus célèbres de la Belgique étaient celles de Liége, d'Utrecht, de Lobbes, de Saint-Amand et de Saint-Bertin. Il y fit étudier non seulement les langues grecque et latine, mais aussi quelques sciences, entre autres l'arithmétique. C'est à son époque que remonte l'habitude de compter par livres, sous et deniers (1).

Que devait-il rester de toute cette organisation factice, qui n'était point basée sur le progrès des mœurs, mais reposait entièrement sur la volonté, l'influence et l'énergie du souverain ?

L'empereur mourant emportait son sceptre dans la tombe, et la plainte du poète saxon, triste et solennelle comme une prophétie, inaugure un nouveau règne.

(1) Dewez, *Hist. de la Belgique*, tom. II, p. 179.

CHAPITRE IV

Intervention franque dans le Jutland. — Riches étoffes importées en Belgique. — Détails sur les villes de Mons, de Leuze, d'Ostende et de Roulers. — Louis le Débonnaire règle la succession à l'Empire. — La marine chez les peuples du Nord. — Hariold, un chef danois, s'établit en Frise. — Dissensions parmi les membres de la famille impériale. — Pillage de Dorestadt et prise du château d'Anvers. — Relations maritimes avec l'Écosse. — Guerre civile à la mort de Louis le Débonnaire. — Nouveau partage de la monarchie franque. — Les Normands en Flandre. — Mort de Lothaire Ier. — Judith et Baudouin Bras de Fer. — L'invasion des peuples du Nord favorable au développement des villes. — Contributions de Guerre. — Partage de l'Austrasie. — Les Normands à Thuin. — Leurs ravages en Belgique. — Bataille de Louvain. — Avénement de Charles le Simple. — Harald Harfager et Rollon. — Captivité et délivrance du comte de Hainaut. — Établissement du duché de Normandie. — Troubles en Austrasie et en France. — Mort de Rollon.

Louis Ier, dit le Débonnaire, fils de Charlemagne et d'Hildegarde, associé à l'empire dès l'an 813, arriva à Aix-la-Chapelle peu de temps après la mort de son père. Il venait à peine de gravir les degrés du trône, lorsqu'une députation danoise se présenta à sa cour, non pour y apporter des menaces de guerre, mais afin d'y solliciter de l'appui contre un ennemi commun. Godefroid, ce vaillant roi de mer qui avait osé braver la puissance des Francs, avait été assassiné, durant son expédition en Frise, par l'un de ses compagnons. Les chefs qui se disputaient sa succession ayant péri les armes à la main, le parti vainqueur

s'était rangé sous l'autorité de deux frères, Hariold et Regnifrède. Ceux-ci avaient pris l'engagement de respecter les frontières, et de contenir l'ardeur belliqueuse de leurs sujets, lorsqu'une nouvelle révolution leur enleva le pouvoir, en le rendant aux fils de Godefroid. Regnifrède tomba percé de coups sur le champ de bataille, et Hariold se réfugia en Allemagne, afin d'y implorer la pitié de son allié. Celui-ci le reçut favorablement et, au mois de mai 815, des troupes saxonnes et Obodrites passèrent l'Eider et campèrent sur le territoire normand, afin d'y défendre la cause du royal exilé, dont elles rétablirent, pour quelque temps, la souveraineté précaire et contestée.

Tandis que Louis Ier provoquait ainsi ses plus dangereux adversaires, il négligeait le gouvernement de l'État pour ne s'occuper que des affaires ecclésiastiques. Charlemagne avait fait autrefois quelques lois somptuaires, et son héritier voulut les étendre au clergé. Ce fut sous son règne, dit un auteur contemporain, que les clercs et les évêques commencèrent à quitter leurs baudriers d'or et leurs ceintures chargées de coutelas ornés de pierreries, ainsi que leurs habits élégants et leurs beaux éperons (1). Cette observation nous apprend que les riches étoffes, importées d'Orient par Avignon et Marseille, enlevées aux Arabes ou aux Lombards, n'étaient pas inconnues en Belgique. Les ornements sacerdotaux de saint Remacle et de saint Lambert, qui datent du VIIe siècle et dont les Bénédictins parlent avec éloges, en fournissent la preuve, confirmée d'ailleurs par de nombreuses autorités. M. Francisque Michel, dans un travail plein d'érudition, rappelle que Carloman, fils et successeur de Pepin, désirant contribuer à l'ornementation du tombeau de Saint-Hubert, offrit de précieux tissus à l'église de ce nom (2). On lit aussi dans la vie de Saint-Gower, écrite vers 850, que Charlemagne étant passé sur le Rhin sans vouloir s'arrêter au monastère du saint confesseur, malgré les instances de l'abbé, faillit recevoir le châtiment de son refus; mais qu'ayant reconnu sa faute, il envoya pour en obtenir le pardon vingt-cinq livres d'argent et deux pièces de soie.

(1) Astron., *Vita Ludov. pii*, cap. XXVIII.

(2) Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent*, tom. I, p. 113. Paris, 1852, édit. par Crapelet.

Louis le Débonnaire vint fréquemment dans les Pays-Bas, et les diplômes de ce prince et de son prédécesseur contiennent des renseignements utiles sur l'origine de plusieurs cités belges. Le monastère de Sainte-Waudru, autour duquel s'élevaient déjà quelques demeures, dont la réunion constitua plus tard la ville de Mons, avait reçu de Charlemagne, vers 804, quelques priviléges et immunités (1) ; Leuze, au commencement du XIe siècle, était un domaine de la couronne, une *villa*, qui fut donnée en 802 à l'abbaye fondée en ce lieu par Saint-Amand (2). Nous remarquons, vers 814, la première mention de l'ancienne ville d'Ostende, alors un misérable hameau, qui fut cédé par Gobert de Steenlandt, avec trente-huit autres bourgades, à l'abbaye de Saint-Bertin ; Roulers, ou « locus Roslar » pour parler le langage des vieilles chartes, est mentionné, dans un diplôme de l'an 822.

Malgré la faiblesse réelle de la monarchie, rien n'annonçait sa décadence prochaine. Quelques mouvements s'étaient manifestés sur les frontières, mais ils avaient été facilement réprimés. On régla, en juillet 817, les prétentions futures des fils de l'empereur, afin d'écarter toute cause de désastre, et il fut décidé qu'on ne romprait plus désormais l'unité de l'État, si nécessaire au repos de tous : Lothaire, le fils aîné du souverain, fut associé par celui-ci à sa couronne, tandis que Pepin et Louis, frères du premier, ne reçurent que des apanages royaux. Ce repos trompeur, semblable au calme qui précède la tempête, devait être de courte durée, car dès 820 les Danois reprenaient l'offensive et abordaient en Flandre, pour se rendre de là aux bords de la Seine, d'où ils allaient bientôt se répandre jusqu'au centre de la France. Exposons en peu de mots quelles étaient les ressources maritimes de ces hommes du Nord, appelés à jouer un rôle si important dans l'histoire des états européens. Leurs embarcations, de formes variées suivant l'usage qu'on se proposait d'en tirer, étaient d'une construction plus grossière que celles des anciens Ménapiens. Elles se terminaient, à chaque extrémité, par une proue armée d'un éperon :

(1) Vinchant, *Annal. Hannoviæ*, lib. III, c. XVII.
(2) Miræi, *Dipl.*, tom. III, p. 8.

ce double front facilitait l'abordage, et permettait d'attaquer un ennemi sans virer de bord. Ces navires étaient plats, très allongés, et munis de cinq à trente six rangs de rames, qu'on ne plaçait pas toujours de tribord à babord, mais dont on changeait la disposition d'après la course que l'on désirait suivre. Les *curachs*, espèces de pirogues en osier ou bois léger, servaient à remonter les rivières, ainsi que les *holkers*, fabriqués d'un seul tronc d'arbre, creusé à l'intérieur.

Pour les voyages à travers l'Océan, il fallait des embarcations plus solides, des *snekkar* ou bateaux serpents, munis d'une vingtaine de bancs de rameurs. La figure d'un animal réel ou fantastique, que l'on représentait à l'avant ou à l'arrière, et qui était sans doute barbouillée de couleurs vives, leur avait fait donner ce nom (1). Quoique l'art n'eut guère fait de progrès chez les Scandinaves, celui de la construction des vaisseaux devait être assez avancé parmi eux, car leurs grands bâtiments avaient jusqu'à cent trente pieds de longueur; quelques-uns de ceux-ci étaient accostillés, c'est à dire surmontés d'une tour, formant une espèce de chambre située à la poupe, d'où on lançait des traits sur l'ennemi. Ces vaisseaux étaient pontés, et le centre en était occupé par la cale, qui contenait les subsistances, le butin et les prisonniers. Des boucliers ou pavois, rangés sur l'un et l'autre flanc, servaient à protéger les rameurs; cette pavesade fut remplacée plus tard par un bastingage.

Les Normands ne s'en tinrent pas toujours aux rames, et finirent par donner une voile à leurs navires, qui en étaient d'abord dépourvus. En cas de combat, ils se rangeaient en ligne droite, puis manœuvraient de façon à cerner leurs adversaires; quelquefois cependant les embarcations étaient enchaînées les unes aux autres, afin d'agir en masse et d'une commune impulsion. Lorsqu'il s'agissait de faire une descente en pays ennemi, les pirates tiraient leurs barques sur la plage et, les rangeant en cercle, s'en formaient une espèce de retranchement, du haut

(1) Un écrivain ecclésiastique, effrayé à l'aspect d'une flotte normande, croyait y voir une troupe de bêtes sauvages au milieu d'une forêt : « Dira Danorum manus late maris æquora contexit suis de navibus, adeo ut feræ silvestris putarentur malis sursum porrectis. » (Mirac., *Sancti Richarii*, lib. II, cap. I, dans le tom. Ier des *Acta SS. Ord. Sancti Benedicti*.)

duquel ils accablaient leurs assaillants. La discipline la plus sévère régnait à bord (1); si quelqu'un portait la main sur le patron, on la lui coupait pour la clouer au grand mât. Des peines sévères étaient infligées à ceux qui brisaient les instruments nautiques; on plongeait dans l'eau les séditeux et les querelleurs.

Louis le Débonnaire, loin de songer à conjurer l'orage qui le menaçait, en précipita l'explosion par sa conduite imprudente et indécise. Hariold, comme nous l'avons dit plus haut, avait été réinstallé dans une partie du Jutland, dont l'autre portion demeura aux descendants de Godefroid. Le christianisme s'étant introduit dans cette presqu'île à la suite du prince vassal des Francs, qui cependant n'avait pas encore abandonné la foi de ses ancêtres, ce dernier entra bientôt en lutte avec le parti national, et vint se plaindre à l'empereur, en 823, des persécutions qu'il essuyait en Danemark. Ses adversaires ayant envoyé de leur côté une ambassade à la cour, celle-ci ne se pressait pas de juger entre eux, lorsque Hariold manifesta l'intention d'embrasser la religion catholique. Il se rendit en effet à Ingelheim, en 826, et reçut le baptême dans l'église de Saint-Alban à Mayence, avec plus de quatre cents de ses partisans. Cette concession précipita la chute du prince scandinave, que le peuple danois repoussa dès lors comme un apostat, et Hariold fut obligé de se fixer avec les siens dans le comté de Rustringen, canton de l'Ost-Frise, qui lui fut donné pour asile. Vers le même temps la dissension éclatait dans la famille impériale. Louis, cédant aux obsessions de Judith, sa seconde femme, se décida à faire un royaume à son dernier né Charles, aux dépens des états destinés à Lothaire, et contre les stipulations contenues dans l'acte de partage conclu en 817. Ses trois fils s'étant aussitôt révoltés contre lui, il consentit à se séparer de Judith et à révoquer les mesures qu'il venait de prendre. Sa position semblait néanmoins désespérée, lorsque la désunion se mit entre les vainqueurs; le parti impérial se hâta d'en profiter pour ressaisir le pouvoir, et le sort futur de la monarchie devint plus incertain que jamais.

(1) Bouvet de Cressé, *Hist. de la marine*, tom. I, pag. 239.

Tandis que le malheureux souverain, désormais le jouet des grands et des évêques, passe successivement de la solitude du cloître aux réunions d'une cour brillante et corrompue, les Normands longent les côtés de la Hollande avec treize vaisseaux et viennent ravager Wyk te Duurstede ou Dorestadt, petite ville déjà connue, comme nous l'avons rapporté ailleurs, par ses relations commerciales. Cette cité, qu'Hariold s'était chargé de défendre, ayant été pillée, les pirates s'emparèrent d'Utrecht, se répandirent ensuite dans l'île de Walcheren, puis attaquèrent Anvers, qu'ils réduisirent en cendres. Il est probable qu'il n'existait encore, sur l'emplacement de cette dernière ville, qu'un château ou burg entouré de quelques masures; Sigebert de Gembloux lui attribue cependant au IXe siècle, une certaine activité comme place de négoce et de trafic (1). Quelques écrivains anglais prétendent même que les habitants des Pays-Bas naviguaient jusqu'en Écosse, dès l'an 836, pour y acheter du poisson salé, et que ce commerce était fort avantageux aux écossais (2).

Le littoral, abandonné aux barbares, entièrement dépeuplé devait présenter cependant un tableau désolant, car la mer, qui continuait à gagner sur les terres, s'y précipitait à chaque marée, brisant ses digues, bouleversant les dunes, et roulant, ses vagues au loin dans la plaine. Un débordement terrible couvrit vers cette époque une partie de la Hollande, remplit de sable et de limon l'embouchure du Rhin, et l'obstrua presque entièrement. Les eaux du bras droit du fleuve, n'ayant plus d'issue, s'épanchèrent par les canaux de Drusus et de Corbulon, ne laissant plus d'autres traces de leur ancien parcours que quelques ruisseaux qui allaient se perdre dans la vase (3).

Les pirates du Nord, enhardis par le succès, étendaient toujours leurs déprédations, lorsque l'empereur se décida enfin à s'opposer à ces entreprises, et vint lui-même à Nimègue afin d'organiser la défense. Il ne s'y arrêta néanmoins que peu de temps, et mourut deux ans après dans une île du Rhin, laissant der-

(1) Sigeb. Gembl., *Chron. ad annum* 837. Voy. aussi *Ann. Fuld. ad ann.* 836.

(2) Anderson, *Hist. of commerce.*

(3) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 349.

rière lui le désordre et l'anarchie. La royauté, dont les infortunes de Louis le Débonnaire avaient détruit le prestige moral, avait perdu, par la dissipation inconsidérée du domaine, la force matérielle qui eut pu la relever : une transformation sociale devenait inévitable, l'ère féodale était proche. A peine Louis le Débonnaire avait-il été porté dans la tombe qu'on lui avait élevée dans la cathédrale de Metz, que ses fils renouvelèrent leurs funestes querelles. Lothaire passa le Rhin et d'accord avec Pepin, marcha contre Charles et Louis, qui venaient de conclure un traité d'alliance. Les deux armées se rencontrèrent à Fontenay, en Bourgogne, et se livrèrent une bataille sanglante, qui se termina par la défaite de Lothaire.

Les vainqueurs venaient de quitter le champ du carnage, lorsqu'ils apprirent que les Normands, sous la conduite d'Oscher avaient envahi Rouen, et imposaient des contributions aux bourgs et couvents situés le long de la Seine; le vaste empire crée par Charlemagne se démembrait de tous côtés et l'émigration des barbares, longtemps arrêtée par le fer de ses guerriers, reprenait son cours, désormais irrésistible. Lothaire, abandonnant la politique de son aïeul, chercha à obtenir l'amitié des Saxons, auxquels il permit de retourner à leurs anciennes coutumes, pour les abandonner ensuite à la vengeance de son frère, Louis, et céda à Hariold, redevenu païen, l'île de Walcheren et le territoire voisin sur le continent. Il se vit forcé cependant d'entrer en arrangement avec ses adversaires, et leur fit des propositions de paix qui furent favorablement reçues, car les deux partis étaient également épuisés. Les hostilités ayant cessé, une conférence eut lieu entre Lothaire, Louis et Charles, vers la mi-juin 842, près de Mâcon, où l'on jeta les bases d'une convention qui fut signée à Verdun l'année suivante. Charles, dit le *Chauve*, qui, dès l'an 840, avait succédé à la couronne de France, conserva l'Aquitaine et la Neustrie; Louis eut toute la Germanie, et Lothaire, avec le titre d'empereur, reçut l'Italie, la Provence, la Franche-Comté et le Lyonnais : il obtint en outre toutes les contrées enclavées entre le Rhône, la Saône, le Rhin, la Meuse et l'Escaut, et ce vaste territoire, d'abord appelé « royaume de Lothaire » puis par contraction « Lotharingie » forma plus tard la Lorraine. Par cet

arrangement, dont les conséquences se sont fait sentir jusqu'au seizième siècle, toute la Belgique actuelle faisait partie de l'empire, excepté la Flandre et l'Artois, qui étaient échus à Charles le Chauve.

Les Normands infestaient toute la contrée, entraînant avec eux des populations de serfs et de colons insurgés. Agius, abbé de Vabre en Rouergue, un écrivain du dixième siècle, confirme ce fait de la manière la plus formelle : « Beaucoup de chrétiens, « dit-il, dans le cœur desquels la foi était faiblement enracinée, « oubliaient qu'ils avaient été régénérés par les eaux saintes « du baptême, se précipitaient dans les erreurs ténébreuses « des païens et s'associaient à leurs forfaits. » Ces associations devaient exister surtout sur la côte de Flandre, dont les populations se rattachaient, par leur origine, aux envahisseurs; Baudouin Bras de Fer, descendant des comtes d'Harlebeke et fils d'Inguelram, est signalé pour ses exploits contre les pirates, dès 842 (1). Le littoral était devenu si peu sûr, quatre ans plus tard, que les reliques de saint Hilduard et de sainte Chrétienne furent transportées du village de Dyckelvenne à Termonde pour les soustraire aux profanations (2). Bientôt les monastères de Saint-Bavon et de Sainte-Marie sont incendiés (3); les pirates, sous le commandement de Godefroid, fils de Hariold s'avancent jusqu'au bassin de la Seine, et Charles le Chauve, qui avait appelé son frère aîné à son secours, se vit obligé d'accorder à Godefroid des concessions de terre. Lothaire n'était point en état de prendre les armes; attaqué d'une maladie mortelle dans le courant de l'année 855, il abdiqua, se retira au couvent de Prüm dans les Ardennes, et y mourut le 29 septembre, après avoir partagé ses États entre ses trois fils.

(1) Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 141.

(2) Dewez, *Dict. géogr.*, p. 375.

(3) Duchesne, *Hist. Norm.*, fol. 2. Quelques auteurs placent cet événement en 850. Sanderus, dans sa *Fl. illustr.*, IV, 298, vol. I, suppose, d'après la chronique de Locrius, qu'il eut lieu en 851. Folcuin affirme que les pirates avaient des établissements sur la côte belge : « Plurimum illi qui littora Scaldi insederant, debacchabantur, quoniam gratissima statio navium, sive ad hiemandum, sive ad quodlibet belli periculum declinandum, illic eos fecerat esse continuos. » Folc., *De gestis abbat.* Lobiens., cap. XVI.

Louis II, qui succédait à l'empire, eut l'Italie, Lothaire II fut proclamé en Austrasie, et Charles reçut la Provence, la Franche-Comté, Genève, Vaud et le Valais.

Charles le Chauve, après avoir vainement essayé de repousser les pirates par la force, essaya d'acheter la paix qu'on lui refusait, et compta trois mille livres pesant d'argent aux Danois qui s'étaient établis sur les bords de la Somme. Ils s'éloignèrent en effet pour quelque temps, firent une expédition en Angleterre, puis revinrent prendre leurs quartiers d'hiver en France. Quelques années auparavant, Charles avait donné sa fille Judith en mariage au roi anglais de Westsex, Ethelulf ou Ethelwolf. Ce prince succomba en 858, laissant plusieurs fils d'un premier mariage. Ethelbald, l'un d'eux, lui ayant succédé, éprouva une vive passion pour sa belle-mère, et la prit pour femme (1). Il s'en sépara plus tard, sur les représentations des prélats de son royaume, et Judith revint à la cour de son père, où elle rencontra Baudouin Bras de Fer, dont nous avons déjà parlé, et qui descendait des forestiers de Flandre. Ce dernier parvint à plaire à la princesse, l'épousa secrètement et l'enleva. Le père irrité réunit un concile à Soissons, et fit excommunier son vassal par application du canon : *Si quis viduam in uxorem fuerit*. Les fugitifs se retirèrent d'abord en Lorraine, puis se rendirent à Rome pour implorer l'intercession du pape Nicolas. Celui-ci écrivit au roi et, tout en contestant la culpabilité de Baudouin, en présence du consentement donné par Judith, il insista particulièrement, afin de l'engager à pardonner aux deux époux, sur certaines considérations politiques : « Nous craignons, lui dit-il entre autres choses, que Baudouin, ne restant sous le poids de votre colère et de votre indignation, ne fasse alliance avec les Normands et avec les ennemis de la Sainte-Église (2). »

Cette lettre nous révèle la position toute particulière de la Flandre à cette époque. Roric, normand baptisé qui avait reçu une dotation dans la Frise, se trouvait en effet dans le voisinage des ports flamands, et peut-être même existait-il des intelligences entre lui et le comte Baudouin. Déjà Hincmar, arche-

(1) Math. Westm., *Flores histor.*

(2) *Nicholai papæ epist. ap. Bouquet*, VII.

vêque de Reims, et l'un des hommes qui prenaient le plus de part aux affaires publiques du temps, avait engagé l'évêque d'Utrecht à détourner Roric de toute alliance avec le comte excommunié. Charles finit par céder, fit célébrer avec éclat les noces de sa fille à Auxerre, et accorda à son gendre, en bénéfice dotal, toute la région comprise entre l'Escaut, la Somme et l'Océan, avec charge de la défendre contre les pirates.

Les invasions des peuples du Nord, en obligeant les seigneurs francs à fortifier leurs domaines, donnèrent naissance à une foule de villes, parmi lesquelles on peut citer Bruges (1), Ypres, Louvain, Alost, Harlebeke, et Thourout. Un édit de Charles le Chauve ordonne à tous ceux qui ne pourraient prendre les armes contre les Barbares de travailler à ces constructions, ainsi qu'à celle des ponts et au dessèchement des marais. Audenarde existait déjà, au moins comme bourgade, dès 840; il est fait mention de Courtrai dans un capitulaire de 859, et tout porte à croire que cette ville devait déjà occuper un certain rang puisqu'on y battait monnaie, ainsi qu'à Chièvres et à Viset (2).

La création d'un grand fief sur le territoire de la Flandre, contribua considérablement à modifier la situation politique et sociale de ce pays. Le nouveau chef, qui prit le titre de marquis des Flamands, employa dès lors ses ressources à soustraire ses possessions à toute influence perturbatrice, et s'efforça de donner quelque organisation aux éléments contraires qui s'agitaient autour de lui.

Son énergique intervention réussit en effet à restaurer le calme dans cette contrée presque sauvage, et à en éloigner les écumeurs de mer. Il n'en fut pas ainsi des provinces belges qui avaient été réunies à la Lotharingie, car elles se virent contraintes à payer tribut aux pirates qui infestaient le Rhin et la Meuse; Lothaire II mit à cet effet un impôt de quatre deniers sur chaque manse, qui furent en outre accablées de réquisition de

(1) Fondée par Baudouin Bras de Fer, qui en fit son séjour habituel. *Chr. Sanct. Bavon, ad ann.* 867.

(2) Suivant Adrien de Valois, Viset est désigné dans les monnaies carlovingiennes sous le titre de *Visonatum* (*Not. Gall. in voce Vesatum*).

vivres (1). Charle le Chauve lui-même, en 866, se vit réduit de nouveau à acheter la retraite de l'ennemi moyennant quatre mille livres d'argent, qu'il se procura à l'aide d'une taxe de guerre, dont le montant fut levé indistinctement sur tout le monde, clercs et laïques. Les hommes du Nord, dont les exigences croissaient, ne se contentèrent pas de ces concessions, et exigèrent le paiement du *wehregeld*, pour chacun des leurs qui serait tué depuis la conclusion du pacte. Comme on le suppose, il peut à peine être question du commerce dans une époque aussi troublée. Toutes les ordonnances qui s'y rapportent trahissent la seule préoccupation des descendants de Charlemagne : la crainte des Normands. « Il ne sera pas permis, « déclare Charles le Chauve dans le synode de Pistes, sous « peine d'être considéré comme traître au royaume, de donner « aux Normands, pour rançon des prisonniers, des brugnes ou « cuirasses, des armes et des chevaux, ni de leur en vendre à « quelque prix que ce soit, attendu que cette fourniture d'armes « et de chevaux met les païens à même de ravager le royaume « et de détruire les églises de Dieu (2). »

Lothaire II, ce roi de Lotharingie dont nous venons de rappeler les transactions avec les Barbares, mourut encore jeune, après avoir soutenu une longue lutte avec la cour de Rome, qui cherchait à l'éloigner d'une concubine nommée Valdrade, pour laquelle il voulait répudier la reine Theutberge. Charles le Chauve, en apprenant le décès de son neveu, se hâta de négocier avec les grands d'Austrasie, parvint à gagner les prélats, et se fit proclamer à Metz comme héritier légitime du royaume de Lotharingie par l'évêque Adventius. Il promit de « maintenir le culte de Dieu et l'honneur des églises ; de pren- « dre sous sa sauvegarde tous les ordres de l'État ainsi que « chaque individu en particulier, et de se gouverner selon la « justice et les lois. » Il reçut ensuite le serment de fidélité de ceux qui se trouvaient réunis autour de lui et se rendit, peu de temps après cette cérémonie, dans ses nouvelles possessions : Il s'arrêta à Florennes, d'où sont datés plusieurs de ses capitu-

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, tom. II, p. 45.
(2) *Edictum Pistense*, tom. II de Baluz., *Capitular. Reg.*

laires, chassa durant l'automne dans la forêt des Ardennes, et passa de là à Aix-la-Chapelle. Louis, roi de Germanie, qui avait vu cette expédition avec d'autant plus de jalousie qu'il prétendait également à la succession de Lothaire, fit notifier à Charles que s'il ne se retirait promptement, les troupes allemandes ne tarderaient pas à lui présenter le combat. Charles, ne se sentant pas assez bien appuyé en Austrasie pour y attendre son rival, rentra en France, et consentit à partager avec Louis. Il garda néanmoins la Bourgogne, la Lorraine et d'autres belles provinces, dont l'acquisition eut suffi pour lui permettre de résister aux ennemis du dehors et de l'intérieur, s'il avait su en tirer parti. Elle ne lui valut cependant que de médiocres avantages, car il se hâta de distribuer à ses courtisans les terres et bourgs sur lesquels il venait d'étendre son autorité.

L'échec partiel qu'il avait éprouvé dans ses ambitieux projets ne l'empêcha pas de partir pour l'Italie, en 875, à la mort de l'Empereur, dans l'espoir de s'emparer de la couronne vacante. Le roi de Germaine s'émut à cette nouvelle, passa le Rhin, et des bandes armées vinrent ravager la France, déjà si péniblement éprouvée. Charles le Chauve, rappelé brusquement par cette agression, se vit contraint de retourner sur ses pas, sans renoncer toutefois à ses plans, car il revêtit la pourpre impériale à Pontgoin en Beauce, avec l'assentiment des envoyés du Pape (1).

Cette cérémonie était à peine achevée, lorsqu'une circonstance imprévue vint ranimer toutes les espérances de l'avide monarque : Louis le Germanique venait à son tour de descendre au tombeau. Ce prince laissait un fils, Louis II, dit le Saxon, qui se hâta de prendre possession de la Franconie, de la Saxe, et de la Lotharingie dont Charles le Chauve convoitait depuis longtemps le territoire. Ce dernier crut devoir profiter d'une telle occasion d'agrandir ses états, qu'il avait cependant tant de peines à défendre, et la Belgique devint le théâtre d'une nouvelle guerre, dont l'issue fut ignominieuse pour l'Empereur, qui rentra en France couvert de honte, pour traiter ensuite avec les Normands, établis sur les bords de la Seine, qui récla-

(1) *Annal. Berten. ad ann.* 876.

mèrent cette fois un tribut de 5000 livres pesant d'argent. Il fallut, pour se les procurer, régler la levée de lourdes contributions, en France et en Bourgogne, ce qui fut fait au plaid général de Quiercy-Sur-Oise, en juillet. On imposa une taxe de 12 deniers à chaque terre seigneuriale; de 8 deniers par manse d'homme libre; de 4 deniers à toute manse de colon : les prêtres eurent à payer, selon leur revenu, de 4 deniers à 5 sols. Toutes les églises ayant comtes et vassaux furent aussi obligées de supporter leur part des charges; les marchands et les citadins furent taxés d'après leur avoir (1).

Un des actes de ce capitulaire de Quiercy, sanctionné si négligemment par un prince carlovingien, favorisait l'établissement du système féodal, et portait un coup mortel à la dynastie régnante : « Si un comte de notre royaume vient à mourir y « est-il dit, et que son fils soit avec nous, que notre fils et nos « fidèles choisissent quelques-uns de ceux qui ont été les plus « proches et les plus intimes dudit comte, lesquels de concert « avec les officiers du comté et l'évêque diocésain, prendront « soin de l'administration jusqu'à ce que nous soyons prévenus « et que nous puissions conférer la dignité du père au fils qui « sera près de nous. Si le comte n'a qu'un fils en bas âge, les « officiers du comté et l'évêque s'occuperont des affaires de « l'enfant, jusqu'à ce que nous sachions la mort du comte, et « que son fils, par notre concession, soit honoré des honneurs « paternels. » L'hérédité des bénéfices, en empêchant tout retour à la couronne des domaines aliénés précédemment, complétait la ruine de la monarchie franque.

Charles le Chauve reprit peu après la route de l'Italie, à la sollicitation du pape Jean VIII, mais de graves complications ayant de nouveau nécessité son retour, il tomba malade dans un village de la Savoie, et y rendit le dernier soupir. Louis le Bègue, son fils, lui succéda sans opposition, et fut sacré à Troyes en 878. Les Normands, qui pillaient impunément l'empire de Charlemagne, abandonné par ses défenseurs naturels, rencontraient à cette époque, de l'autre côté de la Manche, une résistance plus déterminée. Alfred, frère et héritier d'Ethel-

(1) *Acta Conv. Caris.*, tom. VII des *Histor. de France.*

red Ier, roi de Westsex, était parvenu à réunir sous son sceptre plusieurs autres états anglo-saxons, jusqu'alors divisés, et faisait construire une flotte pour combattre les barbares sur leur propre élément. Une troupe de pirates, sous le commandement du danois Gydroc, ayant débarqué dans la Grande-Bretagne, fut vivement attaquée, obtint d'abord quelques succès, puis ayant été vaincue à son tour, fut forcée d'embrasser le christianisme et de s'établir dans l'Estanglie, à condition de renoncer aux courses maritimes (1).

Les Normands, repoussés de ce côté, se rejetèrent sur les rives de la Flandre, dont les habitants, séparant désormais leur cause de la leur, commençaient à leur opposer quelque résistance. Baudouin II, dit le Chauve, fils et successeur de Baudouin Bras de Fer, avait épousé Elstrude, fille d'Alfred le Grand, et se prépara à la lutte avec la même énergie que son beau-père. Il est probable même que les Flamands ne combattirent pas sans remporter quelques avantages, car Duchesne nous rapporte que les pirates massacraient impitoyablement « les Suèves et les Ménapiens, *leurs ennemis les plus dangereux* (2). Cet acharnement devait avoir une cause, et s'expliquerait peut-être par la supposition que les deux peuples s'étaient déjà attaqués sur mer. Il est démontré, dans tous les cas, que les Belges n'avaient pas renoncé aux excursions maritimes, car nous lisons dans la vie de saint Arnould que les habitants d'Aldenbourg allaient à la pêche de la baleine dès le neuvième siècle, et tuaient ces puissants cétacés à l'aide de lances et de flèches.

L'occasion d'agir ne tarda pas à se présenter pour Baudouin le Chauve qui, ayant rencontré une troupe de Danois dans la forêt de Mormal, les attaqua et leur tua beaucoup de monde. Les envahisseurs ne quittèrent pas cependant la contrée, établirent un camp sur les bords de la Lys, et allèrent mettre le feu à la ville de Terouanne et à l'abbaye de Saint-Bertin. Ils se répandirent de là dans le Brabant, où ils restèrent plusieurs années. Louis le Bègue, après avoir fait quelques menaces aux Normands qui habitaient les rives de la Loire, ne se sentait pas

(1) Math. Westm., *Flores histor., ad ann.* 878.
(2) *Historiæ Norman. Scriptores.*

la force de protéger ses grands vassaux. Il se disposait à marcher contre Bernard, le comte des marches du Midi, lorsqu'il tomba dangereusement malade. Jugeant sa fin prochaine, il recommanda son fils Louis à l'évêque de Beauvais et au comte Albain, et mourut à Compiègne, en avril 879. Son dernier vœu ne fut pas accompli par ceux en qui il avait placé sa confiance, et tandis que Louis, désigné par son père pour lui succéder, convoquait ses fidèles à Meaux, un parti hostile, à la tête duquel était Gozlin, son parent, et Conrad, comte de Paris, offrait la couronne de France au roi de Germanie. Celui-ci accepta les propositions des mécontents, entra en Lorraine, et finit par consentir à un arrangement qui le laissa en possession de la partie du royaume de Lothaire que Charles le Chauve avait réunie à la France. Louis souscrivit à cette convention, et se vit en outre obligé de partager le pouvoir avec son frère Carloman.

Le royaume fut donc divisé entre ces deux princes : l'aîné eut la Neustrie, avec les contrées de l'intérieur, et Carloman obtint la Bourgogne et l'Aquitaine. Le roi de Germanie traversait avec ses Allemands le territoire qu'il venait d'acquérir, lorsqu'il rencontra inopinément auprès de la ferme royale de Thuin, sur la Sambre, une bande de Normands qui revenaient de la maraude, se dirigeant avec leur butin vers l'Escaut. Il les attaqua aussitôt, leur fit éprouver de grandes pertes, et mit les pillards en déroute. Il ne les poursuivit pas cependant, accablé qu'il était d'avoir perdu un fils naturel qu'il aimait beaucoup, et qui périt dans le combat. De retour à Gand, les pirates reprirent leurs courses dévastatrices. Ils arrivèrent à Courtrai, en novembre 880, et saccagèrent successivement Ypres, Audenarde, Anvers, Gravelines, Cassel, Bailleul et Péronne. Arrêtés un moment à Vimeux, où le roi de Neustrie leur livra bataille, ils pénètrent dans les Ardennes en 882, pendant que Baudouin le Chauve, incapable de leur résister, se renfermait dans le château de Bruges. Ils atteignent la Meuse, mettent en fuite les troupes de l'évêque Francon, et bientôt les villes de Liége, Maestricht et Tongres subissent le sort des autres cités des Pays-Bas (1).

Toutes les chroniques monastiques sont remplies de plaintes

(1) *Analista Saxo ad ann.* 881, *apud Eccard*, *Corp. Hist.*, tom. I, col. 220; *Sigeb. Gembl. ad ann.* 882; *Gallia Christiana*, tom. III, col. 835.

et de lamentations au sujet des excès commis par ces hordes barbares. Leur nom se retrouve même dans les litanies, et les religieux, prosternés devant l'autel, murmuraient durant les offices : *A furore Normannorum libera nos, Domine!* Leurs excursions semblaient d'autant plus formidables qu'elles étaient souvent le signal, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de la révolte des serfs des domaines. Nous voyons en effet les pirates opposer des forces considérables à leurs adversaires, parcourir le pays en tous sens, former de véritables armées, et il est impossible d'admettre que tout ce monde eut débarqué sur les côtes. Quoi qu'il en soit, après avoir ruiné les abbayes de Malmédy et de Stavelot, nous les voyons reprendre leur marche, se ruer sur l'Allemagne, et se disputer le trésor impérial dans l'antique palais d'Aix-la-Chapelle. Ils remontèrent ensuite le Rhin, dont la navigation difficile ne put leur présenter d'obstacles, s'avancèrent jusqu'à Trèves, et revinrent enfin à Haslou, en Hesbaie, chargés d'un butin immense. Charles le Gros, frère de Louis de Saxe, lui avait succédé comme roi de Lotharingie, en 882. Il était en Italie au moment de son avénement à la couronne, et les Belges, n'espérant pas en obtenir des secours, supplièrent le roi de France, Carloman, de les protéger, en lui offrant de le reconnaître comme leur souverain. Ce prince, qui se voyait pressé par les mêmes ennemis, rejeta néanmoins leurs propositions, et se vit même forcé, en 884, de compter aux pirates une somme de 12,000 livres pesant d'argent, qu'on ne put réunir qu'en dépouillant les églises et les monastères qui avaient été épargnés durant cette terrible guerre (1).

Les Normands, fidèles à leur promesse, venaient à peine de quitter les bords de l'Oise et de la Somme, pour se retirer en Flandre, que Carloman, blessé durant une partie de chasse, expirait dans les environs de Corbie. Il ne restait plus, pour lui succéder, qu'un enfant en bas âge, Charles, depuis surnommé le Simple. Les vassaux, qui sentaient le besoin de se grouper autour d'un chef énergique, négligèrent les droits du jeune prince, et acclamèrent Charles le Gros, qui se trouva, par cette élection, à la tête de toute la monarchie franque.

(1) *Annal. de Vast. ad ann.* 884.

Jamais choix ne fut plus malheureux, ainsi que la conduite du monarque ne tarda pas à le prouver. On était arrivé au 25 novembre 885, lorsque les habitants de Paris virent apparaître tout à coup une foule de barques, qui remontaient le cours de la Seine, et s'approchaient rapidement de leur cité : Les hommes du Nord, résolus à s'ouvrir un chemin vers les provinces méridionales, allaient entreprendre le siége de la principale forteresse de l'île de France. La défense fut héroïque, et les Parisiens soutenaient depuis près de dix mois une lutte inégale, lorsque Charles le Gros arriva enfin avec ses gens de guerre, et vint se placer à quelque distance du camp normand. Les assiégés s'attendaient à une bataille, lorsqu'une triste nouvelle vint les plonger dans le découragement, et leur faire presque douter de leur délivrance : l'Empereur venait de traiter avec les ennemis. Il leur promit 700 livres pesant d'argent, payables au mois de mars suivant, à condition qu'ils se retireraient ensuite, et leur livra lâchement la Bourgogne, qui avait échappé jusqu'alors aux déprédations. L'incapacité de Charles le Gros, son défaut d'énergie, indignèrent ses vassaux qui, refusant de lui obéir plus longtemps, lui cherchèrent un successeur. Les peuples d'Allemagne et de Lotharingie prirent l'initiative, le déposèrent à la suite d'une diète solennelle tenue à Worms, et élurent à sa place le duc de Corinthie, Arnoul, fils naturel de Carloman, roi de Bavière. Les Neustriens, suivant l'exemple des Francs septentrionaux, reconnurent pour chef le comte Eudes, brave et intrépide guerrier, qui avait déjà reçu le duché de France, dont le chef-lieu était Orléans, en récompense de ses exploits.

Pendant que les deux nouveaux souverains luttent péniblement contre les bandes armées qui les menacent de toutes parts, quelques centaines de païens, attirés par l'espoir d'une riche capture, s'avancent rapidement vers le comté de Flandre, et s'efforcent de surprendre la ville de Saint-Omer. Cette fois encore ils rencontrèrent une résistance sérieuse, furent atteints dans leur retraite par les bourgeois armés, et taillés en pièces dans un bois près de Windinghem (1). Les pirates, qui avaient été assez mal traités déjà sur les bords de la Somme, se décidè-

(1) *Cartul. Sithiense, pars prima*, lib. II, cap. LXVI.

rent à changer de quartiers et, tandis que quelques-uns d'entre eux se fortifiaient en Brabant, d'autres revenaient vers la Meuse, et battaient les troupes du roi de Germanie non loin de Maestricht, le 16 juin 891. Arnoul, ayant été informé de ce qui se passait, résolut de venger cette défaite. Il rassembla un corps de Saxons, de Franconiens et de Bavarois, repassa le Rhin et la Meuse, puis entra en Brabant, où les Normands avaient établi un camp retranché, sur les bords de la Dyle, près de Louvain. La cavalerie, principale force des Lorrains, ne pouvait se déployer avec avantage sur un terrain marécageux (1) et entrecoupé, d'ailleurs, par le cours de la rivière. L'empereur donna cependant le signal de l'attaque, et les cavaliers, descendant de leurs chevaux, s'élancèrent avec de grands cris sur les retranchements élevés contre eux, les emportèrent après un rude combat, et se précipitèrent dans le camp. Leurs ennemis, qui s'étaient défendus avec intrépidité, reculèrent peu à peu devant eux, furent poursuivis l'épée dans les reins jusqu'aux rives de la Dyle, où ils périrent en nombre considérable.

Cette victoire eut un grand retentissement, et elle a été célébrée de siècle en siècle à Louvain, par des fêtes pompeuses et des processions. Une inscription qu'on lisait autrefois dans cette ville en faisait honneur à l'intercession de la Vierge.

Le roi Eudes, dont l'avénement paraissait avoir concilié tous les suffrages, moins heureux qu'Arnoul, s'attirait vers la même époque l'inimitié du comte de Flandre, Baudouin II, auquel il avait refusé l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras. Ce débat servit de signal à ses adversaires politiques, à la tête desquels se trouvait Foulques, archevêque de Reims, et Pepin, comte de Vermandois. Ceux-ci appelèrent à eux l'héritier de Louis le Bègue, Charles, dit le Simple, qu'ils saluèrent du titre de roi le 28 janvier 893. Zuentibold, fils naturel d'Arnoul, venait d'obtenir de celui-ci l'investiture de la Lotharingie. Les rebelles implorèrent l'intervention du prince lorrain, mais s'étant aperçus que cet ambitieux allié ne songeait qu'à faire la guerre dans son propre

(1) *Ann. Met. ad ann.* 891; *Ann. Fuldens. ad eumd.* Voyez aussi Petri, *Biblioth. Histor. Francor. abbrev. ad ann.* 891, et J. Lipse, *Lovanium*, tom. III.

intérêt, ils se rapprochèrent d'Eudes, qui consentit à traiter, céda à son compétiteur une partie de ses états, et mourut peu de temps après.

Charles le Simple, désormais sans rival, reçut l'hommage de de tous les grands vassaux, parmi lesquels se trouvait Robert, frère d'Eudes, qui obtint à cette occasion la dignité de comte de Paris.

Durant tous ces troubles, un revirement politique plus important s'opérait dans le Nord de l'Europe, sur cette terre scandinave d'où les Vikingues partaient chaque année pour semer en tous lieux l'épouvante et la terreur. Les expéditions maritimes, en éloignant de la Norwége les plus turbulents et les plus aventureux de ses chefs, avaient contribué à étendre l'autorité de quelques familles puissantes. Harald Harfager, fils d'Halfdan le Noir, parvint enfin, en 885, à subjuguer les autres petits rois norwégiens, après avoir dispersé leur flotte au combat naval d'Hafursfiord. Désirant maintenir la position qu'il s'était acquise, Harald vainqueur s'efforça de supprimer la piraterie, fit une guerre impitoyable à ceux qui la pratiquait, et obligea une foule d'entre eux à quitter le sol natal, pour aller s'établir en Islande, découverte par les Normands en 861, ou sur le littoral de la mer de la Manche, où les pirates conservaient encore leur suprématie.

Parmi ceux qui cherchèrent un refuge à l'étranger, sans espoir de jamais retourner dans le Nord, se trouvait le fils d'un des plus puissants iarls du pays, Rollon, fils de Rognvald. Jeune, fort et audacieux, l'exilé rassembla quelques hommes déterminés, fit d'abord un séjour de quelques mois en Angleterre, où il augmenta ses forces, puis, ayant été jeté par la tempête sur les côtes de l'île de Walcheren, s'y installa avec ses compagnons. Les habitants, opprimés par eux, réclamèrent l'appui des princes voisins. Radbod, chef des Frisons, et Régnier, comte de Hainaut, s'avancèrent avec quelques troupes, mais sans pouvoir déloger l'ennemi. Les Normands prirent l'offensive à leur tour, se rendirent en Frise, qui subit un nouveau pillage et, remontant l'Escaut, vinrent attaquer les domaines du comte de Hainaut. Ce dernier obtint d'abord certains avantages, fit une douzaine de prisonniers, puis tomba dans

une embuscade, et fut amené lui-même en captivité. La comtesse Aldrade se hâta de négocier la rançon de son mari, offrant en échange de rendre la liberté aux prisonniers normands. Rollon lui fit répondre que si elle ne renvoyait promptement ses compagnons avec tout l'or et tout l'argent qui se trouvaient dans la contrée, il ferait trancher la tête au comte. Ces conditions intolérables ayant été acceptées, Aldrade, en renvoyant les hommes qu'elle avait détenus jusqu'alors, les supplia, les larmes aux yeux, de fléchir le courroux de leur chef, et de solliciter la délivrance de Régnier. Le forban norwégien, plus généreux que ses compatriotes ne l'avaient été jusqu'alors, rendit la liberté à son captif et lui restitua la moitié des trésors qu'on venait de lui remettre. Il abandonna ensuite les rives de l'Escaut pour se porter dans la Neustrie.

Les barbares n'avaient fait jusqu'à cette époque que de rapides excursions, et retournaient généralement dans leur patrie pour jouir du fruit de leurs rapines : Rollon allait donner un autre caractère à leurs expéditions. En effet, à peine débarqué, le célèbre roi de mer s'empare de Rouen, et, remarquant le site avantageux de cette ville, il se décide à en faire le chef-lieu d'une colonie. Évreux, Bayeux et la plus grande partie de la province tombent en son pouvoir ; loin de massacrer la population des campagnes, il fait travailler les serfs à la culture des terres, et impose un tribut régulier aux paysans et aux marchands. Les seigneurs francs, effrayés de ce voisinage, ne savaient trop comment se soustraire aux périls dont ils se sentaient menacés, lorsque Robert, comte de Paris, proposa le seul parti capable de changer radicalement la situation et de clore une ère de désastres : ce fut d'offrir à Rollon la main de Gisèle, fille de Charles le Simple, avec la cession des districts situés entre l'Océan, les rivières d'Epte et d'Aure, les frontières du Maine et de la Bretagne, à condition qu'il reçut le baptême et devint le vassal du roi. L'offre fut acceptée, et le banni norwégien changea son nom contre celui de Robert, et prit le titre de duc de Normandie.

Retournons en Belgique, où nous avons laissé, vers 893, Zuentibold en possession de l'autorité suprême. Ce prince, qui n'avait ni l'habileté ni le courage de son père, ne tarda pas à s'y

rendre odieux. Après de longs démêlés avec Odoacre, comte d'Ardennes, et Régnier Ier, comte de Hainaut, ceux-ci renoncèrent à son allégeance, allèrent offrir la couronne à Charles le Simple, et aidèrent ce prince à s'emparer d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. Zuentibold parvint néanmoins à conclure la paix avec Charles, et les deux comtes n'eurent d'autres ressources que de se réfugier dans une forteresse, sur les bords de la Meuse, afin de ne pas tomber entre les mains de leur suzerain. Le parti hostile grossissait cependant chaque jour, et se sentit enfin assez fort pour garantir le trône à Louis, roi de Germanie, qui accepta leurs ouvertures, et se fit proclamer à Thionville. Zuentibold marcha au devant de son compétiteur, et périt en cherchant à défendre ses États envahis, le 13 août 900. Louis, maître du pays, rétablit le comte Régnier dans le Hainaut et la Hesbaie, et conserva les provinces qu'il venait d'acquérir jusqu'en 912, époque de sa mort.

Cet événement ranima les querelles intestines, en même temps que la rivalité qui commençait à se manifester entre le parti germanique, tout dévoué aux souverains allemands, et le parti roman ou wallon, qui penchait vers la France. Ce dernier l'emporta, et Charles le Simple, intronisé en Lotharingie, prêta serment à Aix-la-Chapelle. Le comte de Hainaut, auquel ce prince devait en partie cette accession de pouvoir, fut proclamé duc de Lotharingie, dignité qui fut conférée ensuite à son fils Gislebert.

Conrad, duc de Franconie, élu en 912 pour remplacer le roi Louis, essaya vainement de ravir la souveraineté des provinces belges à Charles le Simple, et légua ses prétentions à Henri l'Oiseleur, fils d'Othon de Saxe, qui déclara la guerre au monarque français, et fut vivement soutenu par le nouveau duc de Lotharingie, Gislebert. Des négociations eurent lieu cependant entre les deux partis, à la suite desquelles Charles parvint à conclure un traité avec son adversaire. Il ne jouit pas de la même fortune dans son propre royaume, où une faction puissante cherchait à le détrôner, pour lui donner pour successeur Robert, duc de France. Ce dernier s'étant élancé impétueusement sur les ennemis, durant un combat livré près de Soissons, y perdit la vie en 923, mais sa mort ne changea pas la situation

des affaires. D'accord sur la nécessité de changer le gouvernement, les seigneurs insurgés se réunirent à l'abbaye de Saint-Médard, et proclamèrent le duc de Bourgogne, Rodolphe ou Raoul, gendre de Robert, seigneur fort influent, et auquel on reconnaissait généralement de hautes qualités.

Charles le Simple sollicitait l'appui du roi de Germanie, lorsque le comte de Vermandois, Heribert II, lui offrit un asile et des troupes. Le prince carlovingien partit aussitôt pour Saint-Quentin, mais l'invitation qui lui avait été faite cachait un piége, et le malheureux monarque, après avoir été reçu avec respect par son vassal, fut enfermé sous bonne garde à Château-Thierri. A cette nouvelle, la reine Ogive, femme de Charles et sœur d'Athelstan, roi des Anglo-Saxons, se réfugia en Angleterre avec son fils, à qui le choix de cet asile valut le surnom de Louis d'Outre-Mer. Le duc de Lotharingie, Gislebert, ayant à se plaindre du comte Boson, frère de Raoul de Bourgogne, refusa de reconnaître l'autorité de ce dernier, et se sépara à cette occasion des autres seigneurs belges, qui lui firent la guerre.

Durant ces débats, les Normands reprenaient leurs courses dévastatrices, s'unissaient entre eux, et pillaient impitoyablement leurs voisins. Rollon lui-même, après avoir désolé la Bretagne, rompit les conventions conclues précédemment, saccagea le Beauvoisis, l'Artois, et brûla Amiens et Arras. Il menaçait déjà la Flandre, qui venait de perdre son souverain, Baudouin II, lorsque l'héritier de celui-ci, Arnoul le Grand, s'allia avec le roi Raoul et avec Hilduin de Ponthieu pour châtier les agresseurs. Les Normands furent repoussés, perdirent beaucoup de monde au château d'Eu, qui fut pris d'assaut, mais parvinrent néanmoins à terminer la guerre à leur avantage, car il fallut leur payer de nouvelles sommes d'argent pour prix de leur inaction. Le royaume continuait à être très agité par la turbulence des grands vassaux, et les intrigues auxquelles ils avaient recours pour augmenter leurs domaines. Héribert, comte de Vermandois, après s'être fait le geôlier de Charles le Simple au profit du roi Raoul, se brouilla avec celui-ci, et rendit la liberté au vieux monarque, avec l'assentiment de Rollon et de Hugues de France. La cession de Laon, faite à propos, calma bientôt son ressentiment, et le roi Raoul, qu'on croyait perdu, reprit assez

de crédit pour faire renvoyer le prince carlovingien en prison, où la mort vint terminer sa carrière en 929.

Quelques années plus tard, un chef dont l'existence avait été bien différente, l'héroïque Rollon, s'éteignait à Rouen (1), après avoir fait jurer à ses fidèles d'obéir à son fils, Guillaume Longue-Épée. Tout s'était transformé autour de lui depuis sa première arrivée dans l'île de Walcheren, et ses exploits contre Radbod de Frise et Régnier de Hainaut : les barons français et lorrains, ne comptant plus que sur leur épée, se retranchaient dans leurs terres, élevaient des châteaux forts et commençaient à courir sus aux pillards à la tête de leurs hommes d'armes; les habitants des villes, portant devant eux les reliques de leurs églises, défendaient leurs foyers avec le même acharnement; l'ère des vikingues, arrivée à son apogée avec Rollon le Norwégien, décline et prend fin avec Rollon, duc de Normandie. Quelques bandes armées continuent encore la lutte; des combats meurtriers ensanglantent les campagnes, mais ces convulsions passagères ressemblent aux dernières secousses d'un volcan qui s'éteint, après avoir longtemps ravagé la plaine : le temps des conquêtes est passé, l'âge des colonisations lui succède.

(1) Voir Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*. Paris, 1844, p. 296.

CHAPITRE V

Avénement de Louis d'Outre-Mer. — Importance commerciale de quelques fiefs. — La guerre de Normandie. — Priviléges accordés à certaines communautés par Othon Ier. — La Lotharingie divisée en deux duchés. — Progrès de l'industrie et du commerce en Flandre sous Baudouin III. — Intervention française en Lotharingie sous Charles de France. — Couronnement de Hugues-Capet. — Relations commerciales avec le Levant. — Expéditions militaires de Baudouin IV, dit le Barbu. — Droits et priviléges des sires de Ghistelles. — Inondations. — Nouvelles guerres. — Établissement d'un droit de tonlieu sur la Meuse et les débats auxquels il donne lieu. — Bruges au xie siècle. — Famine. — Crise politique en Lotharingie. — Hostilités entre la Flandre et l'Angleterre. — Armements du comte Godwin. — Triomphe du parti saxon. — Harold et Guillaume de Normandie.

Tandis que deux illustres princes, Arnoul le Grand et Giselbert, l'un en qualité de comte de Flandre et l'autre comme duc de Lotharingie, se partageaient la plus grande partie de la Belgique, Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple, montait sur le trône de ses ancêtres à la mort de Raoul de Bourgogne. Le jeune roi, qui avait de l'activité et de l'ambition, se trouva bientôt en désaccord avec les grands vassaux, à la tête desquels se trouvait Hugues, duc de France et comte de Paris. Les hostilités éclatèrent en 938, et, après une longue guerre, durant laquelle le duc de Lotharingie périt en défendant le passage du Rhin contre les troupes d'Othon de Saxe, les deux partis, égale-

ment épuisés, conclurent une paix qui ne devait pas être de longue durée. On ne peut espérer, pendant cette ère de discordes civiles, d'avoir à constater un grand mouvement commercial ou industriel, aussi nos annales en fournissent-elles à peine quelques indications. Elles établissent cependant que certains manoirs commençaient à acquérir, grâce au travail de ceux qui en dépendaient, une valeur considérable.

La ville de Gand était connue par ses tanneries (1), et nous lisons dans un diplôme de l'an 939 qu'on y percevait le cens et la dîme, ainsi qu'un tonlieu levé sur la navigation. Il est également question, dans la même charte, des vignobles qui existaient autour du monastère de Saint-Pierre; cette abbaye riche et opulente, possédait des domaines jusqu'en Angleterre, où les terres de Lievesham et de Greenwich, apanage d'Elstrude, femme de Baudouin II, lui avaient été cédées en 918 (2). Athelstan, qui régnait alors dans la Grande-Bretagne, était un prince libéral et éclairé, qui mettait tout en œuvre pour augmenter les relations mercantiles entre son peuple et les nations continentales. Il avait établi des ateliers de monnayage dans le comté de Kent, dans le Wessex, à Londres, et accordait le rang de « thane » ou de noble au marchand qui, possédant un navire, accomplissait trois voyages à l'étranger (3).

Les barons français venaient à peine de déposer les armes, lorsqu'une querelle entre Arnoul de Flandre et Herluin de Ponthieu, qui se disputaient la possession de la ville de Montreuil, fut le signal de nouveaux troubles. Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, ayant embrassé la défense de Herluin contre le comte de Flandre, est assassiné, le 17 décembre 942, par les gens de celui-ci, qui l'avaient attiré dans une île de la Somme, près de Picquigni, sous prétexte d'une conférence. Louis d'Outre-Mer, fort peu soucieux des droits de Richard, alors âgé de dix ans, seul héritier du duc, pénétre aussitôt en Normandie. Les habitants du pays, soutenus par Hugues de France, appellent à leur secours une flotte danoise, commandée par

(1) Warnkœnig, *Hist. de la Flandre,* tom. III, p. 40.
(2) *Ibid.*, tom. III, p. 16.
(3) Dion Lardner, *Cabinet Cyclopedia. Lives of british admirals*, tom. I, p. 52. London, 1833, Longman.

Harold à la Dent-Noire, et le roi étant tombé entre les mains de ses ennemis, non loin de Rouen, se voit forcé de leur céder la ville de Laon pour prix de sa délivrance. A peine en liberté, il s'allie avec Othon de Saxe, Conrad d'Arles et le comte de Flandre, dont les troupes réunies entrent dans Reims, et essaient vainement de s'emparer de Senlis et de Paris. Elles avaient subi un autre échec devant Rouen, lorsqu'Othon, mécontent d'avoir entrepris une guerre lointaine et dispendieuse, demanda une entrevue au jeune duc de Normandie. Le comte de Flandre, se croyant trahi, résolut de ne pas s'exposer davantage et décampa durant la nuit avec tous les siens. Cette retraite décida ses alliés à renoncer à leur expédition, et le roi, désormais impuissant contre ses plus redoutables adversaires, consuma le reste de sa vie à lutter avec quelques-uns de ses barons, et mourut des suites d'une chute de cheval, le 10 septembre 954, à l'âge de trente-quatre ans. Il laissait deux fils, Lothaire et Charles, dont l'aîné lui succéda, et fut sacré à Reims par l'archevêque Artaud. Hugues de France succomba peu de temps après, léguant son duché à Hugues Capet, qui allait bientôt recueillir les fruits de la politique habile et prévoyante de son père, en acquérant assez de prépondérance pour se saisir de l'autorité suprême, que les descendants de Charlemagne n'avaient plus la force de faire respecter.

Le séjour d'Othon en Belgique, malgré les troubles qui s'ensuivirent, ne laissa pas que d'exercer une influence considérable sur les destinées du pays. Il suscita de grands embarras au comte de Flandre qui, dans un de ses démêlés avec le prince allemand, perdit une portion de la contrée située sur la rive gauche de l'Escaut, de Gand vers Bouchaute, qui fut réunie à l'empire. L'abbé de Gembloux, plus heureux, obtint la permission de fortifier son monastère, et de fonder un marché public dans la bourgade qui en dépendait. Cette concession, qui était accompagnée du privilége d'ouvrir une boucherie et de battre monnaie, fut également accordée à Fosses, localité fort ancienne, déjà citée dans l'acte de partage conclu entre les fils de Louis le Débonnaire.

Deux partis se disputaient encore, vers cette époque, la possession de la Lotharingie, livrée tour à tour à la prépondérance

germanique ou à la pression française. Conrad de Franconie, qu'Othon Ier avait chargé de gouverner le duché, se vit dans la nécessité de prendre les armes contre Régnier II, comte de Hainaut, que les populations lui préféraient. Disgracié ensuite par son souverain, pour s'être mêlé à une conspiration, il fut remplacé par Bruno, archevêque de Cologne, frère d'Othon Ier. Bruno, après avoir exilé le comte de Hainaut, se détermina, du consentement de l'empereur, à diviser l'ancien royaume de Lothaire en deux provinces. L'une qui fut appelée la *Haute-Lotharingie*, renfermait l'Alsace, la Lorraine actuelle et l'évêché de Trèves; l'autre, qui reçut le nom de *Basse-Lotharingie*, se composait de l'archevêché de Cologne, des duchés de Limbourg, de Juliers, de Gueldre, de Brabant, d'une partie de l'évêché de Liége, des comtés de Namur et de Hainaut, des terres appartenant à l'évêché de Cambrai et au comté de Flandre qui sont en deçà de l'Escaut, ainsi que des districts que la Meuse, le Rhin et l'Escaut traversent vers leurs embouchures. L'archevêque subdélégua le comte de Bar dans le gouvernement de la Haute-Lotharingie, et préposa Godefroid, comte de Verdun ou d'Ardenne à l'administration des autres états, qui, dans des temps plus rapprochés, reçurent la dénomination de duché de *Lothier*. Il se réservait, d'ailleurs, en qualité d'archiduc, la direction générale des affaires.

Arnoul de Flandre, désirant passer en paix les dernières années de sa vie, avait abdiqué le pouvoir, dès 958, en faveur de son fils Baudouin III. L'industrie flamande fit un grand pas sous le règne de ce prince, qui lui donna une vive impulsion en ouvrant un asile aux tisserands et aux foulons de l'Artois (1). On doit rapporter à la même époque l'établissement des foires, dont nous rappellerons en quelques mots l'origine. Les habitants de diverses paroisses avaient pris l'habitude, après leur conversion au christianisme, de célébrer chaque année, par des

(1) Voy. Meyer, *Ann. Flandr.*, fol. 18, 6; Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. III, p. 40; Anderson, *Hist. of commerce*, tom. I, p. 95. — M. James, dans son *History of the worsted manufacture*, suppose que les Flamands apprirent l'art de tisser les étoffes par les Italiens, mais cette opinion ne peut être admise, car nous avons vu que les Atrébates, dès avant la domination romaine, étaient fort habiles dans cet art.

réjouissances publiques, la fondation de leur église (1). Ces fêtes attiraient généralement la population des campagnes, et les marchands se hâtèrent de profiter d'une occasion aussi favorable à leurs intérêts. Elles ne furent soumises à des règlements particuliers qu'un peu plus tard après avoir été officiellement reconnues.

Baudouin le Jeune, qui prélevait des droits sur les objets vendus, avait intérêt à multiplier les transactions commerciales, aussi établit-il des marchés à Bruges, à Courtrai, à Turcoing, à Calais et à Thourout. Cette dernière cité était particulièrement fréquentée, et devint le siége d'un négoce assez actif, qui lui fut enlevé plus tard par la ville de Gand (2). Le comte ne s'efforça pas seulement de jeter les bases de la prospérité publique, mais il voulut également pourvoir à la sûreté du pays, et fit réparer les fortifications de diverses villes parmi lesquelles il faut citer Ypres, Furnes, Bergues Saint-Winoch, Bourbourg et Dixmude. L'argent monnayé étant encore rare, on y suppléa, d'après Meyer, en déterminant la valeur de certains objets, destinés à être transmis par voie d'échange (3). Il est probable qu'une convention de ce genre a été réellement publiée en Flandre, mais on aurait tort de supposer, avec divers auteurs, que les Flamands se bornaient à ce mode tout primitif de traiter les affaires. Nous avons constaté qu'on avait fondé des ateliers de monnayage dans diverses parties du pays et, à défaut de ce fait, l'entre-cours qui existait déjà au x[e] siècle entre la Flandre et l'Angleterre nous fournirait une preuve décisive contre la supposition dont nous venons de parler. En effet, nous voyons Arnoul le Grand envoyer dans la Grande-Bretagne la famille du comte de Ponthieu, après la prise de Montreuil;

(1) Ces réjouissances commençaient ordinairement après la célébration de la messe, de là l'expression flamande : *den dag der kerk misse*, « le jour de la messe de l'église, » qui devint plus tard la *kermesse*. Le mot wallon *ducasse* a une origine semblable, et rappelle la *dédicace* des édifices religieux.

(2) Verhoeven, *Historische tyden oordeelkundige aenteekingen*, etc., mém. cour. de l'Acad. de Bruxelles, 1777, pag. 39.

(3) Meyer, *Ann. Flandriæ;* d'Oudegherst, édit. Lesbroussart, tom. I, p. 171. — On recevait une oie pour deux poules ; deux oies pour un jeune porc ou agneau ; trois agneaux pour un mouton ; trois veaux pour un bœuf, etc.

plus tard, en 956, un prélat anglais, l'illustre Dunstan, quitte le rivage d'Albion pour venir chercher un asile sur le territoire flamand (1), et le chroniqueur qui nous rapporte cette circonstance affirme que les Flamands, les Saxons et les Danois abordaient fréquemment sur les côtes de la Grande-Bretagne durant le règne d'Edgar le Pacifique « ce qui fit beaucoup de « mal aux Anglais, ajoute naïvement l'écrivain ecclésiastique, « car les Saxons leur inspirèrent des sentiments de férocité, « les Flamands le goût du luxe, et les Danois la passion des « boissons, vices qui leur étaient inconnus auparavant (2). »

Remarquons en outre qu'un acte du roi Ethelred, de l'an 973, vient corroborer ce témoignage de la manière la plus explicite. Ce prince charge les officiers qu'il a commis à la garde du port de Londres, à Billingsgate, de réclamer des droits de tonlieu sur toutes les marchandises venant de la Normandie, de la Flandre, du Ponthieu et d'autres localités. Il cite particulièrement les marchands de Rouen, qui importaient des vins, ceux de Houcke, petite ville située sur les bords du Zwyn, du côté opposé à l'Ecluse, ainsi que les gens de Nevele et de Liége (3). Il faut bien le reconnaître, on aurait peine à s'expliquer les opérations commerciales des habitants de Houcke, et le reproche adressé aux Flamands d'introduire principalement des objets de luxe, s'ils avaient été réellement aussi peu avancés qu'on a cherché à nous les représenter. Si nous nous transportons de la Flandre dans les autres parties du pays, nous y découvrons aussi, vers la fin du x[e] siècle, quelques villes en voie de prospérité. Malines, citée dans un diplôme de l'empereur Othon II, en 980, y est considérée comme une des principales possessions de l'évêché de Liége, et devait déjà former un bourg considérable ; Thuin, fondé sur les domaines de l'abbaye de Lobbes, fut entouré de murs en 972 ou 973 (4) ; Huy, ville fort ancienne puisqu'elle se trouve déjà mentionnée par

(1) *Gesta regum Anglorum*, tom. I, fol. 234.

(2) *Gesta regum Anglorum*, tom. I, fol. 236.

(3) Anderson, *Hist. of commerce*, tom. I, p. 98. Voir le texte même de l'acte dans J. M. Lappenberg, *Urkundliche geschichte des Hausischen Stahlhofes zu London, Urkunden*, bl. 3.

(4) Fisen, *Hist. Episc. Leod.*, pag. 192.

l'anonyme de Ravenne, formait déjà une riche seigneurie appartenant, comme Malines, aux successeurs de saint Lambert.

Le règne de Baudouin III fut malheureusement fort court, et ce prince descendit au tombeau en 961, laissant un fils en bas âge, Arnoul II, dit le Jeune. L'aïeul de celui-ci, Arnoul Ier sortit de la retraite dans laquelle il vivait depuis son abdication, et reprit la direction des affaires, durant la minorité du comte. Il succomba à son tour, en 965, presqu'en même temps que l'archevêque Bruno, et les états belges furent bientôt livrés à tous les désordres qu'entraîne l'anarchie. Régnier et Lambert, héritiers du comte de Hainaut, Régnier II, vivaient en exil à la cour de France, lorsque les contestations qui s'élevèrent en Germanie à l'avénement de l'empereur Othon II, leur inspirèrent l'espoir de relever le parti français en Belgique, et de rentrer en possession des domaines paternels. Lothaire II, qui cherchait comme son prédécesseur à étendre son pouvoir, déjà si inférieur à celui de Hugues Capet, favorisa cette expédition de tous ses efforts. Les deux princes pénétrèrent donc en Hainaut, obtinrent d'abord quelques succès, et s'établirent dans le château de Boussoit. Après en avoir été expulsés par les Allemands, qui donnèrent le gouvernement du Hainaut au jeune comte de Flandre et à Godefroid de Verdun, ils reparaissent dans le pays en 976, soutenus cette fois par Charles, frère du roi Lothaire, Othon, fils du comte de Vermandois et Hugues Capet lui-même. Othon II, qui voulait faire de la Belgique l'avant-garde de la Germanie, parvint à son but en divisant ses ennemis. Il entra en négociation avec eux, rendit à Régnier et à Lambert les comtés de Mons et de Louvain, et offrit au prince Charles le duché de Basse-Lotharingie, à condition de défendre ce pays contre les entreprises du roi Lothaire. Celui-ci, après une nouvelle lutte qui amena Othon II jusqu'aux portes de Paris, se vit enfin forcé de renoncer à ses prétentions, et laissa son frère Charles en possession du titre qui venait de lui être concédé.

Charles, en consentant à devenir le vassal d'un souverain allemand, s'était aliéné les sympathies des barons français. Il séjourna d'abord à Cambrai, puis, d'après quelques auteurs, à Bruxelles. Cette ville n'était encore qu'un misérable hameau, qu'on avait élevé dans une petite île formée par les deux bras

de la Senne. La mort du roi Lothaire et de Louis, son fils, donna au duc l'occasion de faire valoir ses droits au trône de France, mais on refusa de les admettre et, le 1er juillet 987, Hugues Capet reçut la couronne à Noyon, des mains de l'archevêque de Reims. Il était réservé au prince carlovingien d'achever ses jours dans l'exil et dans l'obscurité, tandis que son heureux rival, s'affermissant au pouvoir, fondait une dynastie qui devait se perpétuer durant des siècles.

Avant de reprendre l'histoire des états belges, qu'on doit nécessairement étudier pour se rendre compte des influences qui contribuèrent à y ralentir ou à y activer les relations commerciales, il ne sera pas inutile de rappeler quelle était, vers la fin du xe siècle, la situation des affaires dans d'autres contrées. Après la chute de l'empire romain, la ville de Constantinople devint le dernier refuge de l'antique civilisation, et l'entrepôt général des marchandises précieuses qu'on recevait du Levant. Les riches tissus, les pierres précieuses et les épices, arrivaient par des caravanes jusque sur les rives du Bosphore, et se répandaient ensuite en Europe par la vallée du Danube, la Hongrie et les contrées voisines. Dès le temps de Charlemagne il s'était établi une route très fréquentée d'Allemagne à Constantinople, par le pays des Avares. Les marchandises grecques, prises à Semlin par les trafiquants hongrois, arrivaient à l'abbaye de Lorrisch-Sur-l'Ems, dans la Basse-Autriche ; de là on les transportait par Ratisbonne, Forcheim, Erfurt et Magdebourg, jusqu'à la fameuse abbaye de Bardowick, près de Lunebourg, d'où elles se distribuaient plus loin dans le Nord. Vers le milieu du viiie siècle, les Avares ayant été subjugués par les Bulgares, ceux-ci avaient hérité de leur commerce, malgré la jalousie des Grecs qui essayaient vainement de l'entraver, lorsque les efforts de quelques marins de l'Adriatique préparèrent une autre voie au négoce, et relevèrent la fortune de l'Italie.

Pendant qu'Attila exerçait ses fureurs au centre même de l'empire, dévastant Aquilée, Concordia, Oderso, Altino et Padoue, quelques fugitifs, auxquels la pauvreté semblait moins dure que l'esclavage, cherchaient un asile sur la côte, dans certaines îles formées par les alluvions du Pô, de l'Adige, de la Brenta, et d'autres rivières moins considérables. Ces îles, en

partie submergées, étaient déjà habitées par un petit nombre de pêcheurs, dont les nouveaux venus partagèrent la vie aventureuse et les dangers (1). Ils y vécurent d'abord assez misérablement, puis, leurs ressources maritimes ayant acquis plus d'extension, ils commencèrent à joindre quelques opérations commerciales à leur première industrie. Telle fut l'humble origine de Venise, cette reine des mers, dont l'affranchissement précéda de sept siècles la puissance municipale des villes lombardes, et dont la grandeur devait survivre, pendant plus de trois siècles à celle de Florence, la plus célèbre des républiques du moyen âge. Dès 732, quelques navires vénitiens sortirent de l'Adriatique, doublèrent la pointe méridionale de la Grèce, et vinrent jusqu'à Constantinople, afin d'y charger les marchandises du Levant, qui n'arrivaient encore dans le Nord, comme nous l'avons observé qu'après avoir fait un long voyage par terre. Ces expéditions maritimes ne tardèrent pas à s'étendre, et nous retrouvons, en 838, les marins des lagunes dans le port d'Alexandrie, recevant les riches produits de l'Est, les étoffes de soie et les draps pourpres de Tyr, en échange des esclaves qu'ils vendaient aux Sarrasins. Ils y furent bientôt suivis par d'autres Italiens, et particulièrement par les marchands qui s'étaient établis à Amalfi, à Gênes et à Pise, villes déjà prospères, et qui étaient appelées à remplir une place importante dans l'histoire générale du commerce européen.

Tandis que la vie sociale, activée par ces rapports internationaux, se ranimait peu à peu dans les états du Midi, les populations belges continuaient à se débattre entre elles, excitées les unes contre les autres par les dissensions de leurs chefs. Arnoul II, comte de Flandre, après avoir soutenu une guerre assez malheureuse contre Hugues Capet, dont il n'avait pas voulu reconnaître l'élection, mourut en 988, laissant pour successeur Baudouin IV, dit le Barbu. Ce prince régnait déjà depuis quelques années, lorsque l'empereur Henri II donna le duché de Basse-Lotharingie à Godefroid III, dit d'Eenham, malgré les

(1) *Memorie de' Veneti primi e secondi, del conte Figliasi*, tom. VI. Venezia, 1796.

réclamations de Lambert II, comte de Louvain, et de Robert II, comte de Namur, qui prétendaient tous deux à l'héritage du duc Othon, auquel le gouvernement du pays avait été confié à la mort de Charles de France. Les deux compétiteurs résolurent d'en appeler au sort des armes, et entraînèrent dans leur ligue Régnier IV, comte de Hainaut, Thierry III, comte de Frise et le comte de Flandre lui-même. Ce dernier ayant donné le signal des hostilités, en renvoyant avec dédain les députés de l'empereur, réunit aussitôt ses hommes d'armes, traversa rapidement le Brabant, et vint s'emparer de Valenciennes. Assiégé dans cette ville par Henri II, qui s'était assuré l'appui du roi de France et du duc de Normandie, il s'y défendit héroïquement, et força le prince allemand à abandonner son entreprise. Celui-ci revint cependant à la charge, leva une nouvelle armée avec laquelle il marcha sur Gand, et prit possession du château qu'Othon I[er] y avait fait édifier jadis. Le comte Baudouin, voyant son comté ravagé par l'ennemi, se détermina à entrer en accommodement. Il envoya donc une ambassade à l'empereur, et alla lui-même le trouver à Aix-la-Chapelle. Henri II, qui désirait vivement se l'attacher, afin de diminuer les forces des confédérés, lui laissa la ville de Valenciennes, dont il lui accorda l'investiture, ainsi que celle des îles de Zélande.

Déjà Baudouin IV s'était lié étroitement aux plus puissantes maisons de l'Allemagne par son mariage avec Ogive de Luxembourg, et le lien féodal qu'il venait d'accepter le rangeait définitivement parmi les vassaux de l'empire. Délivré de tous ces embarras, le comte s'occupa d'en faire disparaître les traces. Le pays avait beaucoup souffert, tant des courses déprédatrices des belligérants que des ravages de la peste, qui désola la Belgique durant le commencement du XI[e] siècle (1).

Baudouin le Barbu porta sa sollicitude sur les moyens de rendre les communications maritimes plus faciles et plus sûres, et accorda la dignité de préfet de la mer, en 1009, au châtelain de Ghistelles. Ce seigneur fut chargé de maintenir les dunes en bon état de conservation, et d'empêcher le débarquement des pirates. Il reçut à titre de fief, en indemnité des frais

(1) Leglay, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 143.

qu'entraînaient ces obligations, le tonlieu de Bruges ainsi que le droit de balance établi en cette ville (1). S'il faut en croire la tradition, la famille du châtelain avait des titres particuliers à cet emploi, ayant eu pour aïeul un ancien roi de mer, qui s'était fixé sur la côte de Flandre durant le xe siècle (2). Les actes de piraterie, toujours fréquents durant la première période de l'histoire commerciale des nations, tendaient cependant à faire place insensiblement à des relations plus régulières. Les Normands visitaient encore les ports belges, mais moins en pirates qu'en qualité de marchands, et Bruges était devenu un de leurs entrepôts. La pêche du hareng occupait déjà un grand nombre de nos marins, et était même assez importante pour fournir, de la manière la plus efficace, aux besoins des classes pauvres (3).

Une terrible inondation, qui eut lieu le 28 septembre 1014, causa de grands dégats sur le littoral, dont les habitants étaient moins à plaindre cependant que leurs voisins de la Basse-Lotharingie, foulés sans cesse par les gens de guerre. Lambert, comte de Louvain, n'avait point voulu se soumettre, et continuait à combattre le duc Godefroid et les autres partisans de l'empereur. Sa défaite et sa mort, au lieu de porter le découragement dans l'esprit de ses alliés, ne fit que redoubler leur énergie, et raviver la haine qu'ils portaient à leurs adversaires. Henri Ier, fils et successeur de Lambert, fondant son espoir sur leur concours, refusa de déposer les armes, et brava les efforts du parti allemand. Cette situation, si défavorable au pays, menaçait de se prolonger, lorsque la paix fut enfin rétablie par l'entremise de Gerberge, veuve de Lambert, et d'Ermengarde, veuve d'Albert comte de Namur. Régnier IV, comte de Hainaut, épousa Mathilde fille du comte d'Eenham, donna pour dot à cette princesse le comté de ce nom, et les comtes de Louvain

(1) Warnkœnig, dans son *Hist. de la Flandre*, tom. IV, p. 72, en note, suppose que ce droit de tonlieu était de 6 deniers au marc à l'exportation et de 3 deniers pour la mise en consommation : ce qui, en prenant le marc à 33 sous 4 deniers, équivaudrait à 1 1/2 et 3 4 pour cent.

(2) Le Grand, *Mém. sur l'ancienne ville de Ghistelles*. Anvers, 1857, broch. in-8°, p. 11.

(3) Grattan, *Hist. of the Netherlands*.

et de Hainaut reprirent, sans contestation, pleine et entière possession de leurs états.

Ce long débat venait à peine d'être arrangé que le duc de Lothier rappela ses hommes d'armes sous les drapeaux, afin de venger l'évêque d'Utrecht, Adelbolde, constamment harcelé par Thierry III, comte de Frise. Il s'agissait cette fois de régler une question commerciale, dont la solution pouvait exercer une certaine influence sur nos relations avec l'étranger : nous exposerons donc, en quelques mots, l'origine de la querelle.

Il existait à cette époque, depuis Gorcum jusqu'à l'océan, dans les plaines de la Hollande méridionale, une vaste étendue boisée connue sous le nom de forêt de *Merwe* ou de *Merwede*. Le comte de Frise y avait bâti un bourg, à l'endroit où s'élève actuellement la ville de Dordrecht, l'avait fortifié par une citadelle, et exigeait un tribut des marchands qui traversaient le pays. La possession de ce territoire lui permettait non seulement d'empêcher tout débarquement dans l'île des Bataves, mais elle lui donnait la faculté de ruiner entièrement le commerce des habitants de l'intérieur du pays avec l'Angleterre, qui se faisait en grande partie par l'embouchure de la Meuse. L'évêque d'Utrecht, lésé dans ses intérêts, s'en plaignit d'abord durant un congrès tenu à Nimègue, et ses réclamations ayant été appuyées plus tard par celles des évêques de Cologne et de Trèves, ainsi que par les plaintes des négociants de Tiel, l'empereur se décida à faire attaquer les Frisons. Cette expédition, dirigée imprudemment, se termina par la défaite des troupes du duc de Lothier, qui fut fait prisonnier durant le combat, et ne recouvra la liberté que par l'entremise de Walbodon, évêque de Liége, qu'Henri II envoya auprès de Thierry pour négocier la paix. Le comte de Frise maintint ses prétentions, et finit par conserver le district dont il s'était emparé.

Baudouin le Barbu mourut vers 1036, après avoir eu à lutter contre son propre fils, qui s'était révolté contre lui. Quelque temps avant sa mort, il accorda aux treize échevins de Bruges l'autorisation d'élire dans leur sein un bourgmestre, et on lui attribue également l'établissement des baillis dans les différentes

parties de la Flandre (1). La ville de Bruges, dont ces libertés acquises assuraient l'avenir, s'élevait rapidement vers la haute prospérité commerciale à laquelle elle semblait appelée par son heureuse situation. Déjà ses faubourgs s'étaient accrus à un tel point, en dehors de l'enceinte édifiée jadis par Baudouin II, que dès l'année 1040, elle avait, au rapport des chroniqueurs, acquis le triple de son étendue primitive (2). Trois ans auparavant, au commencement de l'hiver 1037, Emma, sœur du duc Richard de Normandie, plus connue sous son nom anglo-saxon d'Elfghive, successivement veuve des rois Ethelred et Canut, s'était vue réduite à chercher un asile en Flandre, et avait abordé non loin du château de Bruges. Le panégyriste de la princesse, en racontant ces faits, présente un brillant tableau de cette résidence : « Ce château, dit-il, est habité par des « colons flamands, et jouit de la plus grande célébrité, tant à « cause de l'affluence des marchands, que de l'abondance de « toutes les choses que les hommes estiment le plus (3). »

Il y avait peut-être un peu d'exagération dans les allégations du poète car, dès l'année 1042, des scènes bien différentes s'offrent à nos regards : Une horrible famine, dont la France, la Belgique et l'Allemagne se ressentirent particulièrement, y décima les populations. Les historiens contemporains contiennent à ce sujet des détails qui font frémir, et dont on se décide à peine à admettre l'authenticité. Le dénuement était tel dans certaines provinces, que leurs malheureux habitants dévoraient jusqu'à de la chair humaine pour apaiser la faim cruelle qui les tourmentait. La plus grande partie de la Belgique fut cependant préservée de ces excès par la charité compatissante de Wazon, évêque de Liége, et d'Olbert, abbé de Gembloux, qui distribuèrent généreusement de grands approvisionnements de blés aux pauvres, exemple qui fut suivi par l'évêque de Cambrai et par plusieurs riches propriétaires. La Belgique possédait, d'ailleurs, des ressources qui manquaient encore aux États

(1) Meyerus, *in fine anni* 1036.

(2) Curtis, *Jaerboecken der stad Brugge*, ann. 1040.

(3) Pontanus, *Rerum Danicarum Historia*, p. 171 ; *ex Encomio Emmæ, à Bertiniano monacho anonymo et coævo.*

voisins ; le pays de Liége, par exemple, entretenait une grande quantité de gros bétail, dont l'évêque fit l'acquisition pour soulager la misère publique. L'abbé de Gembloux, que nous venons de citer, jouissait de revenus si considérables que, tout en multipliant les secours aux nécessiteux, il trouva encore des fonds suffisants pour la décoration de son église et l'augmentation de sa bibliothèque (1).

Une situation semblable à celle que nous venons de décrire, devait aboutir à une nouvelle crise politique, qui, en effet, ne se fit pas attendre L'empereur Henri III, mécontent de Godefroid, fils de Gothelon Ier, lui avait refusé l'investiture des duchés de Haute et Basse Lotharingie, pour les donner à Albert d'Autriche et à Frédéric de Luxembourg. Godefroid, humilié et irrité à la fois, s'adressa au comte de Flandre, Baudouin V, dit de Lille, qui s'empressa d'intervenir, dans l'espoir de réunir à ses états la partie de la Flandre située entre l'Escaut et la Dendre, c'est à dire le pays d'Eenham, ou l'ancien *Bracbantium*. Il se mit aussitôt en campagne, et poussa la guerre avec une telle vigueur, qu'il prit et détruisit la forteresse qui défendait ce district, et fit bâtir sur ses ruines une abbaye de bénédictins. Le duc Godefroid et son allié avaient compté sur l'aide du roi de France, Henri Ier, mais ce prince, cédant aux sollicitations de l'évêque de Liége, resserra, au contraire, son alliance avec l'empereur, et repoussa leurs ouvertures. Le comte Baudouin comprit qu'il lui fallait redoubler d'activité et, après avoir assuré la défense de la Flandre en faisant fortifier Audenarde, il soumit tout le pays d'Alost, marcha avec la plus grande diligence sur le château de Gand, dont Henri II avait fait la conquête en 1007, et vint asseoir son camp entre l'Escaut et la Lys. Il fit le siége de cette citadelle, dont les villages voisins avaient eu beaucoup à souffrir, et parvint à s'en emparer, grâce à l'habileté d'un de ses hommes d'armes, nommé Lambert, qu'il en créa premier vicomte et châtelain perpétuel.

C'est à dater de cette période que la ville de Gand commença à prendre de l'accroissement, après avoir été déchargée de

(1) Dewez, *Hist. générale de la Belgique*, tom. II, p. 324.

plusieurs servitudes que le comte Arnoul lui avait jadis imposées.

Ajoutons en passant qu'on peut rapporter à peu près au même temps l'agrandissement de la ville de Bruxelles, dont l'enceinte fut considérablement reculée en 1044, et qui fut entourée de murs solidement construits en pierres de tailles, défendus par des tours et percés de sept portes.

La guerre, sous certains rapports, n'était pas sans offrir quelques avantages : elle forçait les hauts barons à fortifier leurs domaines, afin de les mettre à l'abri d'un coup de main, et préparait ainsi la puissance des cités, dont la riche bourgeoisie devait bientôt opposer une barrière insurmontable aux exigences de la noblesse féodale. Le comte Baudouin, après ces premiers succès, réunit ses troupes à celles de Godefroid, marcha sur Nimègue, mit le feu au palais royal, puis se porta vers la Haute Lotharingie où il alla ravager Verdun. L'empereur se préparait à agir contre le comte de Flandre lorsque celui-ci prit le parti de se rendre à Aix-la-Chapelle auprès de Henri, dont il obtint, pour les tenir en fiefs de l'empire, le comté d'Alost, les Quatre Métiers et les îles de Zélande. Le mariage du fils du comte avec Richilde, comtesse de Hainaut, amena cependant, a peu de temps de là, une nouvelle prise d'armes. Godefroid, qui avait épousé la veuve de Boniface, duc de Toscane, revint aussitôt en Belgique, joignit ses forces à celles de son ancien allié, et tous deux attaquèrent l'évêque de Liége, un des partisans de l'empereur. La ville de Thuin fut réduite en cendres par les Flamands, qui saccagèrent également celle de Huy, tandis qu'un autre corps de troupes, commandé par Robert. de Flandre, soumettait l'île de Walcheren. Forcé d'abandonner le Hainaut à l'arrivée de l'empereur, Baudouin V se retira dans son comté, et faisant creuser, avec une étonnante rapidité un fossé depuis l'Aa jusqu'à la Lys, parvint à arrêter la marche victorieuse de ses ennemis. Cette longue guerre, durant laquelle une partie de la Flandre fut pillée par les impériaux, et qui valut un siége à la ville d'Anvers, attaquée par les confédérés, se termina heureusement pour Baudouin de Lille en 1057, dans un synode tenu à Cologne, où le pape Victor et le roi de France devinrent les médiateurs de la paix. Le comte retint en fief le

château de Gand, tout le pays d'Ottingen, la terre d'Alost ou d'Eenham et les îles de Zélande. Le mariage de son fils avec Richilde fut ratifié, et la possession du Hainaut assurée à la maison de Flandre.

Les relations de Baudouin de Lille avec l'Angleterre, d'abord assez fréquentes, s'étaient singulièrement refroidies dans cet intervalle. Édouard III, dit le Confesseur, n'avait pas hésité à placer une escadre, stationnant à Sandwich, au service de l'empereur (1), tandis que le comte recevait, de son côté, tous les ennemis du monarque anglais. Osgot Clapa, l'un de ces derniers, réunit à Wulpen, en 1047, une flottille de 29 navires, dans le but de tenter une invasion dans la Grande-Bretagne; mais, ces projets ayant été déjoués, par la vigilance des officiers royaux, il se vit obligé de se retirer en Danemark, après avoir rejoint sa femme, qu'il avait mise en sûreté à Bruges (2). Dans la même année, Lother et Irling, deux pirates du Nord, débarquaient en Flandre sans opposition, et venaient y vendre le butin et les prisonniers dont ils s'étaient emparés durant une croisière dans les environs de Sandwich et sur la côte d'Essex.

Un événement inattendu, dont les conséquences furent extrêmement graves, vint encore compliquer une situation déjà fort tendue. Le roi d'Angleterre favorisait beaucoup les Normands, qui se rendaient fréquemment à sa cour, au grand mécontentement des Saxons. Le comte Eustache de Boulogne, allié à la famille royale, ayant débarqué à Douvres en septembre 1048, une rixe éclata entre quelques-uns de ses hommes d'armes et des bourgeois de cette ville, à la suite de laquelle ceux-ci massacrèrent vingt et un des compagnons du comte. Celui-ci se plaignit immédiatement à Édouard III, qui chargea le comte Godwin, chef du parti saxon, d'aller tirer vengeance des coupables. Godwin, qui ne pouvait accepter cette mission sans renoncer a toute influence politique, se refusa à l'exécuter, et fut banni avec tous les siens, pendant que le roi qui avait épousé Édith, fille du rebelle, forçait celle-ci à se retirer dans

(1) *Alυredi Beverlacensis Annales*, fol. 119.
(2) *Mess. des sciences et des arts*, tom. I, p. 425-441.

un monastère. Le chef saxon, profondément ulcéré, partit pour la Flandre avec sa femme Githa et ses fils Gurth et Tostig; deux autres de ses enfants, Harold et Leofwin avaient cherché un asile en Irlande. Il fut non seulement bien accueilli par Baudouin de Lille, qui lui permit de faire construire des navires à Bruges, mais il obtint même, pour Tostig, la main d'une princesse flamande.

Après le bannissement de Godwin, Édouard ne garda plus aucune mesure : Robert, moine de Jumiéges, fut nommé archevêque de Canterbury; un autre moine normand devint évêque de Londres ; les commandements militaires furent presque tous livrés aux étrangers. En 1051, le duc de Normandie, à l'exemple de ses vassaux, vint visiter Londres, et parcourut l'Angleterre avec une pompe toute royale. Édouard, fils d'une Normande, élevé à la cour des ducs, promit secrètement à ce prince de le faire son héritier. Le comte Godwin, qui avait conservé les sympathies populaires, crut qu'il était temps d'agir et, quittant Bruges avec un armement flamand (1), se rendit à l'embouchure de l'Yser. Il y reçut la nouvelle que son fils Harold menaçait les bords de la Savern, mit à la voile le 13 août 1052 et se dirigea vers le promontoire de Tummen, où il rencontra la flotte royale; celle-ci, plus nombreuse que la sienne, le poursuivit aussitôt, et il ne dut son salut qu'à une tempête à la faveur de laquelle il regagna les côtes de la Flandre. Il venait d'y débarquer, lorsqu'il apprit que les comtes qui commandaient l'escadre ennemie étaient rentrés à Londres, laissant la mer libre.

Cette circonstance lui rendit l'espoir de vaincre et, cinglant vers l'île de Wight, il parvint à y réunir ses vaisseaux à ceux d'Harold, et arrêta tous les navires qui sortaient de Sandwich, de Folkestone, de Hythe et de Pevensey. Grâce à ces renforts, on le vit paraître dans la Tamise, et il jeta l'ancre à Southwark. Les populations répondirent en masse à son appel, car sa cause était celle de la nationalité anglo-saxonne; dans un *wittenagemot* ou assemblée générale, la sentence de bannissement portée contre Godwin et les siens fut cassée et tous les Nor-

(1) Walter de Hemingburg, p. 5. On peut encore consulter sur cette expédition les *Chron. saxonnes*, Gibson, 166 ; R. de Oveden, p. 442.

mands, clercs et laïques, eurent ordre de repasser la mer « parce qu'ils troublaient la paix du royaume en excitant le roi contre ses peuples. » L'archevêque primat Robert fut expulsé. Édouard se rapprocha donc forcément de Godwin : il rendit à ce seigneur le gouvernement des principales provinces d'Angleterre ; mais il exigea pour otages un fils et un petit-fils du comte saxon, qu'il remit à la garde du duc de Normandie. Le temps apaisa l'aversion mutuelle du roi et de la famille de Godwin. En 1065, Harold, l'aîné des fils de celui-ci, déjà renommé par sa vaillance et ses exploits, pria le roi de consentir à ce que les deux otages revinssent dans leur patrie, et lui demanda la permission de les aller chercher en son nom. Édouard ne lui accorda cette permission qu'avec difficulté, et lui prédit que ce voyage attirerait quelque malheur sur lui et sur l'Angleterre.

Harold n'écouta pas le roi, et partit. Une tempête brisa son navire sur la côte de Ponthieu, près de l'embouchure de la Somme. En vertu du droit barbare de « bris et naufrage » qui faisait considérer les dépouilles du naufragé comme « un bien envoyé de Dieu, » Harold fut saisi et emprisonné par les gens de Gui, comte de Ponthieu : il se réclama du duc Guillaume. Le duc, en effet, le tira des mains du comte Gui, qui ne se dessaisit de son captif que moyennant une forte compensation pécuniaire, et le fit amener à Rouen. Harold fut accueilli de la manière la plus honorable : le duc Guillaume le créa chevalier de sa propre main, et lui promit de le laisser retourner en Angleterre avec les otages dès que bon lui semblerait. Guillaume était en guerre avec Conan, duc de Bretagne. Harold, jaloux de se signaler aux yeux des chevaliers de Normandie, suivit Guillaume dans son expédition et s'y comporta vaillamment. Conan assiégeait Dol, occupé par un chef rebelle, qui avait appelé les Normands à son aide; Conan fut obligé de lever le siége, et Dinan tomba au pouvoir de Guillaume. Le duc de Normandie ne poussa pas plus loin ses avantages, parce que les Bretons s'étaient retirés en masse dans leurs forteresses, et que les envahisseurs ne purent se procurer des vivres. Guillaume, d'ailleurs, murissait un autre projet, auquel il attachait bien plus d'importance.

Un jour que Guillaume et Harold chevauchaient côte à côte et s'entretenaient amicalement, le duc fit au chef saxon une confidence bien inattendue. — « Quand Édouard et moi, dit-il, nous vivions sous le même toit, il me promit, si jamais il devenait roi en Angleterre, de me faire héritier de son royaume. Harold, si tu me veux aider à obtenir l'accomplissement de cette promesse, sois sûr que je t'octroierai telle chose que tu demanderas. Harold, surpris et troublé, répondit par de vagues paroles, que Guillaume feignit de prendre pour un consentement. — Puisque tu t'engages à me servir, poursuivit-il, il faut que tu jures de livrer à mes gens d'armes le château de Douvres, que tu donnes ta sœur pour épouse à l'un de mes barons, et que tu acceptes toi-même en mariage ma fille Adèle. Tu me laisseras en garantie l'un des otages que tu redemandes, et je te ramènerai moi-même l'autre lorsque j'entrerai comme roi en Angleterre. »

Harold, qui se sentait au pouvoir de son ennemi, résolut d'opposer la ruse à la violence, et adhéra aux demandes de Guillaume. Le duc convoqua aussitôt tous ses barons, puis, ayant apporter deux petits reliquaires qu'on déposa sur une cuve couverte de drap d'or, il s'adressa à Harold, et le requit de confirmer, par serment, l'accord qui avait été conclu entre eux. Le saxon hésita, étendit la main avec agitation et jura d'exécuter ses conventions avec le duc, pourvu qu'il vécût et que Dieu l'y aidât. Alors, sur un signe de Guillaume, on leva le drap d'or qui cachait la cuve : elle était remplie jusqu'au bord des ossements de tous les saints de Normandie, qu'on avait apportés en hâte de leurs églises et de leurs moûtiers. Harold, dit-on, changea de visage en voyant sur quoi il avait prêté le fatal serment. Guillaume ne le retint plus, et le laissa partir pour l'Angleterre avec un des deux otages (1).

Édouard, qui était revenu en sa vieillesse à des sentiments plus patriotiques, n'apprit pas sans une vive appréhension ce qui venait de se passer. Il survécut peu au retour d'Harold, et décéda en 1066, en déclarant qu'il laissait la couronne au fils de Godwin. L'ambition veillait cependant sur cette couche funèbre,

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, tom. III, p. 108-109.

et tout faisait présager que de grands malheurs menaçaient la race anglo-saxonne : nous étudierons, dans le chapitre suivant, la part que la marine belge prit à tous ces événements, dont les ombres fatales semblaient s'étendre déjà, comme un voile de deuil, sur les rivages abrupts de l'antique Albion.

CHAPITRE VI

Harold et Tostig. — Préparatifs de guerre du duc de Normandie. — Tostig et sa flotte flamande. — Les Belges au camp normand. — Appui accordé par le comte de Flandre au duc de Normandie.—La flotte à Saint-Valéry. — Conquête de l'Angleterre par les Normands. — Les Belges et le Domesday-book. — Le jubé de l'archevêque d'York. — Expéditions maritimes de Robert de Flandre. — Ses succès en Frise. — La commune de Grammont. — Richilde et Robert le Frison. — Armements navals contre l'Angleterre. — Les Flamands en Syric. — Quelques mots sur Ostende.

Harold, le vaillant *iarl* saxon, venait à peine de monter sur le trône d'Angleterre, qu'il eut à lutter contre son frère Tostig, gendre du comte Baudouin de Flandre, dont l'ambition ne se contentait pas du second rang. Tostig, abandonné par les principaux chefs, prit le chemin de l'exil, arriva en Belgique et, ayant rassemblé une flotte dans nos ports, passa dans l'île de Wight où il obtint de l'argent et des provisions, puis se mit à ravager les côtes de la Grande-Bretagne, à la tête d'une bande d'aventuriers frisons, hollandais et flamands (1). Le nouveau roi n'avait pas seulement à réprimer cette rébellion, mais aussi l'audace des ennemis du dehors. En effet, le duc de Normandie n'avait pas renoncé à ses plans, et après avoir sommé son rival de tenir le serment qu'il lui avait arraché jadis à Rouen, il le

(1) *Aluredi Beverlacensis annales*, 122.

poursuivit comme sacrilége devant la cour de Rome, en demandant que l'Angleterre fut mise au ban de la chrétienté et déclarée propriété du premier occupant. Quelques années auparavant, pour augmenter ses forces dans la prévision d'une guerre ouverte, Guillaume de Normandie avait resserré les liens qui l'unissaient déjà à la Flandre, en épousant Mathilde, fille de Baudouin le Pieux. L'amitié de ce dernier était d'autant plus précieuse qu'il avait été nommé régent de France et tuteur du jeune Philippe par le roi Henri Ier, et qu'il disposait, comme on peut en juger par les événements que nous avons rapportés plus haut, de ressources maritimes considérables. Les ports de la Flandre, se remplissaient tous les jours de navires, dont les patrons étaient tout disposés à courir les aventures, pourvu qu'on leur laissât une partie des profits de l'expédition.

Les circonstances favorisaient Guillaume de Normandie. Les Anglo-Saxons étaient fort mal vus à Rome, pour avoir refusé le paiement du « denier de Saint-Pierre, » sorte de tribut annuel établi durant la domination danoise au profit de l'Église. Harold fut excommunié avec tous les siens, tandis que son adversaire recevait une bannière du pape Alexandre II, dont la politique extérieure était dirigée à cette époque par le cardinal-archidiacre Hildebrand, si célèbre plus tard sous le nom de Grégoire VII.

Le duc Guillaume, après avoir rassemblé les états de Normandie, qui lui refusèrent des subsides, s'adressa au roi de France, son suzerain, et lui demanda des secours, s'engageant en cas de réussite à faire hommage de sa conquête. Il eut été contraire aux intérêts de Philippe Ier de concourir à l'accroissement de la puissance d'un vassal, déjà trop redoutable. Baudouin, en sa qualité de régent du royaume, rejeta donc les propositions du duc. Ce devoir accompli, il n'hésita pas cependant, comme comte de Flandre, à entrer dans l'alliance normande. Ses affections particulières, aussi bien que sa sollicitude pour les destinées futures du comté, le disposaient à faciliter l'établissement d'un état rival de la France, qui paraissait destiné a tenir celle-ci en échec, et à l'empêcher de nuire à ses voisins.

Tostig, retiré à Saint-Omer après avoir été expulsé du Northumberland, fit une nouvelle levée en Flandre, et reprit la

mer avec une flotte de soixante navires, rassemblés sur le littoral belge, et remarquables par leur grandeur (1).

Vers le même temps le duc de Normandie faisait publier le ban de guerre dans toutes les contrées voisines, et promettait des récompenses à tous ceux qui joindraient ses étendards. La perspective du pillage d'une contrée riche et fertile, l'espoir d'obtenir quelque belle baronnie aux dépens des vaincus, le désir d'acquérir des honneurs et de la gloire firent accourir une foule d'hommes d'armes au camp normand (2). Au nombre de ceux-ci se trouvaient quelques chevaliers opulents, qui ne se contentèrent pas de présenter leur épée au duc Guillaume, mais qui lui fournirent aussi des soldats, des vaisseaux et de l'argent. On remarquait parmi ces derniers beaucoup de belges, entre autres Gilbert de Gand, Gauthier de Douai, Drogon de Beveren, Arnoul d'Hesdin, Guillaume de Saint-Omer, Philippe et Humphroi de Courtray, Guillaume d'Eenham, Raoul de Lille, Gobert de Wissand, Bertrand de Melle et Richard de Bruges. Comme la plupart de ceux-ci reçurent par la suite des possessions considérables en Angleterre, et que les récompenses furent en général destribuées en proportion du rang, des services et du nombre de vaisseaux fournis par chacun des compagnons d'armes de Guillaume de Normandie, il est probable que les seigneurs que nous venons de nommer s'étaient embarqués avec des troupes, et avaient suivi l'expédition avec un grand nombre de leurs tenanciers (3).

(1) Roger de Hoveden, *Ann.*, pars prior ; Lingard, *Hist. de l'Angl.*, tom. Ier ; *Annales de Flandes, por Emanuel Sueyro*, liv. IV. Voir aussi sur le même sujet Martene et Durand, *Amplissima collectio*, tom. V, p. 106 ; G. de Malmesbury, p. 94 ; Henri de Huntington ; p. 367. Brompton, dans sa *Chronique*, publiée dans les *Decem Scriptores de Twysden*, porte le nombre des vaisseaux de Tostig à quarante.

(2) Normanz, Franceis, Bretons
Et autres gens de plusor nons.

Benoît de Saint-More, ap. *Chr. Anglo Norm.* de M. Francisque Michel, tom. Ier, p. 188.

De Flandre et de France, de Normandie a mené
De Pykars et de Burgoyhuns ad mult grant plenté.

Pierre de Langtoft, *Ibid.*, I, p. 128.

(3) « The process, however, seems to have been, that a circuit of a larger

Il nous reste à examiner, en nous basant sur quelques autorités nouvelles, quelle fut la part du comte de Flandre dans ces grands armements. L'illustre historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands, M. Thierry, affirme, sur la foi de la chronique de Normandie, que Baudouin le Pieux refusa tout secours à Guillaume, et cette version est également adoptée par M. H. Martin dans son histoire de France, d'ailleurs si recommandable. Il est reconnu cependant que le duc s'engagea à payer à son beau-père, vers cette époque, une rente annuelle de trois cents marcs d'argent, qui fut également comptée à ses successeurs, à titre de fief. Cette somme, d'après Malmesbury, était le prix de l'appui accordé par le comte (1), et le témoignage du chroniqueur anglais est confirmé par Meyer, Oudegherst et Despars (2). On ne saurait, d'ailleurs, expliquer ce fait d'une autre manière, car nous avons vu que Baudouin s'était conduit avec intégrité à la cour de France, et qu'il s'était joint aux barons pour refuser, en sa qualité de régent, les offres du duc de Normandie. De plus, un chroniqueur flamand fixe le chiffre même des navires équipés par le comte, qu'il évalue à une vingtaine de vaisseaux de fort tonnage, et pourvus de tout ce qu'il fallait pour livrer bataille. Tous les historiens conviennent que la flotte du duc de Normandie était fort nombreuse, et Guillaume de Malmesbury nous apprend qu'on avait rassemblé, *de toutes parts*, des embarcations. Cette expression, qui doit s'appliquer principalement aux pays limitrophes, donne une force nouvelle aux assertions des annalistes belges, si bien justifiées déjà par les événements antérieurs.

or a less extent, according to the rank, the services, or the number of the followers brought into the field, was given, etc. » *General introduction to the Domesday book*, by Ellis, in-8°, p. 226. C'est ainsi que l'évêque de Bayonne reçut 439 manoirs pour 100 vaisseaux, et que le comte de Mortain obtint 793 manoirs pour 120 vaisseaux. Ellis, *ib.*

(1) « Baldwinus... Willielmum... arguto quo pollebat consilio et militum additamentes vivaciter juvavit... omnibus, ut ferunt, annis trecentas argenti marcas pro fide et affinitate socero annumerans. » *De Henr. primo*, liv. V.

(2) Voir aussi à ce sujet un mémoire de M. Gantrel, dans lequel nous avons puisé d'utiles renseignements, publié dans les *Archives historiques, philosophiques et littéraires*, tom. II, p. 323 et suiv.

L'escadre qui porta le duc Guillaume en Angleterre, se composait, d'après les uns, de mille, et d'après d'autres de trois mille voiles. Joseph Strutt, le savant antiquaire anglais, en fixe le nombre à 896, tandis que le poète normand Wace, contemporain de la conquête, et dont le père avait passé la mer avec Guillaume, évalue les forces navales de ce prince à 696 navires (1). Cette diversité de calcul provient en partie de ce qu'on ne tenait pas compte des petits bâtiments, dont il était difficile, d'ailleurs, de connaître le chiffre exact. Le duc devait avoir nécessairement plus de mille embarcations, car les barons et les prélats de Normandie lui en fournirent, à eux seuls, un nombre supérieur. Un ancien manuscrit du Musée britannique, qui nous apprend cette particularité, donne le nom de chacun des donataires avec le nombre des vaisseaux équipés par eux, et ajoute que le conquérant reçut plusieurs autres navires, de différentes personnes. Le chiffre de 3,000, présenté par Guillaume de Jumièges ne paraîtra pas trop exagéré, si l'on considère que Guillaume avait réuni 60,000 hommes, auxquels il fallait faire traverser le détroit, et qu'il emportait aussi des chevaux, des armes et des machines de guerre.

L'expédition commença sous de fâcheux auspices. L'immense armement se trouvait rassemblé à Saint-Valery et tout était prêt pour le départ, lorsque des vents contraires empêchèrent la flotte de mettre à la voile, et la retinrent pendant près d'un mois à l'embouchure de la Dive. Beaucoup de navires furent jetés à la côte non loin de Dieppe, et les troupes, auxquelles on cherchait à cacher l'étendue de ces pertes, se démoralisaient rapidement. Quelques hommes d'armes, saisis d'une crainte superstitieuse, abandonnèrent le camp, où des murmures ne tardèrent pas à éclater. « Il faut être insensé, disait-on, pour « prétendre à la terre d'autrui. Dieu s'offense de semblables « desseins, et nous témoigne son courroux en nous refusant un

(1) Bouvet de Cressé, dans son *Hist. de la marine*, tom. I, p. 185, prétend, en s'appuyant sur des autorités qui nous paraissent peu sûres, que l'armement du conquérant s'élevait à onze cents bâtiments. Voir sur le même sujet : Henr. Huntind., *Hist.*, liv. VI ; Robert du Mont, anno 1065 ; Roger de Hoveden, *la Chron. de Norm.*, *Hist. de Fr.*, t. XIII, p. 227 ; Simeon Dunelm., anno 1066.

« vent favorable. » Guillaume doubla les rations, fit distribuer du vin à ses équipages, mais les mêmes sentiments de découragement continuaient à se manifester. Les soldats, fatigués de leur inaction, étaient prêts à se révolter, lorsqu'on promena solennellement le reliquaire de Saint-Valery autour du camp. Le vent, jusqu'alors au nord-ouest, changea durant la nuit, et il n'en fallut pas davantage pour modifier entièrement les idées des compagnons du duc, qui crurent à un miracle, et s'embarquèrent le 27 septembre 1066, pleins de confiance dans le succès de l'entreprise.

Le vaisseau du duc allait en tête, portant à l'extrémité de son grand mât une bannière blanche bordée d'azur, et ornée d'une croix d'or envoyée par le pape. On distinguait au loin ses voiles multicolores, blasonnées des trois lions d'or de la Normandie, et sa proue ornée de la figure d'un enfant déchargeant une flèche. Une lanterne, suspendue parmi les cordages, fut allumée vers le soir pour servir de signal au reste de l'escadre et, durant toute la nuit, la puissante flotte glissa sur les vagues, dont chaque ondulation la rapprochait du rivage anglais. Aux premières lueurs de l'aurore, le chef normand, s'apercevant qu'il avait dépassé les autres navires, envoya un des hommes de son équipage dans la mâture, mais celui-ci interrogea vainement l'espace, rien ne paraissait dans cette immense étendue de ciel et d'eau; il avait encore les regards fixés vers l'horizon, lorsqu'il s'écria tout à coup : « Je vois une forêt de mâts et des voiles sans nombre ! » Guillaume jeta l'ancre, attendit ses compagnons, et quelques heures plus tard tous débarquaient en sûreté dans la baie de Pevensey. Le duc n'avait perdu durant la traversée qu'un ou deux de ses navires, et parmi les naufragés se trouvait un fameux astrologue, qui avait prédit que le voyage se terminerait sans accidents.

L'armée alla s'établir près de la ville de Hastings, et son camp fut protégé par trois citadelles, construites à la hâte avec des pièces de bois taillées à l'avance. Ensuite les bandes de Normandie « avides de gaigner, » dit le roman du Rou, se mirent à saccager les environs.

Pendant que les Normands menaçaient la partie méridionale du pays, le roi de Norwége, uni à Tostig, envahissait le

Northumberland et le Yorkshire. Harold courut au devant de ceux-ci et les vainquit à Stamford, près d'York. Le roi de Norwége et Tostig furent tués, et leur armée taillée en pièces. Quelques jours plus tard, et sans se donner le temps de reprendre haleine, Harold arrivait à marches forcées vers Hastings, et, le 15 octobre 1066, les adversaires se trouvèrent en présence. Le combat fut terrible : Guillaume fut renversé de cheval durant la mêlée, et vit tomber autour de lui un grand nombre de ses partisans, mais sa victoire fut complète : les plus illustres d'entre les *thanes* saxons gisaient sur le champ de bataille, et parmi eux l'infortuné Harold, qui avait eu l'œil crevé par un trait dès le commencement de l'action.

Le peuple anglo-saxon, désormais sans chef, ne résista plus que faiblement, et le descendant de Rollon fut couronné à Westminster près de Londres, par Eldred, archevêque d'York. Le nouveau roi procéda ensuite, d'une façon toute méthodique, à dépouiller ses sujets au profit de ses compagnons d'armes. On dressa, par son ordre, un inventaire exact de toutes les propriétés mobilières et immobilières; terres et biens furent confisqués, et le produit de cette spoliation générale, qui réduisait au servage des familles entières, fut distribué aux aventuriers de tous les pays qui s'étaient enrôlés sous la bannière de Normandie. Une étude détaillée du *Domesday book*, qui renferme les titres de toutes ces donations, nous entraînerait trop loin : nous nous bornerons à rappeler quelle fut la part des Belges dans la répartition des dépouilles. Gilbert de Gand, allié à la maison de Flandre, reçut la seigneurie de Folkingham avec toutes ses dépendances et les titres qui y étaient attachés; c'était la propriété d'une veuve, qui en fut évincée de vive force, et Folkingham fut nommé depuis la baronnie de Gand (1). Le *monasticum anglicanum* rapporte que Gilbert obtint en outre les terres d'un *thane* appelé Tour, Danois de nation, ainsi qu'un grand nombre d'autres fiefs, dispersés dans plusieurs provinces. Il fut également mis en possession du port de Bridlington, qu'il abandonna plus tard à un prieuré, avec d'autres biens

(1) Camden, *Descript. Lincoln.*

ruraux (1). Le noble gantois rendit de grands services au roi Guillaume, et contribua puissamment à établir son autorité. Il se trouvait partout où la résistance des Anglo-Saxons prenait un caractère sérieux, et ce fut lui, avec le gouverneur Mallet, qui combattit l'insurrection des Northumbriens, soutenus par une armée de Danois. Cette fois le succès ne couronna pas les efforts désespérés des hommes d'armes de Guillaume; ils furent accablés par le nombre et trois mille des leurs furent égorgés dans York. Parmi ceux qui échappèrent à ce massacre figurent Mallet et Gilbert de Gand, dont on espérait une forte rançon (2). Ce dernier étant sorti de captivité, fit rebâtir le monastère de Bardney, situé sur le territoire de Lincoln, qui avait été détruit de fond en comble par les Danois. Il le dota de prairies, de viviers, de forêts et de terres labourables en grande quantité (3).

Walter Bec, qui paraît avoir été le même que Walter le Flamand, avait aussi pris part à la conquête et s'établit en Angleterre, bien qu'il eut de belles propriétés en Flandre. Il fut investi d'Eresby dans le comté de Lincoln, et de différentes autres seigneuries (4). Gauthier de Douai est également nommé parmi les grands barons : il était seigneur de Bampton et de Vere; sa petite fille épousa Richard Paganell, riche et puissant chevalier.

Un Flamand, Drogon de Beveren, reçut pour sa part l'île de Holdernesse, où il bâtit le château de Skipse. Il avait épousé une parente de Guillaume le Conquérant, qu'il tua, on ne sait trop pour quelle cause. Craignant le ressentiment du roi, il se garda de divulguer son crime, et sollicita la permission de faire un voyage en Flandre, où il désirait, disait-il, amener sa femme. Il reçut une forte somme d'argent, se dirigea aussitôt vers la côte, et avait déjà mis à la voile lorsque le roi, mieux informé, envoya à sa poursuite, mais sans réussir à s'emparer de lui.

(1) *Monast. anglicanum*, tom. II, p. 163.
(2) Walter de Hemingburgh, tom. II.
(3) *Mon. angl.*, tom. I, p. 142.
(4) Ellis, *Inden*, tom. I, p. 420.

Ce prince avait confié à un autre Flamand, du nom de Gherbaud, le soin de défendre le comté de Chester, dont il fut le premier comte. Gherbaud y soutint une lutte incessante contre les Anglo-Saxons et les Gallois. Rappelé en Flandre par une députation de ceux auxquels il avait laissé la garde de ses fiefs héréditaires, il fut autorisé par le roi à quitter le pays, et promit de revenir promptement. Il se mit en route, mais ne revit jamais sa terre natale, car sa mauvaise fortune l'ayant fait tomber dans une embuscade préparée par les Gallois, il périt dans la captivité, après avoir enduré de longues souffrances. Hugues d'Avranches lui succéda comme comte de Chester (1).

Indépendamment des vassaux du comte de Flandre, les chroniques mentionnent encore parmi les conquérants un Gérard de Tournai, qui donna tout un village aux moines de Salope; un Richard d'Anvers, et enfin Gothelin de Louvain, frère du duc de Lothier. Un clerc de la cathédrale de Liége, nommé Walcher, fort aimé du roi Guillaume, devint en 1072 évêque de Durham, et peu après comte de Northumberland (2). Cette nouvelle dignité, en augmentant son crédit, fut aussi la cause de sa ruine. Dans sa partialité pour ses compatriotes, Walcher leur permit de fouler sans ménagements les populations indigènes, auxquelles son nom fut bientôt en exécration. Les plus coupables d'entre ces agents étaient l'archidiacre Leobwin, chargé de l'administration ecclésiastique, et le chef militaire Gilbert, qui était belge comme son patron. Ces deux hommes abusèrent de leur autorité, et firent peser le joug le plus tyrannique sur les Northumbriens. Liulf, noble anglais dépouillé par les Normands, s'étant retiré à Durham, plaidait souvent la cause de ses compatriotes auprès de l'évêque, et finit par encourir la haine du vicomte Gilbert, qui, instigué par Leobwin, le fit assassiner. Le peuple, en apprenant la mort de son défenseur, réclama à grands cris la punition des coupables et, n'ayant pu l'obtenir, assiégea l'évêque Walcher dans une église, où ce prélat s'était réfugié avec les siens au bruit du tumulte. Les insurgés ayant déclaré qu'ils ne quitteraient pas la place avant

(1) Ordéric Vital, l. IV.

(2) *Anglia Sacra*, tom. I, p. 703. Londres, 1691.

de s'être emparé de Leobwin et de Gilbert, celui-ci se dévoua dans l'espoir de sauver ses amis, se présenta à la foule, et tomba aussitôt percé de coups. Leobwin ayant refusé de s'exposer à de tels dangers, Walcher sortit à son tour, afin de faire une dernière tentative de conciliation, en s'adressant personnellement aux rebelles. Ceux-ci, qui semblaient avoir voulu le respecter jusqu'alors, se jetèrent sur lui, le foulèrent aux pieds, et l'égorgèrent sans pitié. Ils mirent ensuite le feu à l'église, en retirèrent Leobwin à demi mort, et l'achevèrent à coups de lances (1).

Si quelques Belges, enivrés par la haute fortune à laquelle ils étaient parvenus, commirent en Angleterre de véritables excès, d'autres s'y rendirent utiles, et méritèrent la reconnaissance de leur patrie d'adoption. Aldred, archevêque d'York, mort en 1069, employa des ouvriers flamands à construire un jubé en cuivre, en or et argent, dont un ancien historien vante beaucoup le travail, qu'il qualifie d'incomparable (2). En outre, après la victoire, les proscrits saxons furent généreusement accueillis en Belgique. Un grand nombre de femmes, parmi lesquelles se trouvait la mère d'Harold, se refugièrent auprès de Baudouin de Lille, qui les reçut honorablement, et leur accorda l'hospitalité.

Quelque temps avant le départ des vaisseaux flamands pour Saint-Valery, le comte de Flandre s'était séparé de son fils Robert, qui, ne pouvant compter sur l'héritage paternel, voulait se conquérir un domaine à la pointe de l'épée. Robert, dont la jeunesse aventureuse rappelle celles des anciens *vikings*, avait donc armé quelques navires et s'était dirigé vers l'Espagne, afin d'y combattre les Sarrasins. Il débarqua en Galice, s'avança vers l'intérieur, mais se voyant entouré par des forces considérables, il battit en retraite (3), rejoignit avec peine la flottille qui l'avait amené, et se vit obligé de retourner en Flandre. Le

(1) *Anglia Sacra*, tom. I, p. 703. Londres, 1691.

(2) *Actus pontif. Eborac. aut. Thoma Stubbs, apud Roger Twysden, Hist. angl. Script.*, X, tom. II, col. 1704, lib. LV.

(3) Lambert Schaf., apud Bouquet, XI, 67. Voy. aussi Leglay, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 173-174; Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. I, liv. III.

vieux comte s'indigna de son retour, mais le prince n'entendait point faire un long séjour dans le pays, et n'était venu que pour y chercher des renforts. Il venait de mettre à la voile, lorsqu'une terrible tempête dissipa ses armements, engloutit ses navires, et le rejeta presque seul sur le rivage flamand. Désespéré de tant de revers, il se mêle à une troupe de pèlerins et se rend à Jérusalem. Quelques aventuriers, fixés en Orient, lui avaient promis leur appui, et voulaient fonder en sa faveur, sur les rives du Bosphore, une nouvelle monarchie. L'empereur de Constantinople, instruit de ces projets, ordonna que dès que le prince flamand paraîtrait, on le mit aussitôt à mort. Ces échecs répétés firent renoncer ce dernier aux entreprises lointaines, sans le détourner néanmoins de ses projets ambitieux. Il débarqua en Frise, s'y établit par la force des armes, et épousa, en 1064, Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent I[er].

Baudouin le Pieux attribua à Robert le pays des quatre métiers, le comté d'Alost, et les îles méridionales de la Zélande. Le comte de Flandre étant mort en 1067, Baudouin VI, dit de Mons, lui succéda sans opposition. On lui attribue la gloire d'avoir maintenu une paix si profonde sous son gouvernement, que nul n'osait ni ne croyait nécessaire de sortir en armes, de se précautionner contre les voleurs en fermant sa maison durant la nuit, ou de détacher les socs et les coutres des charrues pour les porter chez soi. C'est à l'aide de cette sévère justice que les descendants de Baudouin Bras de Fer attiraient chez eux les marchands étrangers, dont ils savaient respecter les propriétés et encourager les efforts. En assurant l'ordre, la paix et la sécurité intérieurs, ils jetaient les bases de la prospérité commerciale et industrielle. C'est sous le règne de Baudouin VI que nous découvrons la première charte communale, accordée à la ville de Grammont en 1068 (1). Les anciennes gildes germaniques, ces redoutables associations si vivement combattues par Charlemagne, avaient préparé depuis longtemps

(1) Le texte original de la charte de Baudouin VI est perdu, mais il se trouve reproduit dans un acte de l'an 1200, par lequel ses statuts sont confirmés.

nos ancêtres à la liberté politique : les chartes ou *keures*, en établissant d'une manière stable les droits et les obligations de tout citoyen, en complétaient la consécration.

Baudouin VI mourut le 17 juillet 1071, après avoir partagé ses États entre ses deux fils : Arnoul, l'aîné, fut appelé à gouverner la Flandre sous la tutelle de Robert, frère de Baudouin ; le cadet, nommé Baudouin comme son père, devait hériter du Hainaut, sous la tutelle de sa mère Richilde. Cette princesse, d'un caractère impérieux et fier, refusa de se conformer à cet arrangement, prétendit exclure le comte Robert de la régence, lui enleva la Flandre impériale, et fit décapiter quelques grands qui le favorisaient. Entourée d'étrangers, parmi lesquels elle choisit son troisième époux, Guillaume, fils d'Osbern, qui gouvernait la Normandie en l'absence du roi Guillaume, elle s'aliéna bientôt les populations flamandes, ces vaillants karls dont elle ne comprenait ni les institutions ni le génie. Une lutte ne tarda pas à s'engager entre la comtesse et ses vassaux, qui envoyèrent une députation à Robert, qu'on surnommait alors « le Frison. » Ce dernier, longtemps en guerre avec l'évêque d'Utrecht, venait d'être mis en déroute par Godefroid le Bossu, duc de Brabant, allié du prélat, et semblait condamné à l'inaction. Le roi de France, dont Richilde avait réclamé le secours, et le sénéchal de Normandie s'avancèrent précipitamment en Flandre, ne comptant pas y rencontrer de résistance sérieuse ; tout à coup, au moment où ils étaient engagés dans une plaine entrecoupée de fossés et de canaux, ils furent assaillis et complétement battus auprès de Cassel, le 20 février 1071. Guillaume, fils d'Osbern, et le jeune Arnoul de Flandre périrent les armes à la main ; le roi s'enfuit de toute la vitesse de son coursier, et la Flandre, prix du combat, resta au pouvoir de Robert le Frison.

Les cités flamandes de langue tudesque, Gand, Bruges, Courtrai, Ypres, avaient pris parti dans cette guerre en faveur de Robert, et les villes de langue wallonne ou française, Lille, Douai, Arras, s'étaient déclarées pour la cause que soutenait le roi de France. Le comté de Hainaut, patrimoine de Richilde, demeura seul au jeune Baudouin, frère puîné du malheureux Arnoul. Le roi Philippe, la même année, ayant fait la paix

avec Robert le Frison, épousa Berthe de Hollande, fille du premier mari de cette Gertrude qui était devenue la femme de Robert.

Le nouveau comte de Flandre était encore en guerre avec Baudouin de Hainaut lorsqu'un Anglo-Saxon, Edgar Etheling, se réfugia en Belgique, dans l'espoir d'y organiser une expédition contre Guillaume le Conquérant. Il fut d'autant mieux accueilli que le roi d'Angleterre n'avait pas voulu reconnaître les titres de Robert le Frison, et refusait de lui payer la rente de 300 marcs d'argent qui avait été allouée à Baudouin de Lille et à ses successeurs. Robert fit aussitôt un traité avec l'exilé, accorda un asile, en 1080, à Robert Courteheuse, l'aîné des fils du roi Guillaume, qui voulait se mettre en possession de la Normandie du vivant de son père, et se ligua avec Knude, roi de Danemark, prétendant à la couronne d'Angleterre. Six cents vaisseaux bien équipés, réunis dans les ports de Flandre, devaient se joindre à un nombre beaucoup plus considérable de bâtiments danois, se rendre maîtres de la mer, et débarquer des troupes de l'autre côté de la Manche (1).

Cet armement était d'autant plus menaçant pour le roi, dont le pouvoir était à peine consolidé, que beaucoup de nobles flamands, établis dans la Grande-Bretagne, n'attendaient que l'arrivée de leurs compatriotes pour prendre les armes, et leur prêter main forte (2). Guillaume comprit le danger qu'il courait et quitta en toute hâte la Normandie, où il se trouvait à cette époque, amenant avec lui des auxiliaires normands, français et bretons (3). Ses intrigues le servirent mieux cependant qu'un appel à la force ouverte : le roi Knude trouva la mort durant une sédition, habilement fomentée par les agents du roi, et la flotte flamande fut dispersée par la tempête.

Robert le Frison, qui tout en préparant son expédition contre l'Angleterre avait fait la guerre en Hollande contre le duc de Brabant, assassiné à Anvers en 1076, était d'une humeur trop inquiète pour rester longtemps dans l'inaction. Toute l'Europe

(1) Will. Malmesb., lib. III, *de Will. primo.*
(2) Simeon Dunelm., 1085.
(3) Henr. Huntind., *Hist.*, l. VI.

était plongée, à cette époque, dans le désordre et l'anarchie, à la suite des débats qui avaient éclaté entre le pape Grégoire VII et l'empereur d'Allemagne, auquel le pontife voulait enlever le droit de conférer l'investiture des dignités ecclésiastiques. Grégoire, doué d'un génie altier et d'une persévérance indomptable, proclamait hardiment la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et se déclarait le chef d'une théocratie devant laquelle empereurs et rois devaient s'incliner, s'attribuant le droit de disposer des couronnes, et de délier les sujets de leurs serments de fidélité. Tandis que la Belgique subissait le contre-coup de ces querelles, Robert, qui se rappelait encore les premières impressions de sa jeunesse, confiait le gouvernement de la Flandre à son fils, qui portait le même nom que lui, et se dirigeait vers la Syrie, accompagné de plusieurs chevaliers, parmi lesquels on remarquait, Baudouin de Gand, Walner de Courtrai, Burchard de Commines, Gratien d'Eccloo, Herman d'Ardenbourg et Josseran de Knesselaer (1). Anne Comnène donne quelques détails sur le séjour du comte de Flandre à Constantinople au retour de son pèlerinage d'outre-mer :

« Comme l'empereur, dit-il, était campé près de Beroë, et « qu'il distribuait des armes aux soldats, le comte de Flandre « arriva de Jérusalem, lui prêta serment de fidélité à la manière « des Francs, et promit de lui envoyer 500 chevaliers lorsqu'il « serait de retour dans son pays (2). » Robert le Frison, que ce pèlerinage réconcilia avec le clergé, dont il n'avait pas toujours respecté les propriétés temporelles, avait été précédé en Orient par Lietbert, évêque de Cambrai, qui était parti pour la Terre Sainte, en 1054, avec plus de trois mille pèlerins des provinces de Picardie et de Flandre, et n'avait revu son diocèse qu'après avoir couru les plus grands dangers, tant sur terre que sur mer (3).

Le comte de Flandre termina sa carrière en 1093, après avoir

(1) Voy. *Chron. Aldenb.*, 1085.

(2) V. Michaud, *Bibl. des croisades*, tom. III, p. 387; Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, vol. XIII.

(3) *Acta Sanct.*, tom. IV du mois de juin, p. 595.

fait prêter serment de fidélité à son fils Robert II, qui devait lui succéder. Quelques années auparavant, en parcourant le littoral, il arriva dans un hameau, encore fort pauvre, et habité par quelques familles de pêcheurs. Le prince s'y arrêta quelque temps, et y fit bâtir une église paroissiale. Ce hameau, à peine connu, devait devenir plus tard la ville d'Ostende.

CHAPITRE VII

Transactions commerciales au XIe siècle. — Les Turcs à Jérusalem. — Triste situation des chrétiens en Orient. — Pierre l'Ermite et Urbain II. — Désastreuse issue d'une première expédition vers la Palestine. — Les Belges aux croisades. — Une flotte flamande devant Tarse, en Cilicie. — Winkmar de Boulogne à Laodicée. — Progrès de l'armée chrétienne. — Conquête de la Palestine. — Les Assises de Jérusalem. — Relations maritimes et commerciales entre la Belgique et la Terre-Sainte. — Voyages périlleux du comte de Flandre, de Pierre l'Ermite et de quelques seigneurs belges. — Influence des croisades. — Guerre avec l'empire. — Convention entre Robert II et le roi d'Angleterre. — Émigration flamande en Angleterre et en Allemagne. — La pays du paix. — Le dernier descendant de Baudouin Bras de Fer.

Nous avons constaté, en suivant le duc de Normandie dans les îles Bretaniques et Robert de Flandre vers les terres d'Orient, que les ports belges présentaient déjà, vers la fin du XIe siècle, un mouvement des plus actifs. Les princes ne possédaient pas encore, à cette époque, de marine de guerre proprement dite; ils s'entendaient avec quelques armateurs, dont ils louaient les services, ou faisaient saisir un certain nombre d'embarcations, qu'ils employaient à leur usage durant un temps déterminé. La présence d'une foule de navires sur le littoral flamand, en supposant même qu'ils fussent d'un tonnage fort médiocre, suffirait donc pour indiquer combien les relations commer-

ciales s'étaient étendues. Il existait déjà en effet, par eau et par terre, un trafic régulier entre la Belgique et tout l'ouest de l'Allemagne centrale. Les négociants des villes maritimes du nord se rendaient en Flandre longtemps avant la formation de la hanse teutonique, et nos marins commençaient à se répandre sur les côtes de l'océan Atlantique et de la Méditerranée, ainsi que le voyage de Robert le Frison en Galice doit le faire supposer. La France recevait nos produits manufacturés, qui consistaient principalement en cuirs tannés et en étoffes de différents genres, et l'Angleterre nous livrait ses laines. La tisseranderie, qui allait s'élever bientôt à un si haut degré de perfection dans nos provinces, acquérait chaque jour plus de développement, et reçut une nouvelle impulsion vers 1074, par l'arrivée d'une foule d'ouvriers, forcés de quitter Cologne à la suite d'une révolte, et qui se réfugièrent dans le Limbourg. Nos rapports avec le Midi étaient cependant assez rares, lorsqu'un grand événement, qui exerça une influence considérable sur les destinées de l'Europe, ouvrit des voies nouvelles au commerce belge, et lui prépara le plus brillant avenir : nous voulons parler de la première croisade.

La Terre-Sainte, qui attirait chaque année une foule de chrétiens pleins d'enthousiasme et de foi, avait été soumise par les califes Fatimites, dès le VIIe siècle. Une nation barbare, sortie des contrées situées au delà de l'Oxus, les Turcs, vint offrir le combat aux princes arabes, et les vainquit complétement. La Palestine tomba au pouvoir d'un des lieutenants de Malek Schah, et le drapeau noir des Abassides fut arboré sur les murs de Jérusalem. Les conquérants n'épargnèrent ni les chrétiens ni les enfants d'Ali, que le calife de Bagdad représentait comme des ennemis de Dieu. La garnison égyptienne fut massacrée ; les mosquées et les églises furent livrées au pillage : le sang des chrétiens et des musulmans fut répandu à flots par les barbares.

Dix ans avant l'invasion de l'Asie Mineure par les Turcs, les empereurs grecs, qui se sentaient menacés, avait imploré le secours du pape et des princes de l'Occident. Michel Ducas, successeur de Romain Diogène, avait même promis de faire disparaître toutes les barrières qui séparaient l'église grecque

de l'église romaine, si les latins prenaient les armes contre les infidèles. Ces ouvertures, bien qu'elles fussent peu sincères, avaient été reçues avec joie par Grégoire VII, et firent l'objet de négociations nouvelles sous Victor III et Urbain II. Ce dernier, comprenant qu'une telle expédition ne pouvait qu'accroître l'autorité du Saint-Siége, hésitait cependant à prêcher la guerre sainte contre les Musulmans, lorsque l'intervention d'un pauvre ermite, qui ne tenait sa mission que de son zèle, vainquit les irrésolutions du souverain pontife. Nous rappellerons, en quelques mots, les circonstances qui se rattachent au fait que nous venons de citer.

Après avoir échappé à mille chances de mort, et traversé maintes contrées ennemies, les pèlerins qui arrivaient aux portes de la ville sainte, n'y pouvaient pénétrer sans payer aux préposés turcs une pièce d'or par tête, à titre de tribut; mais, ayant tout perdu en chemin, et n'étant parvenus qu'à grand peine en Palestine, la plupart n'avaient plus de quoi acquitter l'impôt. Il leur fallait donc bivouaquer en dehors de la ville, attendant en vain la permission d'y entrer : ces malheureux, réduits à une nudité absolue, succombaient bientôt de faim et de misère. S'ils parvenaient à franchir l'enceinte défendue, ils se voyaient souvent en butte aux plus mauvais traitements; le patriarche lui-même, considéré comme un vil esclave, avait été fréquemment insulté par une populace fanatique, ou jeté au fond d'un cachot par un maître capricieux et féroce.

Parmi les pèlerins qui subirent ces outrages, se trouvait un ermite nommé Pierre, doué d'une imagination ardente et mobile, aussi éloquent que zélé, et dont les facultés s'étaient encore exaltées par le jeûne, la prière et la méditation (1). Après avoir suivi ses compagnons sur le Calvaire, il se rendit auprès de Siméon, patriarche de Jérusalem, qui le chargea d'implorer l'intervention du pape et des princes de l'Europe. L'ermite jura d'être l'interprète des chrétiens d'Orient, et d'ar-

(1) Quelques auteurs ont cherché à établir que Pierre l'Ermite naquit à Huy, dans le pays de Liége, mais ce fait est resté douteux. Voy. De Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem*, 2e édit. Paris et Tournay, in-8o, où l'on trouvera un exposé fort judicieux des arguments présentés par les écrivains belges et français.

mer tout l'Occident pour leur délivrance; puis, s'embarquant pour l'Italie, il se rendit à Rome, afin de se jeter aux pieds d'Urbain II. Celui-ci reçut Pierre comme un prophète, applaudit à son dessein, et lui donna pour mission d'annoncer la prochaine délivrance de Jérusalem.

L'ermite traversa l'Italie, la France, et la plus grande partie de l'Europe, prêchant partout la guerre sainte. Les populations auxquelles il s'adressait, insensibles aux périls de l'empire grec, comprenaient parfaitement les souffrances endurées par les pèlerins, pleuraient sur eux, s'indignaient des cruautés dont ils étaient victimes, et se pressaient sur les pas du prédicateur. L'ermite était considéré comme un envoyé du ciel : on s'estimait heureux de toucher ses vêtements, et sa parole ardente remuait profondément les masses. Urbain II comprit que le moment était venu de lever l'étendard de la croix; il passa les Alpes, fut accueilli avec enthousiasme, et convoqua un concile à Clermont, en Auvergne.

Le concile se réunit le 18 novembre 1095. Après avoir discuté différents points de doctrine, l'assemblée se transporta sur la grande place de Clermont, qui se remplit bientôt d'une foule immense. Pierre l'Ermite, les pieds nus, la tête découverte, vêtu d'un long froc de l'étoffe la plus grossière, retraça en termes véhéments les tableaux qu'il avait eu sous les yeux; son geste, sa voix, ses larmes émurent vivement tous ceux qui l'entouraient. Urbain se leva à son tour, peignit à grands traits la situation de l'église d'Orient, fit appel aux sentiments religieux de ses auditeurs, à l'honneur chevaleresque, au dévouement généreux des forts envers les faibles. « Si vous triomphez, dit-« il en terminant, les bénédictions du ciel et les royaumes « d'Asie seront votre partage; si vous succombez, vous aurez la « gloire de mourir aux mêmes lieux que Jésus-Christ, et Dieu « n'oubliera point qu'il vous aura vus dans sa milice sainte. « Que de lâches affections, que des sentiments profanes ne vous « retiennent point dans vos foyers; soldats du Dieu vivant, « n'écoutez plus que les gémissements de Sion! »

A ce discours, des milliers de bras se levèrent à la fois, et tous les spectateurs, unis dans un même sentiment, s'écrièrent d'une voix : Dieu le veut! Dieu le veut!

Le mouvement fut bientôt général, et se répandit dans la plus grande partie de l'Europe. Cette terre d'Orient, pleine de merveilles, ces riches royaumes d'Asie promis aux fidèles attiraient tout le monde. Le chevalier, avide de gloire et d'aventures, quittait son donjon pour aller s'illustrer par de grands coups d'épée contre les infidèles; le serf, accablé par la misère, saisissait avec empressement l'occasion d'échapper à son malheureux sort : l'ébranlement gagnait les provinces les plus éloignées.

Un nombre immense de Flamands suivirent Pierre l'Ermite, qui devança les autres croisés, et entreprit de conduire une multitude indisciplinée jusqu'en Palestine. Plus de quatre cent mille hommes s'étaient réunis à sa voix, entraînant avec eux des femmes et des enfants. Après des fatigues inouïes et des périls extrêmes, ils n'étaient plus que trente mille en arrivant à Constantinople. Pierre n'avait ni le sangfroid, ni la prudence qui convient à un chef d'armée; faible et plein d'indécision devant le danger, il finit par abandonner ses compagnons, qui furent exterminés par les Turcs dans les environs de Nicée. Cette malheureuse expédition, qui ne pouvait aboutir qu'à un désastre, annonçait des orages plus terribles : la vraie force militaire européenne, la chevalerie, se rassemblait de toutes parts. Parmi les hommes d'armes de tant de contrées, tous animés du désir de signaler leur vaillance, il était réservé à un prince belge de jouer le plus noble rôle, sur le champ de bataille comme au conseil, et de donner un nom à la glorieuse épopée de ces temps héroïques. Godefroid, le guerrier chrétien de la *Jérusalem délivrée*, naquit à Baizy, dans le Brabant (1). Il était fils d'Eustache II, comte de Boulogne et de Lens, et d'Ide, fille de Godefroid IV, duc de Basse Lotharingie; du côté de sa mère, il descendait de Charlemagne. Après avoir fait ses premières armes contre le comte de Namur et l'évêque de Verdun, il s'était distingué au service de l'empereur Henri IV, avait pris Rome sous le pontificat de Grégoire VII, et battu les Saxons qui

(1) A. Thymo; Miræi, *Chron. belg.;* Paquot, *Mém. lit.* II, III, p. 1; Pistorius, *Magnum chron. belg.;* Michaud, *Hist. des croisades*, tom. I. Voy. aussi un article de M. A. Henne, dans le *Trésor national*, tom. I, 1re série, p. 249.

voulait élever au trône Raoul, duc de Souabe. Il avait été investi de bonne heure de la seigneurie de Bouillon, des comtés d'Ardenne, de Verdun et de Metz, puis avait obtenu le marquisat d'Anvers, et, en 1093, était devenu duc de Basse Lotharingie.

Aux premiers bruits de guerre, il résolut de consacrer son épée à la délivrance du Saint-Sépulcre. Afin de se procurer les ressources nécessaires à une telle expédition, il engagea une partie de ses domaines, vendit la principauté de Stenay à l'évêque de Verdun, et la terre de Bouillon à celui de Liége. Beaucoup de Belges suivirent son exemple. On comptait parmi eux Baudouin de Hainaut, Henri et Godefroid d'Assche, Werner de Grez, Adalbert de Luxembourg, Baudouin de Bruxelles, Albon de Rodenbourg, Baudouin de Mons, Conon de Tournay, Daniel de Termonde, Gilborde de Forêt et une foule d'autres barons, illustres par leur naissance et leur réputation militaire.

Robert II, comte de Flandre, se mit à la tête des Frisons et des Flamands; il amenait avec lui Philippe, comte d'Ypres, les sires de Commines, de Wavrain, de Nevel, de Sotteghem, d'Haveskerke, de Knesselaere, de Maldeghem et de nombreux hommes d'armes. Cinq cents cavaliers, envoyés par Robert le Frison à l'empereur Alexis, l'avaient déjà précédé à Constantinople.

Nous ne suivrons pas les Croisés dans leur pénible marche à travers la Hongrie et la Bulgarie; nous passerons rapidement sur leurs démêlés avec les Grecs, leurs souffrances après la bataille de Dorylée et leur séjour à Antiochette : nous avons hâte d'arriver à l'un des épisodes de cette grande lutte, où la marine flamande nous apparaît de nouveau, et cette fois sur les côtes de l'Asie Mineure.

L'armée chrétienne se trouvait encore dans les environs d'Antiochette, lorsque ses chefs résolurent d'envoyer quelques détachements dans l'intérieur du pays, soit pour protéger les chrétiens indigènes, soit pour en obtenir des vivres et des secours. Baudouin, frère de Godefroid, fut chargé de prendre le commandement d'une troupe de guerriers flamands, tandis que Tancrède, qui devait s'entendre avec lui, se plaçait à la tête des soldats italiens. De vifs débats éclatèrent malheureusement

entre eux, au sujet de la prise de possession de la ville de Tarse, en Cilicie, réclamée par tous deux. Baudouin finit cependant par s'y installer, et il venait de soutenir un combat contre les Turcs, retranchés dans quelques forts, lorsque ses compagnons aperçurent une flotte qui cinglait à pleines voiles vers le rivage.

Les Flamands, inquiets et troublés, accoururent au port, croyant avoir affaire à des infidèles. Les vaisseaux s'approchaient rapidement; leurs mâts étaient très élevés, et leurs équipages paraissaient nombreux et bien armés. On se hèle de part et d'autre, et bientôt les soldats de Baudouin reconnaissent avec joie des compatriotes. C'étaient quelques hardis corsaires, frisons, anversois et flamands, qui, ayant pour chefs Siger de Bruges, Gérard de Courtrai et Winkmar de Boulogne, croisaient depuis près de huit ans sur les côtes d'Afrique et de Syrie (1). Ils débarquèrent quatre cents des leurs au pied des remparts, prirent tous la croix, et firent le serment de partager la gloire et les travaux de la guerre sainte. Ils entreprirent en effet, en 1097, le siége de Laodicée, et, s'en étant emparés, pillèrent cette ville et massacrèrent ses habitants. Attaqués par les Grecs et les Turcopoles, ils résistèrent longtemps à des forces supérieures, mais enfin l'un de leurs chefs, Winkmar, fut fait prisonnier et chargé de fers. Il ne recouvra la liberté que par l'intercession de Godefroid de Bouillon, qui le réclama auprès de l'empereur grec.

Durant cette fiévreuse époque, les événements se succédaient avec rapidité. Baudouin et Tancrède, après s'être réconciliés, luttèrent d'énergie afin d'effacer, par de brillants succès, la mauvaise impression produite par leur désaccord : Tancrède emporta l'une après l'autre les places fortes de la Cilicie, qu'on se crut en droit de ne pas remettre aux Grecs, infidèles à leurs engagements; Baudouin, suivi d'un petit nombre de guerriers, franchit la chaîne du Taurus, parcourut la Comagène, et, pas-

(1) Albert d'Aix, lib. III; Michaud, *Hist. des croisades*, tom. I, liv. II; Van Griethuizen, *Notice sur la navigation dans les temps les plus reculés*, dans les *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, tom. VI, p. 257; de Saint-Genois, *Voyageurs belges*, tom. I, p. 17.

sant l'Euphrate, entra dans Edesse, sur l'invitation des chrétiens du pays, qui se soulevèrent contre les Turcs. Godefroid de Bouillon, vers le même temps, assiégeait Antioche, qui fut défendue avec le plus grand acharnement. La famine et les maladies firent de terribles ravages parmi les croisés, qui ne pénétrèrent dans la ville qu'en juin 1098, pour s'y voir bientôt attaqués par l'immense armée de Kerbogha, sultan de Moussoul (1). Délivrés de cette position dangereuse, les guerriers francs arrivèrent enfin devant Jérusalem, le 7 juin 1099, et campèrent sur les collines d'Emmaüs. La ville sainte fut prise le 15 juillet suivant (2), après un affreux massacre, durant lequel plus de dix mille musulmans furent passés au fil de l'épée. Un témoin oculaire, l'abbé de Saint-Remi, avoue que « l'on ne pouvait voir sans horreur cette foule de morts, ces « milliers de membres épars jonchant la terre de tous côtés, « ces flots de sang inondant la surface du sol ! » Ainsi se terminait le premier acte de ce grand drame, qui devait se prolonger durant plusieurs siècles, et faire périr, en l'honneur d'un Dieu de paix, d'innombrables victimes.

La semaine suivante, les vainqueurs s'occupèrent de l'organisation du « nouveau royaume d'Israël » en lui donnant un défenseur. Tous les suffrages se réunirent sur Godefroid de Bouillon, qui, refusant la couronne, se contenta du titre d'*avoué* du Saint-Sépulcre. Ce prince, qui se souvenait des libres usages de sa patrie, voulut « que ses homes et son peuble, et toutes « manières de gens allans et venans et demorans el dit royaume, « fussent gardés et governés, tenus et maintenus et menés à « justice, à droit et à raison. » D'après le conseil d'un de ses compatriotes, Evermard de Coyecques, il réunit une assemblée « de sages homes à enquerre et à savoir des gens de diverses « terres qui là estoient, les coustumes de lor terres. » Ces commissaires remirent par écrit leur travail au duc, qui en forma

(1) Voy. sur la prise d'Antioche, Albert d'Aix, lib. IV. Il existe au Musée brit., MS., 18,290, addit., une chronique manuscrite de Jean d'Enghien qui renferme un curieux récit de ce siége.

(2) Deux Tournaisiens, Ludolphe et Ingelbert, y pénétrèrent les premiers. Voy. *de Via Hierosolymis* et un MS. de la bibl. de Tournai, le *liber Sancti Martini Tornacensis*, écrit en 1146.

les « Assises du Royaume de Jérusalem. » Ces dispositions législatives se divisent en deux parties, dont la première, appelée *Assise de la cour des barons*, se rapporte entièrement à la féodalité et au droit des nobles (1); la seconde, plus intéressante, particulièrement au point de vue maritime et commercial, est nommée *Assise de la cour des bourgeois* (2).

Le savant éditeur de la « collection des lois maritimes antérieures au XVIe siècle » présente cette dernière partie des Assises comme un monument de l'ancien droit français, mais nous croyons pouvoir la revendiquer, sans faire preuve d'une injuste partialité, comme une œuvre essentiellement belge et italienne. La vie communale était encore fort peu développée en France à cette époque, et les habitudes de la noblesse française s'accordaient mal avec les formes libérales qui caractérisent cet acte, dont la teneur et l'esprit rappellent plutôt celle de nos plus anciennes chartes (3). Comme nous venons de le dire, d'ailleurs, c'est un Belge qui en ordonna la confection, et l'on sait qu'un grand nombre des croisés qui fondèrent le royaume de Jérusalem étaient de cette nation. Il est à remarquer, en outre, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une rapide analyse de ce code, que les règlements qu'il établit sont même, la plupart du temps, en opposition avec les anciennes coutumes françaises.

Les dispositions relatives au droit maritime, contenues dans l'Assise des bourgeois, sont peu nombreuses : elles concernent la compétence, les chargements à profit commun, le jet, la location des matelots et les bris et naufrages. Ainsi les chapitres XLI et XLV sont relatifs à un genre de négociation maritime introduit durant le moyen âge, et particulièrement pratiqué dans la Méditerranée, ayant pour objet de confier, à un patron, des marchandises pour les vendre à profit commun entre le

(1) Voir l'ouvrage du P. Labbe, *Abrégé de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*, 1651, tom. I, où l'on en trouvera une analyse.

(2) Elle a été publiée en partie, par Pardessus, dans sa *Collection de lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle*, tom. I, p. 275.

(3) La cour des bourgeois se composait d'un bailli et de six *jurés*, dont quatre syriens et deux chrétiens.

commettant et lui : l'ancien droit français ne contient pas de règles à ce sujet.

Le chapitre XLII se rapporte au jet occasionné par tempête ou autre accident : les usages maritimes de la France y sont modifiés, et les rédacteurs de l'Assise y prescrivent d'évaluer les choses jetées et conservées au prix qu'elles avaient coûté, et non à celui auquel elles pouvaient être vendues. Les titres XLIII, XLIV et XVI présentent des différences non moins grandes avec les lois antérieures. Le texte original des Assises de Jérusalem, qui pourrait éclaircir bien des doutes, est malheureusement perdu, mais on en possède cependant quelques versions assez anciennes, qui paraissent avoir été fidèlement transcrites. Le succès du nouveau code prouva la sagesse de ses dispositions. Il fut introduit dans l'île de Chypre lorsque Gui de Lusignan en obtint la souveraineté en 1192, devint la loi de l'empire latin de Constantinople, et passa de là en Morée, sous Geoffroi II de Villehardouin.

Des relations suivies paraissent avoir existé entre la Belgique et la Terre-Sainte depuis l'expédition de Winkmar de Boulogne et de Siger de Bruges. Albert, chanoine de l'église d'Aix, nous rapporte que, durant le siége d'Antioche, quelques personnes de basse extraction se rendaient chaque nuit, au péril de leur vie, jusqu'au port Saint-Siméon, et qu'elles y achetaient des denrées qu'elles rapportaient ensuite dans la ville assiégée : il cite, entre autres marchandises, des fromages de Flandre, qui se vendaient, dit-il, cinq sous. Le même auteur nous apprend aussi les noms de deux braves marins anversois, Sterkholff et Bernard, qui échappèrent aux galères turques par la supériorité de leurs manœuvres. Les anciennes chroniques ont également célébré l'héroïque dévouement d'Ida, comtesse de Hainaut, qui fit le voyage d'Orient et brava tous les périls pour chercher les traces de son époux (1). Ida, après avoir parcouru l'Asie Mineure et la Syrie, ne put apprendre si son mari avait péri sur le champ de bataille, ou gémissait encore dans la captivité chez les Turcs.

La prise de Jérusalem et la victoire d'Ascalon, en couronnant

(1) *Gisleberti chronica Hannoniæ.*

dignement l'épopée chevaleresque de la première croisade, rendaient la liberté à ceux qui s'étaient dévoués à cette expédition, aussi la plupart des princes qui en faisaient partie commencèrent-ils à faire leurs préparatifs de départ. Robert, comte de Flandre, s'embarqua avec quelques-uns de ses chevaliers, emportant plusieurs reliques précieuses, entre autres un fragment de la Sainte-Croix, qui lui avait été donné après la prise de Jérusalem. Il était arrivé dans le détroit de la Manche, lorsque sa flottille fut assaillie par une tempête furieuse, qui le mit dans le plus grand danger. Les matelots, naïvement superstitieux, proposaient déjà de jeter les reliques par dessus le bord, afin d'apaiser les vagues écumantes qui bondissaient autour du navire, lorsque le comte fit vœu de déposer le fragment de la Sainte-Croix dans le premier édifice religieux qu'il pourrait visiter en Flandre. La flottille arriva à bon port, et l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, obtint l'inestimable relique, que le prévôt Héribert vint recevoir à la tête de son clergé (1). Une aventure à peu près semblable arriva à Conon, comte de Montaigu (2), qui revenait de la Palestine avec Pierre l'Ermite et quelques bourgeois de Huy. Le comte s'engagea, ainsi que ses compagnons, à construire une église s'il échappait à la mort. Cette promesse fut accomplie, et nos voyageurs établirent un monastère à Huy, où fut enterré Pierre l'Ermite, le fougueux prédicateur de la guerre sainte.

Avant de reprendre notre récit, jetons un coup d'œil vers le passé, afin de mieux saisir l'ensemble des événements que nous venons d'examiner dans leurs détails. Des hommes de tous les rangs, quittant pour la première fois leur patrie, venaient de parcourir la plus grande partie de l'Europe, les armes à la main, se ruant vers le Midi avec l'impétuosité d'un vaste courant qui rompt tout à coup ses digues, se répand dans la plaine. et renverse tout sur son passage. Les milices de Mahomet,

(1) *Geschiedenis der Veurnsche processie*, door Van de Velde. Veurne, 1855, in-8°.

(2) Le château de Montaigu avait donné son nom à un comté, érigé sur l'Ourthe, entre Marche et Laroche, et dont le chef-lieu était le village de Ménicourt, situé au pied du château. Conon de Montaigu mourut au château de Dolhain (Limbourg) le 30 avril 1105.

après avoir été refoulées dans leur marche triomphante par la vaillante épée de Charles Martel, se voyaient menacées à leur tour par les peuples du Nord, et ne savaient comment arrêter ce reflux des nations opprimées, qui les poussaient vers le désert. Une foule de barons, suivant l'exemple du duc de Bouillon, avaient vendu ou engagé leurs fiefs; d'autres s'étaient dépouillés d'une partie de leurs droits, rachetés par les habitants de leurs domaines : c'était une période de rénovation générale, durant laquelle on voit s'élever et grandir le pouvoir de l'Église, l'autorité royale et la puissance des villes.

Tandis que le haut baron, dans sa luxueuse barbarie, prodigue son or pour aller au loin tirer le glaive, le bourgeois reprend son indépendance, se fait marchand et, en acquérant des droits de propriété, échange sa qualité de vassal contre celle de citoyen. La vie sociale, localisée pour ainsi dire après la chute de l'Empire romain, s'épanouit avec les croisades dans les cités populeuses, s'élargit à mesure que les communications internationales deviennent plus fréquentes et se modifie en entrant dans une autre phase. Bientôt les villes d'Italie se relèvent au sein des ruines et rivalisent d'industrie; des réformes économiques se préparent : le vieux monde, affaibli par l'abus de la force matérielle, se ranime aux premières manifestations de la puissance morale.

Parmi les résultats les plus immédiats des Croisades, on doit ranger l'institution des consulats, dont l'action fut si utile au commerce. Les princes francs accordèrent, en effet, aux villes et nations qui les aidèrent dans leurs expéditions en Syrie, la faculté de former, dans les ports conquis, des communautés marchandes régies par des fonctionnaires spéciaux, qui en dirigeaient les affaires (1).

Si la guerre sainte augmenta les ressources des communes urbaines, en même temps que leur importance politique, elle nuisit aux progrès de l'agriculture, et causa de grands maux aux habitants des campagnes. Celles-ci se dépeuplèrent en partie, et les propriétaires fonciers, empressés de se procurer

(1) Steck, *De consulum in emporiis Asiæ minoris origine;* F. Borel, *De l'origine et des fonctions des consuls.* Pétersbourg, 1807, chap. I.

de l'argent, pressurèrent horriblement leurs malheureux serfs. Quelques-uns d'entre eux eurent même recours au procédé expéditif de piller les villages qui leur appartenaient, afin de se procurer plus rapidement les moyens de s'équiper pour le départ. Les monastères, durant cette époque de ferveur universelle, trouvèrent les moyens, par donation ou par achat, d'agrandir considérablement leurs domaines. Nous trouvons, par exemple, dans une charte de la comtesse Ide de Boulogne, datée de 1096, la première mention de la ville de Genappe, dont la comtesse cède les dîmes à l'abbaye d'Afflighem.

Le comte de Flandre, en rentrant dans son pays, n'y trouva point la paix. L'empereur d'Allemagne voulait maintenir sur le siége épiscopal de Cambrai un de ses favoris, du nom de Gaucher, que les chanoines de la ville avaient élu en remplacement de Gérard, successeur de Liébert, mais que le pape Urbain II avait excommunié et déposé. Profitant des troubles qui éclatèrent à ce sujet. le peuple tentait d'ériger la ville en commune et de se gouverner lui-même, lorsque Robert fut invité par Pascal II à intervenir dans la querelle. Il prit aussitôt les armes, et l'empereur jugea nécessaire de se rendre en Flandre, afin d'y relever le parti allemand. Le jeune comte de Hainaut, Baudouin III, se joignit à lui, et Henri IV s'empara successivement des châteaux forts de Marcoing, de Paluel d'Inchy, de Bouchain et de l'Ecluse. Un premier accord par lequel le comte de Flandre obtenait la ville de Douai fut conclu à Liége, et converti en une paix définitive en 1108.

Robert eut aussi quelques démêlés avec le roi d'Angleterre, au sujet du fief de trois cents marcs d'argent, qui avait déjà été une occasion de débats entre son père et Guillaume le Conquérant. Le paiement de cette rente avait été suspendu durant le séjour du comte en Palestine, et la hauteur avec laquelle il en réclama les arrérages à son retour, lui attira un refus de la part d'Henri Ier, dit *Beauclerc,* successeur de Guillaume le Roux. Robert se décida alors à traverser la Manche, et eut une entrevue avec le roi à Douvres. On y conclut une convention par laquelle le comte de Flandre prit l'engagement d'assister le roi d'Angleterre à défendre et à conserver ses États, sauf la fidélité qu'il avait jurée au roi de France; il devait, quarante jours

après en avoir été sommé, tenir 500 chevaliers prêts à passer dans la Grande-Bretagne, moyennant une rente annuelle de 400 marcs d'argent. En outre, les ennemis du roi ne pouvaient séjourner en Flandre, ou y organiser des armements contre l'Angleterre (1). Les souverains britanniques tenaient avant tout à s'assurer la neutralité des Flamands en cas de lutte contre la France.

Vers l'an 1110 ou 1111, un affreux débordement de la mer couvrit une grande partie du littoral belge, renversa des villages entiers et rendit les terres stériles pour plusieurs années. Des milliers de personnes se trouvèrent plongées dans la plus profonde misère, et émigrèrent en foule de l'autre côté du détroit, où elles avaient déjà été précédées, dès l'an 1100, par des compatriotes (2). Le roi Henri Ier les reçut favorablement (3) et les établit dans le Northumberland, à l'embouchure de la Tweed. Leur arrivée excita un grand mécontentement parmi les habitants normands, et le roi, pour faire droit à leurs réclamations, transplanta les colons dans le sud-ouest du pays de Galles, où il leur donna des terres conquises sur les Cambriens (4). Anderson et Camden (5) nous apprennent que, de leur temps, c'est à dire à une époque assez rapprochée, ces populations différaient encore, par le langage et les habitudes, des tribus celtiques aborigènes. Leur principal établissement se trouvait dans le Pembrokeshire, aux environs du château Martin et d'Haverfordwest (6).

(1) Rymer, *Fœdera*, tom. I, in init.

(2) Anderson, *Hist. of commerce*, tom. I, p. 137. La chronique saxonne rapporte, en 1102, que des bandes de Flamands et d'autres aventuriers parcouraient le pays et dévastaient les églises.

(3) Il épousa plus tard une princesse belge, Alix de Louvain, fille du duc de Brabant.

(4) L'établissement de cette colonie dans le pays de Galles a fait l'objet des discussions de la *Cambrian archæological association*, à Tenby, en 1851. On trouvera beaucoup de détails sur cette question dans les publications de cette société (livraison d'octobre), éditées par Pickering à Londres. Voy. aussi les *Notes and Queries; l'Art de vérifier les dates*, tom. III; Malmesbury, fol. 68, et les chroniques de Hoveden, de Florence de Worcester et de Siméon de Durham.

(5) Camden, *Britannia*.

(6) Cette dernière ville prit ce nom après leur arrivée; auparavant elle se

Cette transportation des émigrés belges se fit avec violence, et s'étendait, d'après Guillaume de Malmesbury, sur tous les Flamands du royaume, ou plutôt sur ceux qui, livrés à eux-mêmes, n'avaient pu se procurer le patronage d'un seigneur. Le monument le plus durable de leur séjour dans le comté de Pembroke est la route qui porte leur nom, le *Flemingsway;* elle s'étend sur une partie considérable du pays, dut assurer leurs communications avec l'étranger et faciliter leur commerce, pour lequel, selon Giraud, ils montraient une grande habileté (1). Marins hardis et expérimentés, ils s'appliquèrent de bonne heure à étendre leurs relations, et paraissent avoir exporté plus tard, entre autres objets, les draps de laine qu'ils fabriquaient avec la même industrie que la mère patrie. Ils pouvaient d'autant plus facilement soutenir la concurrence qu'ils trouvaient la matière première de leurs tissus dans le pays. Leur habileté dans le tissage était tellement reconnue, que quelques auteurs y voyaient un don particulier de la nature (2). On ne peut douter que l'art d'apprêter et de filer la laine et le chanvre, n'ait été perfectionné en Angleterre depuis la conquête, et que cette amélioration ne soit due en grande partie aux ouvriers flamands. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur ce sujet dans le cours de nos études, et de l'illustrer par de nouveaux faits. Il est très probable que les Anglais reçurent plus tard de la même source la connaissance des procédés de confection de ces belles tapisseries, qui étaient presque des pages d'histoire, et que nos ancêtres fabriquaient avec une si grande supériorité.

La littoral belge dut perdre une partie assez considérable de sa population après les désastres maritimes que nous avons rapportés, car nous retrouvons des Flamands, vers la même époque, dans plusieurs parties de l'Allemagne, et particulière-

nommait *Dugladia* et en breton *Aberdangledhen*, c'est à dire embouchure des deux glaives, à cause de sa situation entre deux rivières.

(1) Rapin de Thoyras, ann. 1112, note de Tindal : *Via Flandrensium ducit per summitatem montis*, VETUS CHARTA, *Cambrian Register for* 1796, p. 126.

(2) *Chron. Gervasii,* anno 1139.

(3) *Mémoire de M. Gantrel sur la part que les Flamands et d'autres Belges ont prise à la conquête d'Angleterre*, etc., dans les *Archives historiques, philosophiques et littéraires*, tom. II. Gand, 1840.

ment dans le Brandebourg, sur les bords de l'Elbe, où ils fondèrent une ville qu'ils nommèrent Bruges (1).

Quoi qu'il en soit, l'infatigable activité de ceux qui restaient répara bientôt toutes ces infortunes, et, au commencement du XIIe siècle, les étrangers continuaient à se rendre en foule à nos foires et à nos marchés. Les négociants de Francfort y apportaient des pierres précieuses (2); les Lombards y trouvaient un débouché assuré pour leurs candélabres, leurs coupes en argent et d'autres objets en métal précieux, tandis que les draps flamands acquéraient une réputation européenne, et se vendaient librement dans les entrepôts d'Aix-la-Chapelle et de Duisbourg. Le comte Robert, fidèle à la politique de sa maison, s'efforçait d'attirer le commerce extérieur; nous voyons, par un acte de l'an 1108, qu'il existait dès lors un atelier de monnayage à Termonde (3). Quelques mois avant de périr sur le champ de bataille, en 1111, Robert II réunit les grands du comté, notamment les châtelains, pour s'occuper avec eux des moyens de rétablir, la sécurité publique. Le premier acte de Baudouin VII, fils et successeur de Robert, fut la confirmation solennelle de la « paix du pays. » Les dispositions arrêtées dans l'assemblée solennelle tenue à cet effet à Arras, donneront un idée de l'état de la civilisation durant le XIIe siècle, en Belgique : « Que per-« sonne, lisons-nous dans cette ordonnance, ne viole le domi-« cile d'autrui durant la nuit; que nul ne mette le feu aux « habitations ou aux propriétés, ni ne fasse la menace de com-« mettre un tel crime : toute contravention à ces dispositions « est punie de mort. »

« Que chacun s'abstienne de porter les armes, à moins qu'il « ne soit bailli, châtelain, ou qu'il n'occupe quelque fonction « de cette nature auprès du prince. »

« Que les blessures et les meurtres soient compensés par la « peine du talion, à moins que la nécessité d'une juste défense

(1) Voir une curieuse anecdote, rapportée par Raepsaet, dans son *Analyse historique et critique des droits civils, politiques et religieux des Belges*, p. 288, qui semblerait prouver que ces émigrations s'étendirent beaucoup plus loin.

(2) *Recueil des chroniques de Flandre.*

(3) Mir., tom. III, p. 82.

« ne rende le crime excusable, ce que le prévenu est tenu de « prouver, par le duel judiciaire ou par l'épreuve de l'eau et du « fer ardent. »

Baudouin VII ne se borna pas à la publication de ces décrets : il tint si rigoureusement la main à l'observation de la paix jurée, qu'il obtint dans l'histoire le nom de Baudouin à la Hache (1). Ce prince régnait déjà depuis quelques années, lorsque de nouvelles inondations vinrent désoler le littoral, et ruiner de fond en comble la ville de Lombardzyde, très fréquentée jusqu'alors par les marins, qui y trouvaient un excellent mouillage. On ne peut douter que ces irruptions de la mer n'eussent été précédées d'un mouvement d'oscillation du sol, qui en fut la cause déterminante, car les chroniqueurs nous apprennent que, vers la même époque, plusieurs rivières d'Angleterre, telles que la Trent, la Medway et la Tamise étaient presque à sec (2).

Durant cet intervalle, Henri Ier avait recommencé les hostilités contre le roi de France, qui appela le comte de Flandre à son aide. Baudouin résolut de rompre toute relation avec les Anglais et, appuyé par le duc d'Anjou, jura de s'emparer de la Normandie et de la donner à Guillaume, fils de Robert Courteheuse, qui s'était réfugié en Flandre. Il envoya donc une ambassade au roi d'Angleterre, afin de l'engager à reconnaître les droits de Guillaume, puis, n'ayant pu l'y décider, il se mit à la tête de cinq cents chevaliers, et s'avança rapidement jusqu'à Rouen, sans rencontrer d'obstacles. Après avoir planté sa hache dans l'une des portes de cette ville, il ravagea tout le pays voisin, reçut un coup de flèche au front en faisant le siége du château d'Eu, et mourut des suites de cette blessure, le 17 juin 1119. En lui s'éteignait la branche flamande de la descendance masculine de Baudouin Bras de Fer, illustrée par plusieurs princes réellement remarquables, dont la politique toute nationale fut rarement en désaccord avec les véritables intérêts du pays.

(1) On trouvera dans le *Spicil.* de d'Achery, tom. II, p. 895, différentes anecdotes relatives à Baudouin VII, d'après lesquelles on pourra se faire une idée de sa sévère justice.

(2) Walter de Hemingburgh, fol. 41, 42.

CHAPITRE VIII

Administration de Charles le Bon. — Troubles en Flandre. — Priviléges politiques et commerciaux accordés par Guillaume Cliton. — Avénement de Thierri d'Alsace. — Godefroid VII et Walleram de Limbourg. — Les mercenaires flamands et brabançons du roi Étienne. — Voyages de Thierri d'Alsace en Palestine. — Expédition maritime vers la Terre-Sainte. — Les Belges en Portugal. — Leurs colonies en Allemagne. — Une charte d'Henri l'Aveugle, comte de Namur. — Relations des Pays-Bas avec l'Écosse. — Les Flamands expulsés d'Angleterre. — Troisième voyage de Thierri d'Alsace en Orient. — Le tonlieu de Gheersvliet. — Dernière croisade de Thierri d'Alsace. — Développement des communes. — Les corps de métiers. — Progrès de la civilisation. — Campagne contre les Hollandais. — Fondation de la ville de Damme.

Baudouin à la Hache, au moment de mourir, avait légué sa succession à Charles de Danemark, fils du roi Knut. Ce choix excita beaucoup de mécontentement, car la mère du comte défunt, ainsi que plusieurs hauts barons, désiraient faire passer le comté à Guillaume d'Ypres, enfant naturel de Philippe, frère de Robert II. Godefroid le Barbu, duc de Basse Lotharingie, qui venait de réunir la seigneurie de Louvain à ses autres possessions, soutint le prétendant par la force des armes, appuyé par Eustache de Térouane, les comtes de Hainaut, de Boulogne, de Saint-Paul et d'Hesdin. Charles vainquit successivement ses ennemis, enleva plusieurs villes à la comtesse douairière, et

finit par faire la paix avec son compétiteur, moyennant une compensation en argent et la concession de quelques fiefs (1). Le comte, bien qu'il eut été élevé à la cour de Flandre, ne paraît pas avoir réussi à se concilier l'affection de ses sujets, car son règne, qui commence par une révolte, se termine par une catastrophe. Une cruelle famine s'étant fait sentir dans une partie du pays, Charles donna des ordres contre les accapareurs de grains. Il fit enlever à plusieurs riches bourgeois les céréales qu'ils avaient emmagasinées, en fit vendre une partie à vil prix, et distribua le reste gratuitement aux plus nécessiteux. Parmi ceux qui souffrirent des effets de cette mesure, se trouvaient les membres les plus opulents de la famille des châtelains de Bruges, dont le chef, nommé Bertulphe, était prévôt de Saint-Donat et chancelier de Flandre. Cette famille, qui avait d'autres sujets d'animosité contre le comte, trama une conspiration contre sa vie, et Charles tomba sous leurs coups dans l'église de Saint-Donat, à Bruges, pendant qu'il faisait ses prières.

Cet assassinat fut suivi de deux épisodes remarquables dans l'histoire du pays, savoir : la vengeance tirée des coupables, et l'appel d'un successeur au comté.

Guillaume d'Ypres, à la première nouvelle de l'attentat, voulut profiter des circonstances pour faire valoir ses droits. Il plaça d'abord une forte garnison dans le château de l'Écluse, que sa femme lui avait apporté en dot; il s'empara ensuite de plusieurs villes, ordonna à tous les marchands rassemblés à la foire d'Ypres de lui jurer attachement et fidélité, et ne leur permit de se retirer qu'après qu'ils lui eussent fait hommage (2).

Le parti féodal, menacé par le triomphe momentané des châ-

(1) Joh. Iperius, c. 41, pars 2; *Vita Caroli Boni*, Gualteri, n° 10, dans les *Acta Sanctorum* du mois de mars, tom. I; Oudegherst, tom. I, ch. 64. Voy. aussi sur la vie de Charles le Bon un travail de Gualbert, auteur contemporain, dont il existe une traduction, publiée à Bruxelles en 1831, par M. O. Delepierre et J. Perneel.

(2) Quelques auteurs ont cherché à prouver que Guillaume d'Ypres avait trempé dans la conspiration qui se termina si fatalement pour le comte de Flandre, mais sa culpabilité à cet égard n'est rien moins qu'établie. Voy. les observations présentées à ce sujet par M. Gantrel, dans les *Archives historiques et littéraires*, tom. II. Gand, 1840.

telains de Bruges, courut aux armes, et sollicita l'aide du roi de France, Louis le Gros, qui s'empressa de répondre à cet appel. Le roi tenait surtout à écarter Guillaume d'Ypres, afin de favoriser Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse. Il se mit aussitôt à la tête de ses hommes d'armes, passa la frontière, cerna les meurtriers du comte Charles dans l'église de Bruges, et les réduisit à une telle extrémité que Bertholf, Burkhard et leurs principaux complices, cherchèrent à s'échapper isolément. Ils furent pris et livrés aux supplices les plus atroces. Le reste des assiégés, au nombre de cent onze, se rendirent à discrétion, et furent précipités du haut de la tour de Saint-Donat.

Les Flamands, auxquels le roi lui-même avait reconnu le droit d'élire un souverain, consentirent à reconnaître Guillaume Cliton, mais à certaines conditions. Les bourgeois de Saint-Omer se firent accorder exemption de toute contribution levée par les officiers du nouveau comte sur les négociants qui faisaient le commerce avec les États soumis à l'empire (1); les Brugeois exigèrent l'abolition des droits de tonlieu auxquels ils avaient été soumis jusqu'alors, ainsi que celle de la perception du cens sur les habitations. Ils obtinrent, en outre, un privilége encore plus important, celui de corriger et d'améliorer leurs lois coutumières selon les circonstances. Les habitants d'Ardenbourg suivirent leur exemple, et stipulèrent également la concession de libertés nouvelles et de priviléges assez étendus. L'organisation du pays subit cependant des modifications; l'ancienne délimitation par district disparaît à l'avénement de Guillaume Cliton, pour être remplacée par la division en châtellenies, plus conforme aux idées féodales.

Guillaume d'Ypres avait commis une faute grave en ne sévissant pas immédiatement contre les assassins du dernier comte, et son imprévoyance à cet égard fournit à ses ennemis les moyens de le perdre dans l'esprit public. Une armée considérable, commandée par Louis le Gros, vint l'assiéger dans la ville

(1) Duchesne, *Hist. de la maison de Guisnes*, preuves, p. 194; Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. II, pièce justif., n° 1; *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 247 et suiv.

d'Ypres, et il y fut fait prisonnier par Daniel de Termonde, qui le livra au roi de France (1). Cliton, désormais tranquille possesseur de l'héritage de Charles le Bon, ne jouit pas longtemps de ses nouvelles dignités. Imbu des préjugés tout féodaux qui dominaient alors en France, il crut pouvoir fouler impunément les populations flamandes, dont il ne comprenait ni le caractère, ni le génie. Il ne tint aucun compte des chartes qu'il avait juré de respecter, vendit les offices de judicature, introduisit de nouveaux impôts, et voulut rétablir les tonlieux (2).

Les villes de Lille et de Saint-Omer ne tardèrent pas à s'insurger, et le comte, qui voyait grandir le péril, accourut à Gand pour écouter les plaintes des bourgeois. Tous les habitants furent convoqués, et Iwan, frère de Baudouin d'Alost, fut chargé d'exprimer leurs griefs. « Seigneur comte, dit-il avec « fermeté, si vous aviez voulu traiter avec justice nos conci« toyens, vos bourgeois, et nous, leurs amis, vous auriez dû « ne pas nous soumettre à d'iniques exactions et à des hosti« lités, mais au contraire nous défendre contre nos ennemis « et nous traiter loyalement. Maintenant donc, au mépris de « la justice et de la sainteté des serments, tout ce que nous « avons juré pour vous, la remise du tonlieu, la confirmation « de la paix et des autres libertés que les habitants de ce pays « avaient obtenues de vos prédécesseurs, vous-même avez tout « enfreint, et vous avez violé votre foi et la nôtre, que nous « avions engagée solidairement avec vous. Mais comme vous « êtes notre seigneur et celui de tout le pays de Flandre, il « convient que vous agissiez avec nous d'après la raison, sans « violence ni méchanceté. Que votre cour soit tenue à Ypres, « si vous le voulez, et que là, au centre de votre comté, se « réunissent les seigneurs des deux partis et nos pairs, ainsi « que tous les plus sages d'entre le clergé et le peuple ; qu'on « s'assemble en paix, sans armes, avec tranquillité et réflexion, « sans dol ni mauvaise intention, et qu'ils décident. Si vous

(1) Cette guerre força les marchands étrangers, nommément ceux d'Italie, à quitter la ville d'Ypres, où ils s'étaient rendus pour y vendre des objets d'orfévrerie.

(2) Beaucourt de Noortvelde, *Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivées en Flandre,* tom. I. Bruges, 1792, p. 24, 27.

« pouvez conserver le comté sans déshonneur pour le pays, « nous voulons que vous le conserviez. S'il en est autrement, « si vous n'avez ni foi ni loi, si vous êtes trompeur et parjure, « quittez le comté, et laissez-nous le confier à quelque homme « capable et qui ait droit à l'occuper. »

Une telle remontrance était presque une déclaration de guerre, aussi les deux partis en appelèrent-ils promptement aux armes. Les Flamands transportèrent leur hommage à Thierri d'Alsace, issu comme le comte Guillaume d'une des filles de Robert le Frison, tandis que le prince normand réclamait les secours de la France. Thierri d'Alsace arriva le 27 mars à Bruges, où il fut reçu avec enthousiasme, et la lutte s'engagea aussitôt entre les deux rivaux, pour se terminer par la chute de Guillaume Cliton, qui fut frappé d'un coup de lance sur les bords de la Dendre, et mourut le 27 juillet 1128, à peine âgé de vingt-sept ans (1). Thierri fut aussitôt reconnu dans tout le pays, sans opposition de la part de Louis le Gros, qui combattait à cette époque contre quelques seigneurs du domaine de la couronne et des contrées voisines.

Tandis que Thierri d'Alsace pacifiait la Flandre, et renouvelait l'antique alliance qui unissait ce comté à l'Angleterre, de grands changements s'opéraient dans le reste de la Belgique. Lothaire, duc de Saxe, ayant été élevé à l'Empire par la plupart des princes et des prélats allemands, Frédéric de Hohenstauffen, duc d'Alsace et de Souabe, qui avait disputé la couronne à Lothaire, se révolta contre la décision de la diète électorale de Mayence. Le parti qui avait soutenu les empereurs franconiens contre les papes se rallia au duc de Souabe; les défenseurs du pouvoir ecclésiastique appuyèrent Lothaire, et ce fut alors qu'apparurent pour la première fois les trop fameuses qualifications de *Guelfes* et de *Gibelins*, appliquées, celle-ci, à la faction allemande ou souabe, celle-là, à la faction saxonne. Godefroid VII, duc de Lothier et comte de Louvain, ayant combattu l'élection de Lothaire, fut dépouillé de son duché qui fut conféré à Waleram, fils de Henri, comte de Limbourg.

(1) Galbert, p. 218; M. Paris, 1128; Chr. Sax. Gibson, p. 232; Will. Gemmet. VIII, 16.

Après bien des débats, la Basse-Lotharingie resta divisée en deux portions, de sorte que Waleram gouverna les provinces situées au delà de la Meuse, la ville de Maestricht et le territoire de Saint-Trond, tandis que Godefroid continua à administrer, toujours avec le titre de duc, le reste du pays.

Durant cet intervalle, les négociants qui fréquentaient les marchés de Saint-Trond, très suivis à cette époque, souffrirent beaucoup des excursions des Brabançons dans le pays de Liége. Les habitants de cette contrée s'en émurent et, ayant uni leurs efforts à ceux du duc de Limbourg, battirent complétement leurs ennemis, grâce à la bravoure des bourgeois de Huy, qui se distinguèrent dans cette occasion. Godefroid finit cependant par rentrer en possession de son ancienne autorité, à la mort de l'empereur Lothaire, qui trépassa en 1137, dans une chaumière près de Trente.

Des événements non moins graves se passaient en France et dans les îles Britanniques. Le roi Henri avait désigné pour son héritière sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, qu'il avait mariée, sans requérir le consentement de ses barons, à Geoffroi Plantagenêt, fils et héritier de Foulques V, comte d'Anjou. A peine avait-il fermé les yeux, qu'on apprit qu'Étienne de Chartres, comte de Boulogne, avait passé la mer en toute hâte, s'était emparé du trésor royal (1), et avait été proclamé roi à Londres, le 26 décembre. Le comte de Flandre se déclara en faveur de l'impératrice Mathilde, dont il se disposa à soutenir les droits, tandis que le roi Étienne, auquel le trésor royal fournissait des ressources, appelait à lui des hommes d'armes étrangers et se préparait vigoureusement à la guerre.

Une foule de mercenaires du Brabant et de la Flandre accoururent se placer sous les ordres du roi, qui promettait une haute paye aux soldats, et des seigneuries à leurs chefs. Parmi ces derniers se trouvait Guillaume d'Ypres, qui, désespérant de sa fortune en Flandre, était venu présenter son épée au nouveau souverain, dont il obtint toute la confiance : « Les Flamands affluaient par troupes nombreuses en Angleterre, dit un chroniqueur Saxon, et s'y répandaient comme des loups affa-

(1) Orderic Vital, l. XIII ; Malmesb., l. I ; Huntingdon, l. VII.

més (1). » Ils rendirent de grands services à la cause royale en Normandie, et se montraient particulièrement habiles dans le siége des places fortes. Ils se servaient des balistes avec grand avantage, avant même que ces engins de destruction fussent connus aux Français (2). Baldwin de Revers, qui prenait les titres de comte de Devon et de lord de Plympton et de Wight, avait fait construire son château d'Exeter avec un soin extrême, et croyait pouvoir y braver l'autorité du roi Étienne. Les épaisses murailles de la forteresse ne purent tenir contre les assauts des mercenaires brabançons, qui s'en emparèrent, ainsi que de l'île de Wight, et obligèrent Baldwin à quitter le royaume (3).

Durant cette période de troubles, quelques routiers étrangers, imitant les barons normands, cherchèrent à se créer une position indépendante, sans se préoccuper de leurs amis ni de leurs ennemis. Une tentative de ce genre fut faite par un aventurier de l'armée du comte de Glocester, l'un des adversaires politiques du roi Étienne. Un certain Robert, fils d'Hubert le Flamand, aidé par quelques compatriotes, quitta furtivement le camp où il se trouvait, et escalada durant la nuit le château de Devizes. La nouvelle de cet exploit étant arrivée aux oreilles du duc, ce prince envoya son fils avec bon nombre de chevaliers pour prêter main forte au Flamand. Celui-ci, qui se proposait de soumettre tout le pays, de Winton jusqu'à Londres (4), refusa de recevoir ces renforts, et chercha à s'allier au châtelain de Merlebourg, qui s'empara de lui par trahison, et le livra à ses ennemis. Les parents et les compagnons d'armes du hardi routier restèrent cependant en possession de la forteresse de Devizes, qui ne fut rendue au roi Étienne que moyennant le payement d'une forte somme d'argent.

L'arrivée de l'impératrice Mathilde en Angleterre ranima le courage de ses partisans et augmenta la confusion qui régnait déjà dans cette contrée. Plusieurs barons normands, jaloux des étrangers dont le roi était sans cesse entouré, abandon-

(1) Gervas., *Chron. ann.* 1139.

(2) Guill. le Breton, *Philipp.*, lib. II.

(3) *History of Tiverton*, vol. I, p. 21.

(4) Malmesb., fol. 734.

nèrent son parti. Ranulphe, comte de Chester et Guillaume de Roumar s'étant révoltés en 1141, prirent la ville de Lincoln, devant laquelle Étienne s'avança aussitôt avec ses hommes d'armes. Il n'était pas encore parvenu à la réduire, lorsqu'on lui annonça l'approche du comte de Glocester, dont l'armée avait été renforcée par un grand nombre de Gallois et de Normands. Le roi, auquel on conseilla vainement la retraite, partagea ses troupes en trois corps, et confia aux Flamands et aux Bretons, commandés par Guillaume d'Ypres et Alain de Dinan, le soin de repousser les premières attaques de l'ennemi (1). L'armée galloise ne tarda pas à se présenter, les attaqua avec une violence extrême et fut mise en déroute. La cavalerie royale fit moins bonne contenance, et fut dispersée par les Normands du comte de Glocester. Le combat recommença avec une nouvelle fureur, mais cette fois Étienne eut le dessous; il résista néanmoins au milieu de ses braves piétons flamands et anglo-saxons, fut blessé à la tête, et finit par être fait prisonnier. Gilbert de Gand, tout jeune encore, se tenait auprès de lui et partagea son sort. Robert de Glocester traita ce dernier avec beaucoup d'égards, et l'engagea même à épouser sa nièce : il connaissait l'influence de cette famille, et voulait l'attirer dans son parti (2). Quant au roi Étienne, il fut livré à l'impératrice, conduit à Bristol, mis aux fers, et accablé de mauvais traitements (3).

Guillaume d'Ypres, qui s'était réservé pour des temps meilleurs, se préparait dans la province de Kent à reprendre la lutte. Ayant rallié autour de lui les débris de l'armée royale, il marcha enfin au secours de l'évêque de Winchester, força l'impératrice Mathilde à prendre la fuite à son tour, et s'empara de Robert de Glocester au pont de Stonebridge, après avoir vaincu les Écossais qui cherchaient à le dégager. Cette dernière victoire, sur laquelle les partisans du roi n'osaient plus compter, rendit la liberté à ce prince, qui fut échangé contre le comte de Glocester (4), Étienne recompensa généreusement

(1) Ordéric Vital, lib. II, p. 13.

(2) Simeon Dunelm.; *Hist. cont. per Joh. prior Hagulstald... anno* 1142.

(3) Math. Paris, *Hist. Major Angliæ.*

(4) On vient de voir que les Écossais intervinrent dans cette guerre, à la

les chefs flamands; Gilbert, fils de Walter fut nommé comte de Lincoln (1), et Guillaume reçut toute la province de Kent.

La réunion des aventuriers flamands et brabançons sous les étendards du roi d'Angleterre, qui semble d'abord n'être qu'un des épisodes de cette longue et sanglante guerre, préparait cependant une véritable révolution politique. C'était un premier pas vers l'établissement des armées permanentes et la séparation de la force militaire d'avec la propriété territoriale. Les rudes compagnons de Guillaume d'Ypres combattaient à pied, serrés les uns contre les autres, armés de longues piques, terminées par un croc pour renverser le cavalier, et un fer acéré pour le percer au défaut de la cuirasse : l'infanterie, méprisée depuis la chute de l'empire romain, reprenait ses droits sur le champ de bataille. Le roi Étienne, grâce au secours de ses mercenaires, régnait en maître à Londres, mais il ne parvint pas à conserver la Normandie, où il avait à combattre les forces réunies de Geoffroi Plantagenêt et de Thierri d'Alsace. Tout le duché passa bientôt à l'impératrice Mathilde, à l'exception du château d'Arques, défendu par un moine flamand nommé Guillaume, et dont on ne parvint à s'emparer qu'après la mort de ce dernier, tué accidentellement par l'un des siens. Les deux partis, également épuisés, en vinrent enfin à un arrangement, et Étienne reconnut pour son successeur le fils de Mathilde, Henri II Plantagenêt. Beaucoup de Belges furent licenciés au rétablissement de la paix, particulièrement les gens de pied, qui retournèrent des camps à la charrue. Quelques-uns d'entre eux parvinrent cependant à se frayer un chemin vers la fortune, parmi lesquels nous citerons le flamand Théobald, qui fonda

suite de laquelle leur roi, David Ier, fut forcé de demander la paix. Ce dernier avait également plusieurs Flamands dans son armée, parmi lesquels se trouvait un certain Jordan, vaillant guerrier, qui avait reçu quelques domaines sur les bords de la Tweed. Il existe de nombreux documents relatifs à ce personnage dans les archives anglaises. Jordan assiste comme témoin à un acte de David Ier en faveur des moines de Kelso, en 1144 (*Cart. Kelso*, 8), et signe également une donation faite par la comtesse Oda aux religieux de Dumfermlin (sir Ja. Dalrymple, collect. 425). Il suivit plus tard Guillaume le Lion au siége d'Alnwick, où il fut fait prisonnier aux côtés de ce prince.

(2) Hearne, *Liber niger Scaccarii*, vol. II, fol. 399.

cette illustre maison des Douglas, dont le nom se retrouve si souvent dans les annales de l'Angleterre et de l'Écosse (1).

La Flandre avait vu également le repos succéder aux malheurs des guerres civiles. Thierri d'Alsace était parti pour la Palestine, conduisant une troupe d'intrépides chevaliers, avec lesquels il se dirigea vers le mont Galaad, aux frontières du pays d'Ammon et de Moab, où ils attaquèrent les bandes nomades qui s'y étaient retirées, dont les courses causaient beaucoup de mal aux chrétiens. Le comte prit part aussi à la conquête de Césarée et d'Arcas, et ne revint dans ses États qu'avec la résolution de recommencer bientôt son périlleux voyage (2). Après avoir déjoué les desseins de ses ennemis, qui cherchaient à former une coalition contre la Flandre, l'écho de la parole ardente de saint Bernard, l'infatigable missionnaire, arriva jusqu'à Thierri d'Alsace, et vint lui rappeler les promesses qu'il avait faites à Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem. Il se mit en marche en 1147, et vint rejoindre le roi de France, Louis VII, qui avait confié la régence du royaume à l'abbé Suger, et se disposait à se rendre en Orient.

Peu de temps auparavant, suivant l'exemple du célèbre abbé de Clervaux, un prédicateur flamand, nommé Arnoul, avait parcouru diverses provinces de la France et de l'Allemagne en exhortant les fidèles à s'enrôler sous l'étendard de la croix. C'était un homme également remarquable par l'austérité de sa vie, par la singularité de son habillement et par sa brillante éloquence (3). Comme il ne connaissait pas d'autre langue que

(1) Chalmers attribue en effet une origine flamande aux Douglas, en se basant sur le meilleur des témoignages, celui des chartes et des documents officiels. En effet, Arnold, abbé de Kelso, de 1147 à 1160, accorda quelques terres situées à Duglas, dans le Lanarkhire, « *Theobaldo Flamatico,* » à Théobald le Flamand et à ses héritiers. Comme cette donation, dit Chalmers, est le premier titre invoqué par les Douglas pour justifier de leurs droits de propriété sur Duglasdale, cette famille ne peut nier son origine flamande sans abandonner ses domaines. Le fils de Théobald, nommé William, assiste comme témoin, entre 1170 et 1190, à une cession faite par Thomas, fils de Tankard le Flamand, aux moines d'Arbroath. Voy. aussi *The peerage of Scotland, by sir Robert Douglas*, tom. I, liv. IV, chap. I. London, 1813.

(2) Guillaume de Tyr, p. 875.

(3) Sig. Gembl., *Chron. ad ann.* 1147.

le latin et le flamand, il s'était fait accompagner en France par un moine nommé Lambert, qui reproduisait ses discours en roman, seul idiome alors compris des bourgeois et des habitants de la campagne (1). Ses prédications eurent un prodigieux succès : beaucoup de gens le suivirent, et, tandis que Thierri d'Alsace se dirigeait vers la Bavière et le Danube, une flotte, commandée par le sire d'Arschot, se portait vers l'Espagne, où naguère Robert le Frison avait été vainement chercher la gloire et la fortune. Cet armement naval s'était rassemblé sur les bords du Rhin et du Weser, venant de Cologne et de Brême. Il longea les côtes de la Hollande et de la Flandre, où il s'accrut d'un grand nombre de vaisseaux, et se rendit ensuite en Angleterre, au port de Darmouth, afin d'y terminer ses préparatifs. Les croisés, qui avaient réunis deux cents navires, partirent enfin dans les premiers jours du mois de mai 1144, mais une tempête les sépara et 50 vaisseaux à peine se retrouvèrent dans un port des Asturies. Nos pèlerins s'y arrêtèrent quelques jours, puis se dirigèrent vers la baie de la Tambre, et, la veille des fêtes de la Pentecôte, ils allèrent visiter le tombeau de saint Jacques de Compostelle. Arrivés à l'embouchure du Douro, ils y furent rejoints par un grand nombre des leurs, parmi lesquels se trouvait le commandant du contingent belge, Arnoul d'Arschot.

Lisbonne, et toute la partie méridionale du Portugal, étaient alors occupées par les Sarrasins, qu'Alphonse Ier n'était pas parvenu à expulser du pays. Ce prince, après les avoir vaincu à la bataille d'Ourique, et s'être fait proclamer roi à la suite de cette victoire, était souvent dans la nécessité de partager ses forces, à cause de la nécessité où il se trouvait de défendre son indépendance contre les Espagnols, et de repousser les invasions des Maures. Il rechercha donc avec empressement le concours des croisés, les fit accueillir par l'évêque de Porto à leur débarquement devant cette ville, et parvint à les associer à une expédition qu'il voulait tenter contre Lisbonne. La flotte des hommes du Nord, composée encore de 180 navires, se rendit donc à l'embouchure du Tage, tandis qu'Alphonse

(1) Leglay, *Hist. de Flandre*, tom. I, p. 352.

s'avançait par terre afin d'investir la place. L'armée navale concerta ses opérations avec les milices portugaises; elle ferma toute communication entre Lisbonne et la mer, et les troupes de débarquement campèrent dans la région où l'on a érigé dans la suite l'église des Saints-Martyrs.

Durant le siége, les Flamands se placèrent à l'Orient, et les Anglais à l'Occident. On avait établi sur les navires des ponts volants qui devaient s'abaisser sur les murailles, au pied desquelles on pouvait approcher sans difficulté, mais l'agitation des eaux empêcha d'en faire usage. On se vit réduit à préparer d'autres machines, et un jour que les Sarrasins avaient fait une sortie, les pèlerins flamands leur coupèrent la retraite. Le roi Alphonse et les Anglais profitèrent de ce combat pour donner l'assaut; en ce moment les Flamands accoururent pour les soutenir, et la ville fut prise, le 21 octobre 1147 (1), après avoir prolongé sa résistance durant près de cinq mois. La plupart de ses défenseurs furent passés au fil de l'épée, et les Maures perdirent sans retour cette place importante, qui fut remise à Alphonse.

Alméida et d'autres villes se soumirent ensuite aux croisés. La plupart des guerriers de Flandre, enrichis par le pillage de Lisbonne, restèrent en Portugal pour combattre les infidèles, et le nom de la cité de Villa-Verde rappelle encore aujourd'hui les croix vertes portées par les croisés flamands. Ils obtinrent des lois et des priviléges particuliers (2) et contribuèrent sans doute puissamment à faire connaître leur pays sur ces plages lointaines, et à étendre ses relations commerciales.

Après cet exploit, la flotte continua son voyage, traversa le détroit de Gibraltar, et arriva jusqu'en Palestine avec des renforts, dont les chrétiens avaient grand besoin (3). L'expédition

(1) Voy. une lettre d'Arnoul à Milon, évêque de Térouane, ap. Martene et Durand, *Ampliss. collectio*, I, p. 800.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 49. Il fallait une quinzaine de jours, au XIIIe siècle, pour se rendre des côtes de la Belgique en Portugal.

(3) Marchal, *Notice sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie*, dans les *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, tom. XI, p. 157.

de Louis VII et du comte de Flandre, entravée par la politique astucieuse des empereurs de Constantinople, et plus encore le désaccord qui existait entre les principaux chefs, s'était terminée par une campagne infructueuse contre Damas, l'ancienne capitale de la Syrie, protégée par les forces réunies des princes d'Alep et de Mossoul. Thierri d'Alsace, resté à Satalie avec Archambaud de Bourbon, s'embarqua pour l'Europe, et rentra dans ses États en 1150.

Pendant que des Belges combattaient en Angleterre sous Guillaume d'Ypres, et se rendaient avec Arnoul d'Arschot jusqu'en Asie, les rapports de leurs compatriotes avec l'Allemagne tendaient chaque jour à se multiplier. Adolphe II de Schaumburg envoya des émissaires dans les Pays-Bas en 1140, et détermina une foule de cultivateurs à émigrer dans le Holstein, qui avait été dépeuplé à la suite d'une longue et sanglante guerre (1). De nombreuses familles belges s'installèrent dans la ville de Kiel, où il existe encore une rue qui porte le nom de « rue flamande » *flamische Gasse* (2). On les retrouve aussi dans le Mecklembourg (3), et, selon Küster, dans le Brandenbourg.

La supériorité de leur industrie leur assurait partout un excellent accueil, et c'est bien plus à cette circonstance qu'à toute autre cause qu'il faut attribuer ces émigrations. En effet, nulle part les institutions n'étaient plus libérales, à cette époque, qu'en Belgique, où tout se réunissait pour contribuer au rapide essor de la prospérité nationale. La plupart de nos princes, tant au Nord qu'au Midi, avaient accordé des priviléges fort étendus à leurs sujets. Nous avons déjà parlé des keures flamandes; nous voyons, en 1152, Henri l'Aveugle, comte de Namur, confirmer tous les anciens droits des habitants de Floreffe. Ils étaient exempts de tonlieu dans toute sa terre, des chevauchées à l'étranger, de la main-morte, et de tout impôt ou exaction. Il leur était permis de recueillir du bois sec dans

(1) Helmold, *Chr. Slav.*, L, c. 55; Lindenbrog, p. 196. « Post hoc Adolphus comes, prius reædificato castro Zegeberg vocavit ad terram Holsatorum desolatam, de Flandria, Hollandia, Westphalia, Frisia, rurales..... »

(2) Hoche, *Historische untersuchung über die niederlandischen Kolonien in Niederdeutschland.* Halle, 1791, p. 18.

(3) Helmold, *Chr. Slav.*, c. 88.

la forêt de Marlagne, à charge d'une redevance annuelle : ceux qui cultivaient leurs terres avec leurs propres chariots payaient 2 sols, tandis que les gens de métiers, tels que les drapiers, les tanneurs et les tailleurs étaient taxés à douze deniers (1).

Une grande source de richesses pour l'Écosse, écrit l'un des meilleurs historiens de ce pays (2), fut l'arrivée, vers le XIIe siècle, des marchands flamands. Le « Firth of Forth » était fréquemment couvert de barques, montées par des marins écossais, anglais et belges, qui venaient y pêcher le hareng non loin de l'île de May (3). L'état des affaires dans la Grande-Bretagne, où l'on se préparait à expulser les routiers brabançons, allait bientôt donner une nouvelle activité à ces relations.

Le roi Étienne, qui avait eu une entrevue solennelle à Douvres, en mars 1153, avec Thierri d'Alsace, mourut un an après, laissant la couronne à Henri d'Anjou, premier monarque de la dynastie des Plantagenêts. L'avénement de ce prince, contre lequel les auxiliaires étrangers avaient constamment combattus, excita vivement les craintes de ces derniers, en remplissant d'espérance les représentants des anciennes familles anglo-saxonnes. L'attente ne fut pas longue, car le nouveau roi se hâta de rassembler ses conseillers, et ordonna à tous les Flamands qui ne se livraient point au négoce de quitter ses états. Il réunit à son domaine les châteaux et les terres qui leur avaient été donnés en fief, et ordonna la destruction de toutes les forteresses qu'ils avaient fait édifier (4). Ce fut alors que Guillaume d'Ypres, devenu vieux et aveugle, revint en Flandre avec l'assentiment de Thierri d'Alsace, pour y mourir bientôt après au château de Loo, après s'être vu accablé d'injures et de malédictions par ceux là mêmes qui tremblaient jadis devant lui (5). Guillaume d'Alost, autre chef belge, fut également privé

(1) Galliot, *Hist. de Namur*, tom. V, p. 327. Les habitants de Namur avaient les mêmes priviléges, ainsi que ceux de Jamogne.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II, p. 181.

(3) Voir un MS. de la bibl. du musée brit., *Bibl. Cotton. Titus a XIX*, fol. 78 B ; Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 325.

(4) Guillelm. Neubrig., l. II, c. 1, 2 ; *Chon. Norm. anno* 1154 *in Hist. Norm. Script. antiq. Lut.* Paris, 1619.

(5) Fitz Steph, p. 13, édit. Sparke, qui l'appelle « that insupportable burthen, » *violentus Cantii incubator.*

de ses possessions, qui passèrent à Étienne d'Albermarle (1). La plupart de leurs compagnons d'armes ne retournèrent pas cependant dans leur patrie, et se retirèrent en Écosse et dans le pays de Galles, où ils furent favorablement accueillis (2).

Deux ans après, Henri II se trouvait à Rouen, lorsque le comte de Flandre y arriva pour renouveler son alliance avec lui, et lui annoncer qu'il allait entreprendre un troisième voyage en Orient. En effet, Thierri ne tarda pas à s'embarquer, et son arrivée au port de Beyrouth rendit l'espoir aux chrétiens de Jérusalem. Thierri et le roi Baudouin, après s'être emparés des forteresses d'Harene et de Césarée, allèrent combattre les Sarrasins dans les principautés d'Antioche et de Tripoli. L'émir Nour-Eddin avait profité de leur éloignement pour menacer la cité sainte, quand Baudouin et Thierri parvinrent à l'atteindre dans la plaine de Tibériade, et y remportèrent une éclatante victoire.

Pendant que le vieux comte s'illustrait dans le Midi, son fils, Philippe d'Alsace, défendait avec fermeté, contre les Hollandais, les intérêts du commerce belge. Florent, comte de Hollande, avait reçu à titre de fief, de l'empereur Frédéric, le privilége de lever un droit de navigation à Gheersvliet, dans le pays de Putten, sur tous les navires qui circulaient sur la Vieille-Meuse. Florent, non content des bénéfices qu'il réalisait, augmenta arbitrairement cet impôt, et extorqua des sommes considérables aux négociants flamands, dont les rapports avec l'Allemagne et les pays du Nord ne tardèrent pas à souffrir. Comme les Hollandais se refusaient à toute concession, Philippe d'Alsace leur déclara la guerre en 1157, et bientôt de nombreux vaisseaux, équipés dans les ports de Flandre, cinglèrent vers les bouches de la Meuse, tandis qu'une armée flamande pénétrait dans le pays de Waes. Philippe, qui s'était mis à la tête de ses troupes battit Thierri de Beveren, qui cherchait à défendre ce district, brûla son château, et après avoir vaincu ses ennemis, rentra en Flandre chargé de butin et suivi d'une multitude de captifs.

Thierri d'Alsace, que son mariage avec Sibylle d'Anjou, fille

(1) Hearne, *Liber niger Scaccarii*, vol. II, fol. 423.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II, p. 181; Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre*, tom. II.

d'un roi de Jérusalem, rattachait aux chrétiens orientaux, abandonnait entièrement les soins du gouvernement à son fils. Il venait à peine de revoir la Flandre, lorsqu'il apprit la mort de Baudouin de Jérusalem, et les périls qui menaçaient le successeur de celui-ci. L'âge n'avait pas amorti son ardeur guerrière, aussi se remit-il immédiatement en route pour la Palestine, accompagné cette fois de la comtesse Sybille, et d'une multitude de pèlerins, tant de Flandre que de Lorraine. Les efforts du vaillant prince flamand ne réussirent pas cependant à relever la fortune chancelante des chrétiens; les plus intrépides d'entre les défenseurs du Saint-Sépulcre, Bohémond III, Raimond de Tripoli et Gui de Lusignan furent faits prisonniers par Nour-Eddin, et Thierri reprit tristement le chemin de ses états, laissant sa femme, Sibylle d'Anjou, dans un monastère de Béthanie, où elle passa les dernières années de son existence dans la prière et la méditation. Le vieux comte lui-même ne devait pas survivre longtemps à tous ces désastres, et mourut à Gravelines, le 17 janvier 1168, après avoir administré la Flandre pendant près de quarante ans.

Le règne de Thierri d'Alsace, qui avait commencé durant une guerre civile, comprend une des périodes les plus remarquables de l'histoire des Belges. Imbu des traditions de l'ancienne maison de Flandre, qui avaient été abandonnées par Charles de Danemark et Guillaume Cliton, Thierri avait favorisé de tout son pouvoir le développement des villes, aux dépens des grandes familles féodales. Il proclama la liberté flamande, affranchit les serfs de la châtellénie de Bruges, releva la gilde proscrite, et rétablit partout l'ancien droit des peuples francs. Le principe de solidarité se substituait peu à peu au sauvage égoïsme de la société barbare, rapprochait les groupes épars, et les unissait par la communauté d'origine, les affections et les intérêts :

« Dans la gilde se trouvent douze juges élus qui ont juré que « dans leurs jugements ils ne distingueront point entre le riche « et le pauvre, celui qui est noble ou celui qui ne l'est point, « leur parent ou l'étranger. Tous ceux qui appartiennent à la « gilde ont juré également que chacun d'eux aidera son frère « en ce qui est utile et honnête. »

Ces associations offraient de tels avantages, qu'elles furent non seulement adoptées par les bourgeois d'une même cité, mais qu'elles se subdivisèrent même de manière à représenter les diverses classes de la communauté. En effet, les juges dont nous venons de parler, *selecti judices*, *choremanni*, étaient presque toujours des hommes riches et influents, tandis que les gens de métier se voyaient exclus de toutes les fonctions publiques. Ces derniers prétendirent également sauvegarder leurs intérêts, et se donnèrent des chefs ou doyens, qu'ils chargèrent de prendre la parole au nom de tous, de vider les différends qui s'élevaient entre les membres de la corporation, et de surveiller l'exécution des règlements adoptés pour le bien commun. Les liens qui unissaient les gens de métier ne reçurent la sanction de l'autorité qu'à une époque postérieure, mais on ne peut douter qu'il existait déjà, sous Thierri d'Alsace, une entente parfaitement établie entre les ouvriers de certaines villes manufacturières, car De Meyer nous rapporte que les tisserands de laine, les poissonniers et les bouchers se révoltèrent à Gand, en 1164, et qu'il ne fallut rien moins que l'intervention du comte pour rétablir l'ordre (1). Il est probable qu'ils avaient eu à se plaindre des échevins, auxquels la police de la cité était confiée.

Si nous passons des institutions politiques à l'examen de la situation matérielle du pays, nous avons à constater un progrès non moins sensible. Philippe d'Alsace, en faisant hommage à Frédéric Barberousse, durant la vie de son père, obtint pour les Flamands la liberté d'aller et de venir par tout le territoire de l'empire (2). Comme conséquence de ces concessions, les communications d'une ville à l'autre, à l'intérieur, tendaient rapidement à s'améliorer. Dès 1166, il existait une navigation active entre Ypres et Schipdaele, l'un des faubourgs de Bruges, par l'Iperleet, avec station intermédiaire à Dixmude. La ville d'Ypres y obtint en cette année un droit de tonlieu, sans doute en indemnité de ses dépenses pour l'amélioration de ce cours

(1) Meyer, *Ann. rerum Flandric.*; Gramaye, *Antiquitates Comit. Flandriæ*, l. I, c. 26.

(2) Dom Bouquet, *Recueil des hist. de Fr.*, tom. XIII, p. 278.

d'eau (1). L'abbé de St-Bertin accorde une charte communale à la ville de Poperinghe, en 1160; quelques années plus tard Nieuport s'élève à son tour au rang de cité, sur les ruines de Lombardzyde, et Philippe d'Alsace la met à l'abri d'un coup de main en la faisant fortifier avec soin. Les priviléges accordés aux communes, ainsi que les tarifs de tonlieu, nous présentent déjà, au XIIe siècle, de curieux détails sur l'histoire du commerce (2).

Le Brabant, dont la prospérité avait été retardée par les guerres que ses ducs étaient obligés de soutenir contre leurs puissants vassaux, suivait la Flandre dans la voie de la civilisation. On battait monnaie à Louvain en 1150, car dans un acte de cette année il est question d'une monnaie de Louvain (3). Cette cité, qui avait obtenu les droits de ville vers la fin du XIe siècle, fut entourée de murs en 1165. L'ancienne enceinte, dont il subsiste encore des restes, était construite en pierres de taille, flanquée de tours nombreuses, et avait environ 3/4 de lieue de périmètre (4).

Baudouin III, comte de Hainaut, avait également profité de l'exemple de ses voisins, et la ville de Mons lui dut, en 1140, un premier agrandissement.

Tandis que Thierri d'Alsace se mourait à Gravelines, son successeur terminait glorieusement une nouvelle campagne contre les Hollandais. Les débats au sujet du tonlieu de Gheersvliet avaient recommencé peu de temps après la quatrième croisade du vieux comte de Flandre, et cette fois une flotte de 700 navires quitta le rivage belge (5), pour aller bloquer les ports ennemis. Les hommes d'armes de Philippe d'Alsace étaient soutenus par Godefroid de Louvain et par Mathieu de

(1) Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 187; Lambin, *Liste chronologique de chartes*, en flamand, p. 1.

(2) Le tarif en usage à Nieuport a été imprimé à la suite des coutumes de cette ville, éditées à Gand, un vol. in-8°, 1777. Voy. p. 71.

(3) Piot, *Hist. de Louvain*, 1re partie, p. 111.

(4) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 447.

(5) Van Griethuizen, *Notice sur la navigation dans les temps reculés*, dans les *Ann. de l'acad. d'archéol. de Belgique*, tom VI, p. 257.

Boulogne. Le comte de Hollande avait commencé le siége d'Arnsteim, qu'il pressait vivement, lorsque les milices flamandes vinrent lui présenter le combat. Après une sanglante mêlée, qui se prolongea durant sept heures, et qui coûta plus de 7,000 hommes aux Hollandais, leur comte Florent et quatre cents de ses chevaliers tombèrent au pouvoir des alliés. Florent fut conduit à Bruges et enfermé dans le couvent de Saint-Donat, d'où il ne sortit que le 1er février 1167, après avoir signé un traité fort avantageux pour la Flandre.

Le comte de Hollande renonçait à toute prétention sur le pays de Waes, et consentait à partager, avec Philippe d'Alsace et ses successeurs, la suzeraineté des îles situées entre l'Escaut et Hedenzee. Les marchands flamands étaient admis à circuler librement dans toute la Hollande, et pouvaient exiger la restitution de leurs biens, dans le cas où ils leur seraient enlevés par violence. Il était défendu de les arrêter pour dettes s'ils déclaraient sous serment ne pas les avoir contractées, et leurs créanciers n'avaient d'autres ressources, dans ces circonstances, que de les poursuivre en Flandre, devant les juges ordinaires. Il fut également convenu que le comte Florent fournirait mille ouvriers instruits dans l'art de construire des digues, afin qu'ils exécutassent les travaux nécessaires pour préserver la ville de Bruges et son territoire des invasions de la mer.

Les Hollandais exécutèrent fidèlement ces conventions. Des terrassiers de Zélande ne tardèrent pas à arriver, construisirent leurs habitations à Houtsdamme, et établirent des digues qui s'étendaient de cette dernière localité à Lammens-Vliet et Rodenbourg. Ce territoire ayant été mis à l'abri des inondations, sa situation favorable y attira des colons, qui s'y virent bientôt suivis par des marchands. Il ne fallut pas plus de trois ans pour y créer une ville importante, dont le port large et spacieux devint en peu de temps le centre d'une extrême animation. Un canal assez large établit les communications de la nouvelle cité avec la ville de Bruges, et Philippe d'Alsace lui accorda d'amples priviléges, affranchissant ses habitants des droits de passage et de tonlieu dans toute la Flandre.

Telle fut l'origine de la ville de Damme, dont la prospérité et

les richesses devaient faire un jour l'envie de toutes les nations voisines, et qui, après avoir été l'entrepôt de l'Europe, était condamnée à retomber dans l'oubli, et à redescendre au rang d'un obscur village, perdu au milieu des terres, dans les vertes prairies qui s'étendent au pied des dunes sablonneuses de la mer du Nord.

CHAPITRE IX

Puissance du roi d'Angleterre. — Révolte de Henri au Court-Mantel. — Les mercenaires brabançons. — Leicester et ses Flamands. — Armement naval à Gravelines. — Succès de Henri II. — Paix entre l'Angleterre et la Flandre. — Introduction de la culture du lin et du chanvre dans la Grande-Bretagne par les Belges. — Règlement maritime de Henri II. — Commerce avec l'Allemagne. — Notes sur Binche, Ath et Alost. — Philippe d'Alsace en Palestine. — Guerre avec la France. — Une flotte flamande en Portugal. — Démêlés avec Philippe Auguste. — Troubles à Liége. — Nouvelle expédition en Portugal. — Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste. — De la construction navale au moyen âge. — Prise de Saint-Jean d'Acre. — État des affaires en Belgique. — Des lois maritimes, dites d'Oléron.

Henri II, en succédant à Étienne de Blois sur le trône d'Angleterre, était devenu le souverain le plus puissant de l'Europe. Il commandait non seulement aux populations anglo-saxonnes, mais son mariage avec Éléonore d'Aquitaine l'avait rendu maître de toute la Gaule occidentale, de l'embouchure de la Somme à celle de l'Adour. Après avoir ordonné l'expulsion des auxiliaires flamands de son prédécesseur, il revint sur sa détermination, et résolut de réorganiser cette vaillante milice, qui avait été si utile à ses ennemis. Plein de ce projet, il convoqua ses barons en assemblée générale à Poitiers, et leur offrit de les exempter du service militaire, moyennant le paiement de soixante sous angevins par fief de haubert. Cette sug-

gestion reçut un accueil favorable, et Henri employa le produit de cette taxe, appelée *escuage* (scutagium, de scutum, écu, bouclier), à lever des corps nombreux de Brabançons, avec lesquels il alla faire la guerre au comte de Toulouse.

S'il faut en croire Fitz-Stephen, la ville de Londres présentait dès lors un aspect des plus animés. La foule se pressait déjà dans ses rues étroites, formées de maisons en bois, entre lesquelles s'élevaient de distance en distance les habitations plus massives des prélats et des gentilshommes. Ses citoyens jouissaient du titre de « barons » par lequel on les distinguait des bourgeois des communes voisines, moins riches et moins prospères. L'écrivain que nous venons de citer nous apprend qu'on y importait des épices, de l'or, des pierres précieuses venant d'Égypte, des draperies pourpres apportées des Indes, de l'huile de palme de Bagdad, des pelleteries de Norwége et de Russie, des armes de la Scythie et des vins de France. Ce dernier commerce était, en grande partie, entre les mains des Belges, qui venaient s'approvisionner de laines aux marchés anglais (1).

L'influence prépondérante de Henri II, un moment compromise par la lutte qu'il soutint contre Thomas Becket, l'ambitieux archevêque de Canterbury, semblait préparer la ruine de la monarchie française, lorsqu'une nouvelle guerre civile vint rendre l'espoir aux ennemis des Plantagenêts. Henri au Court-Mantel, l'aîné des fils du roi, excité par sa mère, Éléonore d'Aquitaine, et par Louis VII roi de France, réclama du vivant de son père la cession de la Grande-Bretagne, ou celle des seigneuries de Normandie et d'Anjou.

Ses prétentions ayant été repoussées, le prince leva l'étendard de la révolte, et se vit bientôt soutenu par des troupes françaises, écossaises et flamandes. Il s'était assuré l'appui de Philippe d'Alsace, à peine de retour d'un voyage à Saint-Jacques en Galice, en lui promettant le comté de Kent, un revenu annuel de mille livres, et l'investiture des fiefs de Douvres et de Rochester (2). Philippe d'Alsace avait d'ailleurs des

(1) *Steph. Vita Thomæ Cant.*
(2) Camden, *Britannia*, vol. I, p. 223.

motifs d'animosité contre le roi d'Angleterre, qui avait dépouillé Mathieu de Boulogne, un des membres de la maison de Flandre, des riches domaines qui lui avaient été concédés précédemment. Ce dernier, sans attendre le commencement des hostilités, avait équipé une flotte de six cents vaisseaux, à bord desquels se trouvaient un grand nombre de Flamands (1), pour faire une descente sur les côtes britanniques, mais s'était vu forcé d'abandonner son entreprise, sans renoncer cependant à ses droits.

Henri II, menacé de tous côtés, fit appel à ses mercenaires brabançons (2), qui seuls pouvaient le sauver. Déjà les Écossais attaquaient l'Angleterre, et le roi de France dirigeait ses forces vers la Normandie. Le comte de Flandre pénétra dans la même province, à la tête d'un contingent belge, suivi par Mathieu de Boulogne et une foule de chevaliers. Ils firent ensemble le siége du château d'Aumale, qu'ils prirent en peu de temps, puis ayant rejoint le jeune Plantagenêt, ils allèrent investir Driencourt, dont ils se rendirent maîtres par trahison. Quelques jours après, sur la route d'Arques, Mathieu de Boulogne rendait le dernier soupir, frappé d'un coup de flèche. Philippe d'Alsace, désolé de la perte qu'il venait de faire, se rendit à Paris, et jura devant le roi et toute sa cour qu'il aborderait bientôt sur le sol anglais.

Les efforts des confédérés n'avaient pas été couronnés de succès. Henri II, entouré de ses Brabançons, soutenait vaillamment la lutte, et déployait une énergie peu commune. Il avait repoussé les bandes françaises et châtié les Bretons soulevés, lorsque l'état des affaires de l'autre côté du détroit réveilla toutes ses inquiétudes.

Le comte de Leicester, qui soutenait les prétentions du prince royal, s'était rendu en Flandre en 1173, et y avait enrôlé de nombreux aventuriers, que la mort de Mathieu de Boulogne laissait sans chef. Débarquant à Walton, dans le comté de Suffolk, au milieu de son armée flamande, il avait opéré sa jonction avec d'autres insurgés, commandés par Hugues Bigot, et

(1) *Gervas. chron. anno* 1167.

(2) « Stipendiarias Brabantionem copias, quas « rutes » vocant. » Guill. Neubrig.

ravageait tout le pays. La famille des Bigot possédait à cette époque, non loin de l'embouchure de l'Ore, un magnifique château, protégé par des remparts, des fossés, et des murailles extrêmement épaisses, dominées par treize tours (1). Ce manoir servit durant quelque temps de quartier général aux Flamands, qui s'emparèrent bientôt de Norwich. Repoussés devant Donewich, ils réparèrent ce revers en enlevant, après quatre jours de siége, le fort d'Hagueneth, défendu par Ranulphe de Broc, l'un des adversaires les plus ardents de Thomas Becket. Ce triomphe augmenta la confiance des révoltés, et tandis que leur chef Robert aux Blanches Mains, hésitait à poursuivre ses plans de campagne, les auxiliaires belges demandèrent à grands cris à marcher sur la ville de Leicester :

> Nus n'eismes pas en cest païs venuz pur sujorner
> Mes pur lu rei détruire, Henri le vielz guerrier,
> E pur aver sa leine dunt avum desirier (2)!....

« Nous ne sommes pas venus ici pour y demeurer, disaient-« ils, mais pour ruiner Henri, le vieux roi guerrier : nous « avons besoin des laines d'Angleterre! »

Ces quelques mots résument, d'une manière aussi brève qu'énergique, la situation réelle des affaires. Nos ancêtres, en allant guerroyer à l'étranger, combattaient en réalité pour étendre leurs relations commerciales et industrielles. Ainsi que les Vénitiens et les Génois, qui ne prêtaient leurs flottes aux princes orientaux qu'en échange de concessions nouvelles, les routiers offraient d'une main leurs armes, et recevaient de l'autre des sauf-conduits et des priviléges : leur aide était à ce prix.

Les confédérés s'étaient déjà mis en route, lorsque l'approche de Henri II, qui avait quitté la France pour défendre son royaume, les força à rétrograder jusqu'à Fremingham. Un combat était cependant inévitable, et bientôt les deux armées se rencontrèrent, au centre d'une plaine marécageuse, non loin de Forneham. Les Flamands y essuyèrent une terrible défaite, et près de dix mille d'entre eux périrent sur le champ de bataille,

(1) Camden, *Britannia*, tom. I, p. 75.
(2) *Chron.* de Jordan Fantosme, p. 570, V, 994 et suiv.

ou furent assommés par les paysans anglo-saxons après la déroute (1). Un grand nombre de prisonniers, délivrés de captivité à la suite d'une trêve, traversèrent pendant l'hiver suivant le comté de Kent, pour retourner dans leur patrie. Ils avaient été contraints de jurer qu'ils ne porteraient plus les armes contre Henri II.

La guerre recommença en 1174. Dès le printemps, le roi de France et le comte de Flandre se remirent en campagne. Tandis que les barons français se dirigeaient vers les bords de la Seine, Philippe préparait un armement à Gravelines. Henri II se trouvait alors en Normandie, et ses ennemis résolurent de faire une nouvelle diversion en Angleterre, afin d'obliger le roi à quitter les provinces en deçà de la mer. Ce fut le comte de Flandre qui reçut cette mission : 318 chevaliers, choisis par Philippe dans la multitude de ses hommes d'armes, abordèrent dans ce but à Arewell, et leurs rangs se grossirent bientôt d'une foule de mécontents. En outre, une flotte flamande mit à la voile vers les côtes du Nord, pour soutenir l'insurrection de l'évêque de Dunhelm, tandis que les Écossais commençaient le siége de Carlisle.

Le roi d'Angleterre, en présence d'une telle coalition, ne pouvait guère compter que sur ses vingt mille mercenaires brabançons, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, aussi farouches qu'intraitables, mais plus braves et mieux exercés qu'aucune troupe de l'époque. Il s'embarqua avec eux, amenant avec lui son prisonnier, le comte de Leicester. Philippe d'Alsace, espérant profiter de son absence, se rendit à marches forcées sous les murs de Rouen, où l'attendait Louis VII. Au moment où tout semblait présager la ruine de Henri II, le bruit de ses succès fit tomber les armes des mains de ses ennemis.

Il était arrivé, le 10 juillet, au port de Southampton, et

(1) Mult fussent prudhume li Flameng, si Deus lur fust aïe,
Mès il ne l'aveient deservi pur lur grant roberie :
Ni aveit el païs, ne vilain, ne corbel
N'alast Flamens destruire a furke e a fleel.
(*Chron.* de Jordan Fantosme, p. 573.)

Voy. aussi les *Memorials of Ipswich*, p. 65.

s'était dirigé immédiatement sur Canterbury, où il avait fait acte de pénitence sur le tombeau de Thomas Becket. Cet acte d'humilité était à peine accompli, qu'une grande bataille se livrait à Alnwick, dans le Northumberland, et se terminait par le triomphe des troupes royales (1). Le roi d'Écosse y fut fait prisonnier, et l'évêque Hugues, en apprenant l'issue de la lutte, fit rembarquer les Flamands qu'il avait sous ses ordres, après leur avoir compté quarante jours de solde.

L'expédition d'Angleterre ayant avorté, les coalisés évacuèrent le territoire normand, et Louis VII, fatigué de tant d'efforts inutiles, traita pour lui et pour ses alliés avec le monarque anglais : le jeune Henri se réconcilia avec son père, et Philippe d'Alsace obtint une pension de mille marcs d'argent.

Les Flamands, obligés de renoncer à leurs espérances de conquête, n'en laissèrent pas moins dans la Grande Bretagne de nouvelles traces de leur séjour. Les populations anglo-saxonnes leur doivent l'introduction de la culture du lin et du chanvre, dont il est fait mention pour la première fois en 1175, dans un acte du conseil de Westminster, parmi les objets soumis à la dîme (2). Nous ajouterons, avant de quitter l'Angleterre, qu'il nous reste des lettres de Henri II par lesquelles il règle l'exercice du droit d'épave, en cas de désastre maritime sur les côtes de son royaume. Il y déclare renoncer à tous droits sur la cargaison s'il reste un être vivant à bord du navire naufragé ; dans le cas contraire, l'armateur ne peut exercer aucune action en recouvrement de ses biens, qui sont dévolus à la couronne.

Philippe d'Alsace, dont les possessions s'étaient augmentées du Vermandois, et qui avait marié sa sœur au comte de Hainaut, Baudouin V, conclut un traité commercial, en 1173, avec l'empereur Frédéric, dans l'intérêt des marchands flamands. Frédéric accorda le droit à ceux-ci de se rendre à deux foires annuelles sur eau, à Duisbourg, l'une commençant le 24 août, l'autre le quatrième dimanche de carême; ils obtinrent aussi l'entrée des deux marchés périodiques tenus à Aix-la-Chapelle,

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre,* tom. II ; Nic. Triveti, *Annales*, p. 73; *Chron.* de Jordan Fantosme, p. 533, V, 66 et suiv.; *Gervas. Chron. ann.* 1174.

(2) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 348.

le 1er juin et le 1er octobre de chaque année. De plus, l'empereur promit de faire battre monnaie dans ces deux villes, à condition qu'elle obtienne cours légal en Flandre. Il fixa les règles de procédure à suivre en cas de contestation entre les négociants belges et allemands, défendit de soumettre les premiers au duel judiciaire (1), et leur accorda un sauf-conduit général pour circuler dans tout l'empire. Les habitants de Cologne ayant contesté aux Gantois le droit de remonter le Rhin en amont de leur ville, à laquelle ils prétendaient assurer un droit d'étape, l'archevêque de Cologne prononça entre les parties, à la prière de l'empereur et du comte de Flandre, et décida en faveur des Gantois (2).

Les communes continuaient à se multiplier en Belgique. Baudouin IV, comte de Hainaut, avait édifié les villes de Binche et d'Ath (3), et Philippe d'Alsace abolit la servitude à Alost, en 1174. Cette dernière seigneurie avait passé sous la souveraineté immédiate de la maison de Flandre, après le décès du dernier comte, Thierri d'Alost. Les princes flamands, comme détenteurs de ce fief, devinrent avoués de Cambrai, titre qui leur assura de grands revenus, par la perception d'un droit de gavenne.

La guerre terminée, Philippe d'Alsace voulut suivre l'exemple de son père, et s'illustrer à son tour par quelques brillants exploits contre les infidèles. Pour se préparer dignement à son expédition d'outre-mer, il se rendit, vers la mi-janvier 1177, au tombeau de saint Thomas de Canterbury, où le roi d'Angleterre vint le trouver, et lui remit cinq cents marcs d'argent pour les frais du voyage. Le comte s'embarqua ensuite pour la Flandre, institua Baudouin de Hainaut et sa femme ses héritiers naturels, et leur assura par serment sa succession (4).

(1) Les épreuves du fer ardent et de l'eau, ainsi que le duel judiciaire, furent abolis de bonne heure en Flandre. Nous voyons, par un acte de Baudouin VII, que ces usages avaient été supprimés à Ypres dès le 15 septembre 1116.

(2) Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, tom. II, pièces justif., n° VII.

(3) De Boussu, *Hist. de la ville d'Ath*; Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, tom. II, p. 468.

(4) Gilb. Mont., *Chron. ap. J. de G.*, XII, 228.

Philippe se mit enfin en route pour la Palestine avec un nombreux cortége, et aborda au port d'Acre vers le 1er août (1). Après avoir été reçu avec beaucoup d'honneurs par Baudouin de Jérusalem, il entreprit le siége d'Harem, dans la principauté d'Antioche, avec le prince Bohémond et le comte de Tripoli. Il se rendit ensuite dans la ville sainte, y célébra les fêtes de Pâques, puis il alla rejoindre les vaisseaux qu'il avait fait équiper au port de Laodicée, pour retourner dans son pays.

Le comte était revenu en Flandre dès le mois d'octobre 1178. Ce prince actif et intelligent avait eu hâte de quitter la Palestine, car il pressentait qu'un grand rôle politique lui était réservé en France, et il ne voulait pas s'exposer par son éloignement à y faire défaut. L'enthousiasme religieux n'avait plus d'ailleurs, au moins en Flandre, cette ferveur ardente qui transportait autrefois toutes les âmes : Guillaume d'Utenhove, le Rabelais flamand, travaillait déjà à son roman du Renard, fine et profonde satire, œuvre d'analyse et de doute, protestation éloquente contre tous les abus du moyen âge (2).

Le roi de France, Louis VII, dont la santé était fort précaire, songeait depuis longtemps à donner un protecteur à son fils Philippe, et, au moment de mourir, il confia la tutelle du jeune prince à Philippe d'Alsace. Ce dernier, pour accroître l'influence que lui assurait déjà une telle charge, négocia le mariage de son pupille avec Isabelle, fille de Baudouin de Hainaut, contre le vœu du comte Baudouin lui-même. Cette alliance, malgré tout ce qu'elle avait d'honorable pour sa maison, lésait en réalité les intérêts de ce prince, qui ne voyait qu'avec peine le démembrement d'un état auquel il était appelé à succéder. Philippe abandonna en effet au roi de France, à l'occasion de cette union, les villes d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire, d'Hesdin, de Bapaume, et tout le pays au delà du Fossé-Neuf, c'est à dire toute la province d'Artois, en stipulant qu'au cas où Isabelle n'aurait point d'enfant mâle ces terres retourneraient à Baudouin son

(1) Guill. de Tyr, l. XXI, p. 1005.

(2) *Reinaert de Vos, naer de oudste beryming*, door J. F. Willems. Eecloo, drukkery van A. B. van Han en zoon, 1834. Voyez aussi un article de M. d'Hulster, dans le *Messager des sciences et des arts*. Gand, 1834, tom. II, p. 387; Ch. Potvin, *Le roman du Renard*, trad. en vers sur les textes originaux.

frère, et que si celui-ci à son tour mourait sans postérité, elles seraient réunies de nouveau au comté de Flandre (1).

Philippe d'Alsace, qui espérait régner au nom du roi, ne tarda pas à recueillir lui-même les fruits amers de sa politique anti-nationale. Il se brouilla bientôt avec son suzerain, quitta la cour, emmenant la reine sa nièce, et pactisa avec ses anciens adversaires pour susciter des embarras au monarque français. Après une guerre assez longue, durant laquelle les bandes flamandes ravagèrent les territoires de Châlons et de Senlis, Henri II interposa sa médiation entre les belligérants. Le comte de Flandre remit l'Amiénois au roi, garda viagèrement le reste des États de Vermandois, et confirma la promesse d'une partie de son propre héritage, l'Artois, à la reine Isabelle.

Il avait conçu le projet, dans son dépit contre le comte de Hainaut, de se marier lui-même, et de priver celui-ci de sa succession. Il demanda en effet la main d'une princesse de Portugal, et envoya une flotte flamande à sa fiancée pour lui servir d'escorte. Un historien anglais du XIIIe siècle, Raoul de Diceto, nous rapporte à ce propos que le roi de Portugal chargea les navires envoyés de Flandre d'une quantité de marchandises de grande valeur, à savoir d'or, d'habits en draps d'or ou ornés de riches broderies, de pierres précieuses, d'étoffes de soie et de vivres en abondance (2). L'industrie de la soierie était déjà si prospère dans la péninsule ibérique, que le célèbre géographe Edrisi, qui la parcourait vers ce temps, fait remarquer qu'il existait alors, dans le seul territoire de Jaen, trois mille villages où l'on élevait des vers à soie (3).

Ce mariage amena de nouveaux débats entre le roi de France et son ancien tuteur. Philippe-Auguste craignait que le comte ne voulut transmettre, aux enfants qu'il aurait de sa seconde femme, la portion des États flamands qu'il avait promis à la reine sa nièce, ainsi que le Vermandois. Il réclama donc immédiatement ces domaines, qui lui furent refusés avec hauteur par

(1) Gilb. Mont., *Chron. ap. J. de G.*, XII, 238.

(2) *Ymagines historiarum, Ant. Radulfo de Diceto, sub ann.* 1184, *Hist. Angliæ, Script.*, X, tom. I, col. 623, lin. 35.

(3) *Géogr.* d'Edrisi, trad. de l'arabe en français... par M. Amédée Jaubert, tom. II, p. 50.

Philippe d'Alsace, dont les vassaux reçurent l'ordre de se préparer à la guerre :

« La commune de Gand, s'écrie le panégyriste de Philippe-Auguste, orgueilleuse de ses maisons fortifiées par des tours, de ses trésors et de sa population, équipa vingt mille hommes habiles à manier les armes; Ypres, ville célèbre par ses ateliers de teinture, leva deux légions. Bruges, où l'on fabrique des chausses pour couvrir les jambes des puissants seigneurs, Bruges riche de ses prés, de ses champs fertiles et du port qui l'avoisine, seconda non moins énergiquement le prince. Les Isengrins et les Blavotins oublient leurs querelles, et les fureurs intestines qui les divisent et les déchirent tour à tour ne les empêchent pas de rester fidèles à leurs serments, et de se précipiter à la guerre. La Flandre entière lança spontanément au combat ses belliqueux enfants, car ils détestaient en secret les Français. »

Le poète chroniqueur nous présente ensuite un brillant tableau de la contrée dont il vient de nous dépeindre le trouble et l'agitation.

« La Flandre, ajoute-t-il, abonde en productions variées et en toutes sortes de biens. Sa population, fatale à elle-même par ses divisions, est facile, expansive, sobre pour la nourriture et la boisson. Ses champs l'enrichissent de grains, ses navires de marchandises, ses troupeaux de lait, et l'océan de poissons.... »

Nous ne suivrons pas Philippe d'Alsace, le « roi des communes » au milieu de toutes les péripéties de cette lutte, durant laquelle il s'avança jusqu'à quelques lieues de Paris. La paix se fit en 1185, à des conditions assez favorables au roi de France, grâce à l'intercession du monarque anglais et du cardinal-évêque d'Albano. Le comté d'Amiens fut réuni à la couronne avec une partie du Vermandois, tandis que Philippe d'Alsace se réservait la possession, sa vie durant, de Saint-Quentin et de Péronne.

Durant la même année, des troubles éclataient dans la ville de Liége, au sujet de la perception du droit de *fermeté*, sorte d'impôt établi pour subvenir aux frais de réparation des murs, des fossés et des portes qui fermaient la ville. On levait dans ce

but une taxe sur les voitures, que les nobles essayèrent de remplacer par un impôt sur les vivres. Cette mesure excita le plus vif mécontentement, et l'évêque et son clergé se virent obligés de se retirer à Huy, où ils demeurèrent durant près de deux ans. La querelle se termina par une espèce de concordat, dit « des clercs » qui fut conclu au mois d'août 1187.

L'impôt sur les vivres fut aboli, et on le remplaça par une taxe sur la bière. Douze délégués pris par moitié parmi les chanoines et les bourgeois, furent chargés d'en surveiller la perception (1).

Philippe-Auguste, qui comprenait le secret de la puissance de son antagoniste, favorisa beaucoup les progrès de la classe bourgeoise. Il octroya, en 1187, une charte de commune à la ville de Tournai, qui appartenait alors à la France. Cet acte est remarquable par ses dispositions pénales, où l'on retrouve encore toute la rudesse de l'ancien droit germanique (2). Le comte de Flandre, dont le roi suivait l'exemple, accordait la même année à ses sujets la permission de creuser un canal vers Poperingue (3).

Les princes chrétiens toujours en guerre entre eux, ajournèrent enfin leurs débats en présence d'un grand événement, dont le bruit retentit dans toute l'Europe comme un glas funèbre : la ville de Jérusalem venait de tomber au pouvoir des infidèles.

Les prédications éloquentes du cardinal d'Albano (4) et de Guillaume de Tyr, en réveillant l'esprit chevaleresque, décidèrent les rois de France et d'Angleterre, le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne et de Chartres à prendre la croix. Philippe d'Alsace se trouva prêt à agir avant les autres confédérés, et ayant réuni en Flandre une flottille de trente-sept navires de guerre (5), auxquels vinrent se joindre cinquante

(1) Dewez, *Hist. du pays de Liége*, tom. I, p. 131 et suiv.

(2) Pontrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, *Recueil des lettres et chartes*, p. 6. Voy. aussi les *Ordonnances des rois de France*, tom. XI, p. 262.

(3) Saint-Génois, *Monuments anciens*, p. 485.

(4) Il vint en Belgique et prêcha la guerre sainte dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

(5) Nous avons adopté la version de Meyer; la flotte ne se composait que de 27 navires d'après d'Oudegherst.

bâtiments danois et hollandais, il les envoya immédiatement en Orient, avec ordre de relâcher en Portugal. De nombreux chevaliers, sous le commandement de Jacques d'Avesnes, se joignirent aux marins flamands. On remarquait parmi eux le comte de Dreux et son frère Philippe, Hellin de Wauring, sénéchal de Flandre, et plusieurs autres puissants barons.

Après avoir passé quelque temps à Darmouth, sur les côtes d'Angleterre, une partie de l'escadre dont nous venons de parler vint jeter l'ancre, le 27 juin 1189, sous les murs de Lisbonne. Le roi don Sanche de Portugal, dont la maison avait déjà tant d'obligations aux Flamands, engagea les pèlerins belges et hollandais à prolonger leur séjour dans le pays, et à se joindre à lui pour enlever la ville de Sylva aux Musulmans (1). Il fut convenu que l'or et l'argent qu'on trouverait dans la place appartiendraient aux Croisés, et ceux-ci ne tardèrent pas à se mettre en campagne.

L'entreprise offrait des difficultés réelles, car les pèlerins ne pouvaient guère mettre en bataille au delà de 3,500 hommes, et la cité qu'il s'agissait d'attaquer renfermait près de 60,000 personnes en état de porter les armes. Cependant, dès le deuxième jour de leur arrivée, les guerriers d'Occident s'emparèrent d'un des faubourgs, au centre duquel se trouvait la seule fontaine que possédassent les assiégés. L'alcade des Maures voulait capituler, mais pendant que les autres chefs délibéraient encore, la ville fut prise d'assaut et presque tous les habitants furent égorgés; treize mille d'entre eux parvinrent néanmoins à s'échapper, et se retirèrent à Séville. La mosquée fut purifiée et devint une église, dont l'un des pèlerins de Flandre fut le premier évêque. Le bruit de cette victoire retentit jusqu'en Afrique; l'empereur de Maroc, voulant mettre un terme aux progrès des chrétiens, débarqua dans les Algarves. Un de ses émirs menaçait déjà Sylva, lorsque des vaisseaux anglais et flamands cinglèrent vers le rivage, et leurs forces réunies tinrent en échec les troupes marocaines, qui se dispersèrent, leur chef ayant été tué dans la mêlée.

(1) Marchal, *notice sur les relations commerciales des Flamands avec le port d'Alexandrie*, dans les *Bull. de l'Acad. de Brux.*, tom. XI.

Jacques d'Avesnes aborda vers le mois d'août 1189 près de Ptolémaïde, et conquit dans la guerre sainte une illustration qui rejaillit durant des siècles sur sa famille. A la bataille d'Antipatride, mutilé, haché par les Sarrasins, sur lesquels il avait chargé trois fois, il brandissait encore son épée du seul bras qui lui restât, excitant ses compagnons d'armes à ne pas abandonner la lutte, et à venger sa mort.

Tandis que les marins flamands parcouraient le littoral de la Méditerranée, le vieux roi d'Angleterre, Henri II, rendait le dernier soupir à Fontevrault, après de sanglants démêlés avec ses fils. Richard Cœur de Lion, son héritier, lui succéda sans opposition. Ce prince, que son caractère ardent et mobile prédestinait aux héroïques entreprises, activa immédiatement les préparatifs de son départ pour la Terre Sainte. Il leva la dîme saladine dans ses États, confia l'administration des affaires à la vieille reine Éléonore, et fit un traité d'alliance avec Philippe-Auguste.

Les deux rois se mirent enfin en marche, en 1190, et voyagèrent de compagnie jusqu'à Lyon, où ils se séparèrent : Philippe passa les Alpes pour aller s'embarquer à Gênes, et Richard se dirigea sur Marseille, sans attendre ses vassaux de Normandie et d'Aquitaine. Suivons ce dernier jusque dans l'ancienne colonie Phocéenne, où une flotte se trouvait à l'ancre, prête à le recevoir.

Cet armement se composait de treize grands vaisseaux, appelés *busses*, qui voguaient « avec de triples voiles; » on y comptait encore cinquante galères armées et cent bâtiments de transport. Il nous reste une ordonnance fort intéressante du roi Richard, par laquelle il règle les mesures disciplinaires à observer à bord de cette escadre, et qui mérite d'être étudiée comme un curieux monument du droit pénal à cette époque. Nous y lisons que celui qui avait tué un de ses compagnons, étant à bord, se voyait condamné à être précipité dans les flots avec sa victime. Le même forfait commis sur terre, entraînait un autre supplice, et dans ce cas le coupable était enseveli vivant avec le corps du défunt. Celui qui levait le couteau sur un homme de l'équipage, subissait l'amputation du poignet; les injures étaient compensées par des amendes, et le voleur

recevait de la poix bouillante sur la tête, après avoir été tondu publiquement par le bourreau (1).

L'examen de ce code maritime, dont la sévérité nous paraît si grande aujourd'hui, nous rappelle qu'il nous reste encore à compléter, par quelques observations générales, les détails que nous avons déjà donnés sur l'architecture navale durant le moyen âge.

Un grand nombre d'auteurs, frappés de l'exagération évidente que l'on remarque dans les récits de quelques écrivains ecclésiastiques, ont supposé que l'on n'employait jadis que des navires d'un tonnage tout à fait inférieur, de véritables barques, à l'aide desquelles on se bornait à longer les côtes, en relâchant fréquemment en route.

Nous trouvons cependant, dès le IX[e] siècle, des preuves incontestables que l'on construisait déjà de gros vaisseaux, dont les uns, remarquables par leur quille étroite et allongée, servaient à poursuivre l'ennemi ou à lui échapper, et dont les autres, aux formes plus arrondies, étaient employés au transport des marchandises. Léon le Sage, empereur de Constantinople, faisant rédiger quelques préceptes militaires à l'usage de son fils, lui recommande l'armement de quelques grandes galères, ou *Dromons*, à cent rames au moins, rangées en étage. Il ajoute qu'il serait utile que le navire royal ou prétorial excédât même ces proportions, et fut de l'espèce de ceux qu'on construit en Pamphylie, et qui sont connus sous le nom de *Pamphiles*. D'après son plan, la flotte des dromons devait être escortée par quelques embarcations à un seul étage de rames, qui étaient destinés à porter les ordres, ou à aller à la découverte.

Cent ans plus tard, les chroniqueurs nous parlent des grands et lourds navires des Sarrasins, appelés *Cumbaries* ou *Gombaries*, capables de contenir une forte cargaison. Cette dernière qualité les firent adopter par les Vénitiens, et Sagornino nous apprend que ces habiles armateurs lancèrent trente trois de ces bâtiments. A côté de ceux-ci figurent la *Chélande*, que Detmar nous représente comme étant d'une longueur extraordinaire, facile à manœuvrer, et montée par un équipage de cinquante

(1) Voy. Rymer, *Fœdera*, tom. I.

hommes. Il est encore question, dans les écrits du x[e] siècle, de l'*huissier*, qui reçut cette dénomination à cause d'un « huis » ouvert à sa poupe, sous la flottaison, et qu'on employait principalement au transport des chevaux.

Si nous passons de la Méditerranée dans la mer du Nord, nous y rencontrons, du xii[e] au xv[e] siècle, des navires aux formes arrondies, larges de l'avant et de l'arrière, s'élevant fort haut sur les flots et tirant beaucoup d'eau : c'étaient les *coques*, dont il est fait souvent mention dans les titres flamands (1). On ne peut douter que quelques-uns de ces bâtiments n'eussent des proportions considérables, car Guillaume de Tyr constate, en 1182, le naufrage d'une nef qui portait 1,500 pèlerins à la terre sainte.

Nous venons de dire, d'après Mathieu Paris, que la flotte qui devait transporter le roi d'Angleterre en Palestine était en grande partie composée de *busses*. Ce mot, défiguré par les auteurs, semble être dérivé du vénitien « buzo » ventru. Il paraît en effet que ces navires étaient extrêmement larges, bien assis sur l'eau, et qu'ils pouvaient porter de lourds fardeaux. Ils marchaient à la rame et à la voile, et on les ornait d'innombrables pennants, de bannières et d'étendards. Leurs rostres se faisaient remarquer par la variété de leurs décorations, et les boucliers de tous les chevaliers qui se trouvaient à bord garnissaient leurs proues (2).

Richard Cœur de Lion ne resta que fort peu de temps à Marseille, s'embarqua à la hâte, et parut devant Messines le 23 septembre. Les principaux chefs de l'expédition se trouvèrent bientôt réunis en Sicile, et parmi eux le comte de Flandre, qui s'y était rendu par la voie de terre, en passant par Rome.

Nous ne nous étendrons pas sur les circonstances qui précédèrent l'arrivée des croisés en présence de l'ennemi, ni sur les dissentiments qui éclatèrent de bonne heure entre les rois de France et d'Angleterre, rivaux de gloire et de puissance. Une

(1) Des navires flamands sont nommés *cogga* dans des chartes de 1163. Voyez l'*Inventaire des archives de la chambre des comptes de Lille*, I, lois de Nieuport.

(2) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 352 ; Jal, *Glossaire nautique*. Paris, 1848-50, 4° ; James, *Life of Richard Cœur de Lion*, 2 vol. Lond., 1854, 8°.

armée considérable, réunie de toutes les régions de la chrétienté, planta ses tentes devant Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre, la veille de Pâques, en 1191. Trois jours après leur arrivée, les assiégeants livrèrent un assaut à la ville, mais l'approche de Saladin les obligea à regagner leur camp. Ils y furent attaqués à leur tour par les Musulmans, et désespéraient déjà du succès, lorsqu'ils virent arriver une flotte nombreuse, montée par des équipages danois, anglais, frisons et flamands, qui relevèrent leur courage (1). « Ces pèlerins du Nord, remarque Geoffroi « Vinisauf, furent si prodigues de leur vie et s'exposèrent à tant « de périls, qu'après la prise de la ville il resta à peine cent « guerriers de douze mille qu'ils étaient venus. »

La famine et la peste décimaient l'armée chrétienne, et tandis que Philippe Auguste reprenait le chemin de ses états, laissant le roi d'Angleterre en Palestine, le comte de Flandre mourait atteint de la peste, le 1er juin 1191, après avoir vaillamment combattu pour une cause que tous ses efforts ne pouvaient relever.

La conquête que les chrétiens venaient de faire avait cependant son importance, car l'ancien Ptolémaïs était un port commerçant et militaire fort considérable. Les Marseillais, de même que les marchands italiens, désiraient vivement y fonder des établissements, aussi à peine la cité fut-elle tombée au pouvoir des croisés, qu'on vit s'y élever des cours de commerce. Toutes les nations qui étaient en relations d'affaires avec le Levant y eurent bientôt leur quartier. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou des hospitaliers transporta son hôpital à Acre, et le palais de leur grand maître devint l'un des plus beaux édifices de la ville (2).

A peine eut-on reçu la nouvelle, en Belgique, de la mort de Philippe d'Alsace, que le comte et la comtesse de Hainaut se rendirent en Flandre, où ils se firent reconnaître par les principales villes. Philippe-Auguste, après avoir tenté de s'emparer du comté au nom de la reine Isabelle, et leur avoir suscité une guerre avec le Brabant, consentit à recevoir leur hommage, en

(1) Michaud, *Bibl' des croisades,* tom. II, p. 671.

(2) Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe,* tom. I, p. 90.

se réservant toutefois les diocèses d'Arras et de Térouane, qui furent détachés de la Flandre et cédés à Louis, fils du roi.

Henri Ier, duc de Brabant, dont les États avait beaucoup souffert durant ces contestations, essaya de se concilier l'affection de ses sujets en leur concédant de nouveaux priviléges. Les habitants de Vilvorde obtinrent, en 1192, une charte de commune, qui est l'un des plus anciens actes de cette nature qui nous soit parvenu. Le duc y statue « que justice doit être faite aux bourgeois de Vilvorde dans leur ville même, et par leurs propres échevins. »

« Que s'il s'élève quelques contestations relativement aux marchandises apportées en ville, ces biens ne peuvent être séquestrés, mais seront adjugés à qui de droit par le tribunal des échevins. »

Nous trouvons aussi, vers la même époque, un acte qui règle le service maritime dû par les Gantois.

« Les Gantois, y est-il dit, ne doivent à leur prince aucun service militaire au delà des limites du pays, si ce n'est par bateaux. Si le comte a besoin de leur secours, il les préviendra quinze jours d'avance afin que son navire lui soit préparé à Gand par ceux qui y sont tenus; le prince montera à bord à Gand et naviguera de conserve avec les bourgeois, et ceux-ci avec lui, jusqu'au delà des limites d'Anvers, aussi loin qu'ils pourront naviguer pendant trois marées : là ils attendront le retour du prince, et celui-ci reviendra à Gand avec eux. »

Cette charte, confirmée en 1428 par la comtesse Marguerite, est remarquable en ce qu'elle accorde aux échevins la connaissance des débats relatifs au tonlieu, sans doute celui de Gand à l'intérieur de la ville. Lorsque quelqu'un croyait avoir à se plaindre du percepteur, il se rendait auprès du magistrat communal, qui déterminait quel était le montant de la taxe légalement due.

Richard Cœur de Lion prolongea encore pendant quatorze mois son séjour dans la Palestine, après le départ de Philippe-Auguste. Il se décida enfin à rentrer dans ses états, où sa présence était devenue nécessaire, et débarqua à Zara en Dalmatie, avec l'intention de traverser l'Allemagne. Il avait déjà accompli une partie de son voyage, sous le déguisement d'un

marchand, lorsqu'il eut le malheur d'être reconnu et de tomber entre les mains de Léopold d'Autriche, qui livra son illustre captif à Henri VI, empereur d'Allemagne. Celui-ci, excité par le roi de France, fixa la rançon du monarque anglais à cent cinquante mille marcs, et ne lui rendit la liberté qu'au commencement de février 1194.

Une question des plus intéressantes, et qui a fait l'objet de longues controverses, se rattache au retour de Richard Cœur de Lion. Un antiquaire anglais, le célèbre Selden, en fouillant dans les archives de la Tour de Londres, y découvrit par hasard une feuille volante, écrite par quelque clerc sous le règne d'Édouard III, où l'on mentionnait que Richard Ier, en passant par Oléron après avoir quitté la Palestine, avait fait promulguer dans cette île de nouvelles lois maritimes, destinées à servir de règles à l'avenir dans les transactions particulières.

Les dispositions législatives connues sous le nom de « lois d'Oléron » dont on retrouve des traces dans les coutumes judiciaires de tous les peuples du Nord, peuvent être considérées comme l'un des monuments les plus importants de l'histoire du commerce en Europe : Selden s'empressa donc, en se fondant sur la découverte qu'il venait de faire, de les revendiquer au nom de son pays (1). Les assertions du savant anglais, acceptées aveuglément par quelques-uns de ses compatriotes, ne tardèrent pas cependant à être discutées.

On remarqua d'abord que la note manuscrite invoquée par Selden n'avait aucun caractère officiel, et ne portait pas même de signature; les critiques prirent bientôt plus de consistance, et l'on fit observer que les plus anciennes éditions imprimées des lois d'Oléron en fixaient la rédaction à l'année 1266, opinion adoptée par Camden, qui ne dit pas un mot du roi Richard (2). Les historiens, moins crédules ou mieux informés que les jurisconsultes anglais, établirent enfin que Richard 1er n'avait point passé à Oléron à son retour de la Terre Sainte,

(1) Selden, *Mare clausum*, lib. II, c. 24. Voy. aussi Godolphin, *Admiralty juridict.*, p. 14.

(2) Camden, *Britannia*, p. 859, édit. 1607.

mais qu'il s'était rendu dans ses états en traversant la Flandre. Cette circonstance est en effet hors de doute, car il existe une charte de ce monarque, donnée à l'Ecluse en 1194, par laquelle il abandonne aux marchands flamands, pour une année, la laine des moutons appartenant aux moines de Citeaux, en indemnité des avances d'argent faites par eux pour le payement de sa rançon (1).

Les prétentions émises par Selden, peut-être un peu légèrement, ne résistent pas, comme on le voit, à un examen approfondi. Nous avons déjà rapporté que le roi Richard, au moment de se rendre en Orient, promulgua un règlement maritime destiné à sa flotte, et qui ne contient que des dispositions pénales; il paraît qu'il renouvela aussi, étant à Messines, les décrets de ses prédécesseurs relatifs aux bris et naufrages : telle fut probablement la cause de l'erreur commise par le rédacteur de la note publiée par Selden. La question de l'origine des « lois d'Oléron » tout en ayant été résolue négativement à l'égard de l'Angleterre, n'en restait pas moins fort obscure. Cleirac, dans l'ouvrage intitulé *us et coutumes de la mer*, imprimé en 1621, attribua la confection de ce code maritime à Éléonore, duchesse de Guienne et reine d'Angleterre, qui, dit-il, le mit en usage à son retour de la Palestine, où elle avait accompagné son mari. Cette supposition n'est pas plus admissible que la précédente, car il est évident que Cleirac a confondu Éléonore, duchesse d'Aquitaine (2), avec Éléonore de Castille, femme d'Édouard, prince royal d'Angleterre, qui suivit en effet ce dernier en Orient, mais ne se mit en route qu'en 1269. Il est clair, d'ailleurs, que si ces règlements avaient été publiés par un souverain anglais, ils ne seraient pas restés inconnus dans la Grande-Bretagne, où il n'est fait allusion cependant aux lois d'Oléron, d'une manière officielle, qu'à partir du règne d'Édouard III (3).

M. Pardessus, dans un travail remarquable inséré dans son

(1) Hemingburgh, *Chron. de gestis regum Angliæ*, lib. II, dans Gale, *Rerum Anglic. Script. veteres*.

(2) La Guienne faisait partie de l'Aquitaine à cette époque.

(3) Voy. à ce sujet l'ouvrage de M. Luder, *Tracts on various subjects in the law and History of England*. Londres, 1810.

recueil de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle (1), ne voit dans les lois d'Oléron que des usages français, et combat avec talent les arguments de ses adversaires. Il est à observer cependant qu'on ne trouve en France, pas plus qu'en Angleterre, la moindre mention de ce code avant le XIVe siècle. La première ordonnance où il est cité est celle par laquelle Charles V admet les Castillans à faire le commerce dans les ports de Leure et de Harfleur en Normandie; on y lit, art. 42, que les causes dans lesquelles les marchands espagnols auront quelque intérêt, seront jugées par le droit et les *lois de Leyron*. Cette ordonnance confirme, il est vrai, un autre décret du 20 juin 1340, mais en supposant que ce dernier fut conçu dans les mêmes termes, ce serait tout au plus à cette époque qu'on pourrait établir l'introduction en France du règlement maritime dont il s'agit.

S'ensuit-il que les habitants même de l'île d'Oléron, dont les relations commerciales n'ont jamais pu avoir une grande importance, aient eu la gloire de formuler une législation universellement adoptée par la suite dans les contrées voisines? La supposition est d'autant moins admissible qu'il nous reste des chartes d'Othon de Saxe, d'Éléonore, duchesse d'Aquitaine, et d'Henri III, roi d'Angleterre, par lesquelles ces princes confirment les priviléges de ces insulaires, leur accordant la liberté de vendre leurs vins et leurs sels, de marier leurs enfants et de faire des dispositions testamentaires, sans qu'il y soit parlé des lois qui nous occupent. Une sorte de tradition y rattache, il est vrai, le nom d'Oléron, mais il est à remarquer qu'il n'est pas question de cette île dans le texte même, circonstance tout à fait incompréhensible s'il fallait le considérer comme l'exposé des coutumes de cette localité. N'est-il pas plus probable qu'une copie authentique de ces lois, d'origine étrangère, aura été faite à Oléron, et que leurs stipulations étant devenues familières aux marins français,ceux-ci les auront adoptées en leur conservant le nom sous lequel ils les avaient reçues? Nous verrons, en continuant notre examen des faits qui se rattachent à cette question combien notre conjecture est fondée.

(1) Paris, 1828, tom. I, p. 283 et suiv.

Adrien Verwer, négociant hollandais, dans un ouvrage imprimé en 1711 sous le titre de *Nederlants See-Rechten*, exposa une théorie nouvelle, et affirma que la compilation dite d'Oléron avait été rédigée dans les Pays-Bas. Il déclara avoir eu entre les mains des manuscrits présentant une série de vingt-quatre articles, lesquels portaient pour inscription : *Ce sont ici les usages du droit maritime à Damme en Flandre*. Ces vingt-quatre articles, qu'il publie, sont littéralement conformes aux vingt-quatre premiers articles du règlement d'Oléron. Avant lui, Boxhorn, dans ses additions à la chronique de Zélande par Reygersberg, tome 1, page 276, Van Leeuwen, *Batavia illustrata*, page 137, et Smallegange, *Nieuwe chronyk van Zeelande*, page 623, avaient publié le même texte sous le titre de lois de Westcapelle. Depuis lors d'autres prétentions se sont élevées, et plusieurs écrivains ont défendu avec habileté les droits de la ville de Wisby, dont les coutumes se répandirent d'après eux dans les Pays-Bas, et de là en France et en Angleterre (1).

On a fait différentes objections au système de Verwer, qui ne nous paraissent pas cependant bien concluantes. M. Pardessus, qui consacre une partie de son ouvrage à l'examen de l'assertion des écrivains hollandais, fait remarquer d'abord que le commerce a fleuri beaucoup plus tard en Flandre que sur les côtes de la Bretagne et de la Guienne, et en tire la conséquence que les habitants du littoral français devaient avoir formulé leurs usages maritimes longtemps avant que les Belges en eussent éprouvés le besoin. Nous avons constaté cependant que les habitants de nos contrées possédaient une marine dès une époque très reculée, et nous avons vu un prince anglo-saxon, le roi Ethelred, établir un droit sur les marchandises venant de la ville de Houcke, en Flandre, vers l'an 973. Les anciennes chroniques contiennent une foule de détails sur les expéditions maritimes qui sont parties de nos hâvres tandis qu'elles sont beaucoup moins explicites au sujet des armements faits dans les ports français. Les ressources navales de ceux-ci étaient en

(1) Nous renvoyons à ce sujet à l'ouvrage de M. Pardessus, déjà cité, tom. I, chap. XL, dont nous adoptons en partie les conclusions en ce qui concerne la compilation dite de Wisby.

réalité si peu considérables, que l'exportation des produits nationaux s'opérait en grande partie, jusqu'au XIVe siècle, par des navires flamands, espagnols et italiens, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet ouvrage. Ce fait est tellement incontestable, que lorsque les rois de France se trouvaient en guerre avec la Flandre, ils étaient obligés de louer les services des marins génois et de leur emprunter leurs flottes, ce qu'ils eussent évités s'ils avaient pu réclamer les secours de leurs propres sujets.

On a observé ensuite que les différents articles des lois dites d'Oléron se rapportent à la navigation de l'Ouest, et concernent en général le commerce des vins, c'est à dire d'une marchandise dont la production n'est point naturelle à la Flandre. Cet argument, qui paraît au premier abord assez sérieux, peut se réfuter cependant sans difficulté. Les Flamands, tout en entretenant des relations suivies avec le Nord, se dirigeaient cependant beaucoup plus fréquemment sur les côtes de France et d'Angleterre que vers la Baltique, au moins dans les premiers temps; il est donc fort naturel qu'ils se soient occupés particulièrement de décider les questions qui se présentaient le plus souvent, et donnaient lieu au plus grand nombre de contestations. On a invoqué en outre, contre la théorie de Verwer, les dispositions de l'article XVIII du règlement qui nous occupe, dans lesquelles il est parlé de la nourriture des matelots, fixée différemment s'ils étaient engagés en Bretagne ou en Normandie, mais on comprend que les armateurs flamands devaient être dans le cas d'employer parfois des marins étrangers, et dès lors ces conventions devenaient indispensables.

Si tous les efforts des adversaires de l'écrivain hollandais suffisent à peine pour faire douter de sa véracité, l'étude du texte même des lois d'Oléron semble fournir des armes à ses partisans. Chacune des dispositions de ce recueil est précédée en effet de cette formule « tel est le jugement » ou, dans la version flamande, *dit is de vonnisse*, formule qui ne se retrouve pas dans les établissements de Saint-Louis, rédigés au XIIIe siècle, ni dans les anciennes coutumes de France, tandis qu'un grand nombre de chapitres des Assises de Jérusalem, à la rédaction desquels les Belges prirent une part active, se termi-

nent par ces mots « c'est le droit et la raison de l'assise » expression presque équivalente.

Il nous paraît donc extrêmement probable, que les Flamands furent les promoteurs des vingt-cinq premiers articles de ces lois célèbres, et qu'elles se répandirent, par leur entremise, en France, en Angleterre et dans tout le Nord, où l'on en fit successivement des traductions (1). Appelés à la vie communale avant leurs voisins, ils avaient appris de bonne heure à mettre leurs libertés à l'abri du droit, et ne faisaient qu'appliquer au commerce les principes de leur association politique.

(1) Voici l'analyse sommaire des vingt-cinq articles dont il s'agit : Art. 1. Défense au patron de vendre le navire, et cas où il peut emprunter. — Art. 2. Défense au patron de mettre à la voile sans consulter l'équipage. — Art. 3. Du sauvetage d'un navire naufragé. — Art. 4. Du cas où le navire est innavigable. — Art. 5. Obligation des gens de l'équipage de ne pas quitter le navire. — Art. 6. De la police du navire, et du matelot blessé pour le service. — Art. 7. Du matelot qui tombe malade en mer. — Art. 8. Du jet pour sauver le navire. — Art. 9. Du mât et des ancres sacrifiés pour le salut commun. — Art. 10. Obligation du patron et de l'équipage de bien décharger les marchandises. — Art. 11. Des pertes arrivées par le mauvais arrimage. — Art. 12. Des querelles des matelots entre eux et le patron. — Art. 13. Des frais de lamanage. — Art. 14. Du droit du patron de congédier un matelot. — Art. 15. Du dommage causé par un navire à celui qui est à l'ancre. — Art. 16. Du dommage causé par les ancres d'un navire à un autre. — Art. 17. Du louage des matelots à la portée ou au fret. — Art. 18. De la nourriture des matelots. — Art. 19. De l'obligation des matelots de continuer le voyage de retour. — Art. 20. Des droits des matelots en cas de prolongation ou de raccourcissement du voyage. — Art. 21. Quand les matelots peuvent aller à terre. — Art. 22. Des indemnités dues par le chargeur en retard. — Art. 23. Du capitaine qui a besoin de l'argent en route. — Art. 24. Des obligations du pilote. — Art. 25. De la punition du pilote qui fait périr un navire.

On y parle des ports de Bordeaux, de la Rochelle, de Calais, de Yarmouth et de l'Écluse.

CHAPITRE X

Le testament de Baudouin le Courageux. — Débats au sujet de l'Artois. — Siége de Tournai. — Navigation sur l'Escaut. — Expédition de Philippe-Auguste en Flandre. — La paix de Péronne. — Priviléges commerciaux accordés par Baudouin IX. — Les lois du Hainaut. — Importance industrielle des États belges. — Navigation sur la Meuse. — Les Flamands à Cologne. — De l'usage du charbon de terre. — Préparatifs d'une nouvelle croisade. — Le tonlieu de Gheersvliet. — Marche des croisés. — Voyages maritimes des Flamands. — Fondation de l'empire latin de Constantinople. — Jean Sans Terre et Philippe-Auguste. — Situation du commerce belge au commencement du XIIIe siècle. — Mariage de Jeanne de Flandre. — Guerre contre la France. — Le port de Damme. — Combat naval. — Bataille de Bouvines. — Captivité du comte Ferrand.

Le successeur de Philippe d'Alsace, Baudouin le Courageux, ne jouit pas longtemps du comté de Flandre, et passa la plus grande partie de son règne à guerroyer contre ses voisins. Il mourut victime d'une épidémie, en 1194, après avoir obtenu pour son fils la faveur d'être investi des fiefs relevant de l'empire. Ses dispositions testamentaires nous ont été conservées, et renferment quelques détails sur d'anciens droits féodaux, dont elles déterminèrent l'abolition. Nous y lisons, par exemple, que les comtes de Hainaut levaient des redevances pour l'entretien de certains animaux féroces, conservés dans leurs parcs, droits très onéreux, et dont la classe pauvre sentait particulièrement tout le poids. Baudouin en fit remise à ses vassaux, et

exempta les abbayes de fournir le gîte et le manger à ses chiens et veneurs.

Son héritier, Baudouin IX, parvint au pouvoir dans toute la vigueur de l'âge et de la raison. La politique astucieuse de Philippe-Auguste, qui avait réussi à s'approprier l'Artois et le comté d'Arras, excitait la plus vive indignation parmi les Flamands, dont tous les vœux se portaient vers l'Angleterre, où leur commerce trouvait des débouchés nombreux et faciles. Le nouveau prince, trop clairvoyant pour résister au sentiment national, fit donc réclamer la restitution des villes cédées à la France, en se basant sur ce que les États avaient prononcé la nullité de la donation octroyée par Philippe d'Alsace « attendu « qu'elle avait été faite sans leur participation et consentement, « qu'un souverain ne peut pas démembrer une principauté qui « compose un tout, de même qu'il ne peut aliéner ses biens « domaniaux, de crainte qu'un prince prodigue et inconsidéré « ne détruise le revenu de ses successeurs. »

Cette décision est remarquable, car elle consacrait un principe de droit public presque inconnu au moyen âge, et opposait les lois de la justice aux violences de la force brutale.

Philippe-Auguste, bien qu'il fut alors en guerre avec Richard Cœur de Lion, répondit à ces réclamations par un refus formel. Baudouin rompit aussitôt toutes relations avec le roi, et contracta une alliance offensive et défensive avec le marquis de Namur et le comte de Dampmartin. L'Angleterre s'engagea à lui fournir des subsides pendant la durée des hostilités, et lui paya immédiatement cinq mille marcs d'argent pour son entrée en campagne. La ville de Tournai fut bientôt menacée par les milices flamandes, et les habitants de cette cité, craignant de ne pas être secourus, s'engagèrent à demeurer neutres dans la querelle, et à payer une forte somme pour le rachat de leurs propriétés (1). Baudouin, en acceptant leurs propositions en juillet 1197, n'oublia pas les intérêts commerciaux de ses sujets.

(1) Les Tournaisiens s'engagèrent à payer 4,000 marcs de trente-trois sols 4 deniers le marc, monnaie de Flandre, savoir mille à la foire de Messines, mille à celle de Courtrai, mille à celle d'Ypres et mille à celle de Thourout. Voy. Pontrain, *Recueil des lettres et chartes*, etc., p. 19.

Après avoir stipulé que ses gens auraient le droit d'y acheter des vivres, il ajoute : « mes bateaux y auront aussi un « passage libre, tant en montant qu'en descendant la rivière, et « les bourgeois de Tournai pourront de leur côté aller et venir « librement sur mes terres, pour y négocier, comme ils avaient « coutume de le faire pendant la paix. »

Baudouin se porta ensuite sur Arras, dont il se vit forcé cependant d'abandonner le siége, car Philippe-Auguste lui-même, à la tête d'une armée considérable, s'avançait vers la Flandre. Le monarque, qui regardait déjà ce pays comme une conquête assurée, s'engagea sans précaution au sein des vastes plaines qui se présentaient devant lui, entrecoupées de marécages et de fossés. Le comte le laissa pénétrer jusque près d'Ypres, puis fit rompre les digues et lâcher les écluses ; l'armée française, manquant de munitions, harcelée de toutes parts, se trouva alors dans une position tellement critique, qu'elle se vit sur le point de devoir déposer les armes.

Dans ce péril extrême, le roi eut recours à la diplomatie, promit tout ce qu'on exigea de lui, et déclara aussitôt qu'il se vit en sûreté *qu'il n'était point obligé de tenir sa parole à un vassal qui le premier avait violé sa foi en déclarant la guerre à son seigneur* (1).

Le comte de Flandre, trompé dans son attente, résolut de resserrer les liens qui l'unissaient à l'Angleterre, et se rendit à Canterbury, où la châsse de Thomas Becket attirait chaque année des milliers de fidèles. Richard Cœur de Lion le reçut avec de grands égards, et s'engagea à lui fournir de nouveaux subsides contre leur ennemi commun. De retour dans ses états, Boudouin reprit les armes, et ne les déposa qu'en l'an 1200, à la suite des conférences de Péronne. On y décida que le roi garderait pour son fils la partie méridionale de l'Artois, à condition que, si le jeune prince n'avait point d'enfants, ce fief retournerait à la Flandre. Le comte rentra en possession de la partie septentrionale de la province, c'est à dire des villes d'Aire et de Saint-Omer, des seigneuries de Guines, de Lillers, d'Ar-

(1) Alexandre Henne, *Baudouin de Constantinople*, dans le *Trésor national*, tom. II, p. 142. Brux., in-8°, 1842.

dres, de Richebourg, de la Gorgue et de l'avouerie de Béthune (1).

Cette longue lutte était à peine terminée, que le comte s'appliqua à en effacer les traces. Il accorda le privilége d'une foire annuelle à la ville de Bruges, et abolit les droits de tonlieu qui se percevaient aux portes de Gand. Comme les marchands se plaignaient beaucoup des pertes qu'ils subissaient par le change de l'argent, il essaya d'établir l'uniformité des monnaies dans ses domaines, ainsi que celle des poids et mesures (2). Le roi d'Angleterre, Richard 1er, avait donné l'exemple de cette réforme, si utile au commerce, dès le 20 novembre 1197 (3).

Baudouin ne se borna pas à ces dispositions, déjà fort importantes, mais il abolit aussi certaines prérogatives dont ses prédécesseurs avaient joui jusqu'alors, et qui avaient causé de grandes contestations Les officiers du comte prenaient en effet le *loth* de vin à raison de trois deniers, à quelque prix qu'on le vendit : il renonça à ce droit. Pour faire cesser « les maux que « causait l'usure, source de ruine et de désolation pour les ecclé- « siastiques, les nobles et les manants, les princes et les grands, « les pupilles et les veuves, » il publia en 1199 une ordonnance contre les prêteurs à intérêt. Cet acte les prive de tout recours judiciaire, et statue qu'en remontant à la Noël 1198, on ne payera plus rien pour l'usage de l'argent, mais que les débiteurs seront tenus de rembourser le capital par tiers dans l'espace de trois ans. Il est aussi prescrit aux créanciers qui ont des chevaux en gage, de n'exiger qu'une somme raisonnable pour leur entretien, et de les vendre s'ils n'ont pas été retirés dans la quinzaine. Ajoutons en passant que les chevaux belges devaient être assez estimés à cette époque, car nous voyons le fils de Philippe-Auguste, depuis roi de France sous le nom de Louis VIII, écrire à l'évêque de Tournai en 1199, pour le prier de lui envoyer un cheval de bataille (4). Les dextriers de Frise étaient particulièrement renommés au moyen âge (5).

(1) M. Desmet, *Hist. de la Belgique*, tom. I, p. 341-342.
(2) *Chron. van Vlaenderen.*
(3) Macpherson, *Annals of commerce*, tom. I, p. 357.
(4) Fr. Michel, *Du passé et de l'avenir des haras*. Paris, 1861, p. 86.
(5) Voy. la chevalerie *Ogier de Danemarche*, V. 5021, tom. I, p. 205.

Baudouin ne négligea pas le Hainaut, dont ses sages édits transformèrent entièrement la législation. Il fit rédiger en effet deux grandes chartes, l'une traitant de la constitution féodale de ce pays, l'autre contenant une espèce de code criminel ou de procédure.

Les manufactures belges étaient arrivées, par des progrès successifs à un haut degré de prospérité. Nos draps étaient recherchés dans toute l'Europe, particulièrement en Angleterre, dont les habitants, sous le règne des rois Jean et Henri III, ne se servaient guère que d'une espèce de serge, fabriquée dans les Pays-Bas (1). La ville d'Anvers possédait déjà un atelier monétaire assez considérable, où l'on battait des pièces d'or et d'argent (2), et par un traité conclu entre Baudouin de Flandre, Philippe de Namur et Thibaut de Bar, ces princes s'efforcèrent de faciliter les relations commerciales en réglant leurs droits respectifs sur la navigation de la Meuse. Il fut décidé que les eaux de ce fleuve seraient communes entre les comtes de Bar et de Namur jusqu'à la forêt d'Arche, et appartiendraient exclusivement au dernier à partir de ce point. L'évêque de Liége en partageait la juridiction à partir d'Andenne jusqu'au ruisseau d'Ahin, près de Huy (3).

Les immunités et priviléges dont les Flamands devaient jouir à Cologne avaient été déterminés avec soin par un acte du 25 mars 1197. Sous l'empereur Othon IV, nous voyons des députés flamands conclure avec les bourgeois de Cologne un traité de paix et de réconciliation, moyennant le payement des indemnités prétendues par les négociants de cette ville pour les pertes qu'ils avaient subies tant en Flandre qu'en Zélande. Les sauf-conduits donnés vers la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle par les ducs de Limbourg, établissent que le commerce des Flamands avec Cologne se faisait aussi par la voie de terre, passant par Maestricht.

Les Liégeois profitaient beaucoup de ces relations, et firent vers 1198 une importante découverte, celle de l'usage du char-

(1) L. Col. Harding, *Hist. of Tiverton*, vol. I, p. 15. Tiverton, 1845

(2) La ville d'Anvers fut agrandie sous Henri I[er], duc de Brabant, en 1201.

(3) De Marne, *Hist. du comté de Namur*, liv. II, p. 203.

bon de terre. Les anciens historiens nous en ont conservé la légende, empreinte de cette poésie un peu mystique, si bien comprise au moyen âge. Un inconnu — c'était, dit-on, un ange sous les traits d'un vieillard—arrivant dans une localité nommée *Coche*, s'arrêta auprès d'un maréchal ferrant occupé à souffler le feu de sa forge, et l'interrogea sur les ressources que lui procurait son travail. Le pauvre maréchal se plaignit des grandes dépenses qu'il était obligé de faire pour acheter du bois, et ajouta que ces frais absorbaient la plus grande partie de son bénéfice. L'inconnu lui dit alors qu'il était disposé à lui rendre service, et lui indiqua une montagne, qu'on appelait Publemont ou la Montagne des Moines, en faisant observer que la terre noire et pierreuse dont elle était composée formait un excellent combustible. L'ouvrier s'y rendit, et s'étant assuré de l'existence du fait, il fit connaître cette découverte, qui donna naissance en peu de temps à une branche d'industrie considérable (1).

Tandis que le comte de Flandre réformait l'administration de ses états, une carrière nouvelle, pleine de travaux et de gloire, s'ouvrait à son ambition. Les chrétiens orientaux, après avoir rompu la trêve conclue avec les Musulmans par Richard Cœur de Lion, avaient perdu la plupart de leurs possessions en Palestine, et se voyaient presque réduits aux villes d'Acre et de Tyr. Le pape Innocent III avait déjà élevé la voix en leur faveur, dès 1198, lorsque le fougueux Foulques de Neuilli, après avoir flagellé les vices du siècle, vint prêcher la croisade à Arcis-sur-Aube (2), au milieu d'un tournoi où l'élite de la chevalerie française s'était rassemblée, sous les auspices du jeune comte de Champagne, frère et successeur du comte Henri II, mort récemment roi

(1) *Æg. Aur. Vall. ap. Chap.*, tom. II, p. 191; Brustem., *ad ann.* 1198; *ibid.*, Mayn., *Chron. Belg. ad ann.* 1201; *Hist. Leod. comp. ad ann.* 1198, p. 87, Dewez, *Hist. du pays de Liége*, tom. I, p. 129. D'après d'autres auteurs, le maréchal s'appelait Hullos, d'où est venu le mot de *houille*, et vivait dans le village de Plenevaux. Le charbon de terre était connu en Angleterre dès 1066, car, à l'époque de l'invasion du pays par Guillaume le Conquérant, ce prince disposa des mines de Newcastle.

(2) Geoffroi de Villehardouin (Paris, 1657, in-fol.) donne le nom de « Escry sur l'Aisne » à la localité où prêcha Foulques de Neuilli

titulaire de Jérusalem. Une foule de barons illustres, entraînés par l'éloquence du prédicateur, se décidèrent à suivre l'exemple de leurs ancêtres et à prendre la croix.

Le comte Baudouin, désormais en paix avec la France, sentit se ranimer toute son ardeur guerrière en apprenant qu'un armement se préparait contre les Sarrasins, et, ayant rassemblé sa famille et ses principaux officiers il prit, la croix avec sa femme Marie, dans l'église de Saint-Donat à Bruges, le mercredi des Cendres de l'année 1200. La plupart de ses gentilshommes se hâtèrent de s'associer à l'expédition, et bientôt les principaux chefs de la croisade se réunirent à Compiègne, pour régler l'époque du départ et la marche de l'armée. Dans cette assemblée, ils confièrent le commandement supérieur au comte de Champagne, et, après avoir décidé qu'ils se rendraient par mer en Palestine ou en Égypte, ils donnèrent le titre d'amiral de la flotte qui devait les y conduire à Baudouin de Flandre (1).

Baudouin, après avoir pourvu au gouvernement de ses états, venait de réunir ses hommes d'armes, lorsqu'un incident imprévu dérangea ses plans, et le força à prolonger son séjour dans le pays. Le comte Thierry de Hollande ayant été assassiné à Dordrecht, son frère Guillaume s'était emparé de sa succession, au détriment de la fille de Thierry. Le mari de celle-ci, Louis, comte de Loos, leva aussitôt des troupes et, renforcé par les secours que lui envoyèrent les évêques de Liége et d'Utrecht, ainsi que le duc de Limbourg, il se disposa à faire valoir, par la force, les droits de sa femme. D'après le conseil de ses alliés, il s'adressa au comte de Flandre, et, pour obtenir son appui, il abolit, en faveur des navires flamands, les droits de tonnage établis à Gheersvliet.

Ces avantages accordés au commerce, non moins que le sentiment de la justice de la cause qu'on l'appelait à défendre, décidèrent Baudouin à suspendre l'exécution de ses projets. Il passa aussitôt l'Escaut, et vint assiéger Zierikzée. Guillaume comprit tout ce qu'une telle intervention avait de menaçant pour lui : il s'empressa d'entrer en négociations avec Louis, et

(1) *Balduinum comitem ammiralem constituerunt. Chron. comit. Fland.*

lui offrit une compensation de dix mille marcs d'argent, qui fut acceptée (1).

L'armée des croisés, forte de quatre mille cinq cents chevaliers, de neuf mille écuyers et servants d'armes à cheval, et de vingt mille hommes de pied se dirigea enfin vers Venise, d'où elle comptait s'embarquer pour la Palestine. La comtesse de Flandre, Marie de Champagne, ne put accompagner son mari, ayant été retenue quelques jours de plus dans ses états par la naissance de Marguerite, la seconde de ses filles. Elle s'embarqua enfin à bord d'une flotte flamande, commandée par Jean de Nesle, prévôt de Bruges, Thierry, bâtard de Flandre, et Nicolas de Mailly. Les vaisseaux belges longèrent les côtés de Portugal, et s'arrêtèrent quelques jours sur les frontières du Maroc ; ils firent le siége d'une des villes du littoral, recueillirent un butin considérable, et laissèrent une colonie militaire dans leur nouvelle conquête (2). La flotte cingla ensuite vers Marseille (3), où la comtesse espérait recevoir des nouvelles de de son époux.

Les croisés, dès leur arrivèe à Venise, s'étaient trouvés dans le plus grand embarras. L'habile et ambitieuse république ne leur refusa pas ses ressources navales, mais elle ne consentit à les mettre à leur disposition que moyennant la somme énorme de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. Les seigneurs croisés, malgré le noble exemple de désintéressement donné par Baudouin (4), ne purent s'acquitter entièrement à l'égard des Vénitiens, qui leur offrirent de ne pas exiger immédiatement le payement du déficit, à condition qu'ils aideraient le doge à reprendre la ville maritime de Zara, en Dalmatie.

Ces propositions furent acceptées, malgré la répugnance d'un grand nombre des barons, et la campagne était à peine terminée, lorsque des ambassadeurs de Philippe de Souabe vinrent trouver

(1) *Chron. van Vlaenderen;* Meyer, *Annal.;* A. Henne, *Baudouin de Constantinople*, dans le *Trésor national*, tom. II, p. 151, 152.

(2) *Cont. de Guillaume de Tyr*, p. 655 et 659.

(3) D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, p. 131.

(4) « Hors mist li quens Baudoins de Flandres avant quanques il avoit et quanques il pot emprunter. » Villehardouin, *De la conq. de Constantinople*, 19e édit. P. Paris.

les principaux chefs de l'armée chrétienne, pour implorer leur secours en faveur d'Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople. Ce dernier avait été détrôné par l'un de ses frères, et gémissait dans la plus dure captivité, après avoir été aveuglé par les ordres de l'usurpateur. Alexis s'engageait, en cas de succès, à réunir l'église grecque à l'église latine sous l'obéissance papale, à payer à ses alliés une somme de deux cent mille marcs, et à fournir à ses frais, durant une année, un contingent de dix mille hommes pour la conquête de la Terre Sainte.

Les Vénitiens, qui espéraient avec raison retirer de grands avantages d'une telle entreprise, employèrent tous leurs efforts pour décider les guerriers d'Occident à prêter leur appui à l'empereur grec, et ceux-ci résolurent enfin, après de vifs débats, à se porter sur Constantinople. Ils ne tardèrent pas à s'embarquer en effet, s'emparèrent bientôt de Corfou et de Durazzo, puis côtoyant Céphalonie et Zante, ils doublèrent le cap de Tenare, et entrèrent dans l'Hellespont. Ils prirent la ville d'Abydos sans rencontrer de résistance et, dans le courant du mois de juin 1203, ils aperçurent les hautes murailles, les tours massives et les riches palais de la cité impériale.

Après quelques pourparlers avec l'ennemi, les croisés commencèrent le siége de cette ville immense, dont la population énervée regardait avec stupeur ces hommes de fer, contre lesquels elle allait bientôt avoir à lutter. Les pèlerins se divisèrent en six corps principaux, dont les Flamands, à la tête desquels se trouvait l'héroïque Baudouin, formaient l'avant-garde. Henri de Hainaut, ayant sous ses ordres deux vaillants chevaliers du Cambrésis, Mathieu de Walincourt et Baudouin de Beauvoir, commandait le deuxième corps. Les Grecs, en les voyant s'approcher, déployèrent leur cavalerie sur le rivage de Péra, mais ils n'attendirent pas le choc de leurs adversaires, tournèrent bride et coururent chercher un refuge derrière leurs remparts. L'armée chrétienne, après ce premier succès, campa à l'entrée du port, devant la tour de Galata.

Le lendemain les Grecs essayèrent une sortie, qui fut vivement repoussée par les Flamands. Jacques d'Avesnes, s'étant jeté au milieu des ennemis, reçut un coup d'épée au visage, et il eut péri sans le secours d'un hennuyer, Nicolas, sire de Jen-

lain (1), qui le sauva au péril de sa vie. Animés par son exemple, quelques hommes d'armes de Biervliet s'élancèrent vers les murailles, pénétrèrent dans la tour de Galata, et foulant aux pieds l'étendard impérial, le remplacèrent par la bannière de Flandre.

Pendant ce combat, les vaisseaux de Venise et quelques navires flamands qui avaient rejoint Baudouin au siége de Zara, ouvraient leurs voiles à un vent favorable, et cherchaient à rompre la chaîne du port et à s'avancer au pied des retranchements. Une galère belge, commandée par Gilles de Baenst et équipée à Termonde, et un navire italien qu'on nommait l'*Aigle*, la frappèrent en même temps et la brisèrent. L'assaut commença aussitôt de ce côté, et les Grecs, incapables de résister au choc impétueux des Vénitiens, se replièrent vers l'intérieur de la ville. L'empereur, excité par son gendre Lascaris, essaya d'abord de les rallier autour de lui, puis fit sonner la retraite, et se hâta de prendre la fuite, poursuivi de près par les Flamands, qui s'était emparés du palais Philotas. Le peuple de Constantinople, comprenant qu'il ne pouvait résister aux Latins, délivra Isaac de sa prison, l'emmena dans la résidence impériale de Blaquerne, le fit asseoir sur le trône, et le salua du titre d'empereur.

La bonne intelligence fut de courte durée entre Isaac, Alexis et leurs sujets. A peine les conditions du pacte d'Alexis avec les Latins furent-elles connues, que les Grecs en témoignèrent ouvertement toute leur indignation. Une conspiration se trama dans le palais : Alexis Ducas, surnommé *Mursuphle* ou le Sourcilleux, se rendit maître de la personne du prince Alexis, le fit étrangler secrètement et prit la couronne dans la basilique de Sainte-Sophie. Les croisés, qui étaient campés hors de la ville, s'émurent vivement à cette nouvelle, d'autant plus qu'ils se voyaient sur le point de perdre tous les bénéfices de la guerre. Ils résolurent de redoubler de vigueur, et vinrent donner l'assaut par mer à toute la partie des remparts qui longeait le Bosphore.

(1) Quelques auteurs attribuent cet exploit à Nicolas Lalain, qui était également du Hainaut; d'autres, mais à tort, ont cité Nicolas de Genlis.

Le combat se prolongeait déjà depuis longtemps, lorsqu'il s'éleva tout à coup un vent du nord qui poussa contre les murs deux vaisseaux attachés l'un à l'autre par des chaînes de fer : c'étaient le *Pèlerin* et le *Paradis* montés par les évêques de Troyes et de Soissons. Ils s'approchèrent si près que leurs ponts, fixés à la mâture, touchaient à l'extrémité des tours. Un des vassaux du comte de Flandre, André, sire de Jurbise en Hainaut, suivi par un vénitien, Pierre Alberti, se précipita sur les remparts, et y planta le lion de Flandre. Une foule de guerriers s'élancèrent sur leurs traces, et bientôt les Latins se répandirent en vainqueurs dans l'immense ville, la torche d'une main et l'épée de l'autre, enivrés de leurs succès, frappant de leur hache d'armes les belles statues de bronze et de marbre qui s'élevaient sur leur passage, se partageant les riches étoffes d'Orient, les vases précieux et les immenses trésors accumulés depuis des siècles dans l'antique capitale de Constantin (1). Ce pillage causa des pertes irréparables et amena la destruction d'une quantité d'œuvres d'art, dont les mains rudes des conquérants détruisirent jusqu'aux débris (2). Les églises même ne furent pas respectées, et le sang coula au pied des autels.

Fatigués de leurs propres excès, les croisés finirent par sentir eux-mêmes le besoin de rétablir l'ordre au sein de cette terrible anarchie, et de remettre les rênes du pouvoir à un chef habile et énergique. Ils choisirent douze électeurs, qu'ils chargèrent de désigner le nouveau César aux suffrages de l'armée. Ceux-ci élurent Baudouin de Flandre, et ce prince, élevé sur un bouclier, fut porté en triomphe dans la basilique de Sainte-Sophie, où il reçut la pourpre des mains du légat du pape, le 16 mai 1204.

L'empereur, à peine sur le trône, distribua de vastes domaines à ses compagnons d'armes : Thierry de Loos fut nommé

(1) « E fu si grans li gaaings que nus ne vos en sauroit dire le nombre ; si come d'or et d'argent, de vesselemente, de pierres précieuses, de dras de soie, de samis, de robes vaires et grises et hermines, et de tous les fiers avoirs qui onques furent en la terre trovés. » Villehardouin.

(2) Voy. la relation de l'historien grec Nicétas, apud Fabricius, *Bibl. Græca*, VI, 405.

grand sénéchal, Conon de Béthune, proto vestiaire, et Miles de Brabant, grand bouteiller. Henri de Hainaut, qui s'était illustré durant cette guerre, reçut l'Anatolie; Régnier de Trith, pair de Valenciennes, eut Philoppolis et le duché de Thrace, tandis que l'historien de cette croisade, l'intrépide Villehardouin, devenait prince d'Achaïe.

Les Vénitiens, dont l'adroite politique avait préparé ces événements, ne négligèrent pas leurs intérêts : ils se firent céder trois des huit quartiers de Constantinople, l'île de Crête, beaucoup d'autres possessions maritimes, et, ce qui était le but suprême de leur ambition, le monopole du commerce byzantin, source d'incalculables richesses.

Revenons à la flotte flamande que nous avons laissée à Marseille, et dont les chefs, indécis sur la marche qu'ils avaient à suivre, voyaient s'augmenter chaque jour leurs perplexités par les avis contradictoires qui leur arrivaient du camp des croisés. Marie de Champagne, ne comptant plus retrouver son mari à Venise, fit enfin mettre à la voile, avec l'intention d'aller directement en Palestine. Elle éprouva une affreuse tempête sur les côtes d'Asie (1) et parvint enfin à Saint-Jean d'Acre, où elle reçut la nouvelle de la prise de Constantinople. Sa santé, déjà fortement éprouvée par tant de fatigues, ne résista pas à de telles émotions, et la malheureuse princesse rendit le dernier soupir sur cette terre étrangère, sans avoir eu la consolation de revoir celui qu'elle venait y chercher et qui espérait l'associer à ses hautes dignités.

La fortune de Baudouin de Flandre, jusqu'alors si brillante, sembla s'éteindre avec la vie de Marie de Champagne. Après avoir eu à lutter contre le marquis de Montferrat, puis avec les princes grecs, réfugiés dans l'Asie Mineure, il tomba percé de coups dans les environs d'Andrinople, en cherchant à repousser Joannice, qui était venu l'attaquer à la tête d'une multitude innombrable de Bulgares, de Valaques et de Cumans.

Pendant les préparatifs de la croisade dont nous avons retracé, à grands traits, la merveilleuse histoire, Richard Cœur-

(1) « Post varias jactationes, multaque pericula, Ptolemaïda pervenerat. » Meyer, ad annum 1203. Voyez aussi Despars et Dewez, tom. III, p. 53.

de-Lion était mort dans le Limousin, laissant l'autorité royale à son frère, Jean Sans-Terre. Le mariage de celui-ci avec Isabelle d'Angoulême, fiancée de Hugues de Lusignan, servit de prétexte à Philippe-Auguste pour envahir la Normandie, où il conquit rapidement diverses places fortes. Le roi Jean, prince aussi passionné qu'imprévoyant et faible, se vit bientôt dans la position la plus difficile, et recourut comme ses prédécesseurs aux milices belges pour la défense de ses domaines. Dès le 25 mai 1202, il réclamait le service féodal des chevaliers de Hainaut et de Flandre qui possédaient des domaines de la couronne; nous le voyons s'adresser, le 27 mai, aux hommes d'armes du Brabant, et il renouvelle ses sommations, le 5 mai 1203, dans une lettre au prévôt de Bruges (1). Parmi les Flamands qu'il s'était déjà attachés se trouvaient Richard « Flandrensis » shérif de Cornouailles en 1202 (2), et Robert, avoué de Béthune dont le frère Baudouin fut crée comte d'Albemarle.

Philippe-Auguste, plus actif que son ennemi, n'en continuait pas moins ses conquêtes, et se vit bientôt en possession de toute la Normandie, cet ancien patrimoine de la maison d'Angleterre. Le roi Jean, désirant augmenter le nombre de ses alliés, offrit des priviléges aux marchands flamands, qu'il invita à faire le commerce dans la Grande-Bretagne, à condition de payer un droit de quinze pour cent sur les produits importés. Cette taxe rapporta en peu de temps une somme assez considérable, car sa perception paraît avoir été affermée pour mille marcs en 1205. Macpherson nous apprend qu'on reçut durant cette année 158 livres à Newcastle, 780 livres à Boston, 651 livres à Lynn, et 712 livres à Southampton. Le 29 juillet 1204, à la prière du roi des Romains, le roi remboursa une somme de cent marcs à Simon Saphir et à Walter Sproke, tous deux bourgeois de Gand, qui avait été exigée de ce chef; il les déchargea en outre du payement dudit droit pour leur négoce futur, jusqu'à concurrence de 40 marcs pour le premier, et de 50 marcs pour le second.

(1) *Rot. Cancellarii, vel antigraphum magni Rotuli Pipæ, de tertio anno regni regis Johannis.* Lond., 1833, in-8°.

(2) Polwhele, *History of Cornwall.* Lond., 1816, in-4°, tom. II, p. 86. Il portait d'argent, à la croix de gueules.

Durant l'hiver de cette même année, les envoyés du monarque anglais se rendirent en Flandre à deux reprises ; ils avaient sans doute mission d'établir des négociations avec le régent, Philippe de Namur, et celles-ci n'ayant pas abouti, le monarque anglais changea de politique, car il fit arrêter tous les marchands flamands qui se trouvaient à Londres, et ne permit de les relâcher que sous caution. Cette mesure n'entraîna cependant aucune conséquence fâcheuse, car dès le 12 mars 1205, le délégué de Philippe reçut 850 marcs en payement de la rente annuelle due aux comtes de Flandre, et le roi envoya deux nouveaux ambassadeurs au régent. Nous voyons ensuite un marchand belge, Pélage de Saint-Jacques, obtenir licence d'exporter une cargaison de vins, qui se trouvait à Southampton, tandis qu'un bourgeois de Bruges, Chrétien Le Long, obtenait la restitution d'un navire qui avait été saisi quelque temps auparavant.

Nous avons déjà parlé de la nature des importations qui se faisaient des Pays-Bas en Angleterre ; deux actes, cités par M. Gheldorf, nous fournissent quelques détails sur les marchandises qu'on en recevait en retour. Un habitant de Saint-Omer obtient, le 3 février, la permission de faire sortir des ports anglais une cargaison de chair de porc et de fromage, et, le 26 mai, l'évêque de Norwich reçoit pour un marchand, nommé Florentin, la licence d'exporter mille lots de cuirs et de laines. L'archevêque de Canterbury, ainsi que le prieur de cette ville, firent vendre leurs blés en Flandre, vers la même époque, avec l'autorisation royale.

Le commerce belge, bien qu'il fut plus considérable sur le littoral que dans l'intérieur du pays — ce qui nous a engagé jusqu'ici à nous occuper plus particulièrement de cette partie de la contrée—ne laissait pas que de fleurir en d'autres endroits, situés à l'intérieur des terres. La petite ville de Dinant était déjà renommée, dès le douzième siècle, pour la supériorité avec laquelle on y travaillait les métaux. Son industrie consistait surtout dans la fabrication des ustensiles de cuivre, qui reçurent le nom de *Dinanteries*, et dont elle se procurait la matière première en Allemagne. Les Dinantais importaient en outre de l'étain, des graisses, et étendaient le cercle de leurs relations

jusqu'à Gozlar, dans le Hartz, qui appartient aujourd'hui au royaume de Hanovre (1).

La puissance croissante des communes, en empêchant les possesseurs de fiefs de se livrer à des exactions à l'égard des marchands, contribuait beaucoup à développer le négoce, aussi chaque bourgade en obtenant sa charte d'affranchissement, avait-elle soin de stipuler, comme celle de Walcourt en 1208, que « tout bourgeois estant hors pour sa marchandise ou aultre « son profit, debvoit avoir, en cas d'oppression, l'aide de ses « compères. » Les priviléges accordés aux Liégeois par Albert de Cuick, leur évêque, et confirmés en 1208 par l'empereur des Romains, sont extrêmement remarquables. Ils établissent en effet que le prince ne pouvait lever aucun impôt sans le consentement de ses sujets, et garantissent la liberté individuelle en défendant de détenir un citoyen sans un mandat d'arrêt signé par les échevins, ou de le distraire de ses juges naturels. Le mayeur et les échevins eux-mêmes n'avaient pas le droit de procéder à une visite domiciliaire, même pour s'emparer d'un malfaiteur, sans le consentement du propriétaire du logis : le foyer domestique était inviolable et, suivant l'ancien dicton de Liége « pauvre homme dans sa maison était roi. »

Baudouin IX, en mourant à Andrinople, laissait ses états héréditaires à sa fille Jeanne, qui fut fiancée, par l'entremise de la veuve de Philippe d'Alsace, à Ferrand de Portugal, fils de Sanche Ier. Ce mariage ne fut pas conclu néanmoins sans l'intervention de Philippe-Auguste, qui n'y accorda son consentement qu'en se faisant promettre par les futurs époux la cession des villes d'Aire et de Saint-Omer, qui jadis avaient été rendues au comte Baudouin en vertu du traité de Péronne. Les noces furent célébrées à Paris en 1211, mais comme le monarque français craignait de ne pas voir exécuter les conditions qu'il avait imposées, il fit arrêter ses hôtes à Péronne, et envoya des troupes françaises prendre possession des deux villes qu'il

(1) Voir le *Messager des sciences et des arts*, tom. IV, p. 112. Gand, 1836, où l'on trouvera différentes chartes, données en faveur des Dinantais, copiées d'après des documents conservés dans les archives de la ville de Cologne et datés de 1171 et de 1204. Dinant faisait partie, selon toute probabilité, de la hanse de Londres. Voy. à ce sujet Lappenberg.

voulait se faire céder. Ferrand, profondément irrité de cet acte de violence, jura de s'en venger, et sentit redoubler sa colère en présence de l'accueil qu'il reçut en Flandre, où on ne lui pardonnait pas d'avoir sacrifié les intérêts du pays.

Dès le 4 mai 1212, des négociations furent entamées entre le comte et le roi d'Angleterre, toujours en guerre avec la France. Ce dernier attira dans son parti le duc de Limbourg, qui passa la mer pour venir le trouver, et s'assura également l'appui du duc de Brabant. Ferrand se vit bientôt dans les meilleurs termes avec le roi, lui demanda une entrevue, et débarqua à Sandwich en 1213, d'où il se rendit à Canterbury. Jean Sans Terre continuait à prodiguer ses faveurs aux marchands des Pays-Bas. Il avait écrit le 1er janvier 1209, aux magistrats de la Rochelle, pour les prier de favoriser le commerce des bonnes villes de Flandre (1), et accordait un sauf-conduit le 14 juin 1213 à un négociant d'Anvers, Folkeric Niger, qui désirait trafiquer en Angleterre (2). De son côté, le comte de Flandre recommanda l'abbaye des Dunes aux baillis des ports britanniques, les priant de leur permettre d'y construire des vaisseaux et de les réparer (3).

Ces bons rapports entre les deux princes, en s'améliorant chaque jour, les amenèrent enfin à conclure un traité d'alliance offensive et défensive, avec engagement, de la part du roi, de fournir des secours en hommes et en argent au comte Ferrand, aussitôt qu'il en serait requis (4). La guerre était extrêmement populaire en Flandre, aussi ne tarda-t-elle pas à éclater. Une formidable coalition se forma contre Philippe-Auguste, dans laquelle entrèrent Othon IV, roi de Germanie, le roi d'Angleterre, les comtes de Flandre, de Hollande, de Boulogne, et plusieurs autres seigneurs. Le monarque français réunissait en ce moment une flotte considérable, avec laquelle il se proposait d'aller conquérir la couronne britannique, qui lui avait été offerte par le pape Innocent III, alors en lutte avec Jean Sans

(1) *Rotuli litterar. patent.*, tom. I, p. 91, 2e col.

(2) *Ibid.*

(3) *Chron. de But, de l'abbaye des Dunes*, p. 150, publ. par la société d'émulation de Bruges,

(4) Rymer, *Fœdera, nova edit.* Londini, 1816, I, 105, 107.

Terre. Il venait de convoquer un parlement à Soissons, où tous ses barons s'étaient rendus, sauf le comte Ferrand, qui fit déclarer qu'il n'assisterait pas son suzerain, si celui-ci ne lui donnait satisfaction en lui rendant les villes d'Aire et de Saint-Omer.

Philippe-Auguste, auquel les préparatifs de ses ennemis n'étaient pas encore connus, offrit quelques dédommagements à son vassal, qui les rejeta. Sur ces entrefaites, le souverain anglais se réconcilia avec le pape, et l'expédition du roi de France se trouva sans objet. Philippe, qui se voyait à la tête d'une armée de terre et de mer fort considérable, la tourna aussitôt contre la Flandre, qui fut appelée à supporter, seule d'abord, tout le poids de la lutte.

Une flotte de dix-sept cents voiles sortit du port de Calais et se dirigea vers le Zwyn, tandis que le roi, entouré de ses hommes d'armes, s'avançait jusqu'à Gravelines. Ferrand, pris au dépourvu, se hâta d'expédier Baudouin de Nieuport de l'autre côté du détroit, afin de réclamer les secours promis par Jean Sans Terre. Bientôt les ennemis parurent sur les côtes, voguant vers Damme. Guillaume-le-Breton, l'auteur de la *Philippide* (1), décrit à ce propos l'heureuse situation de cette ville, parlant avec enthousiasme de sa prospérité, et de son port spacieux où tout une flotte manœuvrait à l'aise. Il nous le représente baigné par des eaux tranquilles, entouré de champs cultivés, à peu de distance de la mer. « Les richesses du monde apportées là par « les navires étrangers, s'écrie-t-il, dépassent toute croyance. « Des masses de lingots d'argent, des amas de laines orientales, « de cire, de vêtements, de pelleteries de Hongrie, de grains, « de vin de Gascogne, de fer et d'autres métaux, et un grand « nombre d'autres produits industriels provenant de l'Angle-« terre ou de la Flandre, étaient réunis à Damme pour en être « exportés dans tous les pays, au grand profit des spécula-« teurs, qui abandonnent avec un espoir mêlé d'angoisses leur « fortune aux caprices du sort. »

L'escadre française, à bord de laquelle se trouvaient quinze

(1) Ce poème historique, composé de dix mille vers hexamètres, a été traduit dans la *Coll. des mémoires* de M. Guizot, tom. IX et X. Guillaume le Breton naquit vers 1165 et mourut après 1219.

mille hommes arriva à destination sans rencontrer de résistance, tandis que les bandes armées de Philippe-Auguste ravageaient le plat pays, s'emparaient de Calais, d'Ypres, de Bruges et allaient mettre le siége devant la ville de Gand. La Flandre entière semblait devoir se soumettre au vainqueur, lorsqu'on signala un grand nombre de navires, cinglant à pleines voiles vers l'embouchure du Zwyn : c'était une flotte anglaise, envoyée à la hâte par le roi Jean, venant offrir le combat aux marins français, qui avaient déjà commencé le pillage des vastes entrepôts de la ville de Damme.

Le comte de Salisbury, qui commandait les forces britanniques, montant à cinq cents vaisseaux, fit mettre en panne à quelque distance du rivage, déguisa quelques-uns de ses soldats en pêcheurs, et les envoya reconnaître la position des ennemis. Il apprit qu'un grand nombre des navires français se trouvaient encore à l'ancre, hors du port, et que les trois quarts de leurs équipages étaient à terre (1). Ces renseignements le décidèrent à attaquer brusquement ses adversaires, qu'il assaillit en effet avec une telle vigueur, qu'il les mit en déroute complète. Trois cents barques, chargées de blé, de vin, de farines, de viandes et d'armes tombèrent en son pouvoir avant la fin du jour.

Au bruit de ce succès, le comte Ferrand rallia autour de lui les populations maritimes, toujours intrépides et belliqueuses, et les conduisit vers Damme, qu'occupait le comte de Soissons et Albert d'Hengist avec deux cent quarante chevaliers et dix mille hommes d'armes. La lutte fut acharnée et déjà les Flamands triomphaient, lorsque l'arrivée de Pierre de Bretagne avec cinq cents chevaliers français les contraignit à se retirer, abandonnant deux mille morts et plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Gauthier et Jean de Vormizele, Gilbert d'Haveskerke et Lambert de Roosebeke. Philippe-Auguste, accourant sur le théâtre de l'action, comprit qu'il ne pourrait sauver le reste de sa flotte, et y fit mettre le feu. Damme elle-même, après avoir été saccagée de fond en comble, fut incendiée, et l'escadre anglaise mit à la voile pour l'île de Walcheren, après avoir recueilli le comte Ferrand à son bord.

(1) *Naval history of England*, tom. I, p. 188.

Nous passerons rapidement sur les autres épisodes de cette guerre, qui fit éprouver des pertes immenses au pays, et durant laquelle les villes et les campagnes, parcourues par des bandes excitées par l'espoir du pillage, souffrirent des maux incalculables. Arrivons au dernier acte de ce grand drame, dont le dénouement fut aussi sanglant que le prologue.

La Flandre avait déjà été envahie à deux reprises, lorsqu'une nouvelle armée, commandée par Philippe-Auguste en personne, parut, le 27 juillet 1214, non loin du petit village de Bouvines, entre Lille et Tournai. Les éclaireurs français venaient de se répandre dans la plaine, lorsqu'on les vit tout à coup se replier vers leur centre, tandis que quelques-uns d'entre eux se dirigeaient, à bride abattue, vers la chapelle de Saint-Pierre, où le roi s'était arrêté : l'ennemi s'avançait en troupes nombreuses du côté de Cisoing, enseignes déployées, prêt au combat. Le comte Ferrand pouvait espérer cette fois de prendre sa revanche, car il était non seulement entouré des milices de Flandre et de Hainaut, mais il comptait parmi ses alliés l'empereur Othon, les ducs de Brabant, de Luxembourg, de Tecklenbourg, les comtes de Dortmund, de Hollande et une foule de braves chevaliers.

« Longuement d'une part et d'aultre, dit un ancien chroni-
« queur, s'arrestèrent les deux armées, tant que le roi de France
« commanda à une battaille de sergens à cheval qu'ils allais-
« sent assaillir les venants, ce qu'ils firent et coururent sur la
« battaille des flamens, où ils firent ung moult beau poin-
« gniz (1). »

Le premier choc fut terrible, et quelques chevaliers français, parmi lesquels on remarquait surtout Gauthier de Saint-Pol, se distinguèrent dans cette lutte par la plus brillante valeur. Les Flamands, qui avaient voulu combattre à pied, se montraient non moins résolus, encouragés qu'ils étaient par Eustache de Marquillies et Buridan de Furnes, dont les cris de guerre retentissaient dans la mêlée.

La bataille dura jusqu'au soir, et resta longtemps indécise.

(1) *Chronique de Flandre*, MS., 16. F., III, fol. XLVII, bibl. du Musée britannique.

Quatre hommes d'armes allemands, s'attachant au monarque français, le blessèrent à la gorge, le renversèrent de son cheval, et l'eussent tué sans les courageux efforts de Gales de Montigny et de Pierre Tristan. L'empereur Othon, attaqué par Guillaume des Barres et Gérard La Truie, ne se sauva qu'après avoir couru les plus grands dangers, tandis que le comte de Flandre, entouré de ses compagnons d'armes, les vit tomber les uns après les autres, se défendit quelque temps avec le courage du désespoir, puis, couvert de blessures, épuisé par la lutte, rendit son épée à Hugues de Mareuil. Les Français finirent par triompher et, à la chute du jour, la grande armée des confédérés avait disparu, le comte de Flandre était entre les mains de son ennemi, et une foule de cadavres gisaient au loin dans la plaine. La victoire de Bouvines, avec toutes ces terribles conséquences, consacrait à jamais la séparation de la Flandre et de l'Artois.

CHAPITRE XI

Règlements politiques et commerciaux donnés par Henri Ier, duc de Brabant. — Relations de la Flandre et de l'Angleterre après la bataille de Bouvines. — La Grande-Charte. — Hugues de Boves et ses Flamands. — Les Belges sur les frontières de l'Écosse. — Expédition de Louis de France. — Eustache le moine et les marins des Cinq-Ports. — Commerce entre l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre sous Henri III. — La Hanse de Londres. — Le sceau de Damme. — Les marchands belges en Angleterre. — État du littoral au XIIIe siècle. — Les tisserands de Courtrai. — Négociations avec la France. — Le droit de « Grute. » — Henri III et les princes belges. — Les priviléges de Bruxelles. — Organisation du pouvoir municipal. — Croisade contre les Stadings. — Mort du comte Ferrand. — Conventions avec Henri III. — Nouvelles réformes. — Des constructions hydrauliques en Flandre. — Thomas de Savoie en Angleterre. — Les d'Avesnes et les Dampierre. — Louis IX en Égypte.

Parmi les nobles chevaliers qui combattirent à Bouvines, on se rappelle que nous avons cité le duc de Brabant, Henri Ier. Le règne de ce prince mérite d'occuper une place importante dans les annales commerciales de la Belgique, et nous ne pouvons nous dispenser d'en dire quelques mots. La charte qu'il octroya aux habitants de Louvain, en 1211, renferme de précieux détails sur le négoce qui se faisait en cette ville. Elle nous apprend qu'on y tenait, au XIIIe siècle, un grand marché au bétail où le duc prélevait des droits de tonlieu, et que les Louvanistes

recevaient de l'étranger de fortes quantités de miel, destinées à la fabrication de l'hydromel. Ils se livraient aussi au trafic des armes de guerre, consistant en casques, cuirasses, éperons et autres objets semblables, sur lesquels il n'était point levé d'impôt. La cendre de céruse, qui servait à la teinture des draps, était également importée sans frais de douane (1). Le règlement de 1211 mérite aussi d'être étudié au point de vue judiciaire. Il nous fait connaître que la ville de Louvain, comme celle de Liége, avait obtenu des garanties contre la violation du domicile de ses bourgeois. Le seuil de l'habitation d'un citoyen était sacré : le bourgeois, attaqué dans son logis, avait le droit de tuer ses adversaires, et, si ceux-ci le blessaient durant la lutte, ils s'exposaient à payer une amende de 45 solides et 10 talies, ou à avoir la main coupée.

Henri Ier ne se borna pas à favoriser l'ancienne capitale de son duché, mais s'occupa aussi des bourgades qui s'élevaient peu à peu sur d'autres points du pays. Il accorda le titre de ville à Hérenthals, en 1212, et étendit cet avantage à Oosterwyck, Arendonck, Turnhout et Hoochstraeten (2); Anvers lui doit aussi des concessions nouvelles (3).

La noblesse de Brabant et de Flandre avait été décimée à la bataille de Bouvines. Le roi d'Angleterre, en attendant les événements mit plus de froideur dans ses rapports avec les États belges, qu'il craignait de voir subir l'influence française. Il ordonna, il est vrai, aux gardes des foires de Sainte-Marguerite de Lynn, dans le comté de Norfolk, de laisser passer librement les Flamands, mais il ne permit le départ de ceux-ci que dans de petits navires, afin de les empêcher d'exporter des chevaux. Ces mesures de précaution lui parurent bientôt insuffisantes, et, quelques jours plus tard, il chargea ses vicomtes et baillis de faire le relevé des biens et marchandises des négociants de Flandre, et de les tenir sous bonne garde, *non pour causer*

(1) Piot, *Hist. de la ville de Louvain*, tom. I, p. 135.

(2) Butkens, *Trophées de Brabant*, tom. I, preuves, p. 61.

(3) Les bourgeois d'Anvers ne devaient être soumis au payement de taxes extraordinaires qu'en cas où le duc prendrait la croix, marierait sa fille, serait fait prisonnier, ou accorderait la chevalerie à son fils. Voy. *Placcaeten ende ordonnantien*, t'Antwerpen, by H. Aertsens, t. I, p. 299.

aucun dommage à leurs propriétaires, mais pour la sûreté du roi et du royaume. La paix ayant été conclue entre la comtesse Jeanne, qui ne parvint pas à obtenir la mise en liberté de son mari, et le roi de France, Jean Sans Terre écrivit aux échevins et prudhommes de Gand, pour leur réclamer les cinq cents marcs d'argent qu'il leur avait prêtés : il abandonna bientôt cependant cette politique agressive, qui était contraire à ses véritables intérêts, déjà gravement compromis.

La monarchie anglaise, si solidement établie dans les premières années du règne de Henri II, était ébranlée en effet jusque dans ses fondements. Le roi Jean, battu en France par Philippe-Auguste, vit en 1215 ses propres sujets se soulever contre sa tyrannie et ses vices. Barons et bourgeois, unis dans la même cause, forcèrent la main au monarque et lui arrachèrent cette constitution célèbre, connue sous le nom de Grande Charte, qui a servi de base aux libertés anglaises.

La similitude qui existe entre les dispositions principales de cet acte et celles de nos anciennes *keures* est frappante. On y stipule que les impôts, quelle que soit leur nature, ne peuvent être prélevés sans le consentement du conseil du royaume. Les priviléges de la ville de Londres et ceux des autres bonnes villes sont formellement garantis, ainsi que le droit appartenant à tout citoyen de léguer sa fortune par disposition testamentaire. L'homme libre ne peut être condamné à des amendes exorbitantes, qui tendraient à sa ruine, et il n'est permis de l'emprisonner ou de le bannir que sur le jugement de ses pairs. Les poids et mesures seront réglés d'une manière uniforme, dans tout le pays (1) et les marchands jouiront d'une sécurité complète, sans qu'il soit loisible aux officiers du roi de leur enlever leurs biens, sous prétexte du service de la maison royale, à moins de payement.

Jean Sans Terre, tout en cédant à la force, était bien résolu à ne pas respecter ses engagements. Il s'enfuit en effet dans l'île de Wight, tandis qu'un belge, Hugues de Boves, se rendait

(1) « There shall be one uniform standard for weights, measures and manufactures ; that for corn shall be the London quarter. » (4e sect. de la *Grande charte,* parag. 35.)

en toute hâte sur les rivages de la Flandre, afin d'y enrôler des troupes au nom du roi d'Angleterre. Ce prince, appréciant les services que des auxilliaires flamands pouvaient lui rendre, avait fait de brillantes promesses à son agent, qui devait être investi, en cas de succès, des comtés de Norfolk et de Suffolk. Déjà quelques brabançons, conduits par Gauthier de Sotteghem, Walter Burck et Godtschalk avaient abordé sur le sol anglais (1).

Les marchands flamands s'efforcèrent de profiter des circonstances pour obtenir quelques avantages commerciaux. Jean accorda, le 19 mai 1216, un sauf-conduit pour négocier en Angleterre à Alexandre, fils de Baudouin de Gand; il avait également pris sous sa protection, quelque temps auparavant, deux autres bourgeois de la même ville, Antoine de Gand, et Baudouin fils d'Abraham.

La flotte d'Hugues de Boves finit par se réunir à Calais : elle portait quarante mille hommes, avec leurs femmes et leurs enfants. Les vaisseaux qui la composaient venaient à peine de sortir du port, lorsqu'une terrible tempête les assaillit brusquement, brisa leurs mâts, emporta leurs agrès, et les engloutit en grand nombre. Les émigrants périrent presque tous, et leurs cadavres couvrirent les écueils de Sandwich et la plage de Yarmouth.

Le roi Jean, en apprenant ce désastre, sentit que la vengeance lui échappait, et se livra aux plus violents accès de fureur et de désespoir. Les compagnons de Gauthier de Sotteghem, que leur bravoure rendait digne de soutenir une meilleure cause, arrêtèrent presque seuls les efforts des barons anglais. Le monarque les combla de ses largesses et leur distribua des domaines considérables. Parmi ceux qui reçurent des possessions sur les frontières d'Écosse, se trouvaient deux seigneurs flamands, Hugues de Bailleul et Geoffroi de Martene (2). De Hugues de Bailleul

(1) « King John brought so many flemings into England to oppose his barons, that, according to the Scala chronica, the country had much ado to feed them. » (Leland, *Coll.*, I, 585.) Voy. aussi Guill. de Neubridge, I, p. 260, et Card. Lytt., III, 148.

(2) Ce dernier est cité dans la charte des forêts, jointe à la Grande Charte, où il est dit : « Nous éloignerons du pays tous les étrangers, tous les parents

sortit la dynastie royale de la maison de Baillol, et Geoffroi fut l'aïeul de ce vaillant sire de Martenne, qui s'illustra, au XIV[e] siècle, en défendant le roi d'Écosse, David Bruce.

Vers la fin de l'année 1215, deux chefs anglais, le comte de Winchester et Robert Fitz Walter, arrivèrent à Paris avec une suite nombreuse : ils venaient offrir la couronne d'Angleterre à Louis de France, fils de Philippe-Auguste. Le prince, excité par sa femme, Blanche de Castille, accepta leurs propositions, et débarqua bientôt à Douvres. Il avait obtenu quelques avantages, lorsque la mort du roi Jean vint ruiner toutes les espérances du parti français. Un enfant de dix ans, Henri Plantagenêt, succédait à un monarque universellement détesté, et tous les hauts barons se rallièrent autour du jeune souverain. Louis de France, qui ne pouvait se décider à renoncer à son entreprise, envoya des émissaires sur le continent et y fit rassembler quelques renforts.

Trois cents chevaliers et un grand nombre d'hommes d'armes s'assemblèrent à Calais, et s'embarquèrent à bord d'une flotte de quatre-vingts navires, escortés d'une foule de barques, qui était commandée par Eustache le Moine, flamand de naissance (1). Cet homme, après avoir passé une partie de sa vie dans un monastère, avait abandonné le froc pour prendre l'épée, et, ayant dissipé son patrimoine, s'était fait pirate. Les marins des Cinq-Ports (2) vinrent à la rencontre de la flotte française, et la battirent complétement. Le moine Eustache fut fait prisonnier durant le combat, et offrit une riche rançon aux vainqueurs, qui la refusèrent; il s'engagea ensuite à entrer au ser-

de Gérard d'Ath, savoir Engelram, André et Pierre, Gui de Sanzelles, Gui de Cisoing, la femme de Gérard d'Ath avec tous ses enfants, *Geoffroy de Martene* et ses frères, et tous les Flamands et tous les routiers qui travaillent à la destruction du royaume. »

Les archives d'Angleterre renferment encore des détails sur un grand nombre de nos compatriotes moins connus. Nous citerons, par exemple, un décret royal du 18 septembre 1216 qui ordonne d'échanger Odon de Verdeilet contre Haket de Ghistelles, qui avait été fait prisonnier en défendant le château de Douvres contre les ennemis du roi.

(1) *Naval hist. of England*, vol. I, p. 190. Voy. aussi Sprott, *Chronicle*; Boys, *Hist. of Sandwich*. Canterbury, 1792, in-4°, p. 658.

(2) Douvres, Sandwich, Hastings, Hythe et Romney.

vice du roi d'Angleterre, mais sans parvenir à se faire écouter. Richard, un des fils naturels de Jean Sans Terre, le tua, et envoya la tête du vaincu au jeune roi Henri (1).

Plusieurs barons anglo-flamands, compromis durant la guerre, obtinrent leur grâce de ceux qui dirigeaient les affaires au nom du monarque anglais. Durant le mois de septembre 1217, Robert de Béthune fut remis en possession des biens qu'il avait reçus dans la Grande-Bretagne, faveur qui fut également accordée à Robert Maréchal, ainsi qu'à Philippe de Roulers. Des actes fréquents de piraterie se commettaient à cette époque, sur les côtes de Belgique et d'Angleterre. Un grand navire, de l'espèce des *coques* (2), ayant été saisi au préjudice d'un armateur flamand en 1218, la comtesse de Flandre réclama, outre la restitution du bâtiment, une indemnité de 1040 marcs, que le roi fit payer par les habitants des îles anglaises dans la Manche. Il paraît que, de son côté, Henri III fit valoir certaines prétentions à charge de la ville d'Ypres, car il existe un ordre de ce prince, en date du 26 juin, par lequel il recommande à ses officiers de mettre sous sequestre les marchandises expédiées par les négociants d'Ypres à la foire d'Hoyland, jusqu'à ce que ces derniers aient réglé le payement de deux sommes d'argent, l'une montant à 500 marcs et l'autre à 740 livres, dues au roi.

Les Anglais avaient tant souffert de la violence des gens de guerre français et belges, qu'ils insistèrent de nouveau, en 1220, afin d'obtenir leur renvoi définitif. Une proclamation fut publiée à Londres à cet effet, ordonnant à tout étranger, à moins qu'il ne se livrât au commerce, de quitter le royaume. Les marchands des Pays-Bas et d'Allemagne avaient déjà des établissements à Londres (3) et s'étaient associés afin de mieux

(1) Le même Eustache s'empara un jour, étant au milieu de sa bande, de dix chevaux appartenant au comte de Boulogne, et, apprenant que ce seigneur n'avait plus *sour quoi monter*, lui envoya un palefroi. Fr. Michel, *Du passé et de l'avenir des haras*, 1861, p. 90.

(2) Voir à ce sujet le chap. IX, p. 180.

(3) Il existe aux archives d'Angleterre des lettres du roi Jean, du 17 avril 1213, par lesquelles, après avoir assuré les villes de Bruges et d'Ypres de sa protection, il leur permet de commercer librement avec la Grande-Bretagne, *aux conditions de la charte qui leur a été concédée.*

garantir leurs intérêts. Leur factorerie, située au quai de Downgard, dans la rue de la Tamise, sur la rive droite du fleuve, reçut plus tard le nom de *Gilda Teutonicorum*, ou de « Gilde des Allemands (1). » Il paraît que cette congrégation commerciale comprit d'abord quelques villes de la Baltique, dont les citoyens, connus sous le nom d'*Easterlings* ou d'*Osterlings* (2), s'étaient ligués dans le but de se protéger mutuellement contre les pirates. Les rois d'Angleterre leur avaient fait diverses concessions, à charge de redevances. Ces prestations se payaient à Pâques et à la Noël, et consistaient en deux pièces de drap gris, une pièce de drap brun, dix livres de poivre, cinq paires de gants et une certaine quantité de vinaigre (3).

Leurs relations, assez restreintes à l'origine, s'étendirent rapidement, et bientôt de nombreuses adhésions vinrent grossir les rangs de l'association. Elle était régie par un conseil d'administration, composé de douze membres, qui formait un véritable tribunal de commerce et se rassemblait tous les mercredis, afin de délibérer sur les affaires générales de la communauté, et décider les contestations qui s'élevaient entre les particuliers. Les résidents étaient classés en trois divisions, dont la première comprenait Cologne, la Gueldre et quelques villes du Haut-Rhin ; la seconde, les cités des Pays-Bas, de la Westphalie et du Bas-Rhin, et la troisième quelques autres villes allemandes, la Lithuanie et la Scandinavie.

Dix-sept villes belges (4), qui formèrent peut-être à l'origine une association entièrement distincte, sur laquelle cependant on a peu de renseignements, se liguèrent pour faire le commerce avec l'Angleterre, et leur nombre s'accrut bientôt

(1) *Gild*, *guild ou geld*, qui signifie un payement, du saxon *gildan*, payer. Voy. W. Herbert, *The history of the XII great livery companies of London*, vol. I. Londres, 1837, p. 1.

(2) Ils venaient de l'Est, ce qui leur a fait donner ce nom.

(3) On trouvera beaucoup de détails sur cette gilde dans l'ouvrage de Stow, *A Survey of London and Westminster*. London, 1720, in-fol., qui a publié une liste chronologique de leurs chartes et priviléges. Voy. aussi Werdenhagen, *Hist. de la ligue hanséatique*.

(4) Bruges, Ypres, Dixmude, Ardenbourg, Oudenbourg, Tournay, Lille, Orchies, Furnes, Oostbourg, Ysendike, Ter Muiden, Damme, Thourout, Bergues, Bailleul et Poperingue.

jusqu'à atteindre le chiffre de vingt-quatre (1). La commission directrice de cette compagnie résidait à Bruges, et diverses chartes sur les échevinages de cette ville et de celle de Damme, nous offrent une disposition d'après laquelle nul artisan ne pouvait devenir échevin, s'il n'avait quitté sa profession et n'était reçu parmi les sociétaires de la hanse.

Les marchands de Bruges et d'Ypres étaient à la tête de la congrégation belge ; leur chef « le comte de la hanse » devait être choisi dans la première de ces villes, tandis que la seconde élisait l'écuyer ou porte enseigne (escildrake, schild drager) qui lui était subordonné. Pour être considéré comme membre, il fallait être admis par une délibération formelle, et payer un droit d'entrée de trente sous 3 deniers, à moins qu'on ne fut fils d'un sociétaire, auquel cas le droit ne s'élevait qu'à 5 sous trois deniers sterling. On pouvait se faire recevoir à Bruges et à Londres, mais l'aspirant devait renoncer à l'exercice de tout métier manuel, ainsi qu'au commerce de détail. Celui qui avait vendu des marchandises à la livre, ou pratiqué un art mécanique, devait acquérir « franchise » moyennant le versement de dix marcs sterling.

La hanse flamande, comme le fait observer M. Warnkœnig, que nous aurons l'occasion de citer souvent, n'était composée que des négociants les plus notables, et dont les affaires étaient fort étendues. Indépendamment de ses relations avec l'Angleterre et l'Allemagne, elle entretenait des rapports fréquents avec l'intérieur de la France, particulièrement avec la Champagne.

Les marchands, durant leur séjour à l'étranger, observaient la discipline la plus sévère. Souvent menacés, ils étaient obligés de recourir aux armes contre la population indigène, qui les jalousait, ou d'entamer des négociations fort délicates avec les princes, dont les conseillers cherchèrent en maintes occasions à remplir le royal échiquier par la saisie des marchan-

(1) Par l'adjonction des villes de Gand, Châlons, Reims, Saint-Quentin, Huy, Escouvins, Valenciennes, Saint-Omer, Cambrai, Douai, Arras, Péronne, Montreuil-sur-Mer, Abbeville, Amiens, Beauvais. Quelques auteurs ont prétendu que Dinant en faisait également partie. Voy. une dissertation à ce sujet dans l'ouvrage de Lappenberg, déjà cité.

dises importées par les Hanséates. La force de ces derniers dépendait entièrement de leur union, aussi leur était-il rigoureusement interdit, sous peine de perdre leur qualité de membre de la hanse et celle de bourgeois de leur ville natale, de contracter mariage avec une étrangère. Ils vivaient en commun, dinaient à la même table, et retournaient chaque soir à leur *manscop*, dont les lourdes portes se refermaient sur eux (1).

Tandis que les villes de Gand, Bruges et Damme étendaient ainsi le cercle de leurs affaires, et voyaient augmenter leur population, déjà si active et si industrieuse, Liverpool, aujourd'hui si florissant, était encore un humble village, dépendant de la paroisse de Walton, à laquelle il resta attaché jusqu'en 1699 (2) ; Riga, sur la côte orientale de la Baltique, fondée par quelques marchands de Lubeck en 1150, s'élevait à peine (3), et Hambourg était encore une bourgade sans importance (4). On possède un sceau de la ville de Damme, datant de 1226, et qui offre une particularité fort remarquable. Il représente un vaisseau, surmonté de deux tours à la proue et à la poupe, guant à l'aide d'une voile, et armé d'un gouvernail placé à l'arrière. Jusqu'à cette époque on avait dirigé la course des navires à l'aide de deux longues rames, et le sceau que nous venons de décrire est le plus ancien monument où l'existence d'un gouvernail unique soit constatée : il est donc probable que ce perfectionnement si important dans la construction navale, est dû à nos marins.

Les marchands établis à Londres s'étaient hâtés, après la publication du décret de 1220 ordonnant l'expulsion des étrangers, de s'assurer la possession de leurs immunités en payant au roi une somme de trente marcs. La lutte qui s'était établie

(1) On trouvera quelques détails intéressants sur l'histoire de la Hanse de Londres dans Allen, *History of London*, tom. I, p. 73. Voir aussi Huet, *Mémoire sur le commerce des Hollandais*. Amsterdam, 1718, p. 5.

(2) Madox, *Hist. of the Exchequer*, c. II, § 2.

(3) *Bertii Rer. Germ.*, l. III, p. 239.

(4) Albert, comte d'Orlamund, acheta, en 1216, les droits de suzeraineté sur cette ville pour 700 marcs, et les céda aux bourgeois en faisant un bénéfice d'environ 800 marcs. Jusqu'alors, dit Lambecius, cette ville était encore dans son enfance, mais, ayant secoué le joug, elle devint chaque jour plus considérable. Voy. *Orig.-Hamburg*, fol. 18.

entre les divers partis, en Angleterre, leur occasionna cependant des pertes sérieuses, et, le 1er août 1223, on mit l'embargo sur tous les navires flamands qui se trouvaient au port de Winchelsea, afin de les envoyer à Portsmouth guerroyer contre les barons anglais. Nos compatriotes réclamèrent vivement et, dès le 16 du même mois, on relâcha trois navires chargés de vins, de laines et de cuirs pour compte de Guillaume Petit, de Saint-Omer, et de Gilbert d'Arras : cette mesure fut étendue ensuite à tous les bâtiments étrangers, ainsi qu'aux bateaux pêcheurs. De nouvelles difficultés éclatèrent le 9 septembre, et les relations commerciales entre la Flandre et la Grande-Bretagne semblèrent, durant quelque temps, être menacées d'une interruption (1). L'exportation des laines avait acquis cependant un tel intérêt aux yeux des propriétaires anglais qu'une pareille situation ne pouvait se prolonger, aussi voyons-nous, au mois de juillet 1224, le maître de l'ordre des Templiers en Angleterre obtenir, sur sa demande, la licence de transporter une cargaison de laines en Flandre, et l'abbé de Kirkestede recevoir bientôt une permission semblable.

Les côtes des Pays-Bas, si souvent ravagées par les flots, éprouvèrent de grandes modifications durant le XIIIe siècle ; nous croyons donc utile d'exposer, en quelques mots, l'état du littoral à cette époque.

Le territoire de la Flandre proprement dite, borné à l'ouest par la mer du Nord ou l'océan Germanique, n'avait sous sa dépendance qu'une seule île, Schooneveld, située vis-à-vis de l'embouchure de l'Escaut occidental. Le pays de Cadzand et de Wulpen, alors à l'ouest de l'ancien Zwyn, se liait encore au continent, mais un bras de mer, devenu plus tard le Zwyn actuel, le transformait en île durant les grandes marées, et coupait parfois les communications par terre entre Cadzand et Bruges.

Les eaux désignées aujourd'hui sous le nom d'Escaut occidental, servaient de limites au Nord. Elles avaient reçu diver-

(1) Beaucoup d'hommes d'armes flamands servaient encore, en 1224, dans les corps d'armée levés par Henri III ; nous citerons entre autres Godscalc de Maghelines (Malines) et Henri de Capelle, qui se firent estimer par leur bravoure.

ses appellations, et tandis qu'elles étaient connues sous les noms d'Heydensee et de Wielingen à l'embouchure du Zwyn, on les désignait au midi de Borsele sous ceux de Kille et de Diepenee, et sous celui de Honte jusqu'à leur jonction à l'ancien Escaut, au Nord d'Anvers. Le canal qui existe entre l'île de Walcheren et le pays d'Oostbourg était encore fort rétréci, et ne présentait guère de profondeur.

De terribles inondations, qui s'étendirent sur toute la côte, durant les années 1221, 1230 et 1242, coûtèrent la vie à des milliers de personnes, et donnèrent lieu, en Hollande, à la formation d'un large bras de mer, le Zuyderzee, dont les vagues écumantes engloutirent de nombreux villages, jusqu'alors florissants et prospères. Il ne fallait rien moins que l'indomptable persévérance de la race néerlandaise pour résister à des forces aussi destructives, leur disputer à force de travail la possession d'un sol fertile, et les contenir dans certaines limites.

La comtesse de Flandre, qui continuait à exercer l'autorité durant la captivité de son mari, ouvrit un asile dans ses états à ceux qui avaient le plus souffert de ces désastres, et assura, par deux actes donnés en 1224 et 1225, de grands avantages aux étrangers qui viendraient s'établir à Courtrai, comme tisserands. Après avoir fait de vaines démarches, durant la vie de Philippe-Auguste, afin d'obtenir la liberté du comte Ferrand, elle s'adressa au pape Honorius, qui recommanda la clémence au successeur du monarque français, Louis VIII. Ce dernier, obsédé de tous côtés, consentit enfin à traiter de la délivrance du prisonnier, mais en y mettant les conditions les plus onéreuses. Il exigea une rançon de 50,000 livres parisis, la remise des villes de Lille, de Douai et de l'Écluse en garantie de paiement, et stipula qu'il serait défendu d'élever de nouvelles forteresses en Flandre, en deçà de l'Escaut, sans son agrément.

Les clauses de ce traité, beaucoup trop impératives, furent repoussées avec indignation par les communes flamandes. La comtesse Jeanne continuait cependant à négocier, lorsque la mort de Louis VIII, en mettant les rênes du pouvoir entre les mains de la reine Blanche, tutrice de Louis IX, aplanit toutes les difficultés. On se contenta d'une rançon de 25,000 livres, avec quelques garanties, et Ferrand sortit de prison le 6 jan-

vier 1226, après y avoir été détenu pendant plus de douze ans.

La perception de la *Grute*, ou du droit établi sur les grains servant à la fabrication de la bière, amena, vers le même temps, des contestations entre les habitants d'Ardenbourg et le receveur Ghildorf, de Bruges. Il paraît que ce dernier obtint gain de cause, et que les bourgeois furent obligés de reconnaître sa juridiction (1).

Les relations des états belges avec l'Angleterre s'étaient renouées; Henri III confirma au comte de Flandre, en décembre 1227, le fief qui lui avait été concédé par Jean Sans Terre, et lui envoya même des lettres de sauf-conduit pour l'engager à venir le trouver. Le duc de Brabant reçut pareillement, deux ans plus tard, une invitation semblable. Ce prince, qui accomplit en effet ce voyage, continuait avec zèle à réformer ses états. Il donna, en 1229, des priviléges à la ville de Bruxelles, afin de régler la législation pénale en cette ville. Les individus coupables d'homicide, de viol, d'incendie ou de révolte étaient punis de mort. Le duc régla, par ce décret, la destination des biens des criminels, c'est à dire les cas où ils passeraient à leurs héritiers, et ceux auxquels ils seraient dévolus au fisc. En cas de mutilation faite volontairement à autrui, la peine du talion était rigoureusement appliquée (2).

La constitution du magistrat de Bruxelles fut réorganisée peu de temps après. Ce corps devait être composé de 7 échevins et de 13 jurés, renouvelés tous les ans au mois de juin par ceux de l'année précédente. Les nouveaux élus devaient être présentés au duc, qui les installait dans leurs fonctions; dans le cas où l'un de ces fonctionnaires déplaisait au prince, celui-ci se réservait le droit de convoquer les électeurs, jusqu'à ce que les échevins fussent au complet. Il promettait au reste de respecter les libertés de la commune, et de ne prendre aucune disposition à l'égard des bourgeois sans consulter l'échevinage (3).

(1) Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*. Gand. 1843-46, p. 9.

(2) *Luyster van Brabandt*, p. 37 et 43.

(3) Miræus, tom. III, p. 96. D'après Butkens, Henri II, duc de Brabant, fit aussi mettre en culture une grande étendue de terres vagues, jusqu'alors

Le comte et la comtesse de Flandre travaillaient aussi à établir solidement le pouvoir municipal. Ils reconstituèrent la magistrature à Gand, Ypres, Bruges et Douai. Le système électif le plus libéral forme la base de leur système, qui fixe et consacre, d'une manière stable, les droits de la bourgeoisie, dont l'influence seule pouvait contrebalancer les envahissements des grandes familles féodales.

Il existait à cette époque, aux environs de Staden en Allemagne, une population à moitié sauvage, qui avait conservé, paraît-il, quelques-uns des rites du paganisme. Le pape Grégoire IX ayant fait prêcher une croisade contre ces hérétiques, beaucoup de Belges quittèrent leurs foyers pour aller guerroyer sur les bords de l'Elbe. On remarquait parmi eux Henri, fils du duc de Brabant, Arnould d'Audenaerde, Guillaume de Béthune, Thierry de Dixmude, et d'autres nobles non moins illustres. Henri fut déclaré le chef de cette expédition, à laquelle se joignirent bientôt les comtes de Hollande et de Clèves, Gauthier Berthout de Malines, Arnould de Wesemaele, Rase de Gavre, Arnould de Matene et Guillaume de Sotteghem.

Les croisés rencontrèrent leurs ennemis, les *Stadings*, le 16 mai 1233. Ces derniers, au nombre de sept mille combattants, s'étaient groupés autour de leur chef, qui, monté sur un cheval blanc, les excitait au combat. Vivement attaqués par les Flamands et les Brabançons, ils opposèrent une longue résistance. Enfin Guillaume de Béthune étant parvenu à semer le désordre dans leurs rangs, le comte de Clèves les prit en flanc et acheva de les mettre en déroute. Six mille d'entre eux restèrent sur le champ de bataille, et leurs compagnons, non moins malheureux, n'échappèrent que pour périr à peu de temps de là dans les marais du Wéser. Il paraît que des colons flamands, hollandais et allemands vinrent remplacer les vaincus, et repeupler la contrée (1).

Le comte Ferrand, qui s'était conduit avec sagesse et prudence depuis son retour en Flandre, avait contracté, durant son long

négligées, qu'il possédait en commun avec Arnoul Berthout, S[r] de Grimbergen et de Malines. Voy. *Trophées de Brabant*, tom. I, p. 78.

(1) *Hist. undersuchung über die Niederlandischen kolonien in Niederdeutschland, von Johann Gottfried Hoche.* Halle, 1791, p. 6.

emprisonnement, une maladie à laquelle il succomba, le 27 juillet 1233. Jeanne de Flandre continua à administrer le comté, dont les intérêts commerciaux ne furent jamais négligés sous son règne. Il restait quelques affaires à régler avec le roi d'Angleterre, tant au sujet du payement du fief concédé aux prédécesseurs de la comtesse, que relativement au remboursement de certaines pertes, subies par les marchands flamands. Chidulphe de Bruges et Baudouin Hostiarius furent chargés de les négocier. Le roi Henri III, accueillant leurs réclamations, s'excusa de n'avoir pu acquitter la rente annuelle octroyée à la maison de Flandre, à cause des dépenses qu'il avait dû faire à l'occasion du mariage de sa sœur, la princesse Isabelle; il promit néanmoins de faire justice. Il s'engagea en outre à payer, aux négociants belges, une somme de 211 livres sterling, en compensation de cinquante barriques de vin qui leur avaient été enlevées en même temps que d'autres marchandises (1).

Les négociations n'en restèrent pas là, et, par de nouvelles lettres, données à Windsor, le roi s'obligea envers Robert de Béthune, envoyé par la comtesse en 1237, à rendre 397 marcs à Gossewin de Roulers, qui avait été dépouillé d'une partie de ses biens par Robert Wadecot, du temps du roi Jean; il fit une promesse semblable, pour une somme de 500 marcs en faveur de Lambert d'Ypres, victime des déprédations de Nicolas d'Aubigny, et reconnut également les droits de quelques négociants de Bruges (2).

La comtesse Jeanne avait perdu sa fille, en 1234, et n'avait point d'héritiers directs. Ses sujets la prièrent de se remarier et, accédant à leurs représentations, elle fit choix de Thomas de Savoie, oncle par alliance de Louis IX. Une pension viagère de dix mille livres, monnaie d'Artois, à percevoir sur les

(1) Les cinquante-deux barriques seules furent évaluées à 104 livres sterlings; il en résulte que le gallon de 6 litres valait environ 68 centimes à cette époque.

(2) Ces derniers, auxquels on avait enlevé 826 tonneaux de vin, reçurent en paiement 413 tonneaux de miel, c'est à dire 40 tonneaux de miel pour 80 tonneaux de vin. Voyez l'*Inventaire analyt. des chartes des comtes de Flandre* par Saint-Génois, Gand, 1843-46, p. 18; Arch. de la Flandre Orientale, Cart. n° 29, fol. XL; Diericx, *Mémoire sur la ville de Gand,* t. 1., p. 448.

domaines de Flandre et sur le tonlieu de Mons, fut attribuée au prince de Savoie dans le cas où sa femme mourrait sans postérité.

Ce mariage ne changea rien à la situation politique du comté; les institutions communales s'y développaient librement, et les nouveaux époux s'attachèrent encore à les étendre. Comme certains négociants se plaignaient de la lenteur avec laquelle on procédait à l'examen des causes en litige, le comte Thomas, par un acte de l'an 1228, ordonna aux baillis et aux échevins de Damme de rendre justice à tous les étrangers, endéans les trois jours. Il paraît que les Gantois ne respectaient pas les priviléges de cette ville concernant la franchise de tonlieu qui lui avait été concédée, car il leur fut ordonné, en 1239, de respecter cette concession, au maintien de laquelle le pays tout entier était intéressé (1)

Quelques barons, suivant l'exemple de leurs suzerains, accédèrent aux sollicitations de leurs vassaux, et ils leur rendirent la liberté civile. Nous citerons parmi eux Gérard de Waudripont, qui exempta, en 1240, les habitants de Renaix de toutes tailles, abolit les corvées et mit la ville « à loi (2). »

Le commerce de Bruges, intimement lié à celui de Damme, s'accroissait à mesure que ce port acquérait plus d'importance. Les Brugeois, désireux d'attirer les étrangers (3) en leur offrant toutes les facilités possibles, demandèrent en 1241 à construire une seconde halle, connue plus tard sous le nom de la « Halle d'eau, » au centre d'un terrain appartenant au chapitre de Saint-Donat. Cette permission leur ayant été accordée, ils élevèrent un bâtiment qui avait 100 mètres de long sur 21 de large, ren-

(1) Il existe aussi un édit du mois de septembre 1241, qui libère les habitants de Damme du droit d'étalage (stalpenning), c'est à dire que la perception de ce droit fut abandonnée à la commune. On leur permit aussi de construire une halle, et il fut défendu aux receveurs du tonlieu de vendre du vin en détail.

(2) Saint-Genois, *Inventaire analyt. des chartes*, etc., p. 9. Cette ville devait son origine à une abbaye, fondée par saint Amand, et que Louis, fils de Lothaire, avait comblé de riches dotations.

(3) En 1243 le tarif de tonlieux à payer par les négociants de Lubeck à Gheersvliet en Hollande, mentionne expressément les étoffes de Flandre. V. *Sartorius*, t. II, p. 48.

fermait de vastes magasins, et se trouvait à côté d'un bassin intérieur en communication avec le canal de Damme, de manière que le chargement et le transbordement des marchandises pouvaient constamment s'y effectuer à couvert. L'organisation échevinale de la ville fut réformée en 1242, et il fut décidé que ses magistrats seraient renouvelés annuellement. Cette mesure fut accueillie avec joie par les gens de métier, déjà groupés en quatorze corporations, et qui craignaient de voir se perpétuer l'autorité entre les mains de quelques hommes influents.

Tandis que les Brugeois multipliaient leurs entrepôts, les habitants d'Ardenbourg demandaient l'autorisation de creuser un canal, afin de relier leur cité à la mer. Cette faveur leur ayant été accordée en 1243, des difficultés s'élevèrent relativement à la police de cette navigation. Stassin, bailli du comte à Bruges, fut chargé de régler ces différends, et décida que le jugement des contraventions ou « forfaits » dont les bateliers se rendraient coupables appartiendrait en commun aux échevins d'Ardenbourg et aux magistrats de la « franche vierschaere » de Bruges. L'approfondissement du canal et le déblaiement des terres à déplacer devaient être effectués par les premiers, qui étaient chargés de veiller à ce que nul ne portât dommage aux rives dudit canal, ou à l'écluse qu'on voulait y établir (1).

Les Flamands exécutèrent, vers cette époque, plusieurs travaux hydrauliques importants. Dès avant le milieu du XIII[e] siècle, une forte digue, s'étendant de la rive gauche du Zwyn vers Damme, passant à Biervliet, et se prolongeant ensuite dans la Flandre impériale jusqu'à Soeftingen, protégeaient tout le nord du pays contre les envahissements de l'Escaut occidental actuel. Indiquée avec soin sur une carte de 1288, elle y porte le nom d'*Yevendyk*, ou de « Haute digue. » Elle passait près de Breskens, et s'étendait par conséquent fort loin vers la frontière hollandaise. On en distingue encore quelques restes dans des cartes plus récentes, du XVI[e] siècle, par exemple, conservées aux

(1) Saint-Génois, *Inventaire anal. des chartes des comtes de Flandre.* Gand, 1843-46, p. 21.

archives provinciales de Gand. On a découvert aussi dans ce dépôt un diplôme de 1239, où il est question de l'association formée pour le maintien de cette digue, et de l'administration des canaux et des écluses. Elle y est appelée *Vetus Hevina* (vieil Yevendyk), et possédait sa juridiction propre, c'est à dire ses échevins, qui avaient pleins pouvoirs en tout ce qui la concernait. On fait mention dans le même acte, des « adaquationes » ou canaux d'écoulement que l'association avait le droit d'établir sur ce territoire. Plus tard, à mesure que l'Escaut empiéta sur la rive méridionale, on recula la digue vers l'intérieur du pays (1).

Le comte Thomas de Savoie, dont l'union avec Jeanne de Flandre avait fait la fortune, s'efforça de laisser de bons souvenirs dans le pays. Indépendamment des mesures libérales qu'il sanctionna en faveur des villes, on lui doit encore le perfectionnement d'une branche importante de l'industrie agricole. Il paraît qu'il fit venir des chevaux d'Espagne et de Pouille, ainsi que des taureaux et des vaches de Savoie, d'une énorme grosseur, et qu'il en établit des haras dans la forêt de Mormal, contiguë à sa résidence d'été du Quesnoi. Il soutint dignement l'honneur des armes flamandes à l'étranger, et conduisit en Angleterre un contingent de soixante chevaliers et de cent sergents d'armes, qui allaient guerroyer contre les Écossais, alors fort remuants. Sa bravoure eut une nouvelle occasion de se déployer en 1247. Henri, duc de Brabant, au mépris de la paix faite en 1228 entre lui et le comte Ferrand, avait fait arrêter tous les marchands de Flandre qui se trouvaient dans ses États. Thomas rassembla aussitôt ses hommes d'armes, entra dans le Brabant, et prit Bruxelles d'assaut. Le duc Henri et Godefroid de Louvain, son frère, furent faits prisonniers, conduits à Gand, et ne recouvrèrent la liberté qu'après avoir fait réparation.

Malgré ce triomphe, un sentiment universel d'inquiétude et de malaise régnait alors en Flandre, car la comtesse Jeanne n'avait point d'enfants, et sa succession semblait devoir donner lieu à de vifs débats. Il sera nécessaire, pour bien les com-

(1) Warnkœnig, *Hist. de Flandre* trad. Gheldorf, t. II, p. 45.

prendre, de rappeler certains faits qui s'étaient passés quelques années auparavant.

La tutelle de Marguerite de Flandre, sœur de la comtesse Jeanne, avait été confiée à Bouchard d'Avesnes, que ses hautes qualités avaient fait universellement estimer. Ce dernier étant parvenu à plaire à sa pupille, l'épousa en 1212, au château du Quesnoi. Deux enfants étaient nés de cette union, qui fut d'abord heureuse, lorsqu'une sourde rumeur vint tout à coup la mettre en péril : on affirmait que Bouchard avait reçu la prêtrise dans l'église d'Orléans, et on réclamait à grands cris la rupture d'un mariage sacrilége. Marguerite refusa d'abord avec énergie de se séparer de son mari, et s'enferma avec lui dans un domaine du Hainaut ; elle y reçut bientôt la nouvelle qu'Innocent III, dont la sévérité inflexible n'admettait aucune transaction, venait de fulminer une sentence d'excommunication contre Bouchard d'Avesnes « naguère chantre de Laon et revêtu du sous diaconat. »

Après une résistance qui se prolongea durant plusieurs années, les deux époux, forcés d'errer d'une province à l'autre, finirent pas se séparer, et Marguerite se retira avec ses deux fils au château de Rosoy. C'était là un premier triomphe pour les ennemis du malheureux d'Avesnes, qui fut dès lors complétement délaissé. Marguerite, désormais soumise à d'autres influences, ne vit plus que de la honte dans cette affection qui lui avait inspiré jusqu'alors le plus sincère dévouement, et, au grand étonnement de tous, elle contracta un second mariage avec le sire Guillaume de Dampierre. Ce prince, qui mourut longtemps avant elle, lui laissa trois fils et deux filles, parmi lesquels leur mère désirait choisir l'héritier de la maison de Flandre. Il s'agissait dès lors de décider si les deux enfants de Bouchard d'Avesnes, abandonnés comme leur père, n'avaient aucun droit à la succession de Marguerite, et si leur naissance devait être considérée comme illégitime.

Cette importante question agitait toute la Flandre, lorsque la mort de la comtesse Jeanne, survenue en 1244, vint lui donner un puissant intérêt, et activer l'animosité des deux partis qui s'étaient formés, à ce sujet, en Flandre et dans le Hainaut.

Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis que Marguerite, remplaçant sa sœur, avait pris les rênes du pouvoir, lorsque ce démêlé fut porté devant le roi de France, à l'occasion de l'hommage dû par la comtesse à son avénement. Les d'Avesnes, qui avaient été déclarés légitimes par l'empereur Frédéric II, se rendirent à Péronne en même temps que les Dampierre, et une scène violente eut lieu entre eux, en présence de Louis IX. La guerre civile qui fait de la victoire elle-même une cause de désolation, menaçait deux des plus belles provinces de la Belgique, lorsque le roi proposa un compromis qui fut agréé par les partis, en 1246. Jean d'Avesnes obtint le comté de Hainaut, à charge de fournir un apanage à son frère Baudouin, et Guillaume de Dampierre, l'aîné des fils du second lit, fut reconnu en qualité d'héritier présomptif du comté de Flandre. Ces dissensions intestines, étouffées pour un moment, étaient trop graves cependant pour ne pas avoir de suites. Elles ne tardèrent pas à se ranimer au sujet de la possession des îles de la Zélande et de la Flandre impériale, réclamées par Jean d'Avesnes, sous prétexte que les arbitres n'avaient pu se prononcer à l'égard de ces terres, qui ne dépendaient pas de la couronne de France. Le pays de Waes, la terre des Quatre-Métiers et le comté d'Alost furent ravagés par les belligérants, et, après avoir vainement sollicité une nouvelle médiation française, la comtesse se vit obligée d'entrer en arrangements avec les d'Avesnes. Les fiefs de Namur en Hainaut, ceux du seigneur de Luxembourg dans la même province et dans les Ardennes, furent laissés aux enfants de Bouchard, et les fiefs des mêmes vassaux en Flandre, aux fils du sire de Dampierre. Jean et Baudouin abdiquèrent, de leur côté, leurs prétentions sur la Flandre impériale et les îles de Zélande.

Pendant que cette déplorable lutte désolait nos provinces, les Kharizmiens, chassés de leur pays par les hordes mongoles, envahissaient la Judée, entraient dans Jérusalem, et, après avoir massacré les chrétiens qui s'y trouvaient alors, bouleversaient les Lieux Saints. Les derniers défenseurs de la croix, unis aux Musulmans de Syrie, essayèrent en vain de les arrêter à Gaza : près de cinq cents chevaliers du Temple et de l'Hopital étaient restés sur le champ de bataille sans avoir pu faire recu-

ler les conquérants. Acre, Tyr et tout le reste de la Palestine chrétienne semblaient perdus, à moins d'un puissant secours.

Louis IX, qui unissait à une foi sincère un profond sentiment du devoir, nourrissait depuis longtemps la pensée de consacrer son bras à la défense du Saint Sépulcre. Ces nouvelles le décidèrent à précipiter son départ, et la chevalerie française, pleine d'enthousiasme et d'élan, répondit à son appel. Parmi les croisés se trouvaient Guillaume de Dampierre, déjà connu sous le titre de comte de Flandre. Sur un autre navire, au milieu des embarcations qui portaient les pèlerins flamands, on remarquait un abbé de Middelbourg, qui avait réussi à réconcilier des Isengrins et des Blavotins, et s'était placé à leur tête pour les conduire à la croisade.

Louis IX s'embarqua, le 28 août 1248, pour se rendre à Chypre, où il arriva un mois plus tard. On avait résolu cette fois d'attaquer l'Égypte, véritable centre de l'islamisme. Après la conquête de ce pays, d'où les Musulmans tiraient leur force réelle, tout faisait prévoir que la Palestine ne pourrait résister aux barons chrétiens. Les croisés séjournèrent quelque temps à Chypre, puis, étant montés sur leurs navires, arrivèrent devant Damiette, défendue par une armée nombreuse, sous les ordres de Fakhr-Eddin, émir des mamelouks. La noblesse française combattit avec une telle vigueur que leurs adversaires ne tardèrent pas à abandonner la place, où un Liégeois et un Frison eurent la gloire de pénétrer les premiers (1).

La campagne s'ouvrait sous les plus brillants auspices, et il est à présumer que de nouvelles victoires eussent couronné les armes de Louis IX, si celui-ci n'avait pas perdu un temps précieux, campé dans Damiette, à attendre la crue du Nil, puis la retraite de ses eaux. L'inaction des chefs chrétiens, en semant parmi eux des ferments de discorde, rendit le courage à leurs ennemis, et leur permit d'organiser leur résistance. L'armée se remit en marche le vingt novembre, après avoir déjà épuisé ses ressources. Le comte d'Artois, qui commandait l'avant-garde,

(1) Primus militari clavâ irrupit juvenis Leodiensis, Henricus nomine quem mox frisus, Hayo Triveligius in agro prope Groningam natus, subsecutus est. (Mortier, *dissert.*, p. 121.) Ce Frison appartenait à la troupe dirigée par l'abbé de Middelbourg.

négligea de garder le gué de l'Aschmoum, ainsi qu'il en avait été requis, s'élança à la poursuite de quelques cavaliers sarrasins, et cette faute amena bientôt une terrible rétribution. Les chrétiens, constamment harcelés, souffraient non seulement de tous les maux que la guerre entraîne à sa suite, mais aussi de maladies épidémiques jusqu'alors inconnues, et du manque de vivres. Les Musulmans avaient traîné, à force de bras, plusieurs galères armées jusqu'à une lieue au dessous des tentes françaises, du côté de Damiette, et, là, les avaient remises à flots sur le Nil ; ils interceptèrent ainsi les navires et les barques qui apportaient des provisions à l'armée chrétienne, s'emparèrent des nefs et tuèrent les équipages.

Plus de quatre-vingts embarcations avaient déjà subi le même sort, sans que les croisés soupçonnassent la cause de la pénurie où les laissaient leurs frères de la garnison de Damiette. Il fallut, pour les en instruire, qu'un vaisseau flamand, échappé à grand'peine aux ennemis, parvînt jusqu'au pont du canal d'Aschmoum (1). Dès lors la retraite fut décidée, et les chefs songèrent à entrer en négociations avec les Sarrasins. Le roi, dont la santé avait beaucoup souffert, montra dans ces circonstances pénibles un courage et une résignation admirés par ses compagnons, et que son biographe, le sire de Joinville, a dépeint d'une manière touchante. Après avoir subi des privations de tous genres, il tomba entre les mains des Musulmans avec la plupart de ses chevaliers, parmi lesquels se trouvaient Guillaume de Dampierre, et ne recouvra la liberté qu'en abandonnant Damiette aux infidèles, et en payant une rançon de cinq cent mille livres parisis.

Ainsi se termina cette expédition mémorable, dont les préparatifs avaient ému toute la chrétienté, et qui devait rendre la paix aux églises d'Orient, en relevant sur la terre de Syrie l'antique symbole de la croix.

(1) H. Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 230; Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, p. 63.

CHAPITRE XII

Débats commerciaux avec Cologne. — Travaux de canalisation. — Priviléges accordés aux Hanséates. — Le commerce belge au XIIIe siècle. — Guillaeme de Ruysbroeck chez les Tartares. — Les Flamands à Walcheren. — Traité entre les d'Avesnes et les Dampierre. — L'étape du sel. — Réformes de la législation commerciale en Angleterre. — Les Belges à la Sorbonne. — Vénitiens et Génois. — Les Juifs en Brabant. — Accords entre les villes flamandes et brabançonnes. — Le tonlieu de Bapaume. — — Les pirates des Cinq-Ports. — Guelfes et Gibelins. — La forteresse du sire de Bourgelles. — Daume et Monikereede. — Ostende et Ardenbourg. — Le petit tonlieu de Bruges. — Dernière croisade de Saint-Louis. — Un procès criminel.

Les États belges, dont une nation industrieuse et intelligente augmentait chaque jour les ressources, rivalisaient avec les républiques d'Italie en opulence et en prospérité. Le commerce, en les enrichissant, y développait le goût des arts et des lettres, en même temps que les instincts d'indépendance et de liberté. Déjà la ville de Gand, florissant sous le gouvernement de ses échevins, étendait ses faubourgs au delà de l'Escaut, et se couvrait de monuments; Bruges, la Venise du Nord, voyait sans cesse s'accroître le nombre de ses habitants; la population était si considérable à Ypres, qui formait alors le centre de la fabrica-

tion des draps, que les magistrats se virent obligés de s'adresser au pape Innocent IV, en 1247, pour le prier d'augmenter le nombre des paroisses dans cette cité.

Ces progrès excitaient vivement la jalousie des bourgeois de Cologne, qui voyaient une partie de leur négoce passer entre les mains de leurs voisins. Ils firent tous leurs efforts pour entraver les relations directes de ceux-ci avec l'Allemagne, et nous les voyons de nouveau prétendre au droit d'étape, en 1249, et statuer qu'il sera permis à tout citoyen de Cologne d'arrêter le marchand étranger, même flamand ou brabançon, qui refuserait de s'y soumettre (1). Cette prétention, qui occasionna la saisie des marchandises des négociants de Cologne à Gand, Bruges et dans toute la Flandre et le Hainaut, fut abandonnée dès le 16 novembre de la même année, et les conventions conclues en 1197 furent renouvelées depuis par un acte spécial de l'an 1284. Ils se virent obligés d'accorder également satisfaction aux Brabançons et, par un traité signé le 13 décembre 1251, il fut statué que les bourgeois des deux pays y circuleraient sans être molestés, et que les débiteurs seraient jugés par les échevins du lieu où ils avaient contracté leurs obligations. Cet acte important fut scellé par le duc Henri et par les villes de Louvain et de Bruxelles (2).

Les travaux publics prenaient de l'extension, à mesure que l'activité privée redoublait d'efforts. L'Yser, canalisé en 1251, réunit Ypres à Nieuport, dont le hâvre commençait à présenter un tableau des plus animés. De grandes machines, dites *Overdrachten*, et nommés plus tard *dobbele kraenen*, ou « double grues » servaient à faire passer les navires d'une section du cours d'eau dans une autre. On se servait probablement dans ce but, suivant la conjecture de M. Warnkœnig, de plans inclinés.

Dès la même année, la comtesse Marguerite accorda aux échevins de Gand, sur leur demande, l'autorisation de creuser un autre canal, de l'Écluse à Gand, en leur défendant toutefois d'y établir des coupures latérales, destinées à l'écoulement

(1) Lappenberg, pref. t. I, p. XIX, en note.
(2) Henne et Wauters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 63.

des eaux ou à la sortie des navires. Elle en partagea la juridiction entre ses baillis, les échevins de Gand et ceux d'Ardenbourg (1).

Les marchands d'Allemagne, désireux de s'assurer des débouchés dans les marchés flamands, envoyèrent deux députés en Flandre (2), en 1252, afin d'y obtenir des priviléges plus étendus, et de solliciter la révision des tarifs de tonlieu auxquels on les avait soumis jusqu'à cette époque. Ils obtinrent entière satisfaction, et le traité qui fut signé à cette occasion entre eux et la comtesse Marguerite, nous permet de nous faire une idée fort complète du commerce de la ville de Damme vers le milieu du XIII[e] siècle.

Il fut convenu qu'aucun marchand ne serait appelé, en cas de contestation commerciale, au duel judiciaire; les biens d'autrui ne pouvaient tomber en forfaiture par le fait de leur détenteur; le délinquant seul devait être atteint par la condamnation, payer les indemnités fixées par les échevins, ou se soumettre aux peines établies par les lois du pays. Aucun négociant de l'empire ne pouvait être contraint par corps pour la dette d'un de ses compatriotes, à moins qu'il n'en fût lui-même débiteur principal ou caution, et s'il arrivait que les débiteurs étrangers ou leurs cautions quittâssent le pays avant d'avoir acquitté leurs obligations, les échevins ou les jurés locaux étaient chargés d'intervenir, et de faire les poursuites nécessaires. Aucune *keure* ou ordonnance de police contraire aux droits des marchands ne pouvait être mise à exécution à leur préjudice, et si quelque discussion s'élevait à cet égard, les échevins avaient pleins pouvoirs pour la trancher. Il fallait également un verdict de ces derniers dans le cas où un procès correctionnel ou criminel était intenté à l'étranger, et eux seuls avaient autorité pour le condamner aux peines prescrites par les ordonnances. L'accusé, en attendant leur jugement, devait jouir de la liberté provisoire, moyennant caution, à moins toutefois qu'il ne fût soupçonné d'un crime entraînant la peine de mort ou l'amputation d'un membre.

(1) Saint-Genois, *invent. anal. des chartes des comtes de Flandre.* p. 84; Sanderus, *res Gandav*, fol. 33.

(2) Herman Hoyer, de Lubeck, et Jordan, de Hambourg.

Toute cause à laquelle un marchand étranger se trouvait intéressé, devait être jugée dans un délai de trois ou de huit jours, à moins que les échevins ne déclarassent que l'affaire n'était pas de nature à être expédiée aussi promptement; dans ce cas, il leur était recommandé d'y mettre toute la diligence possible, et si l'étranger ne pouvait attendre, il avait la faculté de se faire représenter par sa caution, ou toute autre personne duement qualifiée.

En cas de naufrage sur la côte de Flandre, nul n'avait le droit de disputer au propriétaire de la cargaison, où à ses agents, les biens qu'on parvenait à retirer des flots (1).

Le tarif qui accompagne ce traité mérite une analyse particulière. On y fixe d'abord la taxe à payer pour chaque navire, d'après sa construction (2), à son entrée dans le port; il y est question ensuite des droits à payer sur le vin, les laines, le cuir, les différentes peaux d'animaux (3), et le fer. Remarquons, à propos de ce métal, qu'il portait autrefois quatre noms différents, ceux de *Maintboudslage*, de *Katten rebben*, de *Gloeden* ou de *Duryzer*, selon la manipulation à laquelle il avait été soumis. Les animaux tels que le porc, le bœuf, les chevaux venant de Frise ou du Danemark, étaient également soumis à un droit d'entrée. On prélevait aussi une certaine somme sur le cuivre, les cendres, la poix, les graisses de différentes espèces, le petit gris, la résine, les fromages, le ciment, les tonneaux de différentes grandeurs, les figues, les ustensiles de cuisine et les *dinanteries*, les melons, les prunes d'Espagne, les plumes, le feutre, les cottes d'armes, le saumon, le grain, la limaille de fer, le houblon, le miel, l'huile, les légumes, la garance, les vases, le plomb, les pierres précieuses, le liége, les filets pour la pêche, la bière par tonneaux, les anguilles par mille, l'huile de baleine, etc.

Cet exposé offre déjà, on doit en convenir, un ensemble fort satisfaisant, et encore ne représente-t-il qu'une partie du mou-

(1) Sartorius, t. II, pp. 69, 71.

(2) Il y est question de *Losboghe*, *Envare*, *Chaloupes*, *Scarpoise*, *Hoogboth*, etc.

(3) On cite entre autres, les peaux de bœuf, de cheval, de chèvres, de fouïnes, et de lièvres.

vement commercial de la Flandre, celui qui se dirigeait principalement vers le Nord. Un document des plus curieux, publié par M. Warnkœnig, nous fournit des renseignements plus complets; à l'aide desquels nous pourrons mieux nous rendre compte de l'immense activité mercantile dont notre pays était le théâtre.

Plus de trente royaumes et états, de toutes les parties de l'Ancien Monde, établirent des relations, durant le XIIIe et le XIVe siècle, avec la Belgique. L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande nous envoyaient des laines, des cuirs, du plomb, des charbons de roche, des fromages et des suifs; nous recevions de la Norwége des gerfauts et des merriens, ces nobles oiseaux dont les barons et les princes faisaient si grand cas; le Danemark nous livrait ses coursiers, et la Russie ses pelleteries; la cire nous arrivait aussi de cette dernière contrée, ainsi que de la Bohême, de la Hongrie et de la Pologne, d'où nous retirions également de l'or et de l'argent en lingots. La Navarre nous fournissait de la laine filée, de la basane, de la réglisse, des amendes et des « draps dont on fait grandes voiles aux nefs; » l'Aragon envoyait en Flandre son safran et son riz; le pays de Liége ses cuivres, et l'Allemagne ses vins, ses blés et ses fers. Les marchands des royaumes de Léon, de Castille et d'Andalousie fréquentaient nos ports en grand nombre, et y exposaient en vente de la cochenille, des filasses, des laines, du vif argent, du cumin, des anis et des fruits. Le sain-doux nous venait de la Galice, et les raisins du royaume de Grenade. Nous devons encore ajouter à cette énumération les marchandises qui étaient importées de l'Orient, les pelleteries de Fez, de Tunis et de Bugie; les sucres bruts venant du Maroc; les aluns de Majorque et de Constantinople; les dattes de l'Atlas; les épices de l'Égypte, de la Palestine et de l'Arménie; et enfin les draps d'or, si riches et si élégants, que nos négociants faisaient venir par la Tartarie.

Le contact de tant de races, réunies sur le sol belge, doit contribuer puissamment à perfectionner l'esprit public, et à répandre ces idées de tolérance et de confraternité, si populaires dans nos anciennes communes. Qui sait même si le génie de nos peintres, si remarquables comme coloristes, ne reçut

pas ses premières impressions à l'aspect des riches étoffes brochées d'or, des amas de perles et de pierres précieuses exposées dans les Halles? Les Vénitiens, les Espagnols, tous ceux dont on a vanté la palette brillante, n'habitaient-ils pas, comme les Brugeois ou les habitants d'Anvers, à proximité de quelque hâvre, vaste entrepôt où le marin du nord coudoyait le nautonnier du midi, et dont les quais, chargés de marchandises, présentaient sans cesse un tableau intéressant et varié?

Le goût des voyages, si intimement lié aux entreprises mercantiles, avait déjà entraîné plusieurs Belges à quitter leur pays pour contempler de leurs propres yeux ces terres lointaines, qui leur apparaissaient de loin si séduisantes et si fantastiques. Parmi ces explorateurs, le moine brabançon Guillaume de Ruysbroeck (1), né en 1230 dans le village de ce nom, réclame une mention spéciale. Envoyé par Louis IX en Tartarie, où ce prince espérait implanter le christianisme, il traversa des contrées presque inconnues à ses contemporains, et dont il nous a laissé une description fort animée. Sa première rencontre avec les Tartares, dont il vit défiler au loin les innombrables chariots, chargés des habitations de ce peuple nomade, et entourés d'immenses troupeaux de bœufs et de chevaux, est reproduite avec beaucoup de fidélité, et la « cité mouvante » qu'il nous dépeint passe en quelque sorte sous nos yeux.

La comtesse de Flandre, dont l'héritier présomptif, Guillaume de Dampierre avait été tué dans un tournoi, continuait à poursuivre de sa haine les enfants de son premier époux. Le comte de Hollande, élu roi des Romains en 1247, s'intéressa vivement à ces derniers, et donna l'investiture des îles de la Zélande, fief qui relevait de l'empire, à Jean d'Avesnes. Il n'en fallut pas davantage pour faire prendre les armes aux deux partis, et bientôt une foule de gens de guerre se réunirent sur les confins de la Flandre.

Le roi des Romains, qui prévoyait le but de cette agglomération de forces, se hâta de charger son frère de rassembler,

(1) On l'appelle communément « Rubruquis, » sa relation de voyage a été insérée dans les recueils d'Hakluyt et de Purchas.

dans l'île de Walcheren, tous les vassaux de ses États héréditaires, auxquels se joignirent quelques princes allemands. Tandis qu'on négociait encore, grâce aux instances du duc de Brabant, qui eut voulu empêcher un conflit, trois flotilles reçurent sur les rives de l'Escaut les partisans de Marguerite, divisés en trois corps principaux. Ils espéraient surprendre leurs adversaires, mais ceux-ci se tenaient sur leur garde, et à peine les Flamands avaient-ils abordé à West-Capelle, qu'ils se trouvèrent en présence de l'armée impériale commandée par Florent de Hollande et Jean d'Avesnes. Le combat s'engagea aussitôt et semblait devoir se terminer au désavantage des hommes d'armes de Flandre, lorsque la troisième division de leur armée s'approcha de la côte. Ceux qui la montaient ne voulurent pas abandonner leurs compagnons en détresse, et, sans espoir de vaincre, jurèrent au moins de mourir avec eux. Le carnage fut terrible et, d'après quelques auteurs, près de cent cinquante mille hommes furent tués ou faits prisonniers durant cette lutte, l'une des plus sanglantes du XIIIe siècle. Parmi les captifs se trouvaient le futur comte de Flandre, Gui de Dampierre, le comte de Bar, Arnould de Guisnes, le comte de Joigny, Siméon de Chaumont et plus de deux cents illustres chevaliers.

Cet événement excita une profonde émotion en Flandre, et nuisit beaucoup aux intérêts commerciaux du pays. Un historien contemporain fait la remarque que l'année 1253 fut fort malheureuse pour les moines de Citeaux, propriétaires de vastes pâturages, parce que les tisserands flamands ne vinrent pas, comme d'habitude, renouveler leurs provisions de laines. La comtesse Marguerite, exaspérée par ce revers inattendu, essaya de dépouiller les d'Avesnes de leur part d'héritage, mais sans succès. Gui de Dampierre resta prisonnier durant trois ans, et ne recouvra la liberté qu'après la mort du roi des Romains, massacré par quelques paysans, près d'Hoogwoude. La paix ne se fit pas sans difficulté, et eut pour résultat la séparation de la Zélande du comté de Flandre. Les droits des d'Avesnes, déjà reconnus en 1246, furent confirmés d'une manière plus solennelle, et placés sous la meilleure des sauvegardes, celle des bonnes villes du pays, qui s'engagèrent à se

lever contre leurs seigneurs s'ils recommençaient une guerre impie, aussi préjudiciable aux princes qu'aux populations. Pendant que les Flamands et les Hennuyers cherchaient à réparer leurs pertes, le duc de Brabant accordait divers priviléges aux habitants de Hambourg, qui commençaient à fréquenter le port d'Anvers, déjà fort connu. Les Hambourgeois obtinrent par cet acte, octroyé en 1256, la liberté de trafiquer dans tout le Brabant.

Quelques années plus tard, en 1259, le nom d'Anvers se représente encore dans nos annales commerciales, associé cette fois à celui de Malines. Ces deux villes se disputaient, à cette époque, la possession du droit d'étape sur le sel, le poisson et l'avoine. Ce droit, comme on le sait, équivalait à un véritable monopole, car tout patron de barque, avant de conduire à l'intérieur du pays les marchandises dont il vient d'être question, était tenu de les exposer en vente au lieu qui jouissait des bénéfices de « l'étape. » Henri III voulait en gratifier la commune de Malines, qui lui avait été donnée en engagère par l'évêque de Liége, mais presque toutes les villes du Brabant, en même temps que celle de Ziericzee en Zélande, soutinrent que la cité d'Anvers était en possession de ce privilége, et qu'on ne pouvait le lui enlever. Bruxelles s'opposa avec énergie aux mesures proposées par le duc, et ses plus vieux habitants vinrent déclarer que le marché au sel avait toujours été établi à Anvers, et qu'il convenait qu'il y restât. Le duc, en présence d'une opposition aussi vive, eut la sagesse de retirer son projet.

La même année, vers le milieu de l'été, le roi d'Angleterre, Henri III, accordait de grands avantages au commerce belge. Il était d'usage, en vertu de l'extension assez arbitraire du principe de solidarité, d'arrêter les marchands pour les forcer à payer les dettes contractées par des compatriotes insolvables; le roi garantit les habitants de Gand contre ces exactions, à moins qu'il ne fut constaté que le créancier anglais, après avoir poursuivi son débiteur devant le tribunal des échevins, n'eut éprouvé, de la part de ces derniers, un déni de justice. Il fut également décidé que les négociants gantois ne pourraient, par suite de la conduite de leurs agents à l'étranger, perdre

les biens et effets mobiliers confiés à ceux-ci, et qu'en cas de guerre, ils obtiendraient un délai de quarante jours pour arranger leurs affaires et quitter le royaume.

Libres et respectés en Angleterre, les Belges cherchaient à acquérir en France, sous l'autorité de Louis IX, d'autres titres à l'estime de leurs voisins. Un de nos compatriotes, Sohier de Courtrai, était doyen de la Sorbonne en 1260 et mêla probablement sa voix aux discussions qui éclataient en ce moment, jusqu'au sein de l'université, entre les partisans du clergé séculier et ceux du clergé régulier. Déjà, quelques années auparavant, le fils du sire de Sotteghem s'était assis sur les bancs de l'École, sacrifiant les priviléges de la naissance au désir de s'instruire, et ne dédaignant pas de s'associer à ses humbles condisciples, dont la plupart ne pouvaient prétendre à d'autre illustration qu'à celle qui est le prix du travail, de l'abnégation et du dévouement.

Louis IX, longtemps retenu en Orient, se reposait encore des fatigues d'une pénible campagne que déjà de graves complications, amenées par des rivalités commerciales, appelaient toute son attention sur les contrées qu'il venait de quitter. L'ambitieuse Venise, en contribuant à la fondation de l'empire latin de Constantinople, s'était assuré une telle supériorité sur les rives du Bosphore, que les autres nations ne communiquaient plus avec l'Asie que par son entremise. Les Génois, longtemps ses émules, sachant que Michel Paléologue, le souverain grec de Nicée, se proposait de disputer la possession de Constantinople à l'empereur Baudouin, aidèrent puissamment ce prétendant, dans l'espoir de supplanter les Vénitiens dans la mer Noire. Ils parvinrent effectivement à leur but, et, sans tenir compte de l'indignation du pape, détrônèrent Baudouin, qui s'échappa avec quelques amis pour aller chercher un refuge sur les galères vénitiennes. Les Génois, devenus tout puissants, prirent possession du quartier de Galata, d'où leurs anciens compétiteurs se virent exclus à leur tour.

Nous venons de dire que l'Église, par l'organe du souverain pontife, avait cherché à maintenir l'autorité de l'empereur latin, entouré de sa garde vénitienne; nous allons voir le pouvoir ecclésiastique intervenir dans une autre question, à la fois

politique et commerciale, que l'exécution du testament de Henri III venait de soulever en Brabant. Le duc, par un acte de dernière volonté, proscrivit, en 1261, tous les Juifs et les Cahorsins qui se trouvaient dans ses domaines. Il ne leur accordait la permission d'y rester qu'à condition où ils s'engageraient, d'une manière immuable, à renoncer au commerce de l'argent, pour ne se livrer qu'à un négoce régulier, comme d'autres marchands (1).

Le testament de Henri III, bien qu'il fût impératif, n'eut pas pour conséquence de faire sortir les Juifs du pays, au moins en ce moment. Ils s'y étaient rendus nécessaires et ne manquaient pas de défenseurs. La veuve du duc, Alix de Bourgogne, les toléra sous les restrictions habituelles, c'est à dire en levant sur eux des tributs énormes et en confisquant leurs biens sous divers prétextes. La princesse finit cependant par avoir quelques scrupules, et, pour mettre sa conscience en repos, elle consulta Thomas d'Aquin, célèbre prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique. Celui-ci lui répondit par écrit, et sa décision est trop remarquable pour que nous n'en rappelions point ici les parties les plus saillantes :

« Les Juifs, dit-il, sont voués à une perpétuelle servitude, et « les maîtres de la terre peuvent user des biens de ces hommes « comme des leurs propres, mais avec modération et de façon « à ne pas enlever aux Juifs ce qui est nécessaire à leur subsis- « tance. Il ne faut pas exiger des Juifs des prestations auxquelles « ils n'étaient point soumis par le passé.

« Vous m'apprenez que les Juifs de vos États ne possèdent « que ce qu'ils ont acquis par leurs détestables usures? Est-il « permis d'exiger d'eux quelque chose, tandis qu'ils devraient « plutôt restituer ce qu'ils ont extorqué? me demandez-vous. « Il est manifeste que les Juifs ne sauraient licitement retenir « les fruits de leurs usures; donc, si vous leur enlevez ce pro- « duit, vous ne pouvez légitimement le garder, à moins qu'il ne « vienne des extorsions dont vous ou vos prédécesseurs avez « été les victimes; s'il vient au contraire d'extorsions prati- « quées sur d'autres personnes, et que vous en soyez saisie,

(1) Miræus, *Diplom.* t. I, p. 207.

« vous devez les restituer à ceux à qui les Juifs eux-mêmes « devaient faire restitution : donc, s'il se trouve des personnes « à qui les Juifs aient arraché des sommes usuraires, ces « sommes doivent être rendues aux intéressés; s'il ne s'en « trouve pas, on les appliquera à des œuvres pies, sur l'avis de « l'évêque diocésain et d'hommes d'une probité reconnue ou à « des objets d'utilité publique, pourvu que le besoin soit pres- « sant et que le bien-être général le commande (1). »

On se sent heureux de constater, après avoir parcouru un tel document, que la tolérance a fait des progrès depuis l'époque où le moine dominicain écrivait sa « Somme de théologie, » et qu'on professe, aujourd'hui, des principes à la fois plus charitables et plus chrétiens.

Les marchands de Gand, d'Ypres, de Bruges, de Douai, de Cambrai et de Dixmude signèrent une convention, l'année même de la prise de Constantinople par Michel Paléologue, dont nous ne pouvons nous dispenser de parler. Comme ils se rendaient fréquemment dans la Grande-Bretagne pour y acheter des laines d'abbaye, ils décidèrent, étant à la foire de Northampton, qu'ils établiraient des arbitres chargés spécialement d'apprécier le tort qui leur serait fait par tout religieux ou tout marchand d'Angleterre qui, dans les ventes, userait de faux poids, de fausse *appareillure*, ou leur livrerait des marchandises d'une qualité inférieure. Ils stipulèrent aussi que ceux qui feraient partie de leur « alliance » ou qui y entreraient par la suite, devaient s'engager à observer la probité la plus stricte dans leurs rapports avec les Anglais. En cas de transgression de la part d'un sociétaire, celui-ci ne pouvait reprendre son négoce qu'après avoir payé les dommages qu'il avait occasionnés, par l'emploi d'une ruse ou d'une fraude, à ceux avec lesquels il avait été en relation (2).

L'exemple donné par les cités flamandes était trop utile pour ne pas être suivi, aussi les villes du Brabant, c'est à dire Turn-

(1) Voir sur ce curieux épisode, Depping, *Les Juifs dans le moyen âge*, 3e époque, chap. I, p. 218.

(2) *Table chron. et anal. des archives de la mairie de Douai.* Douai, 1842, in-8°, pp. 34, 128.

hout, Louvain, Lierre, Leeuw, Hérenthals et Anvers conclurent également un accord, par lequel elles s'engageaient à se protéger mutuellement. Deux ans après, en 1263, un terrible incendie éclatait à Anvers et détruisait entièrement la rue des orfèvres, ainsi que le quartier habité par les cardeurs de laine (1).

Les marchands des bonnês villes, malgré les traités qu'on avait fait en leur faveur, et les priviléges qui leur avaient été concédés, n'étaient que trop souvent les victimes de la tyrannie des grands, ou de l'instinct de rapine d'une foule de gens sans aveu, pour lesquels le pillage et le vol constituaient une véritable industrie. On se plaignait surtout, à cette époque, des exactions commises par le receveur du tonlieu de Bapaume, et les Flamands déclarèrent même qu'ils cesseraient de fréquenter les marchés de Troyes en Champagne, si leurs griefs contre l'officier dont il s'agit n'étaient immédiatement redressés (2). Les marins des Cinq-Ports, en Angleterre, leur nuisaient aussi d'une manière sensible, par leurs incessantes pirateries. Ces écumeurs de mer attaquaient non seulement les étrangers, mais aussi leurs propres compatriotes. En 1264, malgré les lettres de sauf-conduit données aux négociants par Henri III, ceux-ci commençaient à s'écarter des ports anglais, et les vins qui s'y vendaient précédemment à quarante shellings y trouvaient des acheteurs au prix de dix marcs ; la cire avait également subi une hausse considérable, ainsi que le poivre, le sel, le fer, l'acier et les draps, c'est à dire tous les produits venant du dehors. Le roi alors en guerre contre ses barons, avait longtemps fermé les yeux sur ces excès, espérant empêcher ses ennemis de recevoir des secours. Les pirates dont il avait voulu se faire des auxiliaires finirent toutefois par devenir si incommodes, que le monarque se décida à charger le prince Édouard de les faire rentrer dans l'ordre, ce qui ne se fit pas sans de nombreux supplices (3).

(1) V. Kok, *Vaderlandsch woordenboek*, tweede druk, 8°. Amsterdam, 1785-99.

(2) Saint-Genois, *invent. analyt. des chartes de Flandre*, p. 84. L'endroit où se commettaient ces réactions portait le nom significatif de *coupe-gueule*.

(3) *Chron. Wikes*, pp. 61-65 ; M. Westm. p. 396 ; Rymer, *Fœdera*, vol. I, p. 250, 273, vol. II, p. 821.

L'Italie, dont les champs fertiles furent si souvent ravagés par les gens de guerre, était le théâtre, vers le même temps, d'une lutte acharnée entre les Guelfes et les Gibelins. Manfred, fils naturel de Frédéric II, avait reçu la mission, à la mort de son frère, d'administrer le royaume des Deux-Siciles pendant la minorité de Conrad II, dit Conradin. Obligé de se retirer à la suite d'une révolte excitée par le pape Innocent IV, Manfred reparut bientôt dans le pays, et s'empara du pouvoir au préjudice de son pupille. La cour de Rome, craignant le voisinage d'un ennemi aussi dangereux, s'adressa à Louis IX, et lui présenta la couronne de Naples pour l'un de ses fils. Le roi n'ayant point voulu prêter l'oreille à cette proposition, les agents pontificaux ne se tinrent pas pour battus, et répétèrent leurs offres à son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence. Cette fois elles furent acceptées, et Urbain IV fit publier, dans toute la France, une croisade contre Manfred, déjà excommunié par l'église.

Tandis que Charles s'embarquait à Marseille, suivi de ses chevaliers, son armée, commandée par Robert de Flandre, fils de Gui de Dampierre, traversait la Bourgogne et la Savoie, et pénétrait par le Saint-Bernard et le mont Cénis en Italie. Gilles de Trazegnies, alors connétable de France, accompagnait le jeune prince et le guidait de ses conseils. Les croisés s'emparèrent de Verceil et avaient déjà franchi les gués de l'Adda, lorsque le plus redoutable des alliés de Manfred, le marquis Palaviccini, quitta Brescia pour s'avancer contre eux, mais sans réussir à les tenir en échec. Ses domaines furent pillés, et, le 26 février 1266, les Angevins aperçurent enfin l'avant-garde de Manfred, sous les murs de Bénévent.

Charles d'Anjou, qui avait rejoint ses partisans, voulait remettre l'attaque au lendemain, mais il en fut détourné par Gilles de Trazegnies, et la bataille s'engagea avec fureur. Les combattants, commandés de part et d'autre par des chefs habiles et expérimentés, semblaient de forces égales ; un instant l'avantage parut appartenir aux Allemands du parti Gibelin, mais Robert de Flandre et ses chevaliers ayant fait face au brillant escadron commandé par Manfred lui-même, repoussèrent l'ennemi et finirent par le mettre en déroute.

Manfred succomba sous les coups de deux écuyers du comté de Boulogne, et il ne resta plus à Charles d'Anjou qu'à prendre possession du royaume.

Parmi les barons qui entouraient Robert de Flandre, se trouvait un vaillant homme, qui avait nom Allard de Bourgelles. Un jour que Charles d'Anjou, irrité de la résistance obstinée d'un château avait ordonné d'en exterminer tous les habitants, le sire de Bourgelles osa contrevenir à cet arrêt, et fit épargner quelques dames qui s'y étaient réfugiées. Il venait d'être condamné à mort par le souverain, lorsque Robert de Flandre et Gilles de Trazegnies accoururent auprès de Charles, et en reçurent la réponse que le coupable était déjà jugé, et devait se préparer à mourir :

— S'il en est ainsi, illustre seigneur, reprirent alors ses amis, il faudra qu'on le saisisse dans sa forteresse!

Et ils conduisirent Bourgelles au milieu du camp où tous les croisés flamands se rangèrent autour de leur protégé.

— Voilà, s'écria l'un d'eux, voilà la forteresse qui protége les jours du sire de Bourgelles!

Cet épisode, si honorable pour nos hommes d'armes, prouve qu'un cœur généreux battait sous la cuirasse de ces rudes guerriers, et que si un ennemi plein de vigueur trouvait en eux des champions redoutables, ils savaient aussi se montrer généreux envers les faibles, justes et impartiaux envers leurs compagnons.

Pendant que le petit-fils de Marguerite de Flandre s'associait en Italie à la fortune de Charles d'Anjou, la comtesse consacrait ses dernières années à s'occuper des intérêts commerciaux de ses sujets. Dans le voisinage de Damme, au nord de cette ville, se trouvait autrefois un village appelé Monikereede. Lorsque le Zwyn, devint moins praticable, par suite des ensablements, cette localité, située près de la mer, acquit une grande importance, et ses habitants reçurent des priviléges qui y attirèrent beaucoup de navires étrangers. Il paraît que Monikereede commençait déjà, dès le XIIIe siècle, à éveiller l'attention des bourgeois de Damme, car ceux-ci empêchèrent leurs futurs rivaux d'établir un canal vers le Zwyn, et leur firent enjoindre, par ordre de la comtesse, de construire des *waterin-*

gues fort étroites, de façon à ce que ces cours d'eau ne pussent servir au passage des bâtiments de mer. Un des officiers de Marguerite, le chevalier Eustache, possédait encore une part des revenus provenant de certain droit de balance, perçu à Damme; les magistrats de cette ville le lui rachetèrent en 1269.

L'acte le plus ancien où le nom de ville soit attribué à Ostende, date à peu près du même temps ; c'est une charte émanant de la comtesse de Flandre, par laquelle elle permet aux habitants de construire une halle, et d'établir une foire franche (1). Les Ostendais, désirant attirer le commerce du dehors, s'efforcèrent, ainsi que leurs voisins de Damme, d'obtenir la cession des droits seigneuriaux qui appartenaient encore à quelques particuliers. Ils se libérèrent, par exemple, des taxes dues au chevalier Waterman, de Gand; nous les voyons aussi entrer en arrangements avec les gens du Franc et la *wateringue* du sieur Woutermans, dans le but d'élargir un canal de décharge qui venait aboutir au sud de la ville.

Marguerite, qui était intervenue dans ces diverses transactions, régla également ce qu'il fallait payer, pour droit de tonlieu, durant la foire de Thourout. Ce diplôme nous a été conservé, et on en trouvera une traduction flamande dans l'histoire de la Hanse Teutonique, de MM. Sartorius et Lappenberg (2).

La comtesse aplanit aussi les difficultés élevés à l'occasion de la foire de Lille, par les marchands espagnols (3). Dès le commencement du XIII[e] siècle, les négociants des villes saxonnes de Brême, Stade, Lunebourg, Quedlinbourg, Halbersstadt, Helmstadt, Goslar, Hildesheim, Brunswick, Hanovre, Wermigerode et autres, s'étaient plaints du défaut de réciprocité qu'ils rencontraient à Gand. Ces débats étaient presque inévitables sous l'empire des institutions féodales, qui régissaient encore la plus grande partie de l'Europe.

Ardenbourg, autre ville flamande, obtint le privilége d'ouvrir

(1) L'ancien écusson de la commune d'Ostende portait d'or à la clef de sable. Ces armes furent brisées en 1303, à la suite d'une rébellion, et remplacées par de nouveaux emblèmes héraldiques, également abandonnés aujourd'hui.

(2) Tom. II, p. 87-88, et les variantes, p. 721.

(3) De Saint-Genois, p. 613.

une foire annuelle, le 11 avril 1268. Cette foire commençait à la Trinité et durait deux semaines; quatre jours supplémentaires étaient réservés au règlement des comptes. Un acte du mois de mai 1269, relatif à la perception du « petit tonlieu » à Bruges, nous offre des renseignements précieux sur les transactions qui s'opéraient à l'intérieur du pays, durant les marchés hebdomadaires.

Il paraît que les droits compris sous ce nom de « petit tonlieu » étaient levés sur tout ce qui se mesurait au *viertal* (1), c'est à dire sur les céréales, les fruits, les légumes, la chaux, etc. On y assujettissait aussi les écuelles, les coupes et les cuillers de bois, les formes pour le fromage, les instruments à teiller, les cylindres servant au blanchissage de la cire, les pilons de mortier, les perches, la chair de porc vendue sur les bancs ou débitée en détail, les peaux et toisons fraîches, la vaisselle de terre, les literies, les toiles à matelas, les traversins, les vans, les écorces d'arbres ou de plantes ligneuses, les cordes et cables, le charbon, le fil de lin et de chanvre, à l'exception de celui de Reims et des environs; le pain, la farine, le gruau, le son, les vieux habits, les fils de laine, trame, chaînes, fils à lisses; le déchet de lin, les étoupes, les poils de chameau ou de vache, ainsi que la laine en suint ou laine grasse, de moutons ou d'agneaux, même en quantité telle qu'elle dût se peser au grand peson. Le tonlieu des chariots, bateaux, charrettes ou bêtes de somme, charriant ou portant blé, fruits, chaux, noix ou quelques-uns des objets ci-dessus désignés, ainsi que celui des chariots chargés de bois de chêne, faisait également partie du petit tonlieu. Il comprenait en outre le droit d'étalage dans la maison aux laines, sur les étaux des bouchers étrangers à l'échevinage, et sur les échoppes de vans, lin, étoupes, pain, farine, gruau, son, mesures à liqueurs, vaisselle en terre cuite et ciboules.

De ce même tonlieu dépendait encore celui du marché du Sablon (aujourd'hui du Vendredi), qui se levait sur les chevaux, les juments, les poulains, les vaches, les taureaux, les bœufs, les génisses, les veaux, les moutons, les agneaux et les porcs,

(1) Cette mesure de capacité équivalait à 43 litres, le quart du *hoed*.

soit en ville soit au dehors, dans tout le rayon soumis à l'impôt. A ces recettes il faut encore ajouter celles qui résultaient d'un droit de sortie (utfaert) sur la bière, et en général sur tous les objets soumis au petit tonlieu (1).

La paix régnait en Belgique, lorsqu'on y reçut la nouvelle que Louis IX avait convoqué ses barons en parlement à Paris, et qu'il avait pris la croix avec ses trois fils, Philippe, Jean et Pierre. Gui de Flandre, déjà associé au comté par Marguerite, résolut d'accompagner son suzerain, et fut autorisé par le pape. à se faire remettre les dîmes levées en Flandre et dans la partie belge des diocèses de Cambrai, de Tournai et d'Arras, afin de subvenir aux frais de l'expédition. Cette campagne, vivement désapprouvée par le sire de Joinville, se termina fatalement pour le bon roi « qui étoit si foible et si débile de sa personne qu'il « ne pouvoit souffrir nul harnois sur lui, ni endurer d'être lon- « guement à cheval : » il mourut devant Tunis, le 25 août 1270, laissant une réputation de grandeur, de piété et de désintéressement qu'aucun prince peut-être n'a su mériter au même degré.

Tandis que la flotte française voguait lentement vers la France, ramenant la dépouille mortelle du monarque, quelques marins belges, nouvellement débarqués en Angleterre, y donnaient lieu à de curieux débats judiciaires.

Un Flamand avait été assassiné par quelques-uns de ses compatriotes, sur les bords de la mer, non loin de Stonar. Le bailli de l'abbaye de ce nom en fut informé et, ayant rencontré le frère du défunt, accompagné de quatre amis qui emportaient le cadavre, il les fit jeter en prison. Ils n'en sortirent qu'au bout de trois jours, et on les conduisit devant l'intendant de l'abbé, où ils furent accusés de la mort de leur compagnon. Ils protestèrent énergiquement de leur innocence, récusèrent l'autorité de l'intendant, et demandèrent à être jugés par des magistrats

(1) Warnkœnig. *Hist. de Flandre*, t. IV, p. 73 et suiv. trad. Gheldorf. Cet auteur a publié dans le même ouvrage le tarif du tonlieu perçu sur l'Escaut et la Scarpe, depuis Valenciennes et Douai jusqu'à Rupelmonde, que la comtesse Marguerite arrêta au mois de mai 1271, d'après les informations prises par des prud'hommes qu'elle avait délégués à cet effet. V. tom II, pièces justif. n° XXVI.

municipaux. Simon Wybert, maire de Sandwich, qui assistait au procès, s'avança en entendant ces mots, et réclama les prisonniers, en disant que l'abbé n'avait pas le pouvoir en effet de prononcer condamnation sur les coupables, et que cette prérogative n'appartenait qu'au prieur de l'église du Christ ou à la corporation de Sandwich.

Le juge lui répliqua que les droits de son maître étaient plus anciens que ceux du prieur dont l'autorité venait d'être invoquée, et qu'ils avaient été confirmés par différents rois d'Angleterre; il ajouta que l'abbé n'entreprendrait jamais rien contre les libertés de la ville de Sandwich. Après un moment de tumulte, la procédure fut reprise, et les accusés ayant été déclarés innocents du crime qui leur était imputé furent remis en liberté (1).

Passons du tribunal abbatial de Stonar à la cour du roi de Norwége, et nous assisterons à la fondation d'une puissante cité commerciale, dont le nom reviendra souvent dans nos récits. Les marchands de diverses villes du Nord, après s'être concertés entre eux, sollicitèrent, en 1270, la permission d'établir des comptoirs à Bergen. Cette faveur leur fut accordée, à condition toutefois que le séjour des étrangers serait limité aux mois d'été, et ne se prolongerait pas au delà du vingt-quatre septémbre. Les bourgeois de Bergen ne pouvaient leur louer des locaux pour plus de six semaines, mais ce délai, évidemment insuffisant puisqu'il laissait à peine le temps de déballer les marchandises ou d'empaqueter les objets destinés à être exportés, fut bientôt doublé. Ces relations avec l'Allemagne, à peine nouées, furent considérées bientôt comme si avantageuse à la Norwége, que des établissements permanents ne tardèrent pas à être accordés aux nouveaux venus.

Vingt et une grandes factoreries, dont chacune pouvait contenir une centaine de marchands avec leurs serviteurs, s'élevèrent peu à peu autour du pont de Bergen. On y rencontrait des bourgeois de Lubeck, de Hambourg, de Rostock, de Brême et de Daventer, qui tous contribuaient à la garde de la ville, et aux dépenses de construction et de réparation des édifices affec-

(1) Chron. W. Thorn.

tés à leur commerce. Ils importaient du lin, des draps belges, des blés, de la farine, des biscuits, et recevaient en échange du beurre, du saumon, de l'huile de poisson, des pelleteries et du bois de diverses essences. Ils ne sortaient pas, au reste, de la ville de Bergen, et le négoce avec l'intérieur du pays était entièrement entre les mains des nationaux (1).

L'exportation des draps belges vers le Nord, déjà considérable, ne se faisait pas seulement sur les navires de la Hanse, mais aussi par l'entremise des Danois. Il existe une charte du roi Éric, de 1271, par laquelle ce prince permet à quelques-uns de ses sujets de faire le commerce en Flandre, et d'y importer des vivres, des chevaux et autres marchandises (2), en échange des laines manufacturées qu'ils y achetaient. Un octroi du même genre fut accordé aux Jutlandais, par leur duc Waldemar, qui renonça en outre au droit d'épave, dont l'application rigoureuse arrachait aux naufragés leurs dernières ressources (3).

Les négociants du Nord de l'Europe affluaient à Bruges, lorsqu'un dissentiment passager avec les autorités locales vint entraver momentanément leurs opérations. Nous avons déjà dit que le sire de Ghistelles, dès une époque assez reculée, percevait un droit de balance, dit *effegelt*, sur les marchandises soumises au pesage; il vendit ce fief, en 1272, à Jean Danwilt et, peu de temps après cette transaction, les commerçants étrangers se plaignirent que les peseurs (wegers) se faisaient payer plus qu'il ne leur était dû. Leurs griefs n'ayant pas été redressés immédiatement, les mécontents quittèrent Bruges pour se fixer à Ardenbourg. La comtesse Marguerite et son fils Gui intervinrent dans la querelle, et firent cesser les murmures en établissant deux bureaux de pesage, dirigés par des gens assermentés (4). Le désaccord cessa, grâce à ces sages dispositions, et le

(1) Torfæi. *Hist. Norweg.* vol. I, p. 72; vol. IV, p. 352; *Bertii Rer. Germ.* L. III.

(2) Terpager, *Ripæ Cimbr.* p. 688; *Dan. interpr. ap. Golthen, Beskr. over Ribe*, pp. 161-162.

(3) Dreyer, *Specim. de Naufr.* p. LXXXI-II.

(4) L'un de ces bureaux se trouvait au grand marché, à Bruges, et l'autre était situé place de la Grue, dans la même ville Voy. Gailliard. *De Ambachten en neringen van Brugge*, p. 190.

marché de Bruges reprit toute son animation, en même temps que son étonnante activité.

Les questions commerciales, traitées si négligemment par les premiers souverains du pays, commençaient à exercer une influence prépondérante sur les relations politiques des États européens. Telle était la protection dont les marchands jouissaient en Belgique, que bien que la comtesse de Flandre eut rompu ses relations avec l'Angleterre en 1272, un négociant Gallois ne s'en présenta pas moins à la foire de Lille, et, comme on voulait l'inquiéter, il s'adressa à la cour de France et fit condamner la comtesse à une amende considérable (1). Marguerite de Flandre n'avait usé cependant que du droit de représailles, car le roi d'Angleterre, Édouard Ier, lui refusait le paiement du fief de six cents marcs concédé par ses prédécesseurs aux descendants de Baudouin le Pieux. Elle ne se tint pas pour battue et, malgré la condamnation dont elle venait d'être frappée, elle fit saisir un grand nombre de navires anglais et irlandais. Les haines s'échauffèrent de part et d'autre, particulièrement parmi les populations maritimes, et les pêcheurs flamands livrèrent un combat naval à leurs rivaux durant lequel ils leur tuèrent 1,200 hommes (2). Des conférences s'ouvrirent alors à Montreuil-sur-Mer, entre Gui de Dampierre et Édouard Ier, où il fut convenu de se faire des restitutions réciproques (3), et de rétablir la liberté du trafic entre les deux pays.

Ces stipulations, malgré toute leur utilité, ne furent guère respectées, et de nouveaux actes d'hostilité se commettaient chaque jour. La mer n'était pas sûre, et le rivage offrait également des dangers, ainsi qu'on en jugera par les faits suivants.

Quelques marins de Nieuport, qui s'étaient rendus sur les

(1) Le jugement était basé sur ce que Marguerite de Flandre avait fait publier que chacun pourrait aller à la foire et en revenir sain et sauf. Le marchand réclama le bénéfice de cet acte, conçu en termes généraux. Voy. Beugnot, *les Olim*, t. I, p. 914.

(2) Rymer, *Fœdera*, *Conventiones*, etc.

(3) Ces restitutions furent réglées par une commission composée de quatre marchands anglais choisis par les Flamands, et de quatre marchands flamands élus par les Anglais.

côtes de la Grande-Bretagne pour s'y livrer à la pêche, crurent pouvoir débarquer à Berwick pour sécher leurs filets et faire des vivres, d'autant plus que la paix venait d'être signée. Ils descendirent à terre, au nombre de vingt-deux (1), et se trouvèrent bientôt en présence du seigneur de Northam, qui les fit arrêter par ses hommes d'armes, et mettre aux fers. La comtesse se vit forcée d'écrire à diverses reprises afin d'obtenir leur mise en liberté.

Des négociants de Bruges, parmi lesquels nous citerons Jean de Wulie, Jean Renghiers et Guillaume Leken, se virent enlever leurs marchandises par des pirates, et portèrent leurs réclamations par devant le corps échevinal, qui les firent parvenir jusqu'à Édouard Ier.

Cette situation se prolongea durant plusieurs années, mais, telle était la puissance industrielle de la Flandre, que les Anglais, tout en cherchant à nuire à leurs voisins, se voyaient obligés de continuer leurs relations avec eux, même durant la guerre. Dès le 30 mai 1275, Édouard Ier permit l'envoi d'une grande quantité de sacs de laine en Flandre, malgré la prohibition. Ces exportations se faisaient alors par l'intermédiaire d'expéditeurs étrangers, généralement Italiens, tels que les Francisco, les Falconi Clarissimi et les Hugelino Campo, dont le nom se retrouve dans plusieurs chartes. Les Anglo-Saxons proprement dits n'avaient encore que des notions assez confuses sur le commerce, qui était, comme nous l'avons déjà fait observer, tout à fait passif de leur côté. Nous en donnerons pour preuve la singulière missive envoyée par les habitants de Lynn à Édouard Ier, dans laquelle ils se plaignent du prix croissant des vivres. Après avoir exprimé leurs doléances sur ce fait, ils en cherchent la cause, et l'attribuent aux achats faits chez

(1) Ils sont cités dans les lettres écrites par la comtesse pour réclamer leur mise en liberté ; voici leurs noms : Wateken, Michaël Bon Welino, Jean Pilifer, Walter de Brabant, Renondus Anglicus, Nicolas de Boidekins, Hoebre Baldwin, Henri Havenare, Surine Baneken, Alverdon, Halverinus Nikelare, Jean Gomay, Mieus Moytel, Michaël Scot, Copin Stabard, Wilcken Hategout, Haveken Wall, Lippen, Haneken, Willes Scot, Havelrinus Meulenare, Jean Mons, Havelrinus Weerde.

eux par des Calaisiens, des Brabançons et des Frisons, qui *payent de fortes sommes pour les denrées qu'ils exportent*, ajoutent-ils, *sans importer de marchandises en échange.*

L'argent une fois reçu, n'avait plus, comme on le voit, qu'une valeur nominale pour les bons habitants de Lynn, qui trouvaient fort mauvais qu'on les dépouillât, au prix coûtant.

CHAPITRE XIII

La monarchie française au XIII[e] siècle. — Marie de Brabant et le poète Adenès. — Les Brabançons en Bohême. — La guerre de la vache. — Voyages de Jean I[er]. — Les intrigues de Pierre de la Brosse. — Réformes à Louvain. — Échevins et Templiers. — La gilde bruxelloise. — Agrandissement de la ville de Gand. — Persécution des Lombards. — Les rentes de la comtesse Isabeau. — Situation critique de la Flandre. — Politique imprévoyante de Gui de Dampierre. — Du système des corporations. — Démêlés avec l'empire. — Travaux publics. — Avénement de Philippe le Bel. — Bataille de Woeringen. — Le duc de Brabant, bourgeois de Cologne. — Hasselt au XIII[e] siècle. — Ordonnances fiscales de Philippe le Bel. — L'étape des laines à Dordrecht. — Maladie épidémique à Liége et à Huy. — Priviléges accordés à l'abbaye des Dunes et à la ville de Ruremonde. — Règlement sur la foire de Thourout. — Normands et Gascons. — Guerre avec la France, et ses conséquences commerciales. — Emprisonnement du comte Gui.

Tandis que les grands vassaux, ruinés par les guerres, se dépouillaient de leurs droits pour les abandonner aux Communes, la monarchie française, consolidée par les vertus de Louis IX, acquérait peu à peu cette puissante unité qui allait la rendre si formidable. Philippe III venait à peine de se faire couronner, en août 1271, qu'il recueillait le magnifique héritage des comtes de Toulouse et de Poitiers, c'est à dire le Toulousain, le Querci, le Rouergue, l'Agénais, la Provence, le Poitou, l'Auvergne, l'Aunis, l'Angoumois et la Saintonge.

Le roi Philippe, veuf d'Isabelle d'Aragon, épousa en secondes noces, en 1274, Marie, sœur de Jean, duc de Brabant. La reine, raconte Guillaume de Nangis (1), était « sage, belle, excellente, » et faisait l'ornement de la cour de France, où elle se plaisait à protéger les savants et les poètes. Parmi ces derniers on remarquait un Brabançon, Adam ou Adenès, le « roi des ménestrels, » trouvère célèbre, auquel on doit l'un des meilleurs romans de chevalerie, celui de *Berte aus grans piés*, et les poèmes de *Cléomadès*, des *Enfances d'Ogier* et du *Bueves de Comarchis* (2). Le duc de Brabant, Jean Ier, n'aimait pas moins que sa sœur les arts et les lettres, et son règne forme l'une des époques les plus brillantes de l'histoire de cet antique duché, dont la bannière avait flotté sur tant de champs de bataille.

Trois ans après avoir reçu l'investiture de ses États, le jeune prince, doué d'un esprit belliqueux et chevaleresque, avait commencé sa carrière militaire en envoyant des troupes brabançonnes au roi de Bohême, Ottocare Przémilas II, alors attaqué par Étienne IV, roi de Hongrie (3). Il eut ensuite quelques démêlés avec l'évêque de Liége, rendit hommage, en 1273, au nouveau roi des Romains, Rodolphe de Hapsbourg, et semblait vouloir continuer l'œuvre de réforme commencée par Henri III, quand il se vit entraîné dans une misérable querelle qui coûta la vie à des milliers d'hommes, et occasionna la destruction d'un grand nombre de villes et de villages.

Jean de Halloy, bailli du Condroz, avait fait pendre un paysan qui avait volé une vache à un bourgeois de Ciney. Ce paysan était de Jallez, village dépendant de la terre de Gosne, dont le seigneur apprit avec indignation qu'on avait fait exécuter un de ses vassaux. Il prit aussitôt les armes, et alla ravager les terres de ceux qui avaient attenté à ses droits. Le seigneur de Falais ayant été tué durant cette guerre privée, son fils Richard vint implorer la protection du duc de Brabant. Jean Ier accepta

(1) *Vita Philippi*. Il en existe une traduction française dans le IIe vol. de la *Collection de Mémoires* de M. Guizot.

(2) Voy. sur Adenès la notice de M. P. Pâris, dans le tom. XX de l'*Histoire littéraire de France*.

(3) *Annal. ecclés.* de Raynaldus, *ad ann.* 1271, XIV, p. 185 et suiv.

l'hommage du baron dépossédé, marcha sur Falais, alors menacé par les habitants de Huy et du Condroz, et les força à lever le siége.

Bientôt la guerre prit plus d'extension ; les comtes de Namur et de Luxembourg joignirent leurs forces à celles des Brabançons, s'emparèrent de Waremme, enlevèrent Ciney à l'évêque de Liége, battirent les Dinantais et les poursuivirent jusqu'au pied des remparts de leur ville. On finit cependant par se fatiguer de cette longue lutte, qui avait reçu le nom de *guerre de la vache* à cause de son origine et la paix se fit en 1275, après une grande effusion de sang.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la cessation des hostilités, que Jean Ier se remettait déjà en campagne, accompagné de son frère Godefroid et de plusieurs seigneurs brabançons. Le roi de France, Philippe III, venait de l'appeler auprès de lui au moment de partir pour la Castille, afin d'y défendre les droits des enfants de don Fernand de la Cerda et de Blanche de France, méconnus par les *Cortès*, qui voulaient assurer la couronne à un prince national, don Sanche le Brave.

Au retour de cette malheureuse expédition, à la suite de laquelle le duc de Brabant fut armé chevalier, celui-ci voyagea en Allemagne, en Angleterre, en Bretagne, dans le Poitou, la Gascogne, la Champagne et la Bourgogne, et ne revint dans ses États que pour châtier le sire de Heusden, accusé par les habitants de Bois-le-Duc d'avoir levé des taxes illégales sur les négociants de cette ville (1). L'état des affaires à la cour de France, où un orgueilleux favori, Pierre de la Brosse, cherchait à nuire à la reine Marie, réclamait d'ailleurs la présence du prince brabançon.

Pierre de la Brosse, chambellan du roi, jouissait depuis longtemps de toute la confiance de son maître, et craignait l'influence de la jeune épouse de Philippe III. Le dauphin, né d'un premier mariage, étant mort presque subitement, Pierre répandit le bruit que le prince avait été empoisonné, et dirigea tous

(1) A. Henne, *Jean Ier, dit le Victorieux*, dans le *Trésor national*, tom. IV, p. 157.

les soupçons vers la reine, qu'il accusait de vouloir assurer la couronne à ses propres enfants. Près de deux ans s'écoulèrent sans que le crédit du favori parut diminué, mais les grands, et surtout le comte d'Artois et le duc Jean de Brabant, frère de Marie, ne cessèrent de travailler à la perte de l'ambitieux chambellan, qui fut enfin arrêté, incarcéré à Vincennes et condamné au gibet. Quelques auteurs attribuent au duc de Brabant une intervention plus directe; ils supposent, d'après des récits que nous croyons peu authentiques, que la reine Marie en appela au duel judiciaire contre son accusateur, et que Jean Ier vint défendre en personne, les armes à la main, l'innocence de sa sœur, mais cet épisode tragique nous paraît peu vraisemblable.

Jean Ier, tout en fréquentant les cours étrangères, ne négligeait pas les intérêts des bonnes villes du Brabant. Les Louvanistes, après avoir été longtemps soumis à un impôt fixe, avaient reçu l'autorisation de se taxer eux-mêmes, par délibération des échevins, toutes les fois que la nécessité semblerait l'exiger. Cette mesure, qui n'aurait eu rien de vexatoire si les bourgeois avaient été convenablement représentés au conseil, devenait arbitraire en présence d'un corps échevinal privilégié, dont les membres n'étaient pas assujettis eux-mêmes au payement des contributions qu'ils étaient chargés de voter. Le duc comprit qu'il y avait là matière à abus, et, pour y remédier, il stipula que les échevins payeraient la maltôte ainsi que leurs concitoyens. Les Louvanistes lui durent encore une autre réforme, non moins utile. Il abandonna ses droits de balance sur les laines, et renonça à la perception des impôts que ses prédécesseurs faisaient lever à la halle au seigle. On lui attribue aussi un règlement de police concernant les ouvriers, l'un des premiers dont il soit fait mention dans notre pays. Nous y voyons que le salaire des journaliers ne pouvait s'élever au delà de dix deniers, et qu'ils commençaient et finissaient leur travail au son de la cloche. La corporation des drapiers payaient annuellement au duc une somme de deux cents livres; deux hommes, nommés à cet effet par le maïeur, les échevins et les jurés, étaient chargés de la recueillir à domicile. Il se faisait alors un grand commerce de draps dans l'ancienne

cité brabançonne, d'où ces étoffes étaient expédiées à l'étranger (1).

L'industrie des draps et des toiles, toujours florissante en Belgique, amena la création à Louvain, en 1280, d'une espèce de communauté religieuse, celle des « Bogards. » Elle se composait de laïcs, qui habitaient sous le même toit, s'astreignaient à une discipline toute monacale, et gagnaient leur vie en travaillant de leurs mains. Dégagés de tous soucis, sans famille, ces laborieux cénobites ne tardèrent pas à faire une concurrence redoutable aux autres ouvriers, et il s'ensuivit de nombreuses réclamations. L'autorité se vit enfin forcée d'intervenir dans le débat, en limitant le nombre des « Bogards, » qui furent obligés de supprimer la plupart de leurs métiers à tisser. Ils se maintinrent cependant jusqu'en 1468, époque à laquelle ils se confondirent avec les Franciscains.

Les priviléges concédés aux couvents donnèrent lieu, dans maintes circonstances, à des démêlés commerciaux. Pour n'en citer qu'un exemple, une discussion de ce genre s'éleva, vers la fin du XIIIe siècle entre les frères de la maison du Temple, à Ypres, et les échevins de cette ville, au sujet des vins que l'on vendait « à broque » c'est à dire en détail, sur le territoire des Templiers. Ce différend fut aplani par Godefroid de Vicherio, visiteur général de la milice du Temple en France et en Angleterre, qui engagea ses confrères à renoncer au débit du vin par « broque, » sauf à continuer à le vendre en gros et par pièces.

Pour en revenir au Brabant, nous trouvons, en 1281, la première mention de la « Gilde » bruxelloise, bien que cette institution soit incontestablement plus ancienne. La « Gilde, » de la draperie, fondée à une époque qu'il serait difficile de déterminer, formait une corporation puissante, dont patriciens et plébéiens étaient également admis à faire partie. Ses membres ne se livraient qu'au commerce en grand, occupation à laquelle on n'a attaché que dans des temps postérieurs des idées de dérogeance; ils ne pouvaient être artisans ni détaillants, et payaient

(1) Les draps de Louvain furent saisis et confisqués, tant en Hollande qu'en France, à quelque temps de là; mais Jean Ier indemnisa ses sujets des pertes qu'ils avaient subies. Voy. Piot, *Hist. de Louvain*, tom. I, p. 152.

un droit d'entrée assez fort. L'importation des laines d'Angleterre ou d'Irlande, et en général de toutes les matières nécessaires à la fabrication des tissus; l'envoi de draps ou d'autres étoffes en France, en Allemagne, en Lombardie; l'armement des vaisseaux, le change des monnaies et d'autres opérations de cette nature étaient permises aux frères de la «Gilde,» sans qu'elles entraînassent, à l'égard de ceux-ci, la perte de leurs titres et de leurs droits nobiliaires. La direction suprême de ce corps était confiée à deux doyens, *decani guldæ*, et à huit personnes qu'on appelait tout simplement « les huit de la Gilde. » Tous les métiers qui contribuaient à la fabrication des draps étaient placés sous la surveillance de ce tribunal (1).

Bruxelles envoyait ses produits aux grandes foires de Champagne et de Brie, d'où ils se répandaient dans le reste de la France et jusqu'en Italie. Dans le règlement somptuaire de la cour du Dauphiné, il est alloué à la princesse une somme de cent florins d'or pour des vêtements en drap de Bruxelles, tandis que ses demoiselles de compagnie recevaient des draps de Louvain pour une valeur de 72 1/2 florins. Plus tard, les Bruxellois excellèrent à teindre les draps en rouge écarlate : ils possédaient déjà une halle dès le XIIIe siècle.

Pendant que le Brabant se couvrait d'ateliers, les communes de Flandre continuaient à progresser. La ville de Gand, remarquable par son activité manufacturière, reçut un accroissement considérable en 1277. Ses échevins firent l'acquisition, au nom de la cité, des terrains situés entre Saint-Bavon et le Pont-Neuf (Nieuwe Brugghe), ainsi que de ceux qui s'étendent entre l'Escaut et la Nouvelle-Lys, vers Bruges. La comtesse leur céda ses droits sur ce territoire pour la somme de 4,500 livres de Flandre.

Cette princesse, qui abandonnait alors les soins du gouvernement à son fils Gui, ne fit pas toujours aussi bon usage de l'autorité, et se prêta, la même année, à l'exécution d'une mesure qui nuisit beaucoup au commerce, et posa de dangereux précédents. Le roi de France, Philippe III, n'ayant pas renoncé à son projet de détrôner don Sanche de Castille, avait besoin d'argent pour

(1) Henne et Wouters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, tom. I, p. 49.

continuer la guerre. Il résolut, afin de s'en procurer, de faire arrêter comme usuriers, en un seul jour, tous les banquiers et trafiquants italiens, et de les forcer à se racheter à prix d'or. On s'empara d'eux, tant en France qu'en Flandre, et on leur extorqua 60,000 livres parisis ou 120,000 florins d'or (environ 1,500,000 francs) dont Gui de Dampierre reçut sa part. A ce prix, les « usuriers » furent déclarés innocents, et eurent la liberté de reprendre leurs affaires.

Gui de Dampierre, dont le règne en Flandre réclame une étude particulière, fit don, en 1278, à la comtesse Isabeau, sa femme, du manoir de Winendale, de la ville de Thourout, et d'une somme de mille livres à percevoir sur le tonlieu de Damme. Le même prince, par ses lettres du 5 avril 1285, lui concéda également, ainsi qu'à Jean de Namur, leur fils, la faculté de vendre et d'aliéner les terres d'alluvion qui se formaient insensiblement au métier de Bruges. Cette dernière charte est curieuse, car elle démontre que les ensablements qui devaient finir par ruiner nos ports commençaient déjà à acquérir quelque importance sur les côtes (1).

Le comte Gui succéda à sa mère Marguerite, en 1280. Son avénement au pouvoir, qui fut le signal de tant de commotions politiques, fut marqué par un fâcheux événement, présage sinistre de l'ère de malheurs et de gloire qui s'ouvrait alors pour la Flandre. La Halle de Bruges, bâtie en bois comme la plupart des constructions de ce temps, remplie de marchandises et contenant en outre, trésor plus précieux, toutes les chartes communales octroyées à la cité, devint la proie des flammes (2).

Le comté se trouvait alors dans l'état le plus critique, car une révolution sociale s'y préparait lentement, et, en présence des partis hostiles qui commençaient à s'y dessiner l'exercice de l'autorité réclamait non seulement une grande énergie, mais aussi une prudence et une discrétion dont le nouveau seigneur ne paraissait point doué.

(1) Il existe des actes semblables de Jean Ier, duc de Brabant, qui permettent de rendre à la culture certaines terres alluviales. Voy. le *Codex diplomaticus* de Van Heelu.

(2) Despars, *Cronyke van Brugghe*.

La classe moyenne, trop faible d'abord pour exercer aucun pouvoir, n'avait pas encore été admise à participer à l'administration municipale, concentrée tout entière entre les mains de quelques familles puissantes, dont les membres, élus à vie, se succédaient dans l'échevinage. Devenue plus ambitieuse à mesure qu'elle s'élevait par le travail, elle commençait à réclamer sa part d'influence, comme elle supportait déjà le poids des affaires publiques. Les mécontents, fort nombreux parmi les corps de métiers, se sentaient d'autant plus forts qu'ils s'appuyaient sur les sympathies du peuple, toujours prêt à se mêler à ces querelles.

Le comte résolut de favoriser ce mouvement, à l'aide duquel il espérait battre en brèche cette « aristocratie de clocher » dont il redoutait l'ambition. Il commença par modifier la magistrature échevinale de Gand, dont les trente-neuf membres, dépouillés de leurs priviléges, appelèrent de sa décision au roi de France, Philippe III. Ce dernier, qui ne demandait pas mieux que de se créer des partisans en Flandre, fit droit à la requête qui lui était présentée, et rétablit les « Trente-neuf » dans leurs droits et prérogatives. Gui, au lieu de chercher à se rendre populaire en s'assurant l'appui de la bourgeoisie, commit alors une grande faute politique, qui lui aliéna ses véritables alliés, et lui prépara d'amères déceptions. Il voulut s'occuper lui-même de l'administration financière des villes, et se fit donner, par le roi, un mandement en vertu duquel les échevins et jurés étaient obligés de rendre compte annuellement de leur gestion.

Cette prétention, accueillie avec une extrême méfiance par tous les partis, produisit bientôt ses fruits. Une émeute éclata à Bruges, et ne fut pacifiée qu'après un combat sanglant, à la suite duquel Jean Koopman, Lambert Lam, Baudouin Pierre, Jean et Lambert Danwelt perdirent la vie dans les supplices. L'esprit de révolte, comprimé à Bruges, se ranima peu de temps après à Ypres. Les échevins de cette ville avaient rendu plusieurs ordonnances concernant les drapiers et tondeurs de laine, auxquelles ceux-ci refusaient de se soumettre. Tous les gens de métier et le commun peuple prirent fait et cause pour ces derniers, et descendirent en armes sur la place. Le comte de

Flandre, après avoir rétabli la paix à l'aide d'une troupe de piquiers allemands, donna tort à tout le monde, aux magistrats comme à leurs adversaires, et condamna les drapiers, les tisserands, les tondeurs et les foulons à une amende de 500 livres, tandis qu'il exigeait pareille somme des échevins et de leurs adhérents. Il s'efforça cependant de prévenir de nouvelles discussions en réglant avec soin la division du travail entre les ouvriers ; les divers métiers et corporations furent séparés, et on leur assigna des limites qu'elles ne pouvaient franchir.

Les Métiers, battus jusqu'alors par les représentants des anciens lignages, devaient finir par triompher, et par introduire l'élément démocratique dans l'organisation municipale. Il sera donc nécessaire, pour mieux comprendre ce qui va suivre, de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de ces institutions. Chacune de ces associations se composait d'apprentis, de compagnons et de maîtres. Ces derniers, qui avaient passé par les degrés précédents, ne recevaient leur brevet qu'après avoir acquitté certains droits, et donné des preuves matérielles de leur habileté. Des lois sévères réprimaient les falsifications de tous genres : la tradition formait la base du code industriel alors en usage.

Le système des corporations, envisagé au point de vue économique, présentait d'incontestables défauts. Les maîtres, dont les priviléges constituaient un véritable monopole, avaient un intérêt évident à rester aussi peu nombreux que possible, afin de grossir leurs gains; ils exploitaient leurs apprentis aussi longtemps qu'ils le pouvaient, maintenant les marchandises à un prix élevé, et s'opposaient systématiquement à tout perfectionnement, à moins que la concurrence étrangère ne les forçât à l'adopter. L'amélioration d'un procédé de fabrication ne s'exécute, d'ailleurs, que par des opérations variées, et l'inventeur, en sortant des règles établies, s'exposait la plupart du temps à enfreindre des priviléges déjà concédés, source d'interminables procès.

Le régime des corporations, vicieux dans ses rapports avec le commerce et l'industrie, se présente sous un aspect bien différent comme institution politique et sociale. Il contribua, il est vrai, à entretenir les dissensions intestines, mais, d'un autre

côté, il prépara de formidables armées d'ouvriers, unis par les liens d'une héroïque fraternité, dont les efforts repoussèrent plus d'une fois l'ennemi loin de nos frontières. La nation, maîtresse d'elle-même, était toujours prête au combat, soit pour défendre ses libertés menacées, soit pour résister à l'invasion; le tocsin venait à peine de retentir que déjà la foule se rangeait sur la place publique, autour de ces étendards précieux, qui lui rappelaient ses travaux, ses joies, ses douleurs et ses espérances. En temps de paix, l'influence des Métiers était non moins remarquable. Jaloux de se surpasser les uns les autres, ils élevaient alors ces belles constructions, encore admirées de nos jours, dont chaque pierre reproduit un symbole, et où l'architecte semble avoir épuisé tout son art; ils subsidiaient les sculpteurs et les peintres, faisaient un musée de chacune de leurs salles de réunion, et rivalisaient avec les princes en munificence et en libéralité. On peut donc leur pardonner, en faveur de leur patriotisme, les abus auxquels ils ont donné lieu, d'autant plus que l'état de la société, durant le moyen âge, rendait de telles fautes presque inévitables.

Le comte de Flandre venait à peine de rétablir l'ordre à Ypres et à Bruges, qu'il encourut l'inimitié du roi de Germanie, pour avoir négligé de lui prêter hommage. Rodolphe de Hapsbourg, bien qu'il eut permis à ses sujets, en 1283, de fréquenter les foires de Flandre, était fort mal disposé à l'égard des Dampierre, et chercha à leur enlever les fiefs d'empire pour les adjuger à Jean d'Avesnes; celui-ci n'était pas cependant en mesure de profiter de cette donation, qui n'entraîna aucun effet en ce moment. Au milieu de tous ces troubles, les travaux publics n'étaient pas abandonnés en Flandre. On canalisa la Dendre, en 1285, depuis Grammont jusqu'à Alost. Un grand nombre de petits canaux reliait les villes entre elles, et les Gantois avaient déjà toute une flottille de bateaux sur l'Escaut et sur la Lys, par lesquels ils communiquaient avec le Rhin et la Meuse. Indépendamment de ces relations commerciales par eau avec l'Allemagne, il existait, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, une voie de raccordement par terre entre Gand et l'Empire. Elle se dirigeait de Gand vers Bruxelles, et passait par Maestricht, Fauquemont et Juliers. Une des

portes de Maestricht conserve encore, de nos jours, le nom de « Porte de Cologne » et, non loin de cette dernière ville, on signale une « Porte de Bruxelles » tout à fait distincte de celle de Tongres.

Quelque temps avant l'avénement de Philippe le Bel au trône de France, le comte Gui s'était brouillé de nouveau avec les magistrats de Gand, dont il voulait contrôler l'administration. Les trente-neuf, condamnés d'abord par Philippe III, se virent bientôt soutenus par son successeur, qui réclama l'exécution du traité de Melun, et chercha à envenimer, par tous les moyens, le désaccord qui s'était manifesté entre le prince flamand et ses sujets. Indépendamment des craintes que lui inspirait la politique ambiguë du monarque français, Gui avait encore d'autres sujets d'inquiétude : ses deux gendres, le duc de Brabant et le comte de Gueldre, venaient de se déclarer la guerre, et se disputaient la succession de Waleran III, duc de Limbourg. Jean I[er] réclamait cette province en vertu de la cession qui lui en avait été faite pour la somme de 32,000 marcs (1) par Adolphe de Berg, héritier naturel du duché, tandis que le comte de Gueldre faisait valoir les droits qui lui avaient été conférés en vertu du testament d'Ermengarde, fille de Waleran III.

Après de longues contestations, durant lesquelles les deux partis ravagèrent impitoyablement la contrée, le duc de Brabant rencontra ses ennemis près du château de Wœringen, sur les bords du Rhin. Il avait à combattre les troupes réunies de l'archevêque de Cologne, du comte de Luxembourg, de Waleran de Fauquemont et de Renaud de Gueldre. Les vaillantes milices brabançonnes étaient accourues à la défense de leur prince, et, à côté de la grande bannière ducale, portée par le sire de Grez, on voyait flotter les drapeaux des villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Tirlemont, de Malines, de Jodoigne et de Breda. La bataille s'engagea de grand matin, le 5 juin 1588, et se prolongea jusqu'à trois heures de l'après-midi, avec un indicible acharnement. Le comte de Luxem-

(1) Voy. Van Heelu et le *Codex diplomaticus* donné par M. Willems à la suite de cette chronique.

bourg y fut tué, après avoir lutté corps à corps avec le duc Jean, qui fut deux fois renversé de cheval, et combattit avec une intrépidité héroïque. La victoire, longtemps disputée, finit par rester à celui-ci, et l'archevêque de Cologne ainsi que le comte de Gueldre furent faits prisonniers par les compagnons du prince. Ce dernier, en arrivant à Cologne, y fut reçu comme un libérateur. La prise et la destruction du château de Wœringen rendait la liberté au commerce, et faisait la joie des habitants de cette ville, qui décernèrent au duc de Brabant le titre de bourgeois de leur cité, et lui firent don d'une belle habitation, nommée depuis *la cour de Brabant*, avec droit de franchise et d'asile (1).

On n'essaya plus de contester à Jean Ier la possession du Limbourg, et cette province ne fut plus séparée du Brabant. Son futur chef-lieu, Hasselt, n'était alors qu'un simple bourg, auquel Arnoul VII, comte de Chiny et de Loos, venait d'accorder une charte de commune semblable à celle de Liége. Cette localité naissante fut entourée de murs par Arnoul VIII, en 1282, et ce prince lui donne déjà le titre de ville ou d'*oppidum* dans un diplôme daté de 1296 (2).

Gui de Flandre, après avoir cherché vainement à pacifier ces différends, voyait s'empirer chaque jour ses propres affaires. Toujours en lutte avec les trente-neuf, son autorité s'affaiblissait rapidement, d'autant plus que Philippe le Bel, agissant dans l'intérêt du comte Robert d'Artois, cherchait à se former un parti en Flandre en obtenant l'affection des riches, déjà connus sous le nom de « gens du lys (leliaerts), » et qui appuyaient de toute leur influence les plans de conquête du monarque français.

Dès les premières années du règne de celui-ci, on vit paraître diverses ordonnances importantes, qui ne tendaient à rien moins qu'à l'établissement d'un despotisme légal et fiscal presque absolu. Le premier de ces décrets fut publié en 1289;

(1) Cette résidence était située près de la cathédrale, dans la rue dite *Am Hof;* son emplacement est occupé actuellement par deux maisons portant les n°s 2119 et 2120.

(2) Miræus, tom. I, p. 778.

il portait que les monnaies royales devaient être reçues dans tout le royaume, au cours légal, et que les monnaies des barons ne seraient désormais admises que dans leurs domaines, mesure qui équivalait à la proscription de l'argent étranger. Philippe le Bel espérait, en agissant ainsi, donner à la royauté une apparence extérieure de centralisation, mais il compromit les résultats de cette conception en se croyant le pouvoir de modifier l'alliage des pièces d'or et d'argent. Il se contenta d'abord d'altérer la valeur des deniers parisis et des petits tournois, puis il émit bientôt de nouvelles monnaies, nommées *nantois*, *nane-mitois* et *mailles blanches*. Les marchands étrangers, qui avaient l'habitude d'apporter leurs espèces en Flandre, se virent contraints de renoncer à cette pratique, et la monnaie même du comte n'eut plus cours, parce que celle du roi, dont l'alliage était le même, offrait une valeur conventionnelle plus élevée. Le commerce du pays en souffrit profondément. Un grand nombre des nouvelles pièces mises en circulation par Philippe le Bel, furent battues en Belgique. On trouvera dans le recueil des anciennes ordonnances des rois de France plus de vingt mandements de ce roi, adressés aux officiers de l'hôtel des monnaies de Tournai. La plupart de ces mandements sont relatifs à la valeur que les officiers de cet hôtel pouvaient donner des matières premières qu'on leur apportait, et que le souverain fixe à plus haut prix que dans les ateliers monétaires du centre du royaume, afin d'attirer les marchands. Pour donner une idée des pertes que le commerce subissait par les variations constantes du taux auquel il fallait recevoir les monnaies royales, nous nous contenterons de citer un fait, rapporté par un historien de Tournai. Un jour, tandis que le parisis valait trois deniers et le gros trente et un deniers en cette ville, survint une baisse qui fit tomber le gros à dix deniers et le parisis à un denier. Les détenteurs subirent donc, d'un moment à l'autre, une perte de deux tiers sur la valeur des espèces qu'ils avaient en leur possession (1).

Philippe le Bel, par la mise en vigueur de ces ordonnances, levait en réalité une véritable taxe sur les marchands de Flan-

(1) Pontrain, *Hist. de la ville et cité de Tournai*, tom. I, p. 211.

dre. Il ne s'arrêta pas en si beau chemin, et voulut suivre l'exemple de son prédécesseur en faisant arrêter les Lombards.

L'ordre fut exécuté par les gens du roi, à l'insu du comte Gui, qui, cette fois cependant, réclama contre cet abus d'autorité.

L'exécution successive de ces ordonnances fiscales, si contraires aux intérêts du comté, y causèrent d'autant plus de perturbation que les Flamands venaient de perdre l'étape des laines anglaises, transférée à Dordrecht par les ordres du roi Édouard I[er]. Quelques démêlés entre celui-ci et le comte Gui avaient amené ce changement, dont les sujets britanniques souffraient également, car leur prince, dans ses lettres, avoue lui-même que « ni les ports ni les arrivages de Hollande ne sont mie si bons, ne si connus des mariniers comme ceux de Flandres (1). » La prospérité rapide de Dordrecht (2) ne manqua pas d'exaspérer ses voisins, et, quelques barons hollandais s'étant révoltés contre leur seigneur, Florent V, le comte de Flandre se hâta d'intervenir dans la querelle afin de rétablir ses affaires, et vint mettre le siége devant Middelbourg. Florent s'avança jusqu'à Biervliet, fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté que par l'intermédiaire du duc de Brabant.

Les populations du littoral, dont les travaux étaient entravés par toutes ces commotions politiques, n'étaient pas les seules, d'ailleurs, qui eussent à se plaindre en Belgique. Une maladie épidémique régnait vers le même temps dans le pays de Liége, et y causait de grands ravages. « Sous l'évêque Guy, nous « apprend un des historiens de cette contrée, il fut une telle « mortalité à Liége et à Huy que les maisons étaient désertées « et délaissées d'habitants et les rues toutes vuides, n'y ayant « et ne se trouvant en la ville gens assez pour la cueillette et

(1) Kluit, liv. II, p. 893.

(2) Pour permettre au lecteur de juger de l'importance du commerce d'exportation des laines anglaises à cette époque, nous nous contenterons de présenter le tableau des droits prélevés sur ce genre de marchandise durant les 15[e], 16[e], 17[e] et 18[e] années du règne d'Édouard I[er] :

De 1287 à 1288	8,690 liv. sterl	3 sh.	10 1/4 d.
De 1288 à 1289.	9,976 »	6 »	1 3/4 »
De 1289 à 1290.	19,358 »	3 »	2 1/2 »

« vendange des vignobles qui vindrent si tempre à maturité « que, à la St-Barthélemy, on y buvait du vin nouveau avec une « très copieuse vinée (1). » Comme on le voit par ce passage, les environs de Huy étaient couverts de vignobles au XIIIe siècle, et cette exploitation y avait déjà acquis une valeur réelle.

L'abbaye des Dunes, qui jouissait de diverses immunités en Angleterre, obtint, en 1290, de Rasse de Gavre, Sr de Liedekerke et de Breda, l'exemption de tous droits de navigation sur l'Escaut occidental (2). La ville de Ruremonde reçut également, la même année, quelques priviléges fort utiles, entre autres celui de battre monnaie, ce qui indique qu'on y tenait un marché, car la concession dont nous venons de parler est le plus sûr indice, au moyen âge, d'une certaine activité commerciale (3). La principale des foires de Flandre était encore celle de Thourout. Nous possédons une ordonnance du comte Gui de Dampierre, relative à cette foire, dont le texte présente un vif intérêt. Nous allons essayer d'en résumer, avec brièveté, les principales dispositions.

Il était défendu, huit jours avant la foire et huit jours après sa fermeture, de vendre une pièce de drap entière dans aucune ville de Flandre, ailleurs qu'à Thourout. Cette mesure avait pour but de centraliser en ce moment, autant que possible, le mouvement commercial de tout le pays, afin de fournir plus de facilités aux marchands étrangers. Il était permis cependant aux habitants d'une même ville de céder ou d'acquérir librement les étoffes manufacturées dans leur cité. Les pelleteries, les cuirs et autres *avoir de poids* (4) ne pouvaient s'acheter en gros ailleurs qu'à la foire. Il n'était loisible à aucun acheteur de quitter la ville de Thourout sans l'agrément de ses créanciers; s'il partait emportant avec lui les marchandises dont il avait fait l'acquisition, sans s'être soumis aux formalités exigées, il s'exposait à être arrêté comme fugitif dans toute

(1) Melart, *Hist. de la ville de Huy*, p. 162.

(2) *Chron. de But, abb. des Dunes*, publ. par la société d'émulation de Bruges, p. 153.

(3) La ville de Ruremonde fut entourée de murs, vers la fin du XIIIe siècle, par Othon III, duc de Gueldre.

(4) Marchandises qui se vendent communément au poids.

l'étendue du comté. Des magistrats spéciaux, les échevins de la foire, avaient la connaissance exclusive des débats qui s'y élevaient, et il leur était recommandé de les décider promptement. La protection dont jouissaient les marchands étrangers durant ces réunions s'étendait si loin, qu'on cherchait même à les soustraire aux exactions de leurs hôtes : cinq prud'hommes, appartenant aux villes de Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai réglaient le prix que les aubergistes pouvaient exiger de ceux qu'ils logeaient, et tout récalcitrant était puni d'une forte amende (1).

L'année 1290 s'était à peine écoulée, laissant les états belges dans un état de crise industrielle, qu'un incident imprévu fit naître de nouvelles complications. Les Anglais avaient perdu peu à peu toutes les provinces qu'ils possédaient en France, à l'exception de la Guienne, devenue le centre d'un commerce d'exportation fort considérable. Les Gascons, riches et prospères, se virent bientôt en butte à l'envie des autres peuples, particulièrement à celle des Normands, auxquels ils faisaient concurrence. Quelques hostilités avaient pris place entre eux dès avant 1276, car ils conclurent un accord à cette époque, afin de réprimer les délits maritimes qui se commettaient de part et d'autre. En 1291 l'animosité mutuelle était parvenue à son comble, et tout annonçait une explosion prochaine. Dans ces conjonctures, il arriva que deux matelots, l'un Normand et l'autre Anglais, se prirent de querelle à Bayonne, près d'une fontaine. Le premier perdit la vie en tombant sur son poignard qu'il tenait à la main et, sa mort étant le résultat d'un accident, les magistrats locaux ne donnèrent aucune suite à cette affaire. Peu de temps après, quelques capitaines normands, sous prétexte de venger leur compatriote, assaillirent tout à coup à Rohan-sur-Gironde quatre barques de Bayonne, les coulèrent à fond et massacrèrent une partie des équipages.

Le connétable de Guienne, instruit de ce qui venait de se passer, s'efforça en vain d'en prévenir les suites en faisant désavouer les auteurs de cette agression par les Normands qui se trouvaient à Bordeaux; il était déjà trop tard, et les

(1) Gens, *Hist. de Flandre*, tom. II, p. 49.

marins des deux nations ne se rencontrèrent plus sans croiser le fer. A Bordeaux même plusieurs Normands périrent sous les coups de la populace, et l'un d'eux fut coupé en quartiers au milieu de la place publique. Les Anglais et les Hollandais, que leurs relations commerciales rapprochaient des Gascons, prirent fait et cause en leur faveur, tandis que les Flamands, les Picards et les Génois, pour des raisons semblables, se rangèrent du côté des Normands. Ces derniers eurent bientôt l'avantage, et pillèrent d'abord, dans le *pertuis d'Antioche*, un navire bayonnais qui revenait cependant de Flandre, chargé de draps et d'autres marchandises. Ils croisèrent ensuite devant la *tour de Villam*, où ils surprirent une vingtaine de marins gascons et douze matelots irlandais, puis ils s'emparèrent devant Cherbourg d'un bâtiment appartenant au port de Ross, qui avait transporté des cuirs et des laines à Rouen.

Les Gascons usèrent de représailles, et le sénéchal qui commandait pour le roi Philippe à Périgueux intervint dans le débat, en citant devant son tribunal quelques-uns de ces derniers, et en ordonnant le séquestre provisoire de Bordeaux, d'Agen et de beaucoup d'autres villes et forteresses qu'il prétendait relever de sa sénéchaussée. Les commandants des places fortes de la Guyenne et les officiers du roi d'Angleterre ayant répondu dédaigneusement à ces injonctions, leur souverain en personne fut cité à comparaître devant le parlement, et bientôt la guerre fut déclarée entre l'Angleterre et la France.

Édouard Ier, alors en lutte avec les Écossais, n'obtint guère d'appui de ses prélats et de ses barons, et chercha des alliés parmi les princes belges, afin de forcer son rival à envoyer des troupes vers la frontière du Nord. Il commença par conclure un traité commercial avec Gui de Flandre, et il fut convenu que tous les vaisseaux flamands, saisis à la suite des différends qui avaient divisé les deux nations, seraient restitués à leurs armateurs. Gui, fort satisfait de ces conditions, s'efforça de calmer l'irritation qui existait entre les marins de Flandre et ceux des Cinq-Ports, mais des violences avaient été exercées de part et d'autre et, de ce côté, la réconciliation offrait des difficultés réelles. Une flotte flamande, revenant du Portugal, ayant rencontré une escadre composée de bâtiments anglais et bayon-

nais, un combat s'engagea entre eux malgré la conclusion de la paix. Cet événement fut sur le point d'occasionner une nouvelle rupture, et amena de longues négociations entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre (1).

Édouard Ier s'efforça ensuite de gagner le duc de Brabant et, pour mieux s'assurer ses bons offices, il lui donna sa fille en mariage. Cette union fut fort utile aux intérêts des marchands brabançons, qui se virent l'objet des plus grands égards en Angleterre (2), et y obtinrent de nombreux priviléges. Le duc de Brabant se rendit bientôt à Londres, et engagea le roi à resserrer son alliance avec le comte Gui, en mariant le prince de Galles à la jeune Philippine de Flandre. Édouard Ier adopta ce projet avec empressement, chargea le duc de préparer cette négociation, et lui confia une somme de 22,000 livres sterling, destinée à payer des troupes auxiliaires, mises au service de l'Angleterre par le comte de Savoie. Jean Ier conclut plus tard un arrangement semblable en son propre nom, et s'engagea, moyennant un subside de 160,000 livres tournois, à envoyer 2,000 cavaliers bardés de fer contre le roi de France (3). Le duc quitta la Grande-Bretagne dans le courant du mois de juin 1294, escorté par trois vaisseaux belges commandés par Jean Alard, Hugo fils de Baudouin et Wautier dit Pyl.

Gui de Dampierre apprit bientôt ce qui venait de se passer, l'évêque de Durham et le comte de Pembroke ayant été envoyés en ambassade solennelle auprès de lui, et les conditions du mariage de Philippine de Flandre avec Édouard, prince de Galles, furent arrêtées à Lierre en Brabant, le 31 août 1294. Le pays entier accepta avec joie une alliance aussi favorable à ses relations, et déjà Gui se préparait à conduire sa fille en

(1) Jacob de Acris, professeur en droit et conseiller, Pierre de Wede, de Bruges, et Guillaume de Speia, de Damme, furent chargés de régler cette affaire de la part du comte de Flandre. Dans une lettre, écrite de Biervliet et qui se trouve aux archives d'Angleterre, celui-ci rejette la responsabilité de la première agression sur les Bayonnais.

(2) Un marchand brabançon, Jean Bruers, s'étant vu enlever quelques marchandises en voyageant dans le comté de Norfolk, Édouard Ier s'empressa de faire justice à sa réclamation et ordonna une enquête à ce sujet.

(3) La convention fut signée le 23 avril 1295. Voy. Rymer, *Fœdera*.

Angleterre, lorsque Philippe le Bel, qui avait dissimulé jusqu'alors le vif ressentiment qu'il éprouvait, manda le comte à Paris, sous prétexte d'avoir « conseil avec lui et les autres barons de l'État du royaume. » Gui n'osa refuser, se rendit à l'invitation qui lui était faite, et annonça lui-même au roi l'accord qu'il venait de conclure, en protestant qu'il n'en remplirait pas moins loyalement ses devoirs féodaux envers son seigneur. Philippe écouta à peine ces observations, jeta le masque, et répondit au prince flamand en le faisant arrêter et conduire prisonnier à la tour du Louvre. Il alla même jusqu'à le menacer de le faire juger par la cour des pairs, à cause de ses rapports avec les ennemis de la France, et ne consentit à le relâcher qu'en gardant en otage la fiancée du prince d'Angleterre.

Le roi ne se borna pas à ces violences; il réclama l'exécution du traité conclu en 1225 pour la délivrance du comte Ferrand, et se déclara le gardien des franchises des villes de Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai, en se réservant le pouvoir d'y envoyer un délégué spécial. Ces dures conditions, dictées par un monarque aussi jaloux de son autorité que peu scrupuleux sur les moyens de la consolider, furent acceptées. Durant ce temps les biens des Anglais attachés au comte de Flandre avaient été saisis, et les marchands flamands avaient reçu la défense de fréquenter les foires de Champagne et de Brie.

A peine en liberté, Gui de Dampierre se trouva en présence d'un autre ennemi, dans la personne de Jean d'Avesnes, qui continuait à réclamer la Flandre impériale. Le comte ne parvenant pas à conclure un arrangement avec ce dernier, se décida à envoyer des troupes en Zélande, mais cette expédition ne fut point heureuse. Douze cents hommes d'armes flamands périrent à Baerland, le 27 octobre, et la ville de l'Écluse fut incendiée par les vainqueurs. Ceux-ci se trouvaient appuyés d'ailleurs par une flotte française (1) qui croisait sur le littoral belge sous prétexte d'en écarter les navires étrangers, tandis que les sergents royaux s'emparaient des marchandises déposées dans les entrepôts sous prétexte qu'elles venaient d'Angleterre.

(1) Cette flotte faisait partie de l'armement préparé par le roi de France contre Édouard Ier. Elle comprenait 57 galères et galiotes et 223 nefs de diverses grandeurs.

Des mumures ne tardèrent pas à s'élever de toutes parts, d'autant plus que les négociants flamands se voyaient assaillis à la fois par leurs ennemis et par leurs alliés. Aux exactions des agents de Philippe le Bel, déjà si ruineuses, s'ajoutaient les pirateries des habitants de Portsmouth, qui s'emparèrent, en 1295, de 15 navires chargés de riches cargaisons, se dirigeant vers le port de Damme (1).

Cette situation devait enfin avoir un terme, d'autant plus que le monarque français, tout en concluant la paix avec son vassal, ne négligeait aucune occasion de lui nuire. Après avoir insisté de nouveau sur la mise en pratique des règlements concernant les monnaies, il invita son « cher et féal le comte de Flandre » à permettre aux Écossais, alors en guerre avec Édouard Ier, d'amener par mer leurs laines et leurs marchandises, en payant les droits. Il espérait, en agissant ainsi, entraîner peu à peu les Flamands à rompre toute relation avec la Grande-Bretagne et, pour mieux y parvenir, il excita une foule de Belges à prendre part à l'expédition de Jean d'Harcourt et de Mathieu de Montmorency contre la ville de Douvres. Cette cité fut livrée au pillage, et les troupes de débarquement ne se retirèrent qu'après y avoir mis le feu. Mal préparé à la résistance, Gui se vit forcé de subir tous ces outrages, et dut même consentir, le 6 janvier 1296, à la levée d'une subvention de guerre dans son comté au profit de Philippe, qui lui laissa cependant la moitié de cet impôt (2). Le roi s'engagea en outre, pour indemniser les bourgeois des pertes qu'ils éprouvaient par suite de l'interruption de leur négoce avec l'Angleterre, à ne pas exiger le payement d'une amende de 95,000 livres, qu'ils avaient encourue pour certaines infractions à l'ordonnance relative aux monnaies. Il fut convenu également qu'on exclurait de toute la France les draps et les fromages étrangers, afin de favoriser ceux de Flandre.

Quelques villes, entre autres celle de Gand, profitèrent des circonstances pour se faire concéder des droits fort avanta-

(1) Nic. Triveti, *Annales*, p. 338.

(2) Il s'agissait de la perception d'une taxe d'un cinquantième sur les biens meubles et immeubles. Les domaines personnels du comte, pas plus que ceux de ses chevaliers, n'y furent soumis.

geux. Dans une *keure* donnée aux habitants de cette cité, en 1296, nous voyons que personne ne pouvait vendre en détail des étoffes de laine, des grains ou tout autre marchandise, à l'exception de l'hydromel et de la bière, dans un rayon de trois lieues autour de la ville. Il fut également défendu, sous des peines sévères, d'étendre les draps pour les desserrer et les équarrir sur ce même territoire, à moins de se soumettre à des conditions particulières. Le grand marché aux draps était alors à la Halle, dont la police était confiée à des magistrats spéciaux. Ces juges étaient élus tous les ans au nombre de trois, non parmi les Trente-neuf, mais entre les « bonnes gens » faisant partie de la bourgeoisie. Ils devaient être deux au moins pour siéger, faisaient usage d'un sceau qui leur était propre, et recevaient les services d'un clerc assermenté. Tous les achats en gros, ainsi que toutes les ventes de draps ou de laines qui se concluaient à la Halle même ou dans les limites de la commune, étaient enregistrés par eux; les contractants qui restaient en défaut de remplir cette formalité dans les trois jours de la livraison de la marchandise, se rendaient passibles d'une amende calculée d'après l'importance du marché. Les juges délivraient au vendeur des lettres scellées par eux exprimant la somme due, d'après laquelle se réglait leur droit d'expédition. Si l'acheteur ne satisfaisait point à ses obligations, les juges de la Halle étaient tenus, sur l'exhibition des lettres dont nous venons de parler, de l'y forcer par tous les moyens légaux.

Cette charte contient une disposition remarquable relative aux dettes; elle ordonne que le maire, en présence de trois échevins, procédera à la consignation de la personne du débiteur insolvable entre les mains du créancier. Celui-ci était autorisé à charger le premier de pesantes chaînes de fer, mais il devait l'enfermer dans une chambre, et lui fournir non seulement de la paille et un oreiller de plumes, mais aussi du pain et de l'eau en quantité suffisante. Il lui était défendu d'empêcher les personnes charitables de chercher à améliorer la position du captif par des dons gratuits (1). On rencontre d'ail-

(1) Dierickx, *Lois gantoises*, t. II, p. 304; id. *Charterboekje*, p. XVIII.

leurs la servitude pour dettes au berceau des sociétés modernes. Les anciens Germains, qui avaient un sentiment si vif de l'indépendance personnelle, admettaient que l'homme avait le droit d'aliéner sa liberté (1), et ce ne fut que dans des temps assez rapprochés qu'on remplaça l'emprisonnement privé par celui de l'État (2).

La crise politique qui menaçait les provinces belges éclata vers la fin de l'année 1296. Le roi Édouard, qui ne voyait pas sans une indignation réelle l'injure faite par Philippe le Bel à la fiancée du prince de Galles, s'embarqua pour la Flandre, sur l'invitation du comte Gui, et arriva le 22 novembre à Courtrai. Il eut une conférence avec ses alliés à Grammont, et bientôt le comte de Flandre, l'empereur Adolphe de Nassau, Albert, duc d'Autriche, Henri, comte de Bar, Jean, duc de Brabant, Guillaume, comte de Juliers et Jean, comte de Hollande, s'unirent étroitement dans le but de résister aux desseins ambitieux de Philippe le Bel. Le traité qui régla les relations futures de Gui de Dampierre avec Édouard I[er] ne fut signé cependant que le 7 janvier de l'année suivante, durant une visite que le roi Édouard fit à Ipswich, accompagné de la duchesse de Brabant (3). Le comte soumettait ses débats avec le comte de Hollande (4) à la médiation du roi, qui accorda de son côté des priviléges aux marchands de Flandre pour l'achat des laines dans les Iles Britanniques, les assimilant aux nations les plus favorisées et aux Anglais eux-mêmes. Il promettait de donner pleine satisfaction pour les prises faites sur les Flamands à l'occasion de la guerre, s'obligeait à fournir au comte un subside de 300,000 tournois noirs, payables par cinquième chaque année, et convint avec lui que si le mariage du prince de Galles et de Philippine de Flandre ne pouvait avoir lieu, par

(1) Tacite, *German*, I, 34; Grimm, *Deutsche Rechts alterthümer*, p. 612 et suiv.

(2) Voy. sur la contrainte par corps un article fort intéressant de M. F. Laurent, dans le t. I des *Archives hist. phil et littéraires*, Gand, 1837, in-8°.

(3) *Memorials of Ipswich*, fol. 247 et suiv.

(4) Ce dernier se trouvait alors en Angleterre. Le 8 janvier 1296, Walter de Bruges, secrétaire dudit comte, reçut une certaine somme, étant à Colchester, pour défrayer les dépenses de son maître.

suite des empêchements suscités par le roi de France, le prince épouserait Isabelle, la plus jeune des sœurs de Philippine.

Cette alliance était cependant peu populaire dans la Grande-Bretagne, où l'on désirait avant tout voir réprimer l'audace des Écossais, dont les courses dévastatrices avaient causé la ruine d'un grand nombre de propriétés. Une armée anglaise, commandée par Édouard en personne, s'était avancée jusqu'à Berwick dans le courant de l'année 1296, et avait entrepris le siége de cette ville. Quelques Flamands, établis dans cette cité, firent preuve dans cette occasion d'une fidélité héroïque à la foi jurée. Ils avaient obtenu du roi d'Écosse la jouissance d'une factorerie (1), appelée « Red Hall » à charge de la défendre contre les Anglais. Cet édifice était une véritable forteresse, solidement construite, qui servait à la fois de réunion, d'entrepôt et de magasin. Trente marchands s'y renfermèrent à l'arrivée des troupes ennemies, et s'y défendirent jusqu'à la la dernière extrémité, sans vouloir accepter d'accommodement. Irrités par cette résistance obstinée, les Anglais mirent le feu à la factorerie qui, en s'écroulant, ensevelit ses braves défenseurs sous un amas de ruines (2).

(1) « Berwick enjoyed a lucrative export of wool, wool fels and hides to Flanders; it was by the agency of the merchants of Berwick that the produce of Roxburgh, Jedburgh aud the adjacent country, in these same commodities, was shipped to foreign countries or sold to the flemish company established in that city. » Tytler, *Hist. of Scotland*, t. II, p. 197.

(2) Nous avons fait d'inutiles recherches pour découvrir le nom de quelques-uns des marchands flamands établis à Berwick à cette époque. Les archives des îles Britanniques nous fournissent cependant beaucoup de détails sur l'émigration flamande en Écosse. Nous voyons qu'un certain Adam de Flandre était prévôt de Berwick au XIIIe siècle, et l'histoire nous rapporte que la plupart des villes sur la côte orientale du pays furent colonisées par des Flamands (*Stat. acco.* XVI p. 517). Sous Guillaume le Lion, la ville de Saint-André était habitée en grande partie par eux (*Reliquæ divi Andreæ*, p. 167). Nous trouvons qu'un Flamand, nommé Maynard, fut prévôt de Saint-André, sous David Ier; Henri Bald, un orfèvre belge, s'établit à Perth sous le règne du roi Guillaume (*Chart. Sconi*, 40); Swartbrand, autre Flamand, habitait également cette ville sous le même règne (*Chart. Balmerinach*, 21, 22); Baldewin, un sellier, originaire de nos provinces, se fixa à Perth, sous David Ier (*Chart. Saint-Andrews*); Bartholomé, un Flamand, devint bourgeois d'Edimbourg sous le roi Guillaume (*Chart Inchcolm*, 19). Divers

Le comte Gui se trouvait au château de Winendale, entouré de ses fils, lorsque les sergents de Philippe le Bel s'y présentèrent, et vinrent le sommer de se rendre à Paris, afin de justifier sa conduite. Gui y répondit en envoyant à son tour une ambassade solennelle au roi, pour lui déclarer qu'il se tenait « quitte et délivré de toute alliance, traité, obligation, convention et pacte qui le liaient à lui, de quelque manière et pour quelque cause que ce fut. »

Tandis que le comte de Flandre faisait appel à ses alliés, Philippe le Bel rassemblait une armée à Compiègne. Après avoir conféré l'ordre de chevalerie au comte d'Évreux et à quelques autres nobles, le monarque français partit à la tête de dix mille cavaliers et d'une multitude de gens de pied; il mit le siége devant Lille, le 23 juin 1297, pendant que le comte Robert d'Artois, revenu de l'Aquitaine, presque entièrement conquise sur les Anglais, entrait dans la Flandre occidentale avec un autre corps très considérable.

Les populations, divisées entre elles, n'opposèrent qu'une faible résistance, et Gui ne tarda pas à se convaincre qu'il ne lui restait qu'un moyen de salut, celui de se défendre le plus longtemps possible dans les places fortes, en attendant les secours qu'on attendait d'Allemagne et d'Angleterre. Son fils s'était déjà enfermé dans Lille, et des courriers furent expédiés en toute hâte à l'empereur Adolphe de Nassau et à Édouard Ier, pour leur apprendre ce qui se passait. Édouard fit mander qu'il était prêt à s'embarquer, mais le souverain allemand, retenu de l'autre côté du Rhin par une guerre civile, ne put tenir ses promesses.

hameaux le long du rivage, appelés encore *Flemington*, marquent encore de nos jours l'endroit où nos ancêtres s'arrêtèrent. Dans les chartes du XIIe au XIIIe siècle, nombre de personnes sont citées sous les noms de « le fleming, le flamang, flandrensis, flamensis et flamaticus » (V. les chartes et la *Collect. de sir J. Dalrymple*, 424-5-6). Nous remarquons entre autres Robert le Fleming qui siégeait au parlement, parmi les barons, à Brigham, en 1290 (Rym. *Fœd.*, II, 471). Beaucoup de Belges jurèrent foi et hommage à Édouard Ier en 1296, et parmi eux sir John Fleming, d'Aberdeen; William le Flameng de Seton, dans le comté d'Édimbourg; Walter le Fleming, du Lanerkshire; William le Fleming et Patrick le Fleming de Dunbarton; Alan le Fleming, d'Ayr; Jean le Fleming, de Peebles, et autres du même nom (Prynne, 651-9) etc.

Le roi d'Angleterre partit effectivement de Winchelsea (1), accompagné d'un millier d'hommes d'armes, et arriva le 27 août 1297 dans les environs de l'Écluse. Il se disposait à mettre pied à terre, lorsqu'une querelle éclata entre les marins des Cinq-Ports et ceux de Yarmouth, qui l'avaient escorté presque dans le port. Les deux partis s'attaquèrent avec fureur, en présence du souverain, et 25 vaisseaux équipés par les gens de Yarmouth furent incendiés durant l'action. Le roi fit de vains efforts pour séparer les belligérants, et trois grands navires, à bord de l'un desquels se trouvaient les trésors royaux, furent obligés de prendre le large, et ne se sauvèrent qu'avec difficulté (2).

Cet incident était d'autant plus regrettable, que les Anglais désapprouvaient généralement la guerre. Le Parlement avait récemment refusé des subsides au roi Édouard, et celui-ci avait été contraint d'y suppléer par des tailles et exactions arbitraires. On avait élevé, par ses ordres, l'impôt perçu sur la vente de chaque sac de laine, d'un demi marc à quarante sols, et tous les propriétaires de bergeries avaient reçu l'injonction d'écouler immédiatement les marchandises qu'ils avaient en magasin. Cette mesure, qui avait pour but de satisfaire les communes flamandes, fut exécutée avec tant de rigueur que, dès le 23 avril, toutes les laines saisies par les sergents du roi avaient été portées sur des embarcations et envoyées dans les ports belges. Nos industriels en avaient grand besoin, car, dit un historien, la Flandre semblait comme privée de vie depuis que ses bourgeois ne recevaient plus les toisons et les cuirs d'Outre-Manche Le même auteur ajoute que les pêcheurs flamands se voyaient ruinés par la guerre, dont les premiers effets avaient eu pour conséquence d'encourager la piraterie (3).

(1) Durrant Cooper, *the History of Winchelsea*, London, 1850, in-8°, p. 59. On cite parmi ses compagnons Gauthier de Beauchamp, Guillaume Hamilton, Malcolm de Harley, Rodolphe de Stanfort etc., V. Rymer, *Fœdera*. Un belge, Simon de Gand, reçut vers ce temps, l'évêché de Salisbury. Nicol. Triveti, *Annales*, 353.

(2) *Naval history of England*, tom. I, p. 206; Walter Hemingford, *Hist. d'Édouard I*, p. 146.

(3) Knygton, lib. III, c. 5.

Édouard, importuné par les plaintes de ses sujets, leur avait accordé cependant certaines compensations. Quelques trafiquants anglais, privilégiés par le duc de Brabant, s'étaient établis à Anvers, où ils se livraient au commerce. Le roi leur octroya des lettres patentes, et cette société reçut alors le nom de *Confrérie de saint Thomas Becket*, pour devenir plus tard celle des *marchands aventuriers* (1).

Sur ces entrefaites, la ville de Furnes avait été livrée aux flammes par les Français, qui, après s'être emparés de Lille, se dirigèrent vers Bruges par Ingelmunster. Philippe le Bel, avec son adresse ordinaire, se présentait partout comme le protecteur des cités, le défenseur des magistrats communaux, et l'appui des riches bourgeois. La métropole commerciale de la Flandre tomba bientôt en son pouvoir, et les avant-postes français s'aventurèrent jusqu'à Damme, où ils espéraient surprendre la flotte britannique. Les Flamands et leurs alliés, voyant les ennemis occupés à élever des fortifications, les attaquèrent brusquement, reprirent la ville de Damme après un combat meurtrier, et forcèrent les adhérents du roi à rétrograder jusqu'à Bruges. Cette cité eut été également dégagée, selon toute apparence, lorsqu'un malheureux incident vint interrompre les succès des confédérés. Une querelle s'engagea entre eux à propos de la division du butin, et ce ne fut pas sans de grands efforts que leurs chefs parvinrent à rétablir l'ordre. La conduite des soldats du roi Édouard, presque tous Gallois, n'était rien moins qu'exemplaire, et, peu de temps après cette échauffourée, leur indiscipline exaspéra à un tel point les bourgeois de Gand, assez peu endurants de leur nature, que ceux-ci se levèrent en masse contre les étrangers, et en tuèrent plus de sept cents. Édouard lui-même, menacé par une populace irritée, ne dut la vie qu'au dévouement d'un chevalier flamand, qui parvint à le soustraire au péril.

(1) Leurs priviléges furent confirmés par Édouard III, Henri IV et leurs successeurs, jusqu'au roi Henri VII. Les rois Henri VIII, Édouard VI et la reine Élisabeth firent également diverses ordonnances en leur faveur, mais non sans exciter de vives réclamations. Les *marchands aventuriers* jouissaient en effet d'un véritable monopole. V. *A general treatese of naval trade and commerce*, vol. II. Chap. III, in the Savoy, 1753, in-8°.

Dans l'intervalle, le roi de France achevait par la diplomatie ce qu'il avait commencé par la force des armes. Il fit proposer une trêve au monarque anglais, en lui offrant secrètement la main de la princesse Marguerite, avec une dot considérable, à condition que les troupes françaises resteraient en possession de toutes les villes conquises, au moins jusqu'à la reprise de la guerre. Édouard, toujours inquiété par les Écossais, consentit à la suspension des hostilités jusqu'à l'épiphanie de 1299 et, quittant la Flandre avec tous les siens, débarqua à Sandwich, le 4 mars 1298.

Gui de Flandre, que cette campagne désastreuse avait ruiné, profita de la cessation de la lutte pour réorganiser ses États, alors si affaiblis. Il répara les remparts des places de guerre qui lui restaient encore, promulgua diverses ordonnances relatives à l'administration publique, et fit battre monnaie à Ypres, en 1298 (1). Beaucoup de Flamands, fatigués de tant de discordes, émigraient à l'étranger, et particulièrement dans la Grande-Bretagne. Quelques habitants d'Ostende, entre autres, s'établirent dans les environs de Burnham, localité fort connue pour ses pêcheries d'huîtres et y fondèrent un village auquel ils donnèrent le nom de leur cité natale (2).

Le temps fixé pour la trêve ne s'écoula que trop rapidement, et le comte se retrouva en présence de son implacable ennemi, qui envoya une nouvelle armée en Flandre, sous le commandement de Charles de Valois. L'infortuné Gui, abandonné par tous ses alliés, ne pouvait pas même compter sur le dévoue-

(1) Voy. un article de M. Lambin, *Messager des sciences et des arts*, t. I, p. 53, Gand, 1853. « Le comte Guy, lisons-nous dans un ancien document, prinst ses francs monnoyers, leurs femmes maismes en sa saulve-garde, et leur donna tels priviléges et franchises que les roys de France ont donné aux francs monnoyers du serrement de France, est asscavoir qu'ils seront francs et quictes de toutes gabelles et coustumes, soit pour raison de marchandise ou aultrement, ensemble de toutes servitudes, ouvrans ou non ouvrans, marchandans et non marchandans. Et veult qu'ils n'ayent a respondre par devant aultre juge que le prevost de la monnaye, fors de trois cas seullement, est asscavoir rapt, murdre et larchin. Et se faict ung contract avec eulx comment et par quele manière ils devront servir en ses monoyes par ses lectres de l'an 1296. » Voy. *Messager des sciences et des arts*, Gand, 1823, t 1, p. 351.

(2) Voy. *The people's history of Essex*, Chelnesford, n° 29, p. 453.

ment des bonnes villes, dont il s'était aliéné la riche bourgeoisie; il prit le parti de se renfermer au château de Rupelmonde, laissant à Robert de Flandre, l'héritier du comté, le soin de faire face à l'orage. Robert se conduisit vaillamment et chercha à défendre Damme, mais sans y réussir. Les Brugeois s'unirent aux Français pour en faire le siége, tant ils avaient hâte de rétablir leurs communications avec la mer, si essentielles à leur commerce. Gand, le dernier refuge de l'indépendance nationale, se soumit également au vainqueur, et il ne resta plus d'autre alternative aux princes flamands que de subir la loi à leur tour. Gui de Dampierre, vieilli par l'âge et les inquiétudes, se rendit donc au camp du comte de Valois, accompagné de ses fils et d'une quarantaine de chevaliers, afin de tenter une négociation. Charles de Valois déclara que la paix était impossible, à moins que le comte ne consentit à se livrer, avec toute sa famille, à la discrétion du roi. Il lui promit cependant de le ramener en Flandre dans le délai d'un an, au cas où Philippe le Bel se refuserait à entrer en arrangement.

Peu de temps après, dans les premiers mois de l'an 1300, le comte de Flandre, ses fils et ses vassaux étaient captifs dans les prisons royales, et le monarque français, sans tenir compte des engagements de son frère, confisquait l'antique héritage de Baudouin Bras de Fer et de Judith, pour le réunir à la couronne. Gui de Dampierre n'eut pas même la consolation de rejoindre sa fille dans la tour de Londres : la jeune captive mourut loin des siens, le cœur brisé de douleur et de regrets.

CHAPITRE XIV

Les tisserands de Huy. — Philippe le Bel en Flandre. — Révolte des Flamands. — Bataille de Courtrai. — Le roi de France rentre en Flandre. Sa retraite. — Expédition de Gui de Namur en Zélande. — L'impôt sur la bière, à Liège. — De la boussole et de ses perfectionnements. — La guerre de Hollande. — Combat naval. — Bataille de Mons en Puelle. — Négociations de paix. — Mort de Gui de Dampierre et avénement de Robert de Béthune. — Les marchands écossais en Flandre. — Priviléges accordés aux Brabançons. — Le tribunal de la draperie à Louvain. — Persécution des Juifs. — Expéditions maritimes contre les Anglais. — L'étape des laines à Anvers. — Création d'une chambre d'assurances à Bruges. — Nouvelle guerre avec la France. — Projet de neutralité commerciale. — Mort de Robert de Béthune.

Dans le courant de l'année 1299, pendant que Philippe le Bel se préparait à compléter la défaite du comte de Flandre, un différend s'élevait à Huy entre les maîtres drapiers et les bourgeois. Ces derniers soutenaient la cause des tisserands, qui avaient été les promoteurs de la querelle, et se plaignaient d'être exploités par les chefs d'industrie. On courut aux armes, car les questions économiques ne se résolvaient pas autrement à cette époque, et les deux partis s'assemblèrent tumultueusement dans les rues. Gilles de Chokier, mayeur de la ville, résolut de prévenir à tout prix une collision et, ayant rencontré le porte-étendard des drapiers, il courut à lui et l'engagea à se retirer en emportant son drapeau. L'individu interpellé s'étant refusé à obtempérer à cette requête, le mayeur tira l'épée,

attaqua le récalcitrant, le blessa, et lui arracha sa bannière, qui fut déchirée durant sa lutte. Le zélé magistrat se mit ensuite à la recherche du porte-étendard des tisserands, qui éprouva le même traitement que celui des drapiers.

Cet exploit fit grand bruit et les cris de « à bas le mayeur » vinrent se mêler aux vociférations de la foule. Poursuivi par une nombreuse troupe de gens armés, Gilles de Chokier dut à son tour battre en retraite, en cherchant son salut dans une fuite précipitée. Les tisserands, maîtres de la ville, se portèrent aussitôt vers les habitations des échevins, qui furent livrées au pillage. Le parti vaincu, condamné à quitter ses foyers, se réfugia à Liége, et, pendant plus de deux ans, les bandes ennemies parcoururent les campagnes, ravageant les récoltes, incendiant les fermes et les châteaux, dépouillant les voyageurs et les marchands. Les Liégeois souffrirent considérablement de cette guerre, qu'ils accusaient leur évêque de fomenter sous main. Ils reprochaient en outre au prélat d'avoir altéré la monnaie, en donnant à celle qu'on appelait le gros tournois un taux inférieur à sa valeur réelle (1).

Les ordonnances monétaires de Philippe le Bel, que nous avons déjà eu l'occasion d'examiner, avaient été cause, en effet, d'une véritable crise financière. Les espèces qui circulaient alors dans les états belges étaient de si mauvais aloi, qu'Édouard Ier se vit obligé, en 1299, d'en interdire l'introduction dans la Grande-Bretagne. Ces monnaies, supposées être d'argent, étaient composées en réalité d'une proportion extrêmement minime de ce métal, unie à de grandes quantités de cuivre et de soufre.

La politique adoptée par le roi de France, plus avisée que loyale, lui réussissait admirablement. Les villes flamandes, qui espéraient le maintien et l'extension de leurs franchises, avaient reçu sans s'émouvoir la nouvelle de l'arrestation de

(1) Dewez, *Hist. du pays de Liége*, t. I.

(2) Walter Hemingford, *Hist. Edwardi II*, p. 170. Cet auteur prétend que dans quatre ou cinq livres pesant de cette monnaie, il existait à peine pour un sou d'argent. On défendit l'introduction des « pollardorum, crocardorum, scallingorum, Brabantium, Aquilarum, leoninarum, dormientium » et de plusieurs autres pièces, de différents noms.

leur comte, et s'étaient soumises aux autorités françaises. Philippe le Bel résolut d'aller visiter ses conquêtes, et partit en effet pour la Flandre, en mai 1301, accompagné de la reine Jeanne et d'un brillant entourage de grands seigneurs. Après avoir parcouru Douai et Lille, la cour arriva à Gand, où des fêtes splendides attendaient le monarque. Les corps de métiers s'avancèrent au devant de lui, richement vêtus de ces belles étoffes, en fine laine d'Angleterre, qu'ils excellaient à fabriquer; les rues étaient pavoisées de tentures aux couleurs éclatantes, et la joie semblait renaître dans la contrée, sur les pas du cortége royal. Cette allégresse n'était cependant qu'apparente, et la foule se mit à réclamer à grands cris, en recevant le roi, l'abolition de certains impôts sur les denrées, particulièrement de ceux qui frappaient la bière et l'hydromel.

Philippe, qui cherchait à se rendre populaire, consentit à cette suppression, et, pour plaire aux gens des métiers, il renversa le gouvernement des Trente-Neuf, devenu odieux à la foule. Il ordonna qu'à l'avenir quatre prud'hommes choisiraient annuellement vingt-six bourgeois pour régir la ville, treize échevins et treize conseillers. Les prud'hommes devaient être élus par les magistrats sortants.

De Gand, le roi et la reine allèrent visiter Ardembourg et Damme, puis s'en vinrent à Bruges. Cette ville rivalisa de luxe et de magnificence avec Gand, mais la multitude, muette et impassible, ne proféra pas un cri en présence du souverain. Celui-ci s'étonna de cette attitude glaciale, et sa mauvaise humeur fut partagée par la reine, dont l'orgueil s'offensa du luxe étalé par les dames brugeoises, et qui ne put s'empêcher de témoigner son dépit (1).

Philippe le Bel, malgré toute son habileté, ne comprenait pas les populations qu'il était appelé à régir, et son autorité ne pouvait être durable. Il venait à peine de rentrer dans ses états, pour s'y trouver bientôt en lutte avec Boniface VIII, le fougueux représentant de la papauté, que déjà le gouverneur

(1) « Mulierum verò Brugensium splendor ac fastus ingrata admodum reginæ res erat, adeò ut dixisse tradatur : Ego rata sum solam me esse reginam, at hic sexcentas conspicio. » — Meyer, ad ann. 1301.

français qu'il avait laissé à Bruges, Jacques de Châtillon, s'aliénait le bon vouloir des communes. Ce grand seigneur, aussi insolent qu'avide, irrita les bourgeois par le mépris qu'il faisait de leurs chartes, et les corps de métiers par ses exactions. Le mécontentement était général, et il ne manquait plus que des chefs à la foule pour la déterminer à agir : ceux-ci ne devaient pas tarder à se présenter.

Deux hommes dévoués, qui unissaient une énergie peu commune à un sincère patriotisme, travaillaient dès cette époque à affranchir leurs concitoyens du joug qui leur avait été imposé : ces deux hommes, qui jouissaient d'ailleurs de l'estime publique, étaient Pierre de Coninck, doyen des tisserands, et Jean Breydel, syndic des bouchers. De Coninck, d'une constitution faible et débile, avait plus de soixante ans, mais l'âge n'avait amorti ni son activité ni son éloquence; Breydel, fort et vigoureux comme un athlète, était devenu populaire par les qualités qui plaisent particulièrement aux masses, l'audace et l'intrépidité. Le doyen des tisserands fut le premier à entamer le combat, mais cette tentative prématurée avorta et, ayant été fait prisonnier avec vingt-cinq de ses partisans, il est probable qu'il eut payé cher sa témérité, si le peuple ne l'avait arraché des mains des geôliers royaux.

Les gens du Lys, vivement irrités de l'attitude agressive des métiers, se réunirent secrètement pour s'occuper des moyens de réprimer leur hardiesse. Leurs adversaires, prévenus à temps, se levèrent en grand nombre, et massacrèrent beaucoup de Français et de riches bourgeois dans les rues de Bruges. Une guerre civile semblait sur le point d'éclater, lorsque les deux partis, également inquiets sur les résultats de ces divisions, en vinrent à un arrangement. On convint que tous ceux qui se sentiraient coupables de conspiration se banniraient de la cité pour toujours, et que le reste des habitants se soumettraient aux décisions du gouverneur et de son frère. Coninck et Breydel, qui voulaient se réserver une certaine liberté d'action, se retirèrent alors vers Damme et Ardembourg, suivis d'une foule d'ouvriers et de marchands.

Tandis que Jacques de Châtillon, alarmé des progrès de l'esprit de révolte, construisait des forteresses, à Lille, à Cour-

trai et à Bruges, le doyen des tisserands se rendait à Namur, afin de s'entendre avec les deux fils de Gui de Dampierre, sur les moyens de continuer la résistance. Les Français, imbus des idées féodales, faisaient fautes sur fautes, et traitaient les gens des bonnes villes comme des manants taillables et corvéables à volonté; bientôt plus de 5,000 fugitifs se trouvèrent réunis à Damme, ne demandant pas mieux que de reconquérir leurs foyers. Le moment d'agir semblait être arrivé : une bande armée, conduite par Jean Breydel, se dirige enfin vers Bruges, escalade la porte de Spey aux premières heures du jour, et bientôt les cris de « Vlanderen den leeuw, » Flandre au lion! retentissent de toutes parts, en même temps que ces mots sinistres : Tuez! tuez! Pas de quartier!

Il s'ensuivit un tumulte indescriptible et quelque temps plus tard l'œuvre sanglante était achevée : les cadavres de douze cents hommes d'armes et de deux mille sergents à pied encombraient les places et les marchés de Bruges, pendant que le gouverneur qui avait suscité cette terrible rétribution, prenait en toute hâte la route de Courtrai (1).

Cette fois, il n'y avait plus à reculer, et les Flamands n'avaient aucun pardon à attendre de leur suzerain : ils devaient soutenir leur indépendance à la pointe de l'épée, ou cesser d'exister comme nation. Pierre de Coninck, qui avait été l'âme de la révolte, comme Breydel en était le bras, conseilla aux Brugeois de choisir pour chef Guillaume de Juliers, petit-fils, par sa mère, du comte de Flandre, et dont le père avait péri en France, dans les cachots de Philippe le Bel. Guillaume de Juliers accepta la mission qu'on lui confiait, et commença aussitôt les hostilités. Déjà Furnes, Bergues et Bourbourg se soulevaient contre les troupes royales, lorsque Gui de Namur, l'un des fils de Gui de Dampierre, arriva à son tour à Bruges, amenant des hommes d'armes allemands qu'il avait pris à sa solde. L'Ecluse, Nieuport et Gravelines, délivrés de leurs garnisons, se rangèrent sous la bannière nationale; Ostende où les gens du Lys dominaient encore, se prononça

(1) *Chron. de Saint-Denis*; Continuator Nangii; Meyer; Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 137.

presque seule, parmi les villes du littoral, en faveur du roi de France (1).

Les événements se suivirent avec rapidité : Courtrai venait d'être emporté d'assaut par les Flamands, et Guillaume de Juliers avait commencé le siége de Cassel, lorsqu'on apprit qu'une armée ennemie, commandée par Robert d'Artois, franchissait la frontière, et qu'elle se composait de sept mille cinq cents cavaliers, dix mille archers, et trente mille fantassins levés parmi les milices communales. Presque tous les grands barons en faisaient partie, et le chancelier Pierre Flotte marchait avec eux, sans doute pour présider aux procès et aux supplices qui attendaient les insurgés.

Cette nouvelle fut répétée dans tout le pays, et y excita une émotion générale; le peuple abandonnait les comptoirs et les champs, pour se préparer à combattre; on le menaçait d'esclavage, mais le génie de la vieille Flandre, fidèle à ses traditions, se redressait devant l'oppresseur en acclamant la liberté.

Le 11 juillet 1302, au lever du soleil, vingt-cinq mille hommes, tous à pied, armés de lances, d'épées et de massues (2), se réunissaient derrière l'un des affluents de la Lys, devant Courtrai. Serrés les uns contre les autres, la bannière du comté au milieu d'eux, les Flamands attendaient le choc de leurs adversaires. Là se trouvaient les gens de Bruges, ceux de Furnes, du Furnes-Ambacht et de tout le littoral; les milices d'Ypres, d'Audenarde, de la châtellenie d'Alost, de la Flandre zélandaise, et six cents Namurois. Quelques bourgeois de Gand, sous la conduite de Jean Borluut, s'y étaient également rendus, bien que leur cité ne se fût pas encore prononcée en faveur du mouvement national.

La brume qui couvrait les prairies marécageuses au centre desquelles on allait livrer bataille commençait à se dissiper,

(1) On brisa publiquement à Bruges, le sceau et le contre-sceau de cette commune, mais l'année suivante les habitants obtinrent leur pardon, et rentrèrent dans tous leurs droits.

(2) Ces massues, hérissées de pointes de fer, étaient appelées ironiquement *goeden dag*, en flamand, *bonjour*.

lorsqu'on aperçut dans le lointain les premières colonnes de l'armée française. Gui de Namur et Guillaume de Juliers parcoururent une dernière fois les rangs ; un prêtre en sortit en élevant le viatique, et tous les assistants, en guise de communion, se penchèrent vers le sol qu'ils allaient arroser de leur sang, prirent un peu de terre et la portèrent à leur bouche : ils scellaient de leurs lèvres le serment qu'ils avaient fait au fond du cœur, celui de mourir pour la patrie.

Bientôt les archers et les fantassins des communes françaises entamèrent l'attaque ; mais les chevaliers étaient impatients d'agir et, forçant l'infanterie auxiliaire à se replier, ils se précipitèrent, la lance au poing, vers les lignes flamandes. Cette masse d'hommes et de chevaux, également bardés de fer, arriva comme une avalanche jusqu'au pied du canal qui protégeait le front des troupes belges et, en un instant, ce fossé fut comblé d'hommes et de chevaux. Les cavaliers des premiers rangs, lancés au grand galop, l'avaient aperçu trop tard pour l'éviter, et la foule qui les suivait les y poussaient les uns après les autres. Au milieu de cette confusion, les Flamands prirent l'offensive, franchirent le canal, et vinrent charger leurs adversaires en les prenant en flanc. Ils ne faisaient point de merci, et frappaient indistinctement grands et petits, nobles et manants. Les maillets de fer des ouvriers des bonnes villes brisaient heaumes et cuirasses, tandis que le cri de « Flandre au lion » retentissait au loin dans la plaine, dominant le fracas des armes et les cris des mourants.

Le comte d'Artois, furieux de voir tomber ses compagnons de guerre, assommés dans un marais par des foulons et des tisserands, s'élança à son tour dans la mêlée. Entouré d'ennemis, il parvint cependant jusqu'à l'étendard de Flandre, et cherchait à s'en emparer, lorsqu'un frère-lai de l'abbaye de Ter Doest, Guillaume Van Saeftingen, se jeta au devant du prince, et le renversa de cheval d'un coup de massue. Robert d'Artois, brisé par le choc, fut aussitôt entouré, et périt sous la hache d'un boucher de Bruges.

Les Flamands, auxquels la victoire ne pouvait plus échapper, se répandirent comme un torrent vers le camp français, qu'ils pillèrent. Ils s'en revinrent ensuite à Bruges, chargés de

dépouilles; sept mille cavaliers, parmi lesquels on comptait soixante-trois princes, ducs et comtes, près de sept cents seigneurs bannerets et onze cents nobles, plus vingt mille hommes de pied appartenant aux milices françaises, gisaient sur le champ de bataille.

Cette terrible défaite, qui plongeait dans le deuil les plus illustres familles de France, eut un tel retentissement, que Philippe le Bel jura d'en tirer vengeance. Il lui fallait cependant de l'argent, et la lutte acharnée, qu'il soutenait alors contre l'Église rendait sa position des plus ardues : il recourut à son expédient ordinaire, l'altération des monnaies. Il obligea tous ses sujets à porter au trésor la moitié de leur vaisselle, et les remboursa en espèces nouvelles, en fraudant les déposants de près de moitié. S'étant ainsi créé des ressources, il réunit à Arras, deux mois après la bataille de Courtrai, une armée de dix mille hommes d'armes et de soixante mille fantassins, qu'il voulut commander en personne. Ces forces imposantes semblaient devoir suffire à écraser les rebelles, mais ceux-ci défendaient leur patrie, leurs antiques institutions, leurs foyers, et tandis que le roi de France marchait vers Douai, quatre-vingt mille Flamands venaient à sa rencontre, pleins de cet enthousiasme qu'inspire une noble cause, opposant une muraille vivante aux progrès de leurs ennemis.

Philippe le Bel, en se trouvant en présence de cette redoutable infanterie, craignit d'engager le combat. Quelques escarmouches eurent lieu de part et d'autre, mais sans amener d'action générale. Dans l'intervalle, les pluies d'automne arrivèrent, et le monarque, dont l'indécision augmentait, finit par licencier ses troupes sans avoir gagné un pouce de terrain.

Cet insuccès équivalait presque à un échec, aussi le roi s'était-il à peine retiré que ses adversaires se répandaient dans l'Artois, pénétraient dans le Tournaisis, et ravageaient les états du comte de Hainaut, allié de la France. Ce dernier s'était mis quelque temps auparavant en possession de la Hollande, et les fils de Gui de Dampierre se décidèrent à aller l'y chercher. Les îles de la Zélande avaient toujours relevé du comté de Flandre; elles avaient formé, il est vrai, la dot de Béatrice de Dampierre, mais, par suite de l'extinction de la postérité de

Florent V, elles avaient fait retour au suzerain, et Gui de Namur en avait reçu l'investiture, quelque temps avant la captivité de son père.

Une flotte flamande, ayant à son bord Gui et Jean de Namur, accompagnés de nombreux hommes d'armes, quitta le port de Bruges, le 22 avril 1303, se dirigeant vers la Zélande. Deux escadres ennemies avaient reçu l'ordre de croiser sur les côtes, mais elles ne parvinrent pas à entraver l'expédition, et les vaisseaux belges abordèrent à Ten Veere, dans l'île de Walcheren, trois jours après avoir mis à la voile. Le domaine de Ten Veere avait appartenu à Wulfart de Borssele, qu'on accusait Jean d'Avesnes d'avoir fait assassiner, et les fils orphelins du baron hollandais furent accueillis avec joie par leurs vassaux. Le jour même du débarquement des Flamands, on leur annonça que deux corps de troupes s'avançaient pour les attaquer. Gui de Namur vainquit le plus considérable; l'autre, qui comptait deux mille combattants, fut mis en déroute sur une digue étroite par les habitants du pays, qui s'étaient ralliés quelques Brugeois. On forma aussitôt le siége de Middelbourg, où Guillaume de Hainaut, fils aîné de Jean d'Avesnes, s'était enfermé avec les débris de son armée. Il ne put y tenir longtemps, rendit la ville, dont la prise fut suivie de celle de l'île de Schouwen, qui fut soumise entièrement, à l'exception toutefois de la ville de Zierikzee. Le comte de Hainaut, dans l'impossibilité de résister, proposa une trêve qui fut acceptée, et dont les dispositions assuraient à Gui de Namur, premier comte de Zélande, de la maison de Dampierre, la jouissance paisible de sa conquête.

Tandis que les sujets de Gui de Dampierre vengeaient leur comte des avanies dont il avait été abreuvé, la commune de Liége, toujours turbulente, s'engageait dans des débats d'une autre nature. On se rappelle que des troubles avaient éclaté dans cette ville, à l'occasion de la suppression d'un impôt sur les voitures, remplacé après de longues négociations par une taxe sur la bière. Cette dernière concession avait été faite, lors de la conclusion de la paix, pour un terme de dix-huit ans. Ce délai fatal était près d'expirer en 1302, et les échevins désiraient vivement le proroger, afin de subvenir au

paiement des dépenses qu'ils avaient faites. Ils se prononcèrent, non seulement contre son abolition, mais même ils prétendirent en élever le chiffre, et voulurent forcer les bourgeois à se soumettre à leur décision. Ils étaient soutenus, d'ailleurs, par Arnould de Looz, qui avait été chargé de l'administration du pays durant la vacance du siége épiscopal.

Le chapitre, alors en lutte contre l'aristocratie ambitieuse dont il était entouré, fit cause commune avec le peuple, et engagea les échevins à révoquer leur ordonnance, mais ceux-ci s'obstinèrent à la maintenir, malgré l'excommunication qui fut lancée contre eux. La querelle s'envenima; les nobles, pleins de confiance, adoptèrent un signe distinctif, et firent porter un chaperon blanc à tous leurs affidés, pendant que Jean Delcanges, doyen de Saint-Lambert, réunissait secrètement les maîtres des métiers. Une rixe s'engagea bientôt entre les deux factions, au sein d'un marché, et le sang coula. Quelques hommes influents parvinrent cependant à arrêter la fureur populaire, et les bourgmestres de la cité convoquèrent les corporations dans l'église de Saint-Barthélemy, où les échevins et leurs adhérents furent également invités à se rendre. On parvint, non sans difficulté, à y conclure un arrangement. Il fut décidé qu'il ne serait plus établi d'impôts sans le consentement du peuple; que le service militaire serait désormais réglé par la loi, et les échevins s'engagèrent formellement à ne plus accorder de dons gratuits à l'évêque, sans en avoir référé à leurs administrés (1).

Certains auteurs rapportent à cette même année 1302 la découverte de la boussole, dont on attribue l'invention à Flavio de Gioia, né à Amalfi. Ils ajoutent que pour apprendre à la postérité que cet instrument était l'œuvre d'un sujet des rois de Naples, alliés comme on le sait à la maison de France, l'inventeur marqua le Nord par une fleur de lys, usage qui s'est conservé jusqu'à notre époque. Il est certain cependant que le pouvoir de l'aimant était connu des anciens, puisqu'il en est fait mention par Platon, par Aristote et par Pline. Un écrivain du XIIIe siècle, Guyot de Provins, parle également de la bous-

(1) Dewez, *Hist. du pays de Liége*, t. I, p. 194.

sole, bien avant la naissance du marin d'Amalfi. En effet, après avoir dit de l'étoile polaire « qu'elle ne se meut » il ajoute :

Un art font qui mentir ne peut
Par vertu de la Magnette :
Une pierre laide, noirette
Où li fers volentiers se joint (1).

Il est donc difficile d'admettre les prétentions des Napolitains, et la question doit rester indécise. On croit généralement cependant que des missionnaires, à leur retour de l'Asie septentrionale (2), introduisirent la connaissance de cet instrument, encore imparfait, dans le nord de l'Europe. Les premières boussoles ne portaient d'abord que les quatre points cardinaux; on doubla leur nombre plus tard, et les Brugeois les divisèrent enfin en trente-deux rumbs de vent, perfectionnement qui fut adopté par toutes les nations européennes (3). Quant aux variations de l'aiguille aimantée, on n'en avait encore aucune idée; elles ne furent remarquées que deux siècles après, en 1500, par le célèbre navigateur Sébastien Cabot.

La guerre entre les Flamands et Philippe le Bel recommença avec une nouvelle vigueur à la mort du pape Boniface VIII. Le roi, délivré des embarras que lui avaient suscité l'énergique attitude du pontife, prit à sa solde des marins génois, et vint s'établir avec une armée de plus de soixante mille hommes dans le Tournaisis.

Quelque temps avant l'arrivée des Français, l'un des fils du comte de Flandre, Gui de Namur, avait recommencé les hostilités en Hollande. Il avait à peine quitté nos rivages, que déjà l'un de ses lieutenants remportait une victoire. Florent de Borssele, instruit que l'évêque d'Utrecht, frère du comte de Hainaut, avait débarqué avec une armée dans l'île de Duveland, y était

(1) Ces vers ont été cités d'abord par Fauchet, dans son *Traité de l'origine de la langue et de la poésie française*. Voy. aussi à ce sujet Francisque Michel, *Lais inédits*.

(2) La boussole était connue en Chine dès une époque fort reculée.

(3) *Naval chron.*, 1802, t. VIII, p. 326

accouru aussitôt pour l'en chasser. Trois mille Hollandais périrent dans cette affaire, et l'évêque d'Utrecht y fut fait prisonnier. Gui, plus connu alors sous le nom de comte de Zélande, profita du désarroi de ses ennemis pour mettre le siége devant Ziericzee, la plus redoutable des forteresses du pays, que les milices de la Frise et du Kennemarland se préparèrent à défendre. Le chef flamand, comprenant à l'attitude de celles-ci que les opérations traîneraient en longueur, renonça pour le moment à son projet, et alla recevoir la soumission des autres villes, moins bien gardées.

Delft, Leyde, Gouda et Schiedam tombèrent bientôt en son pouvoir, tandis que le duc de Brabant l'appuyait de son côté, en faisant une diversion sur Dordrecht. La ville d'Utrecht venait de reconnaître à son tour l'autorité du prince, lorsqu'une insurrection générale, dirigée par Witte de Hamstede, l'obligea à retourner en Flandre pour y chercher des renforts.

Une flotte nombreuse, équipée dans nos ports, le ramena en Zélande, et il résolut cette fois de ne point s'éloigner des remparts de Ziericzee sans s'en être rendu maître. Le siége de cette place durait encore, lorsque Philippe le Bel prit le parti de secourir ses alliés aux abois. Une puissante escadre, à la tête de laquelle se trouvait le plus célèbre des amiraux italiens, Régnier de Grimaldi, se rassembla à Calais pour combattre les Flamands en Zélande. La plupart des navires qui composaient cet armement appartenaient, comme nous l'avons dit, à la marine génoise; on y voyait aussi quelques bâtiments espagnols et français : ces derniers venaient des ports de Normandie, et étaient placés sous la direction d'un habile marin, Jean Pedogre.

Un ancien chroniqueur, cité par M. Kervyn de Lettenhove, les décrit d'une manière assez pittoresque :

Ce ne furent mie nacèles,
Mès trente huit nefs grans et beles,
Riches et plaisanz, et entières,
A chastiaus devant et derrières,
Selon raison longues et lées
Et de touz costez crénelées.....

A peine en mer, Grimaldi captura une foule de navires de commerce, qui se rendaient dans les ports de Flandre, encore fréquentés malgré la guerre. Ces violences lui attirèrent des observations de la part des nations qui étaient restées neutres, et se croyaient à l'abri de toute attaque. Des plaintes parvinrent jusqu'aux rois de France et d'Angleterre, qui nommèrent des agents spéciaux, chargés de faire une enquête sur cet objet. Les Anglais soutinrent à cette occasion que leur prince avait droit de souveraineté sur les « mers anglaises, » et prétendirent que Grimaldi avait violé ce droit, reconnu disaient-ils depuis des siècles, en attaquant des bâtiments étrangers. L'amiral génois, sans examiner le fond de la question, fit remarquer que le roi d'Angleterre, allié de la France, avait défendu à tout sujet britannique de faire le commerce avec les Flamands, et que cette proclamation suffisait pour justifier les captures qu'il avait faites. L'histoire ne nous apprend pas, malheureusement, quel fut le résultat de cette importante controverse (1).

Le jeune comte de Zélande, au moment où ses ennemis se liguaient pour l'assaillir, n'avait autour de lui qu'une multitude de barques de médiocre tonnage, avec lesquelles il eut été imprudent de combattre, non seulement la flotte de Grimaldi, mais même celle du comte de Hainaut. Sa force réelle consistait en son armée, assez considérable pour résister à toute attaque. On savait cependant que le comte était plus aventureux que prudent, aussi Jean de Namur, son frère, et Jean de Renesse, gouverneur d'Utrecht, l'engagèrent instamment à ne pas risquer une bataille navale. Ce fut dans ces circonstances que la flotte génoise, après avoir rallié à Gheersvliet une division hollandaise, pénétra dans le canal qui sépare l'île de Schouwen du Duveland. Elle n'avait plus de vivres, et les approvisionnements qu'on lui envoyait de diverses parties du pays lui arrivaient difficilement. La navigation de ces côtes était en outre peu connue des Génois, dont les galères massives s'échouaient fréquemment sur des bancs de sable. Grimaldi était déjà vaincu sans avoir rencontré ses adversaires, lorsque Gui de Namur, oubliant les sages avis de ses conseillers, se livra lui-même à ses

(1) *Naval History of England*, t. I, p. 213, 214.

ennemis. Plein d'ardeur, impatient d'en venir aux mains, il ordonna que 80 navires, chacun montés par cent hommes d'armes, et tous attachés par des câbles les uns aux autres, se portassent en avant, et il se plaça au milieu d'eux. Le combat se prolongea jusqu'à la nuit, avec un acharnement extrême; là, comme à Courtrai, on se prenait corps à corps, et le vaincu n'obtenait point de quartier : les deux flottes ne cessèrent de lutter que lorsque la mer se retira. Bien que les Flamands n'eussent remporté aucun succès décisif, ils semblaient avoir acquis quelques avantages partiels, car ils s'étaient emparés de quatre grandes galères.

A l'aube du jour, lorsque la marée monta de nouveau, Gui se voyait dans la position la plus dangereuse; l'amiral génois était parvenu à faire couper, durant la nuit, les amarres qui retenaient les navires flamands, et ceux-ci se trouvaient dispersés. Le sang coula de nouveau, mais la flotte belge était perdue. Le découragement et le désordre ne tardèrent pas à se mettre parmi ses équipages, qui ne songèrent plus qu'à échapper au sort qui les menaçait. Le comte Gui, auquel le vieux sire d'Axel conseillait de prendre la fuite, ne voulut pas y consentir et, quoiqu'il n'eut conservé que cinq galères, il résista longtemps à toute l'escadre ennemie. Accablé enfin par le nombre, il tomba au pouvoir de Grimaldi, qui s'empressa de l'envoyer en France. La soumission absolue de la Zélande fut le prix de cette victoire : près de dix mille Flamands avaient été tués ou fait prisonniers durant l'action.

Tel était l'état des affaires à l'approche de Philippe le Bel, et la campagne ne pouvait s'ouvrir plus malheureusement pour la Flandre. Le roi, encouragé par les succès qu'il venait d'obtenir en Hollande, passa sur-le-champ la frontière, et vint camper près de Mons-en-Puelle, dans la châtellenie de Lille, où les milices communales étaient rangées en bataille. Une partie de la journée se passa en combats d'avant-postes, et déjà les Français se retiraient dans leurs tentes, ne s'attendant pas à être attaqués, lorsque les Flamands s'élancèrent brusquement en avant, en trois colonnes, guidées par Philippe de Chieti, Jean de Namur, Robert de Flandre et Guillaume de Juliers. Les deux premiers de ces chefs culbutèrent les esca-

drons des comtes de Valois et de Saint-Pol, et plusieurs autres compagnies de gendarmerie, tandis que Guillaume de Juliers se frayait un chemin, avec une impétuosité irrésistible, jusqu'au pavillon royal. La tente du roi fut forcée, et Philippe le Bel vit massacrer sous ses yeux un chevalier de sa suite et deux bourgeois de Paris. Il eût été pris et tué, si ses valets ne lui avaient enlevé, par précaution, son hoqueton semé de fleurs de lys. Le monarque s'échappa à la faveur du tumulte, et reparut bientôt à cheval, une masse de fer à la main. La mêlée s'accrut autour de lui, et il fut renversé et blessé durant la lutte. Au même moment l'oriflamme était mise en lambeaux par les Flamands, qui massacrèrent le sire de Chevreuse, chargé de la défendre.

On se battit jusqu'au milieu de la nuit, et lorsque le carnage cessa enfin, les deux armées étaient également désorganisées. Les bourgeois des communes retrogradèrent jusqu'à Mons-en-Puelle, tandis que les Français, armés de torches, parcouraient la plaine pour enlever leurs morts. Dix-huit barons et près de trois cents chevaliers, sans compter une multitude d'hommes d'armes, étaient tombés de leur côté, tandis que les Belges laissaient quatre mille morts sur le champ de bataille, parmi lesquels se trouvait leur héroïque commandant, Guillaume de Juliers.

Le roi, qui espérait avoir terrassé ses adversaires, marcha aussitôt vers Lille, dont il allait entreprendre le siége, lorsqu'il apprit que l'armée flamande se reformait à Ypres, et que des renforts la grossissaient sans cesse. Tous les travaux étaient interrompus en effet dans les bonnes villes, comme la veille de la victoire de Courtrai; les ateliers étaient déserts, les entrepôts abandonnés : un peuple tout entier faisait la guerre et les vivants prenaient la place des morts.

Philippe le Bel, averti de ce qui se passait, ne put y croire, et, montant à cheval, alla reconnaître le camp ennemi. Une multitude de tentes, couvertes de drap rouge, parsemaient au loin la campagne; les Flamands étaient plus nombreux que jamais.

Le monarque retourna lentement vers les siens, et comprit qu'il était imprudent de persister dans une politique qui lui avait déjà coûté tant de sacrifices inutiles; il accueillit donc

avec empressement l'offre de médiation que lui firent le duc de Brabant et le comte de Savoie. Des négociations s'ouvrirent : Philippe consentit à reconnaître les franchises de la Flandre, et à remettre en liberté Robert de Béthune, fils aîné et héritier du comte Gui de Dampierre, et tous les autres prisonniers flamands. Le comte rentrait en pleine possession de ses domaines, et le peuple insurgé s'engageait à payer au roi une somme qui ne pouvait dépasser 80,000 livres, en garantie de laquelle il lui abandonnait, jusqu'à parfait payement, les villes de Lille et de Douai.

Ces conditions furent accueillies avec joie dans tout le pays, dont les habitants se félicitaient d'être arrivés enfin à clore cette ère désastreuse. Une trêve fut bientôt conclue, et Philippe le Bel rentra à Paris, tandis que l'armée communale se dispersait dans tous les sens. Il s'agissait cependant de signer un traité définitif, et le roi, délivré du mauvais pas où il s'était trouvé, commença à se montrer plus difficile. Il y eut de nouveaux pourparlers et, faute de s'entendre, on prolongea la trêve. Pendant qu'on discutait encore, le comte Gui de Dampierre, âgé de quatre-vingts ans, expirait au château de Pontoise, sa dernière prison.

Robert de Béthune, son successeur, avait hâte de revoir le sol natal; il signa la paix à Athies sur Orge, en faisant d'énormes sacrifices. Il consentait à la destruction des remparts de Douai, de Lille, de Bruges et de Gand; s'engageait à ne jamais s'allier aux ennemis du roi, et concédait à celui-ci la possession de Cassel et de Courtrai, indépendamment de celle des cités dont il a déjà été question, jusqu'à complète exécution du traité. Philippe le Bel, comme on le comprit bientôt, venait de remporter, par sa cauteleuse diplomatie, une véritable victoire, aussi l'indignation populaire fut-elle grande en Flandre, où le comte fut accusé d'avoir trahi les intérêts du pays. Robert, dès son arrivée, s'y vit l'objet de la défiance générale, et la plupart des villes refusèrent d'accéder à la transaction qu'il avait souscrite. Après bien des luttes et des tiraillements, le roi se vit obligé de se désister d'une partie de ses prétentions, et la paix fut promulguée dans le courant de l'année 1309.

Les épisodes dramatiques que nous venons de rappeler exer-

cèrent une profonde influence sur les relations commerciales des communes flamandes, et leur donnèrent l'occasion de défendre, sur le terrain plus paisible des opérations mercantiles, les principes de liberté qu'elles proclamaient si hautement sur le champ de bataille.

Édouard Ier, après avoir abandonné les Flamands à l'heure du danger, se rapprocha d'eux insensiblement, et consentit en 1305 à leur rouvrir les marchés britanniques, à condition que les Écossais, ces dangereux ennemis de l'Angleterre, fussent exclus des halles de Flandre. Robert de Béthune, au nom des communes, déclara qu'une telle mesure était contraire aux lois de l'hospitalité flamande : « Notre pays, écrivait-il au roi, doit toute sa prospérité au négoce, et a toujours été ouvert aux marchands, sans distinction d'origine, pourvu qu'ils se soumissent aux règlements : nous ne pouvons en expulser les Écossais sans renoncer à toutes nos traditions. »

Les Flamands avaient d'ailleurs un intérêt évident à accueillir les vaisseaux qui leur arrivaient du nord de la Grande-Bretagne ; les laines anglaises ne leur étaient plus expédiées avec la même régularité qu'autrefois, car le Brabant commençait à en absorber une grande partie, et c'est en Écosse que les industriels de Gand et d'Ypres cherchaient à remplir leurs entrepôts. Le duc de Brabant, Jean II, avait agi avec une grande adresse durant toute la guerre. Non seulement il était parvenu à soustraire son duché aux ravages dont elle avait été cause, mais Philippe le Bel, dans l'espoir de s'attacher les Brabançons, leur avait accordé, en 1304, de nouvelles immunités. Ils obtinrent du roi qu'aucun commerçant du Brabant ne pourrait être arrêté en France, à moins qu'il n'y eut contracté des obligations, ou qu'il ne se fut constitué caution d'un débiteur étranger. La ville de Louvain, dans sa reconnaissance pour cette faveur royale, envoya un esturgeon monstre à Philippe le Bel.

Quelques troubles avaient éclaté dans cette cité, peu de temps auparavant, suscités par les drapiers. Les échevins, qui faisaient partie, là comme ailleurs, de l'aristocratie communale, avaient été chargés jusqu'alors de juger toutes les affaires litigieuses, civiles ou criminelles. Comme ils appartenaient aux classes élevées, ils n'exerçaient pas le commerce, et n'en connaissaient

guère les usages; leurs décisions à cet égard laissaient donc à désirer. Jean II calma le mécontentement des négociants en instituant, en 1301, le tribunal de la draperie, autrement dit *de Dekeny*. Cette cour, composée des doyens des métiers, formait une véritable chambre de commerce, et ses jugements furent accueillis avec satisfaction. Il ne sera peut-être pas inutile de dire quelques mots sur l'organisation des métiers dans cette antique cité de Louvain, destinée, elle aussi, à passer par tant de phases diverses.

On y comptait primitivement une dizaine de corporations. On était admis à en faire partie aux conditions usuelles, et après avoir soldé un droit d'entrée, dont le paiement se faisait, soit en argent, soit en dîners. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un nombre déterminé d'ouvriers, et il était défendu d'exercer une profession sans s'être affilié à l'une de ces associations. Les doyens, élus parmi les maîtres, étaient chargés de l'administration de la caisse commune (1), et rendaient des comptes annuels à certains commissaires, choisis parmi les magistrats municipaux.

Jean II, en signant en 1307 un traité d'alliance avec l'évêque d'Utrecht, le comte de Hainaut et le comte de Namur, eut bien soin de ne pas oublier les intérêts de ses marchands : « item, disaient les confédérés, nous avons promis et promettons ke nous ou auchuns de nous ne serons aydant, ne confortant, ne recellant par nous ne par noz gens les anemis de nous ne d'auchun de nous, ains leur greverons partout à nos pooirs, saufke marchandize et tous marchans qui ne seront anemis a nous ou a auchun de nous, ou qui ne se melleront des wières, puissent tous tans aler et venir paisivlement et seurement de l'un de noz paiis as autres, et conforterons et recetterons nouz devant nommeis et chascun de nous l'un l'autre, encontre tous... »

Le duc de Brabant eut une nouvelle occasion, en 1308, de

(1) Cette caisse ne servait pas seulement au paiement des fêtes pompeuses où les métiers aimaient à briller, mais aussi à des usages de charité. La charte constitutionnelle du corps des savetiers, à Gand, garantit au confrère que *Dieu éprouve par la maladie*, une pension pour tout le temps que dure son incapacité de travailler. Pour faire les fonds nécessaires, chaque savetier versait par semaine deux deniers au trésor de la Gilde.

déployer sa sollicitude pour le bien public, en même temps que les sentiments élevés qui l'animaient. Philippe le Bel, qui avait déjà dépouillé les Lombards, s'était décidé à persécuter les Juifs, et les avait banni du royaume après avoir mis la main sur leurs biens meubles et immeubles. Dès l'an 1304, à la suite d'une convention faite avec le duc de Bourgogne, il avait défendu aux magistrats de recevoir les plaintes des usuriers israélites (1). Ces derniers, en inventant la lettre de change, réussirent à se soustraire en partie aux exactions dont ils étaient menacés, mais le peuple était mal disposé à leur égard, et bientôt ils se virent en butte, non seulement en France mais aussi dans les contrées voisines, aux plus cruels traitements.

Jean II, prévoyant que l'agitation générale ne tarderait pas à gagner le Brabant, vint au secours des Juifs, et les établit dans le château de Genappe, afin de les soustraire aux outrages. Ces précautions n'étaient pas inutiles car, peu de temps après, une troupe frénétique se présenta devant la forteresse, afin d'en faire le siége. Le duc eut assez de fermeté pour défendre, en cette circonstance, les droits de l'humanité. Il repoussa vigoureusement les assaillants, dont plusieurs périrent sous le glaive de ses gens d'armes. Les autres, furieux de ne pouvoir accomplir leurs sanglants desseins, allèrent l'accuser de connivence avec les Juifs par devant la cour pontificale, mais celle-ci rejeta leur requête, et approuva la noble conduite du prince belge.

Nous avons vu que les marchands de la Basse-Saxe et de la Prusse, appelés *Osterlings*, dont les rapports s'étendait jusqu'en Russie et en Suède, trouvaient en Flandre une grande facilité d'échange, des capitaux abondants et des débouchés assurés vers les contrées méridionales. Quelques-uns de leurs navires ayant été capturés à cette époque par des marins des Cinq-Ports, les Osterlings usèrent de représailles, et firent partir des *cogges* armées du port de Zwyn, afin d'attaquer les Anglais. Ces courses causèrent de grandes pertes à ceux-ci, particulièrement sur les côtes d'Écosse. Édouard II, leur roi, s'en plaignit vivement, en 1309, au comte de Flandre. Un an plus tard, il renouvela ses réclamations, en signalant cette fois d'une ma-

(1) Dom Planchet, *Hist. de Bourgogne*, t. III.

nière toute spéciale un bâtiment de guerre monté par des Hennuyers et des Hollandais, qui avait réussi, à diverses reprises, à intercepter les convois de vivres envoyés à l'armée britannique, en Écosse (1).

Les actes de déprédation se multiplièrent bientôt de part et d'autre à un tel point, que cette guerre maritime finit par interrompre les relations commerciales directes, entre la Flandre et la partie méridionale de la Grande-Bretagne. Un combat acharné eut lieu, vers 1311, entre divers navires flamands et anglais, non loin d'une localité désignée sous le nom de « Craudun » dans les anciens documents (2), et dont nous ne connaissons pas la position exacte. L'étape des laines, transférée par Édouard Ier en Hollande, puis rendue à la Flandre, lui fut enlevée de nouveau pour être établie à Anvers. Il paraît néanmoins qu'une foule de marchandises continuaient à être expédiées, en fraude, vers les entrepôts de Bruges et de Damme, car il existe une ordonnance d'Édouard II, en date du 20 mai 1312, par laquelle il recommande la plus grande vigilance à ses officiers, pour la répression de ces infractions.

Un grand nombre de négociants, reculant devant les hasards qu'il leur fallait courir, préférèrent, dans ces conjonctures, diminuer leurs bénéfices que de s'exposer à perdre leurs biens; ils firent en conséquence des démarches auprès du comte, et obtinrent la création, à Bruges, d'une chambre d'assurance (3). Les expéditeurs jouirent dès lors de la faculté de se mettre à couvert en cas de pertes, moyennant quelques deniers pour cent, ainsi que cela se pratique encore de nos jours. La plupart des grandes maisons flamandes et brabançonnes avaient d'ail-

(1) Les habitants du Hainaut vinrent fréquemment au secours des Écossais. Voir à ce sujet les instructions données par le roi d'Angleterre à Jean Bluet, que nous avons publiées, d'après un document du *Record office*, dans *les Bulletins de la commission royale d'Histoire*, t. I, n° 2, 3° série.

(2) Voy. les lettres d'Édouard II au comte de Flandre, du 26 novembre 1312; du 15 février 1313, etc., qui sont conservées au *Record office*, à Londres.

(3) Il y avait déjà à Bruges, en 1310, des personnes qui se livraient au contrat d'assurance. Voy. *Chronyk. van Vlaenderen*, chap. XL, tom. I, p. 162.

leurs des correspondants de leur nation à l'étranger. Nous avons déjà suivi leurs émigrations en Angleterre, en Écosse et en Allemagne; le tableau de la taille de Paris nous prouve qu'ils n'étaient pas moins répandus en France (1). On trouve partout des traces de leur séjour, même dans le Levant, où l'un des vainqueurs de Courtrai, Guillaume de Saftinghen, reçut un pachalik durant les premières années du XIVe siècle.

A mesure que les relations avec l'Angleterre devenaient difficiles, les Flamands cherchaient à se créer de nouveaux débouchés. Leur comte conclut un traité de commerce, en 1308, avec le roi de Norwége, par lequel les marchands de Flandre furent autorisés à naviguer dans la Baltique, et à trafiquer directement avec les contrées du Nord (2). Robert de Béthune entra également en arrangement avec le comte de Hainaut, et tout faisait espérer qu'on allait enfin jouir des bienfaits de la paix, lorsque de graves complications politiques, suscitées par Philippe le Bel, vinrent détruire ces riantes illusions.

Bien que les Flamands lui eussent déjà payé une somme de 120,000 marcs, conformément à l'accord signé quelques années auparavant, le roi prétendait conserver, en garantie des dix mille livres qui lui étaient encore dues, les villes de Lille, de Douai et d'Orchies. Le comte de Flandre, vivement irrité, fit de vains efforts pour se faire rendre justice, et, ayant été cité devant la cour des pairs, dédaigna de se soumettre à cette injonction, ce qui amena le parlement à confisquer tous les biens du vassal rebelle. Cet arrêt annonçait la reprise des hostilités, et bientôt trois divisions françaises s'avancèrent vers les frontières de la Belgique, où l'on courut aux armes. Pendant que les milices communales se rassemblaient en Flandre, les villes du Brabant, qui n'étaient point menacées, se liguaient cependant entre elles pour la défense de leurs priviléges, et se donnaient une puissante organisation militaire (3).

(1) Les chroniqueurs citent parmi 21 bourgeois amis du prévôt Marcel, Colin le Flament, Hannequin le Flament, Pasquet le Flament, Jacques le Flament, trésorier des guerres, et Jacques le Flament, maître de la chambre des comptes.

(2) *Arch. de Fl.*, à Lille, acte du 8 sept. 1308, copie en parchemin.

(3) Le grand et le petit serment furent institués à Louvain en 1313, ainsi

Le roi paraissait décidé à poursuivre vigoureusement la guerre, et avait conservé une telle animosité contre ses anciens ennemis qu'ayant appris que certains navires espagnols, chargés de marchandises en destination de Damme, étaient retenus par le constable de Douvres, il écrivit aussitôt à Édouard II, le priant de confisquer les dits navires, et de traiter leurs équipages en esclaves. Il tenait à frapper ses adversaires dans leurs intérêts commerciaux, et il y réussit en partie, au moins dans la Grande-Bretagne, où l'on séquestra une foule de navires belges durant le mois de juin 1313. Les marins flamands n'en continuèrent pas moins à tenir la mer et, malgré les conflits incessants qu'ils étaient obligés d'y soutenir contre les Français et les Hollandais, auxquels se joignit plus tard l'amiral anglais Jean de Stourmey, ils parvinrent à capturer beaucoup de barques ennemies, portant des cargaisons de blés et de vins de France. Au milieu de ces scènes sanglantes, nos communes restaient dignes d'elles-mêmes, et s'efforçaient de faire admettre une loi qu'elles furent les premières à proposer : celle de la neutralité commerciale. Prêtes à défendre leurs bannières sur le champ de bataille, elles eurent la gloire de formuler, au sortir du moyen âge, un principe que de grandes nations se refusent encore à adopter de nos jours! celui de l'inviolabilité du pavillon marchand (1).

Philippe le Bel, dont l'humeur insatiable occasionnait toutes

que le serment de l'arc. Le « Grand Serment » dont les membres étaient armés d'arbalètes, était placé sous l'invocation de Notre Dame. Chacune de ces associations avait un *roi*, qui était aidé dans l'administration par des jurés ; il était chargé de maintenir la police et de punir ceux qui enfreignaient le règlement. L'argent qui provenait des amendes infligées aux délinquants était employé à l'embellissement des locaux de la société dont ils faisaient partie. Le nombre des confrères était limité ; le « Grand Serment » était composé de 60 hommes, et le « Petit Serment » de 30 seulement. Tout sociétaire devait être muni d'une cotte d'armes, d'un casque, d'une cuirasse, d'une paire de cuissards et d'une arbalète avec accessoires. Des exercices avaient lieu toutes les semaines.

(1) En 1314, Robert, comte de Flandre, écrivit à Édouard II, pour réclamer la liberté de commerce en faveur des marchands flamands durant la guerre, s'engageant de son côté à prendre une mesure semblable concernant les Français et les Anglais. Voy. Rymer, *fœdera*, etc.

ces perturbations, avait déjà un pied dans la tombe, et mourut en 1314, d'une maladie de langueur. Son trépas n'amena aucun changement dans la situation des affaires, car son successeur, Louis X, dit le Hutin, adopta la politique du monarque défunt, au moins en ce qui concernait la Flandre. Robert de Béthune, s'attendant à être attaqué, entra le premier en campagne et vint mettre le siége devant Lille, gardée par une garnison française. Louis le Hutin marcha au secours de cette place, qu'il parvint à dégager; il s'avança ensuite dans le pays, dont des pluies continuelles avaient détrempé le sol, campa quelque temps en présence de l'armée flamande, et fut obligé enfin de battre en retraite, après avoir abandonné son camp, que l'ennemi livra au pillage. Le jeune roi se proposait sans doute de reprendre les armes l'année suivante, mais le sort en décida autrement, et la mort vint brusquement terminer sa carrière.

Philippe le Long, comte de Poitiers, prit les rênes du pouvoir, d'abord comme tuteur de l'enfant posthume de son frère, puis, au décès du prince, en qualité de souverain. Des négociations de paix furent entamées entre lui et le comte Robert; les Flamands, excommuniés par le pape, finirent par céder, et abandonnèrent les villes de Lille, de Douai et d'Orchies à la France. Leur comte, dont les dernières années furent assombries par des chagrins domestiques, occasionnés par la conduite de son fils, qu'on accusait d'avoir voulu l'empoisonner, ne survécut pas longtemps à toutes ces agitations, et mourut le 17 septembre 1322, laissant sa succession à son petit-fils, Louis de Nevers ou de Créci. Souvent en désaccord avec ses sujets, Robert de Béthune eut au moins un mérite, celui de ne jamais trahir la cause nationale : Il fut toute sa vie un prince flamand, et resta fidèle à son drapeau. Son héritier, incapable de s'assimiler les aspirations d'un peuple auquel il était étranger par l'éducation et les mœurs, devait inaugurer une ère nouvelle : les comtes de Flandre allaient servir d'auxiliaires à la France, se livrer entièrement à leurs plus dangereux ennemis, et faire la guerre à leurs propres sujets.

Placés entre les communes, qui réclamaient des priviléges, et un suzerain auquel leurs riches domaines faisaient envie, ils comprirent trop tard que ce dernier ne les protégeait que pour

se préparer un moyen sûr de les dépouiller, en leur enlevant l'amour du peuple. Unie à Courtrai, la Flandre était restée invincible; inquiète et divisée, nous allons la voir s'épuiser en luttes stériles, tomber en de regrettables excès, et répondre à la trahison par la révolte.

CHAPITRE XV

Rupture avec l'Angleterre et ses conséquences. — Les Awans et les Waroux. — Exploits des Flamands en Écosse. — Commerce des Vénitiens en Belgique. — Trêve entre les Flamands et les Anglais. — Louis de Nevers au Louvre. — Débats entre les Brugeois et Jean de Namur, seigneur de l'Écluse. — Nouveaux troubles. — Incendie de Courtrai. — Captivité du comte. — Paix d'Arques. — Une descente en Angleterre. — Réformes politiques et commerciales dans le Brabant. — Avénement de Philippe de Valois. — Ses promesses à Louis de Nevers. — Bataille de Cassel. — Soumission des Flamands. — Seger Janssone. — Règlements commerciaux d'Édouard III. — Émigration des tisserands flamands. — Les marchands de Saint-Jean d'Angély et de la Rochelle à Damme. — La dette publique en Flandre. — Préparations de guerre.

Avant de nous occuper de l'administration de Louis de Créci, il ne sera pas inutile de faire un retour vers le passé, et de compléter l'histoire de nos relations avec l'Angleterre, restée inachevée dans le chapitre précédent. Les déprédations maritimes continuaient encore, en 1315, sur tout le littoral, tant de la Flandre que des îles Britanniques. Nicolas le Sage, Daniel Vobrecht, Jean Brand et quelques autres négociants d'Ypres, ayant envoyé un chargement de draps dans la Grande-Bretagne, se virent enlever leurs marchandises dans le port d'Orewell, malgré le sauf-conduit qui leur avait été accordé (1). Le 1er septembre 1315, à la demande du roi de France, Édouard II défen-

(1) Le comte Robert réclame la restitution de ces biens, par lettre du 13 avril 1316. Voy. Rymer, *fœdera*.

dit à tout Flamand qui s'était mis en révolte contre l'autorité de son suzerain, de séjourner en Angleterre. Il avait même promis à Louis le Hutin l'appui d'une escadre, mais il ne put donner suite à ce projet, et se contenta de charger deux de ses officiers, Humphroi de Littlebury et Jean de Stourmey, de courir sus aux navires belges, et de leur faire tout le mal possible.

Les Flamands, tout en se défendant avec avantage, souffrirent considérablement de l'effet de cette mesure et, comme ils étaient alors à la tête du mouvement commercial, le malaise qu'ils éprouvaient se communiqua à leurs voisins. Une terrible famine désolait dans le même temps la plus grande partie de la Belgique, et y faisait de nombreuses victimes. Le prix des grains s'était élevé à un tel point, rapporte l'un des historiens de Tournai, que la rasière de blé se payait 60 sols en cette ville (1). Les marchands brabançons avaient encore d'autres sujets de plaintes. Jean I[er] et Jean II avaient fait des dépenses exorbitantes, et leurs dettes n'avaient point été payées. Les Brabançons, d'après les traditions féodales, en étaient responsables, et bientôt ils ne purent se rendre à l'étranger sans s'exposer à être dépouillés. Le 10 décembre 1315, les villes de Louvain et de Bruxelles autorisèrent le comte de Hainaut à lever, en remboursement d'une somme de 3,100 livres tournois due par leur duc, deux sols sur chaque pièce de drap envoyée par leurs habitants aux foires de Champagne et de Brie (2). Jean III, qui recueillait cette succession obérée, établit en outre un droit d'entrée de quatre gros tournois sur chaque tonne d'ambre, dont il se faisait alors d'importantes expéditions dans notre pays.

Les Liégeois se trouvaient à peine dans une situation plus favorable, à cause de la guerre implacable que les Awans et les Waroux se livraient entre eux. Après de longs et sanglants démêlés, ils conclurent la paix à Fexhe, le 18 juin 1316. Les franchises et les anciens usages des bonnes villes et des com-

(1) Poutrain, *Hist. de la ville et de la cité de Tournai*, tom. I, p. 214. Un chroniqueur flamand signale les mêmes faits : « ... *Word een veertel rogge vercocht dry pondt Brabants, ende was daer* (à Anvers) *een groote sterfte...* »

(2) Saint Genois, *les pairies du Hainaut*, p. CCLXXV.

munes du pays de Liége furent maintenus. Il fut convenu que les habitants seraient jugés, dans toute contestation litigieuse, par leurs échevins, sauf en cas d'homicide, dont la connaissance était réservée à l'évêque, qui avait le droit de faire mettre le feu à la maison du coupable. Les officiers épiscopaux devaient prêter serment à leur entrée en fonctions, et étaient responsables de leurs actes. En cas de dommage occasionné par eux, les intéressés s'adressaient à l'évêque, puis au Chapitre et, si réparation n'était point faite après un certain délai, l'action de la justice était suspendue dans tout le pays, jusqu'à parfait redressement. Le prince ne pouvait réformer les lois sans l'assentiment des États, qui intervenaient dans la rédaction de toutes les dispositions législatives, et votaient les impôts. La paix de Fexhe établissait, comme on le voit, des principes tout à fait constitutionnels, et consacrait la division des pouvoirs, en limitant l'action de la puissance exécutive.

Parmi les principaux griefs allégués par Édouard II contre les Flamands, leurs relations avec l'Écosse, souvent vaincue et toujours insoumise, continuaient à occuper une place importante. Un amiral belge, du nom de Cryne (1), était en grande faveur auprès de Robert Bruce, l'ennemi invétéré des Anglais, et, dans les premiers mois de l'année 1315, treize vaisseaux écossais se trouvaient à l'ancre dans le port de l'Écluse, attendant un chargement d'armes et de vivres (2). En 1318, au moment où les troupes royales mettaient le siége devant la ville de Berwick, souvent attaquée à cause de sa position stratégique, un Flamand, Jean Crabbe, dirigeait la défense de la ville. Cet aventurier, que de nombreux exploits maritimes avait déjà rendu fameux de l'autre côté de la Manche (3), était l'un des meilleurs ingénieurs de son temps. Les assiégés construisirent, sous sa direction, deux machines d'une force extraordinaire, dont le mécanisme rappelait celui des catapultes romaines, à

(1) Voy. *la Scala Chron.* dans la collect. de Leland, I, 549.

(2) Tytler, *Hist. of Scotland*, tom. II, p. 201. Jean de Botetout fut chargé de les intercepter. *Naval hist. of England*, I, 216.

(3) Édouard II se plaignit au comte de Flandre, en 1313, des violences exercées par Jean Crabbe contre les Anglais. Voy. Rymer, *fœdera*, vol. III, p. 403.

l'aide desquelles on lança d'énormes quartiers de rochers sur les assaillants, qui ne s'emparèrent de la cité qu'après avoir subi des pertes considérables.

Le port d'Anvers, qui était loin de valoir celui de l'Écluse, dont Marino Sanuto fait une si brillante description en 1320 (1), commençait cependant à attirer quelques navires étrangers, que les agitations politiques écartaient des côtes de Flandre. Cinq galères vénitiennes y abordèrent en 1318, chargées d'épiceries, de drogueries et d'étoffes de soie (2). Ce n'était pas la première fois que le pavillon de Saint-Marc flottait dans le Nord, car Venise avait ouvert, depuis quelque temps déjà, des relations commerciales avec les Belges, mais nous ne possédons pas de renseignements précis sur les commencements de ces expéditions hasardeuses (3). Balducci Pegoletti, qui écrivait au XIVe siècle, nous apprend que la puissante république équipait chaque année trois grandes flottes, dont l'une se dirigeait vers Tana, dans la mer Noire, l'autre sur les côtes de Syrie et la troisième en Flandre. Cette dernière escadre, qui avait à parcourir le plus long trajet, ne pouvait recevoir son chargement qu'à Venise même; elle jouissait de plus de latitude au retour de son voyage, et était autorisée à relâcher où ses armateurs le

(1) Il compare l'Ecluse à Venise: « et pro parte oculis meis vidi, quod maritima Alemaniæ, in quâ dictus portus Clusiæ existit, valde nostræ maritimæ venetæ est conformis, inveniquæ illius terræ indigenas fore fortissimos et in armis strenuos, plerosque eorum marinarios, aliosque ad terram fodiendam, quorum usus satis necessarius existit, industrios atque aptos et alias pecunia abundantes et, quod laudabilius est, devotionem habere per maximam ad negotia terræ sanctæ. »

(2) Guichardin, *Belgii Descript.*

(3) Le Grand Conseil, dès le XIIIe siècle, permit aux Vénitiens d'exporter chez eux, sans payer de droits d'entrée, des toiles de Flandre, pourvu que la valeur de celles-ci fut équivalente à une égale quantité de marchandises d'origine vénitienne, importées dans les Pays-Bas. Il était défendu de rapporter de l'or et de l'argent monnayé; la république voulait des marchandises, et le but de cette mesure se comprend sans peine: elle tenait à avoir sans cesse sous la main un assortiment d'objets pour le commerce du Levant, et un approvisionnement de matières premières. En repoussant les valeurs d'or et d'argent pour accepter les produits manufacturés, elle devenait une sorte d'entrepôt universel.

jugeaient convenable, et à prendre à bord toutes espèces de marchandises.

Du temps d'Uzzano, qui écrivait un siècle après Pegoletti, la flotte de Flandre appareillait du 8 au 25 avril. Chacune des galères composant le convoi devait être montée par 200 hommes libres, dont 180 rameurs et douze archers. Le total du chargement ne pouvait excéder deux cent quatre-vingt milliers de livres, dont cent et vingt au moins devaient consister en marchandises de menu poids, telles que drogues, épiceries, aromes et ouvrages fins. Il était défendu aux capitaines des galères de mettre à la voile, à moins qu'ils ne fussent parvenus à compléter leurs équipages. L'or, l'argent et d'autres objets précieux ne s'expédiaient point hors du golfe Adriatique, sinon sur des navires armés en guerre.

Les navires vénitiens apportaient en Belgique des vins de Chypre, des fruits, du sucre en poudre, de l'indigo, du savon, du storax, des cotons bruts ou filés, de la soie, et une foule d'autres produits du Levant. A son retour, la flotte étrangère emportait des draps de Bruxelles, de Malines, de Louvain, de Bruges et de Gand, qui étaient expédiés ensuite dans tout le bassin de la Méditerranée. Les galères qui revenaient de Flandre touchaient généralement à Cadix et à l'île Mayorque, où elles chargeaient des peaux d'agneaux de Barbarie.

De nombreuses lettres avaient été échangées entre Robert de Béthune et Édouard II, lorsqu'un rapprochement s'effectua enfin entre eux, en 1320. Une assemblée solennelle eut lieu à Westminster, où comparurent les députés du comte Robert (1), et l'on s'y fit des promesses de paix.

Elles étaient cependant peu sincères, car les Flamands étaient résolus à ne pas renoncer à leur commerce avec l'Écosse, et les Anglais mettaient la réconciliation à ce prix. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis les conférences de Westminster, que le roi renouvelait déjà ses plaintes au sujet des déprédations commises par les marins de Flandre, et ordonnait aux bourgeois de

(1) Les députés flamands étaient : Eustache Lauwart, chevalier, Guillaume de Deyen, échevin de Bruges, Nicaise le Sage, conseiller et maître Jean Boureke, clerc de la ville d'Ypres.

Yarmouth de réunir les forces navales dont ils pouvaient disposer, et de les joindre à celles des ports de Suffolk et de Norfolk afin de réprimer ces agressions. La mort du comte Robert, loin d'améliorer l'état des affaires, ne fit d'abord que les empirer. On finit cependant par signer une trêve en 1323, et dans l'impossibilité de conclure un traité de paix, on se contenta de la proroger à diverses reprises.

Louis de Nevers était en France lors du décès de son grand père, Robert de Béthune. Il se rendit aussitôt en Flandre, et y reçut le serment de fidélité des nobles et des communes, sans attendre l'agrément du roi Charles le Bel. Celui-ci s'en irrita vivement, manda Louis à Paris, et soumit au parlement les réclamations d'une des tantes de ce prince, qui prétendait avoir des droits à la succession de Robert. Le jeune comte, après avoir hésité quelque temps à obéir, confia le gouvernement de ses états à une régence, et se rendit auprès du roi. Dès son arrivée il fut appréhendé au corps, et enfermé à la tour du Louvre. Les communes flamandes se hâtèrent cependant d'intervenir, en déclarant qu'elles s'érigeraient en république si le roi ne leur rendait leur souverain. Louis obtint sa liberté, mais, s'il faut en croire certains historiens, il fut obligé de s'engager à ne jamais réclamer les villes de Lille, Douai et Orchies.

La paix extérieure semblait assurée, au moins pour quelque temps, lorsqu'une nouvelle cause de troubles se manifesta inopinément. Le comte Louis se trouvait à Bruges, lorsqu'il y reçut la visite de son oncle Jean de Namur, alors seigneur de l'Écluse, et lui accorda le privilége de créer en cette ville un bailliage des eaux, dont la grande maîtrise avait été réservée jusqu'alors au magistrat de Damme. Jean de Namur, non content de cette concession s'avisa d'établir un marché sur les bords du Zwyn, contrairement aux immunités des Brugeois, qui regardèrent cette infraction à leurs franchises comme extrêmement préjudiciable à leur commerce. Ils sollicitèrent en conséquence l'annulation des lettres patentes dont nous venons de parler, et, ayant éprouvé un refus, se mirent en révolte ouverte.

Le seigneur de l'Écluse, prévoyant un conflit, se réfugia aussitôt dans son domaine, qu'il mit en état de défense. Les

Brugeois, après s'être armés en foule, sortirent en effet de leur ville, forcèrent le comte à les accompagner, et vinrent assiéger Jean de Namur. Celui-ci les reçut avec intrépidité, fit une sortie, et tua plus de trois cents des assaillants. Accablé par le nombre, il finit cependant par être mis en déroute, fut fait prisonnier, et ne dut la vie qu'aux prières de Louis de Nevers. Le captif fut aussitôt conduit à Bruges, et incarcéré dans une maison nommée la *Pierre-du-Comte*. Les vainqueurs entrèrent ensuite dans l'Écluse, mirent à mort tous ceux qui leur opposèrent quelque résistance, brûlèrent la grue qu'on y avait élevée pour le débarquement des marchandises, et retournèrent chez eux chargés de butin. Plusieurs seigneurs vinrent solliciter la délivrance du prisonnier, mais les Brugeois déclarèrent qu'il ne serait relâché qu'à condition de renoncer au privilége de la maîtrise des eaux, qui lui avait été concédé, et d'accorder un pardon absolu pour le sac et l'incendie de ses domaines.

Le comte de Flandre, après avoir intercédé vainement en faveur de son parent, quitta furtivement ses états et se rendit en France, afin d'y solliciter des secours contre les rebelles. Ce départ augmenta la confusion, et déjà des bandes armées parcouraient les campagnes, qu'elles ravageaient impitoyablement, lorsqu'on apprit tout à coup que Jean de Namur était parvenu à s'échapper, et que le roi Charles le Bel lui avait confirmé la donation de l'Écluse. A cette nouvelle, la commune de Bruges, comprenant qu'une coalition puissante allait se former contre elle, se décida à faire des propositions d'accommodement. Elle envoya des députés au comte, qui était revenu à Gand, et ceux-ci parvinrent à arranger les affaires.

Les Brugeois consentirent à payer une amende de 70,000 florins, au prix de laquelle ils obtinrent le maintien de leurs priviléges, qui furent même augmentés. Il fut convenu que toute marchandise, pesant plus de 60 livres, ne pourrait être vendue à l'Écluse sans avoir été préalablement conduite à Bruges, en vertu du droit d'étape. Il fut défendu en outre aux habitants de l'Écluse d'augmenter désormais les fortifications de leur ville, et d'y établir des teintureries ou des fabriques de drap. Le comte régla, à cette occasion, divers points en litige concernant les communes de Houcke et de Monike-

reede. Ces deux villes, aujourd'hui oubliées, étaient habitées par un grand nombre de pêcheurs, et faisaient, paraît-il, un commerce assez actif, ayant pour objets le goudron, le sel, les blés, les mâts et les voilures.

Malgré la trêve conclue précédemment avec Édouard II, des corsaires anglais se montraient parfois sur les côtes. Ils attaquèrent, en septembre 1323, quelques vaisseaux vénitiens qui sortaient des ports flamands, chargés de marchandises. La défense fut énergique, et, contrairement à leur attente, ce furent les corsaires qu'on captura; dix navires appartenant à leur flottille tombèrent au pouvoir du vainqueur, qui les amena à sa suite dans l'Adriatique.

Louis de Nevers se sentait mal à l'aise au sein des communes flamandes, où les métiers acquéraient chaque jour plus d'influence, et leur préféraient ses riants domaines du Rhetelois, beaucoup plus tranquilles et plus paisibles. Il quitta Gand, dont la population tumultueuse lui faisait ombrage, et revint en France, laissant l'administration du comté à Philippe d'Axele. L'autorité de celui-ci, secrètement combattue par Robert de Cassel, oncle de Louis de Nevers, fut bientôt méprisée, et le comte se vit obligé de rentrer dans ses états en toute hâte, afin d'y rétablir l'ordre. Irrité de la résistance que son lieutenant avait rencontrée, il crut devoir user de sévérité, livra au bourreau les plus compromis d'entre les factieux, et fortifia diverses places afin de leur résister. Son intervention ne fit qu'envenimer les passions populaires, le nombre des mécontents augmenta, et les villes de Ghistelles, d'Ardenbourg et de Furnes tombèrent en leur pouvoir. Ils étaient commandés par des chefs habiles et énergiques, parmi lesquels on remarquait particulièrement Lambert Boonen, Zegher Janssone et Nicolas Zannekin.

La ville de Courtrai venait de s'allier à celle de Bruges, lorsque le comte arriva avec ses chevaliers sur les bords de la Lys, décidé à dompter les rebelles par la terreur. Comme il craignait d'être attaqué, il fit mettre le feu à l'un des faubourgs de Courtrai, et bientôt les lueurs sinistres de l'incendie se reflétèrent au l'horizon. Des faubourgs, les flammes gagnèrent la ville. Les habitants, dont la fortune et la vie étaient mena-

cées à la fois, coururent aux armes, taillèrent en pièces ou firent prisonniers les gentilshommes de la suite du comte, se saisirent de sa personne, et le livrèrent aux Brugeois, qui l'amenèrent dans leur cité et appelèrent à la régence le seigneur Robert de Cassel. Louis de Nevers, humilié et vaincu, eut la douleur de voir exécuter, comme incendiaires et meurtriers, sous les fenêtres de sa prison, vingt-sept de ses conseillers et de ses compagnons d'armes.

Les Gantois, par jalousie contre Bruges, refusèrent de seconder le mouvement insurrectionnel, malgré les efforts des drapiers, et leur exemple fut suivi par les habitants d'Audenarde. Ypres, au contraire, se soumit aux révoltés, et ses magistrats profitèrent des circonstances pour abattre l'ancienne enceinte de la ville, qui s'accrut ainsi des quartiers nouvellement construits, extrêmement peuplés par les tisserands et autres gens de métier.

Louis demeura près d'un an et demi prisonnier des communes liguées; enfin, en novembre 1326, grâce à la médiation de Charles le Bel, il sortit de captivité et fut réintégré dans ses droits seigneuriaux sur la Flandre, après qu'il eut juré de respecter dorénavant toutes les franchises des communes, de suivre les avis de ses peuples dans les affaires du comté, et d'obliger les Gantois à entrer dans la confédération des villes libres.

A peine en liberté, il courut à Paris, refusa de ratifier le traité qu'il venait de conclure, et en appela à la puissance militaire de la France. Les Flamands, inquiets et désunis, se décidèrent à traiter, afin de sauvegarder leurs intérêts commerciaux. Ils promirent donc fidélité au comte, et lui payèrent une amende de 100,000 florins. De plus, ils s'engagèrent à remettre une somme de 70,000 florins à Jean de Namur, et à compter 200,000 florins au roi de France.

L'attention générale se portait en ce moment vers l'Angleterre, menacée à son tour d'une véritable crise politique. Édouard II, prince indolent et faible, livré tout entier à l'influence d'un favori, Hugues Spencer, se trouvait en lutte non seulement avec ses barons, mais aussi avec sa femme Isabelle de France, qu'il avait envoyée à Paris en même temps que le

jeune comte de Chester, héritier présomptif de la couronne. Son règne, inauguré par le désastre de Bannockburn, qui coûta la vie à tant de chevaliers anglais, ne présentait qu'une série de fautes graves, dont les conséquences avaient entraîné la perte de la Guyenne, séquestrée entre les mains d'un sénéchal français. Ses ennemis résolurent de le renverser, et la reine Isabelle elle-même, au nom du jeune comte de Chester, alors âgé de treize ans, se mit à la tête du complot. Forcée de quitter la France, elle se retira chez le comte de Hainaut et de Hollande, fiança son fils Édouard avec une fille de celui-ci, et rassembla, à Dordrecht, une petite armée d'aventuriers avec laquelle elle se prépara à passer en Angleterre. Beaucoup de Belges rejoignirent ses drapeaux, entre autres Wulfart et Jacob de Ghistelles, Jean de Rode, Guillaume de Straten, Michel de Ligni, Hector Vilain, Goswin Van der Moere; les sires de Brugdam, d'Antoing, de Bousies, d'Aubrecourt; Robert van Belle, Allard Briseel et Raes de Gavre.

Les conspirateurs, qui comptaient sur l'appui d'un parti puissant, fort hostile au roi, débarquèrent près de Harwick, dans le Suffolkshire. Ils ne s'étaient pas trompés sur l'état de l'opinion publique en Angleterre, car le peuple s'agita à leur approche, se souleva en masse sur leur passage, et le malheureux Édouard, détrôné par son propre fils, fut enfermé d'abord à Kenilworth, puis transféré dans une autre prison, où il trouva la mort en 1327. Sa chute fut le signal d'un rapprochement entre les couronnes de France et d'Angleterre, et Charles IV promit de rendre le duché de Guyenne à son neveu Édouard III, moyennant une indemnité de 40,000 marcs sterling. Il conserva néanmoins quelques-uns des fiefs confisqués précédemment, entre autres l'Agénais.

Des relations plus amicales s'établirent, à la suite de cet événement, entre la Grande-Bretagne et le comté de Flandre. La trêve qui existait entre les deux pays, si mal observée de part et d'autre, fut prorogée le 29 mars 1327, et les conseillers du monarque anglais s'efforcèrent par de bons procédés, d'en augmenter la stabilité (1). La plupart des seigneurs belges qui

(1) Le 30 avril 1327, le roi promet au magistrat de Bruges de faire resti-

s'étaient associés à la fortune de la reine Isabelle obtinrent d'importantes donations, et prirent une part active à la guerre d'Écosse. L'un d'eux, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, y joua un grand rôle, et reçut à diverses reprises des sommes considérables, en récompense de ses services contre les valeureux défenseurs des Highlands (1).

Pendant que Louis de Nevers observait avec anxiété les mouvements de ses sujets, dont il ne connaissait que trop les mauvaises dispositions à son égard, le duc de Brabant s'occupait de la réorganisation politique, civile et administrative de ses états. Il confirma et augmenta les priviléges de la ville d'Anvers, en 1326 (2); octroya la même faveur aux bourgeois de Bruxelles (3), et favorisa beaucoup la prospérité croissante de Louvain, la grande cité industrielle du Brabant. Il commença par céder aux Louvanistes les droits qu'il prélevait sur leur marché aux poissons, moyennant une rente annuelle de vingt livres, réduite à 15 livres et 36 gros de Brabant par le duc Antoine, en 1413. Jean III retirait de la halle aux draps une somme de 200 livres, à laquelle il renonça (4), et la ville de Lou-

tuer un navire appartenant à un armateur de Nieuport, que les marins de Winchelsea étaient accusés d'avoir capturé. Plus tard, le 12 décembre de la même année, il écrit au vicomte de Norfolk et de Suffolk, afin d'ordonner la remise entre les mains de leurs propriétaires, de deux vaisseaux flamands, commandés par Jean de Tournai, de l'Écluse, et Jean Babbard, dont les habitants de Yarmouth s'étaient emparés, sous prétexte que lesdits vaisseaux naviguaient sous pavillon écossais. Nous pourrions citer un grand nombre d'ordonnances du même genre. Voy. Rymer, *Fœdera*, II, 705 et suiv.

(1) Le 20 août 1327, le roi Édouard III ordonne à son trésorier de payer à Jean de Hainaut, pour les pertes qu'il a essuyées durant la guerre d'Écosse, la somme de 4,000 livres. Si l'argent fait défaut, ledit trésorier est autorisé à mettre en gage quelques-uns des bijoux conservés à la Tour de Londres. Une nouvelle ordonnance de paiement, cette fois de 7,000 livres, fut délivrée en faveur du même seigneur, le 28 juin 1328. Il existe une procuration de Jean de Hainaut, autorisant les Bardi, marchands florentins, de recevoir en son nom, à Londres, une somme de mille marcs, en paiement d'une rente annuelle qui lui était faite par le roi.

(2) V. *Codex diplom.* publié par M. Willems, à la suite de la *Chron.* de Jean de Klerk, t. I, p. 768.

(3) *Ibid.* p. 770

(4) Nous voyons d'après l'un des diplômes donnés à ce sujet, que la ville de Renaix, en Flandre, jouissait à Louvain d'un droit d'étalage et de place.

vain, devenue propriétaire de sa halle, en afferma les revenus (1). Les emplois publics étaient toujours réservés aux familles patriciennes, mais le duc chercha à donner des garanties nouvelles aux administrés, en limitant l'autorité des magistrats. Il défendit aux mayeurs et aux échevins de juger ceux qu'ils avaient dénoncés eux-mêmes, et statua que personne ne pourrait être privé, sans jugement, de sa liberté individuelle. Il ne fut plus permis d'appliquer la torture sans un ordre des échevins, et si le prisonnier fournissait caution, la loi ordonnait de le relâcher immédiatement. Toutes ces concessions, dont chacune constituait un progrès réel, ne furent pas accordées, il faut bien le dire, sans quelques sacrifices de la part des bourgeois. Le prince, très endetté, avait grand besoin d'argent, et les villes du Brabant, à la tête desquelles se trouvait Louvain, se cotisèrent plus d'une fois pour satisfaire ses créanciers. Les contributions de cette nature devinrent même tellement pesantes, que les Louvanistes, ne sachant plus comment remplir la caisse communale, finirent par solliciter la permission d'établir des droits d'accises, sur lesquels ils abandonnèrent au duc une rente annuelle de 2,000 livres, durant vingt ans, à condition qu'il ne leur serait plus demandé de subsides, à moins de circonstances exceptionnelles.

La ville de Louvain, animée par la présence d'une nombreuse population ouvrière, possédait alors, selon le témoignage de tous les auteurs, plus de quatre mille métiers à tisser le drap. D'immenses fortunes s'y étaient accumulées, ainsi qu'on peut en juger par le fait suivant, relatif à l'un de ses citoyens. Un marchand, Gauthier van Heremade, ayant été forcé de se rendre en Angleterre pour y conclure certaine opération commerciale, fut attaqué en mer par un pirate, nommé Marantus, et fait prisonnier. Sa rançon, taxée à 4,000 écus d'or, valeur considérable pour l'époque, fut acquittée sans difficulté.

Les Louvanistes ne se bornaient pas au commerce des draps,

(1) On y prélevait un droit sur les laines qui arrivaient en sacs, et servaient de matières premières; sur les draps déposés, et sur les étoffes de laines vendues en gros et en détail. Ce fermage resta en vigueur jusqu'à la la décadence de l'industrie lainière à Louvain.

mais exportaient aussi des cuirs, de la bière et des toiles en grande quantité. Jean III donna une impulsion nouvelle à toutes ces branches d'industrie en les concentrant, autant que possible, dans l'enceinte de la cité. Il défendit à tous ceux qui habitaient dans un rayon de deux lieues de la ville de se livrer au tissage, à la teinture ou au foulage des draps, et accorda aux doyens des métiers le pouvoir de poursuivre les contrevenants. En cas de résistance de la part de ces derniers, les chefs de corporation avaient le droit de requérir la force publique, dont l'appui leur était immédiatement accordé, en vertu d'un ordre des échevins. La navigation de la Dyle, si intimement liée au commerce, fut aussi l'objet de quelques dispositions réglementaires de la part de Jean III, concernant l'ouverture et la fermeture des écluses durant le passage des bateaux.

Sur ces entrefaites, la guerre avait recommencé en Flandre, et désolait également le comté de Namur, où les habitants de Bouvignes et ceux de Dinant s'égorgeaient par rivalité commerciale. Ces discordes étaient loin d'être apaisées, lorsqu'une nouvelle grave se répandit en Belgique : le roi de France, Charles IV, venait de mourir à Vincennes, à l'âge de trente-quatre ans, sans laisser d'héritier direct.

Deux prétendants réclamaient sa succession : Édouard d'Angleterre et Philippe de Valois. Le premier faisait valoir les droits qu'il tenait de sa mère Isabelle, sœur du monarque défunt, l'autre était petit-fils de Philippe le Hardi. La question fut bientôt tranchée, non par la loi, mais par le sentiment national : la couronne de Saint-Louis ne devait point passer en mains étrangères.

Le jour de la Trinité de l'an 1328, Philippe de Valois fut sacré dans l'église métropolitaine de Reims. Il venait à peine de descendre les marches de l'autel, lorsque Louis de Nevers s'agenouilla devant lui :

— « Sire, lui dit-il, je ne suis plus comte de Flandre que de nom; les gens de Bruges, d'Ypres, de Poperingue et de Cassel, m'ont bouté hors de ma seigneurie. »

Le roi le releva aussitôt, en lui tendant la main :

— « Beau cousin, répondit-il, nous vous jurons par l'onction que nous avons reçue aujourd'hui que jamais ne rentrerons à

Paris avant de vous avoir remis en possession du comté de Flandre! »

Quelques mois plus tard, au moment où la moisson commençait à jaunir, couvrant de ses épis dorés les plaines fertiles de la Belgique, une armée française, commandée par Philippe de Valois, s'avançait vers Saint-Omer, et venait camper sous les murs de Cassel. Le son lugubre du tocsin avait annoncé son arrivée, et les Flamands, groupés autour d'un chef populaire, Nicolas Zannekin, l'y avaient précédé.

Les deux armées s'observèrent durant plusieurs jours, et, comme à Mons en Puelle, ce furent les milices communales qui commencèrent l'attaque, en se précipitant à grands cris sur les escadrons ennemis. D'abord victorieuses, puis arrêtées dans leur élan par les efforts désespérés de la chevalerie française, elles se replièrent peu à peu sur elles-mêmes, formant un immense cercle, entouré de toutes parts, et dans lequel la lance des hommes d'armes faisait à chaque instant des trouées sanglantes. Déjà les cadavres s'amoncelaient sur la terre rougie, et la lutte durait toujours, plus ardente à mesure que les rangs s'éclaircissaient, lorsque Philippe de Valois ordonna à ses troupes de se diviser en plusieurs corps, dans l'espoir que les Flamands chercheraient à profiter de ce mouvement pour se ruer vers la montagne de Cassel, en se débandant. Cette manœuvre fut couronnée d'un plein succès, et les milices belges, écrasées sous les pieds des chevaux, décimées par le fer des barons français, au milieu desquels combattait le roi lui-même, se dispersèrent dans toutes les directions, laissant neuf mille morts sur le champ de bataille.

Cette terrible défaite, qui accablait les insurgés comme un coup de foudre, fut suivie d'une période de prostration et de découragement. Les villes se soumirent au vainqueur, et l'homme d'armes fit place au collecteur d'impôts. Les Brugeois durent payer une amende de 100,000 livres parisis, en argent comptant, et se résigner au versement annuel de trois mille livres, à titre de rente; on chargea les habitants du Franc d'une taxe de guerre de 40,000 florins; puis on s'occupa des bourgeois d'Ardenbourg « mulctés de 50 florins chaque année. » Les Ostendais n'échappèrent pas au sort commun, et on leur réclama

un capital de deux cents livres, ainsi qu'une rente de la moitié de cette somme : Louis de Nevers, comme on le voit, rentrait en possession de ses droits de souveraineté.

Quelques-uns des vaincus de Cassel, trop compromis pour rester en Flandre, s'étaient réfugiés en Zélande. Parmi eux se trouvait un Brugeois, Seger Janssone, qui résolut de relever la fortune de son parti, en tentant un coup hardi. Il équipa donc quelques navires, débarqua à Ostende, et marcha vers Bruges. Le bailli de cette ville, Stafin Lauwaert, comprit qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et, ayant réuni quelques partisans du comte, s'avança au devant des insurgés. Janssone, son fils et vingt-trois de leurs amis, mal secondés par ceux qui les accompagnaient, furent faits prisonniers près de St-Arnoul, et transportés à Bruges durant la nuit. Arrêtés les armes à la main, ils n'avaient pas de pardon à attendre de leurs ennemis, et perdirent la vie dans des supplices atroces.

Tandis que Louis de Nevers multipliait les exécutions, modifiait les priviléges des villes, et se préparait de nouvelles difficultés pour l'avenir, le roi d'Angleterre, Édouard III, suivait une voie bien différente, et jetait les bases de la puissance commerciale et industrielle de l'Angleterre. Dès le 1er février 1328, parut une ordonnance fort remarquable en faveur des marchands étrangers, due à ce monarque, et dont les principales dispositions méritent d'être étudiées.

Le commerce — déclare le royal législateur — sera libre dans toute l'étendue du royaume, et les négociants ne seront plus soumis aux taxes dites de *muragio* et de *pontagio*, sortes de redevances féodales exigées jusqu'alors pour l'entretien des remparts et des ponts.

Chacun avait donc le droit d'aller et de venir dans toute l'étendue du territoire anglais et d'y conclure des affaires, par contrat ou autrement. Tout contrat liait les parties aussitôt que celles-ci avaient échangé entre elles une pièce de monnaie, donnée en signe d'acceptation, et qui portait le nom de *denier à Dieu*. Si une enquête devenait nécessaire à ce sujet, elle devait se faire d'après les coutumes du lieu où la convention avait été effectuée. En cas de contestations entre marchands, celles-ci étaient jugées d'après une loi spéciale, *secundum legem*

mercatoriam, toute favorable au commerce, et l'officier royal qui commettait un déni de justice pouvait être poursuivi par ceux qu'il avait lésé. Si un étranger se voyait l'objet de quelque accusation, il devait être jugé par un tribunal mixte, composé d'hommes de sa nation, et d'un nombre égal des bourgeois du lieu où le délit avait été commis.

Le même prince ordonna le dépôt, dans chaque marché, d'une balance et de poids officiels, et réforma le tarif de douane jusqu'alors en usage (1).

Ces mesures suffiraient déjà pour lui assurer une place importante dans l'histoire du commerce britannique, mais sa sollicitude alla plus loin. L'Angleterre était resté un pays tout agricole, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, et l'industrie y avait fait peu de progrès. Le roi comprit que s'il parvenait à attirer dans ses États quelques ouvriers intelligents et habiles, ceux-ci supplanteraient bientôt leurs concurrents étrangers, forcés de traverser la Manche pour se procurer des matières premières. Il chercha donc à profiter du mécontentement qui régnait en Flandre, et fit les plus brillantes promesses aux tisserands flamands. Fuller, dans son « histoire sur l'Église, » nous fait un tableau tout pantagruélique du sort qui était réservé à nos compatriotes, en mettant le pied sur le sol anglais :

« A peine arrivés, leur disait-on, vous trouverez à manger
« du bœuf gras et du mouton jusqu'à ce que vous en soyiez ras-
« sasié ; vous aurez d'excellents lits, et vous les partagerez de
« bon cœur, car les plus riches bourgeois vous donneront leurs
« filles en mariage, et celles-ci sont assez belles pour plaire
« aux plus difficiles (2). »

Beaucoup de belges, espérant améliorer leur position répon-

(1) Les marchands paieront 2 sols pour chaque *dolium* de vin, dans les quarante jours de son importation; on exigera quarante sols, outre les anciens droits, par sac de laine destiné à l'exportation ; chaque *last* de cuir sera taxée à un demi-marc. Quant aux draps on réclamera 2 sols par pièce de drap écarlate ou de drap à longs poils; 18 deniers pour les étoffes de laine mêlées de longs poils ; 12 deniers pour toute autre pièce de drap. La cire paiera 12 deniers le quintal, etc. V. Rymer, *Fœdera*.

(2) Voy. *Fuller's Church History*.

dirent à cet appel, et consentirent à émigrer. Nous citerons parmi eux le tisserand Jean Kempe, qui, s'étant muni de lettres de protection, s'établit à Kendal, dans le Westmoreland. Il y fonda une fabrique de draps verts, dont la belle teinture ne tarda pas à être remarquée (1). D'autres ouvriers flamands se fixèrent à Taunton, en 1336, d'où ils se répandirent ensuite à Tiverton (2).

Louis de Nevers, qui sacrifiait à ses sympathies françaises le bien-être de ses sujets, se crut enfin obligé de leur offrir quelques compensations. Il rendit une ordonnance qui permettait aux marchands de St-Jean d'Angely et de la Rochelle de venir négocier à l'Écluse, et d'ouvrir à Damme un entrepôt de vins. Il permit aussi aux Frisons d'amener leurs chevaux et leurs bœufs aux foires flamandes (3) et établit un marché hebdomadaire à Rupelmonde. La ville d'Ostende lui est également redevable d'une charte de lois et franchises.

Ces dispositions administratives, malgré leur utilité, ne réparaient pas la perte de l'alliance anglaise (4) ; de même que les querelles de Louis de Nevers avec le duc de Brabant, à propos de la navigation de l'Escaut et de la possession de la seigneurie de Malines, étaient loin d'améliorer les affaires. Il conste d'un compte détaillé, rendu le 8 septembre 1333, que la dette publique de la Flandre, résultant des amendes dont ce comté avait été accablé, s'élevait en ce temps à la somme de 1,486,000 livres parisis (5). Les Flamands avaient déjà amorti ce capital jusqu'à concurrence de 849,211 livres, 9 sols et 5 den. parisis, mais une somme de 636,788 livres restait encore à payer. Ruinées par les guerres, les communes ne pouvaient

(1) La couleur de ces draps était si brillante qu'on la distingua longtemps de toutes les autres nuances du même genre sous le nom de *kensalgreen*, ou « vert de Kensal. »

(2) L'. Col. Harding, *Hist. of Tiverton*, vol. I, p. 23.

(3) Il se réservait le droit, moyennant un prix raisonnable, de faire choix de quelques-uns de ces animaux.

(4) Le roi Édouard publia un mandement contre les sujets du comte, le 19 juin 1332.

(5) L'intérêt de l'argent était alors de 15 à 24 p. c. ; la somme dont nous parlons plus haut équivaudrait donc à 11,145,000 francs de notre monnaie.

tenir leurs engagements, et, d'après les traités, se trouvaient à la merci du roi de France (1). Philippe de Valois, qui tenait à les asservir de plus en plus, s'adressa au pape, lui promettant d'entreprendre une croisade contre les infidèles, aussitôt que la paix serait solidement établie. Le pontife s'empressa d'accueillir ces ouvertures, convoqua des députés flamands à Avignon, et leur fit jurer, au nom de leurs concitoyens, de ne plus reprendre les hostilités.

Ce serment, dont la violation exposait les communes à toute la rigueur de l'église, comblait les vœux du monarque, et allait bientôt peser lourdement sur ceux qui l'avaient prêté : la France et l'Angleterre, toujours divisées, se préparaient à une guerre à outrance, et cherchaient partout des alliés et des soldats. Louis de Nevers appuyait les gens du Lys, et les bourgeois des bonnes villes tremblaient de ne plus recevoir les laines anglaises! Il fallait faire un choix cependant, rouvrir des plaies encore saignantes, relever l'étendard de la rébellion ou se résigner à la ruine.

Tel était le terrible dilemme que la Flandre était appelée à résoudre.

(1) La dette dont il s'agit était hypothéquée sur le comté.

CHAPITRE XVI

L'Angleterre en lutte avec la France. — Sympathies françaises de Louis de Nevers. — Arrestation des marchands anglais. — Représailles. — Inondations en Flandre. — Triste situation du commerce et de l'industrie. — — Mécontentement des Flamands. — Arrivée d'une flotte anglaise. — Combat de Cadzant. — Priviléges commerciaux accordés aux villes brabançonnes. — Agitation populaire à Gand. — Jacques d'Artevelde à la Biloque. — La commune s'empare du pouvoir. — Négociations avec Louis de Nevers. — Intervention de l'évêque d'Arras, au nom de Philippe de Valois. — Ses propositions sont rejetées. — Convention provisoire avec l'Angleterre. — Excommunication des Flamands. — La neutralité commerciale des Flamands est reconnue. — Séjour d'Édouard III en Belgique. — Périls de la situation. — Campagne infructueuse. — Édouard III prend le titre de roi de France. — Les Flamands en guerre avec Philippe de Valois. — Bataille navale de l'Écluse. — Siége de Tournai. — Suspension des hostilités. — Répugnance des communes anglaises à ratifier les priviléges commerciaux accordés aux Flamands. — Barthelmieu de Bruges. — Le duel des Trente.

Édouard III, roi d'Angleterre, venait de terminer brillamment une campagne contre les Écossais — dans les rangs desquels Jean Crabbe, l'ingénieur flamand, combattait encore (1) — lors-

(1) Il fut fait prisonnier en 1333, obtint sa grâce du vainqueur, et finit par passer à son service. Quelque temps auparavant, s'étant mis à la tête d'une flottille armée, il avait capturé dans la Raye, un grand nombre de navires anglais, parmi lesquels se trouvait un vaisseau amiral.

qu'il se décida à réclamer, les armes à la main, les riches provinces que son prédécesseur s'était laissé enlever par le roi de France. Prêt à donner le signal de la guerre, il voulut cependant s'assurer le concours de quelques alliés, et entama des négociations dans ce but avec le comte de Hainaut, son beau-père; le duc de Brabant, son cousin germain; le comte de Gueldre et le marquis de Juliers, ses proches parents.

Philippe de Valois, dont le pouvoir était encore mal affermi, fut bientôt instruit de ce qui se passait, et ne chercha plus qu'à gagner du temps, afin de se mettre en mesure de résister à son rival. Il s'adressa à la cour de Rome, et tandis que celle-ci faisait des représentations au roi Édouard, il chargea Louis de Nevers, toujours empressé à lui obéir, de s'entendre avec les princes belges. Louis s'acquitta habilement de sa mission : il gagna le duc de Brabant en lui cédant la moitié de la seigneurie de Malines, et parvint à lui faire conclure un traité, auquel le comte de Hainaut accéda plus tard, par lequel tous trois s'engageaient à ne faire la guerre que de commun accord, et après s'être préalablement consultés.

Cette convention était à peine signée, que les agents anglais arrivaient dans le Brabant, demandant, au nom de leur souverain l'exécution des promesses qu'ils avaient reçues. On les renvoya au comte de Flandre, qui non seulement refusa de les écouter, mais fit même arrêter les marchands de leur nation qui se trouvaient alors dans le comté.

Édouard avait fait de grands efforts pour s'attacher les Flamands. Une foule de chartes et d'ordonnances, par lesquelles les sujets du comte avaient été invités à envoyer des députés en Angleterre, à y débiter leurs marchandises, à s'y établir, témoignaient du vif désir du roi de les attirer dans son parti. Philippe de Valois suivait d'ailleurs la même politique et flattait les bonnes villes non seulement en Flandre, dans le Brabant et le Hainaut, mais jusque dans le Tournésis, qui appartenait alors à la France (1).

(1) Philippe de Valois restitua à la ville de Tournai, en 1333, le droit de commune qu'elle avait perdu à la suite d'une révolte. L'ordonnance qui accompagne cette concession contient un règlement civil et politique, dont quelques dispositions concernent le commerce. Les échevins, y est-il dit,

Cette fois cependant la provocation était trop flagrante; Édouard III, tout en le regrettant, se vit contraint d'user de représailles. Il n'hésita plus, réunit son conseil, et défendit sous peine de félonie de transporter les laines anglaises hors du royaume. Il déclara de nouveau que ses États étaient ouverts à tout tisserand étranger, et, pour les engager à s'y fixer, interdit aux Anglais d'employer les draps venant du continent (1).

Ces mesures ne tendaient à rien moins qu'à la ruine de la Flandre, que tous les maux accablaient à la fois. Une terrible inondation avait ravagé tout le littoral en 1334, la nuit de la Saint-Chrysogone, et renversé l'église de Scarphout, ainsi qu'une partie de la ville d'Ostende (2). Les manufactures chômaient, faute de matières premières; les ouvriers étaient sans pain; les navires flamands devenaient la proie des corsaires de Portsmouth, et se voyaient poursuivis jusqu'en Gascogne et en Castille (3).

Cette situation était intolérable et, bien que le comte de

auront la nomination « des gardes sur le pain, sur les goudales et les graisses; « des personnes chargées de surveiller le marquié du grain; les mesures de « grain; la vente des laines pimées et à pimer; les chars des boucheries « mortes ou vivantes; le débit du poisson de mer et d'eau douce. »

Les échevins nommeront encore « ceux qui reçoivent les droits sur les « chevaux que l'on met à louer; les priseurs de faissiaux que l'on amène par « la rivière pour vendre; les leveurs des dis faissiaux; les leveurs du pain; « les gardes des tuilliers; les gardes des orfèvres et des potiers d'étain; les « couratiers (courtiers) qui s'entremettent de couraterie, etc. »

On y mentionne aussi les *regardeurs des tourbes;* ces tourbes arrivaient de Flandre. Ce dernier fait est curieux, car il prouve que l'exploitation du charbon de terre était encore presque inconnue en Hainaut.

(1) « That it should be felony to transport any wool of english growth beyond the seas, untill it be otherwise ordained; that all foreign cloth workers should be received from whatever parts they came, and have privileges allowed to them; that none should wear any cloths made beyond the sea, except the royal family... etc. »

(2) Meyer, 136; Breve Chron. dans le *Corpus Chron. Flandr.* de J. J. de Smet, tom. III, p. 5. Quelques auteurs ont cherché à établir que l'église de Scarphout, dont on a fait le centre d'un village, aujourd'hui détruit, dépendait de Blankenberghe. Dans tous les cas, nul ne nie que ladite église ne se trouvât à une assez grande distance en mer du rivage actuel.

(3) Édouard III écrivit aux Castillans pour les engager à cesser toute relation avec les Flamands.

Flandre fut venu s'établir au milieu des Gantois « les traitant doucement et leur faisant beau visage, » le mécontentement était général. Les magistrats, comprenant qu'il était indispensable d'aviser aux moyens de faire renaître le commerce et l'industrie, firent des démarches auprès de leur seigneur, et lui exposèrent l'état des affaires. Des réunions eurent lieu à Audenarde et à Bruges, dans le courant du mois de juin 1337, mais sans résultats. Elles ne pouvaient en avoir, en effet, car le comte ne voulait pas entendre parler d'un rapprochement avec l'Angleterre, et les bourgeois n'osaient encore en prendre la responsabilité. Ils espéraient que leurs voisins d'outre mer ne pourraient se passer d'eux, et finiraient par leur faire des concessions. En attendant, ils subissaient, il est vrai, de cruelles infortunes ; mais, d'un autre côté, ils n'envisageaient pas sans inquiétude la perspective d'une nouvelle guerre avec la France, dont ils sentaient bien que tout le poids retomberait sur eux.

On s'observait de part et d'autre, lorsque le comte fit arrêter un vénérable chevalier, nommé Sohier le Courtraisien, qui n'avait pas craint de lui conseiller l'adoption d'une politique plus nationale, et plus conforme aux intérêts du pays. Cette mesure imprudente agitait encore la foule, du sein de laquelle des murmures séditieux commençaient à s'élever, lorsqu'on apprit qu'une flotte anglaise, composée de trois cents voiles, et placée sous la direction du comte de Derby, venait de paraître sur les côtes.

Malgré leur répugnance à soutenir une cause qui leur était étrangère, les bourgeois s'armèrent cependant pour repousser les ennemis du comte, qui devenaient les leurs en menaçant leurs foyers. Les Anglais, après avoir tenté de débarquer à S'Gravenschure, renoncèrent à leur projet à l'aspect des milices communales, qui accouraient de toutes parts, et cinglèrent vers l'île de Cadzant, dont la défense avait été confiée à Guy de Flandre, seigneur de Richebourg, frère bâtard de Louis de Nevers. Ils résolurent cette fois de prendre terre, et jetèrent en effet sur le rivage un corps de 2,000 archers et de 500 hommes d'armes, commandés par lord Cobham. Ils y rencontrèrent le brave Guy, entouré d'une troupe nombreuse de soldats flamands

et français (1). Ceux-ci se défendirent avec courage, et soutinrent vaillamment le choc des assaillants. Après une longue et sanglante mêlée, la victoire resta aux Anglais, qui pillèrent tout ce district, dont la mer n'avait pas encore entamé le territoire. Quant au seigneur de Richebourg, il avait été fait prisonnier durant l'action, fut transporté à Londres, et y resta plusieurs années (2).

La défaite de Cadzant était celle du comte, et non celle du peuple, mais ce dernier allait avoir son tour. Les Flamands se berçaient encore de l'espoir de voir bientôt revenir les laines anglaises, lorsqu'ils apprirent tout à coup qu'Édouard III avait renoué ses relations avec le Brabant, s'était engagé à payer une somme de 10,000 livres sterling au duc Jean, et venait de permettre aux villes industrielles de cette partie du pays d'acheter des laines en Angleterre, à condition toutefois de ne pas les introduire en Flandre.

Cette fois le danger était réel. Les sujets de Louis de Nevers commencèrent à ouvrir les yeux; il fallait prendre un parti : le centre commercial tendait à se déplacer.

Déjà les grandes cités manufacturières, si animées quelques années auparavant, et dont les rues s'emplissaient, au coup de midi, d'une population joyeuse et bruyante, étaient devenues silencieuses et mornes. Les tisserands de Louvain allaient-ils l'emporter sur ceux de Gand, d'Ypres et d'Audenarde? Cette riche terre de Flandres, fécondée par le travail, devait-elle, après tant d'efforts de la part de ses habitants, retomber dans l'oubli et la stérilité?

Les gens de métier « battus par la disette » selon l'énergique expression d'un de leurs contemporains, étaient inquiets et divisés. La classe bourgeoise, se sentant surtout menacée et ne pouvant plus compter sur l'appui du comte, se décida à chercher un chef dans ses rangs,

Il existait à Gand un homme influent et riche qui, par sa mère,

(1) Beaucoup de Normands avaient été enrôlés à la solde du comte, et servaient sous les ordres du bâtard de Flandre.

(2) Il obtint sa mise en liberté, sans rançon, en 1340, à la requête de quelques villes de Flandre.

était petit-fils du malheureux Sohier le Courtraisien. On le nommait Jacques d'Artevelde, et il appartenait à la corporation des brasseurs, qui l'avaient choisi pour doyen (1). Son habileté lui avait mérité l'estime générale, et plusieurs personnes ayant rapporté quelques-unes de ses paroles dans une assemblée populaire, on proposa d'aller le consulter. La multitude, vivement agitée, se porta aussitôt vers le *Paddenhoek*, où Jacques d'Artevelde avait son habitation.

On le trouva au seuil de sa porte, écoutant les bruits de la rue, et cet écho aux mille voix qui répétait son nom.

Un bourgeois s'approcha de lui « avec grand honneur et révérence, » et lui transmit le vœu général :

— Cher seigneur, veuillez nous écouter! Nous venons à vous à conseil, car on nous assure que votre grand sens et vos qualités remettront le pays en bon point. Or, dites-nous comment, et vous ferez une belle œuvre.

D'Artevelde, en entendant ces mots, fit quelques pas vers le peuple :

— Seigneurs compagnons, dit-il, je suis natif et bourgeois de cette ville, et j'y ai mon avoir; je serais heureux de vous aider à sauver le pays. S'il était un homme qui se sentît capable d'une si grande chose, je me joindrais volontiers à lui, au péril de mon corps et de mes biens. Dans les circonstances présentes, je l'entreprendrais moi-même, bien que je n'en sois pas digne, si vous vouliez m'être frères et amis, et vous unir à moi de tout cœur.

Des acclamations unanimes accueillirent ce discours, et l'on se donna rendez-vous à la Biloque, pour le surlendemain.

Le tribun, fidèle à ses engagements, y parut au milieu d'une foule immense, qui n'espérait plus qu'en lui : il tenait entre les mains les destinées de sa patrie.

Après avoir promené ses regards sur ces masses profondes, si bruyantes à son approche, calmes et silencieuses à son arri-

(1) Son père, Jean d'Artevelde, avait été échevin de Gand, durant plusieurs années, de 1319 à 1323. Un autre membre de sa famille était, armateur, et envoyait ses vaisseaux jusque dans les ports de la Baltique; il avait nom Liévin, et fut bourgmestre de Bruges en 1324.

vée, il éleva la voix, dépeignit en vives couleurs la misère toujours croissante de l'artisan, l'anéantissement des vieilles libertés de la commune :

« Le mal, continua-t-il, est grand, mais il n'est pas sans remède. Nous devons, il est vrai, rester les alliés de l'Angleterre, car sans elle nous ne pourrions vivre, mais s'ensuit-il que nous soyions obligé de nous mettre en guerre avec le roi de France? Restons neutres dans une querelle qui n'est pas la nôtre, et nous n'aurons plus d'ennemis. Le roi Édouard nous saura gré de ne pas aider ses adversaires, et les Français ne peuvent nous forcer à marcher au combat. Le roi de France a d'ailleurs tant d'affaires sur les bras qu'il finira par se réjouir de ne pas nous trouver au milieu de ses ennemis. Unissons-nous, non pour attaquer l'étranger, mais pour défendre nos foyers. Le Hainaut, le Brabant, la Hollande et la Zélande ont les mêmes intérêts que la Flandre; recherchons leur alliance, et nous formerons une confédération qui saura se faire respecter contre tout venant, qu'il s'agisse de paix ou de guerre! »

Cette idée, si nouvelle au sortir de l'époque féodale, était un trait de génie. Les Gantois pouvaient en effet donner cette direction à leur politique, sans trahir la foi jurée à leurs seigneurs, ni rompre les traités conclus précédemment. Leurs chartes avaient été violées par suite de l'arrestation arbitraire d'un bourgeois de leur ville, Sohier le Courtraisien; le comte s'était rendu coupable d'un déni de justice à l'égard de ses sujets, et la législation en usage leur accordait, en tel cas, le droit de lui refuser leurs services.

D'Artevelde, entouré des plus ardentes sympathies, se mit aussitôt à l'œuvre. Il convoqua ses concitoyens dans leurs paroisses respectives, et leur fit faire choix de chefs-hommes ou *hooftmans*, chargés du commandement des milices bourgeoises. Élu à l'unanimité capitaine du quartier de St-Jean, il reçut en cette qualité la direction supérieure des forces communales, sous la surveillance de l'échevinage.

Ces précautions une fois prises, il s'entendit avec les magistrats pour rétablir l'ordre, et rassurer le peuple, Le maximum du prix des grains fut déterminé par une ordonnance, émanée du premier échevin, Thomas Van Vaernewyc; les maisons de

jeu furent abolies (1); les marchands de vin se virent soumis à une surveillance rigoureuse, et tout mesureur ou *wynmetere*, qui ne donnait pas pleine mesure, fut menacé, non seulement du retrait de sa patente durant quarante jours, mais aussi d'une pénalité sévère. On défendit de traverser les rues après le couvre-feu, sous peine d'amende, et comme les *hooftmans* étaient chargés spécialement du maintien de la paix publique, on plaça sous les ordres de chacun d'eux une garde de quinze à vingt-deux hommes. Les bourgeois eux-mêmes, divisés par connétablies, s'occupaient de la police locale dans leurs quartiers respectifs.

Le comte de Flandre, effrayé de ce qui se passait, fit mander le capitaine Jacques — car on ne l'appelait plus autrement — et l'engagea vivement à maintenir les Gantois dans l'obéissance du roi de France. D'Artevelde, sans se laisser ébranler par les menaces de Louis de Nevers, se contenta de lui répondre «qu'il « ferait ce qu'il avait promis à la commune, en homme loyal, et, « qu'avec l'aide de Dieu, il espérait mener son entreprise à « bonne fin. »

Ces négociations ayant échoué, il ne restait plus aux gens du lys qu'un seul moyen de vaincre la résistance de la commune, celui de se défaire de son chef, mais le peuple faisait bonne garde, et, pour arriver jusqu'au doyen, il fallait combattre toute la ville de Gand.

Philippe de Valois, informé par le comte qu'une révolution se préparait en Flandre, pria l'évêque de Cambrai, Guillaume d'Auxonne, d'aller l'y représenter. Le prélat arriva bientôt à Eecloo, et y convoqua une assemblée générale du « commun pays » afin de recevoir, au nom du roi, les plaintes de ses habitants, et pour aviser avec eux aux moyens d'y relever le commerce et l'industrie. Après quelques conférences, durant lesquelles il promit aux Flamands les bonnes grâces de leur

(1) Les maisons de jeu étaient, en général, tenues en fief ou à ferme par quelque varlet du comte. Cet usage existait depuis longtemps. Nous voyons par exemple que, sous Louis de Nevers, l'*escole de dés et del eskek dedens l'échevinage de Courtrai* était tenue par *Johannos li nain*, en vertu des lettres délivrées à ce dernier le 26 décembre 1335. Voy. Lesbroussart, dans Oudegherst, tom. II, p. 370.

suzerain, il partit pour Paris, et en revint quinze jours après, accompagné d'un amiral français. Philippe consentait à ouvrir ses États à leurs marchands, à condition qu'ils reconnaîtraient l'entière autorité du comte, et se détacheraient tout à fait de l'Angleterre.

La réponse des députés des bonnes villes est caractéristique: — « Vray est, dirent-ils unanimement, que des François nous « viennent bleds, mais il convient avoir de quoi à acheter et « paier, et muy de blé à denier dolent celui qui ne l'a. Mais « d'Engleterre nous viennent laines et grans prouffis pour avoir « les vivres, et tenir grans estas et vivre en joie; et du païs de « Haynau nous venrait assez bleds, nous a eux d'accord. »

Le traité proposé n'ayant pas été admis, les Gantois envoyèrent deux des leurs, Jacques Masch et Jean Willade, en ambassade auprès du comte de Gueldres, plénipotentiaire du roi Édouard. Le comte, qui se trouvait alors à Louvain, leur fit bon accueil, et les autorisa provisoirement à faire venir des laines de l'entrepôt de Dordrecht. Cette nouvelle, connue à Gand le 9 février, y excita une allégresse générale. La joie des métiers fut au comble, lorsqu'on apprit que l'administration communale avait pris la résolution patriotique de faire les premiers achats à ses risques et périls (1). L'autorité de Jacques d'Artevelde était désormais incontestée : toutes les villes de Flandre applaudissaient à la politique conciliante et ferme du tribun gantois.

Le roi de France, fort peu satisfait des résultats de la mission de Guillaume d'Auxonne, songeait cependant à prendre sa revanche. Des troupes d'hommes d'armes se réunissaient, par ses ordres, dans toutes les places fortes échelonnées sur la frontière, et les évêques avaient reçu l'invitation d'agir conformément à la bulle papale de l'an 1309.

Le samedi, 24 mars, la veille de la grande foire de Gand, un bruit sinistre se répandit tout à coup dans le pays: l'évêque de Senlis venait de lancer l'excommunication sur les Gantois, et Sohier le Courtraisien était mort, décapité par le bourreau!

(1) Voyez l'excellent travail de M. P. A. Lentz, dans les *Archives historiques, philosophiques et littéraires*, tom. I.

L'attaque était rude, car on craignait beaucoup l'interdit ecclésiastique, en cette époque de foi naïve; le peuple, en voyant clore les portes de l'église, tremblait de se fermer le chemin du ciel : les Gantois n'en résistèrent pas moins avec énergie.

Les échevins, rassemblés sur-le-champ, commencèrent par confier la défense de la ville à son chef réel, le capitaine de la paroisse de Saint-Jean. Gardiens des libertés publiques, ils protestèrent ensuite contre le jugement qui venait de frapper Sohier le Courtraisien, condamné par un tribunal incompétent. L'excommunication pesait toujours sur la commune : ils en suspendirent les effets par un appel au saint siége.

Philippe de Valois, qui ne renonçait pas encore à son espoir de dompter les rebelles, donna ordre à ses troupes de se mettre en marche, et bientôt un corps de cavalerie fut signalé dans les environs de Gand. Les bourgeois coururent aux armes et, prenant l'offensive à leur tour, marchèrent vers Biervliet, où les gens du lys s'étaient rassemblés, et les mirent en déroute après un vif combat. Les forces du parti populaire augmentaient avec le danger, et toutes les villes de Flandre envoyaient des députés au capitaine Jacques, lui offrant leur concours pour la défense du pays.

Le roi reconnaissant qu'il avait fait fausse route, résolut de changer de tactique. On sut bientôt que Louis de Nevers, après s'être retiré en France au commencement des troubles, venait de rentrer dans le comté avec un sergent royal, porteur des lettres de ratification du traité conclu entre les Gantois et le plénipotentiaire d'Angleterre, Philippe, qui n'y avait introduit que de légères modifications, reconnaissait la neutralité des Flamands, et leur permettait de négocier avec tous les peuples, amis ou ennemis de la France.

Les prédictions de Jacques d'Artevelde se vérifiaient : Le suzerain avait fini par céder devant l'attitude résolue de ses vassaux, et la victoire morale du « sage homme de Gand » était complète.

Les Flamands, désormais en paix avec le roi, se réconcilièrent également avec leur comte. Une assemblée générale eut lieu à Orscamp, à la suite de laquelle Louis de Nevers alla faire une visite aux troupes communales, à Biervliet, qui le reçurent

avec acclamation. Ce prince n'en restait pas moins isolé au milieu des siens; chef du parti féodal, nul ne lui contestait le droit d'aller combattre sous la bannière de Philippe de Valois, et même d'appeler les possesseurs de fiefs à servir la même cause, mais là s'arrêtait son pouvoir. En aliénant son indépendance, il avait séparé ses intérêts de ceux de la nation.

Tandis que le calme se rétablissait dans les cités flamandes, Édouard III poursuivait le cours de ses ambitieuses espérances. Il avait obtenu du parlement un subside considérable, et, le 12 juillet 1338, une flotte nombreuse, réunie dans les eaux de la Tamise, recevait le roi d'Angleterre, Philippine de Hainaut, Robert d'Artois, les comtes de Derby, de Warwick et un grand nombre d'autres chevaliers. Sept jours après ils s'arrêtaient à l'Écluse, où Jacques d'Artevelde s'était rendu, avec quelques députés, afin de les saluer. Comme les Flamands s'étaient engagés à n'ouvrir leurs ports aux belligérants que durant le temps nécessaire pour permettre à ceux-ci de s'y ravitailler, Édouard continua bientôt son voyage, et vint débarquer à Anvers.

Dès son arrivée dans les États belges, il chercha à s'y rendre populaire en accordant une foule de priviléges commerciaux à leurs habitants. Il donna ordre, le 7 août, de transporter vingt mille sacs de laines à Anvers ; les bourgeois de Bruxelles furent autorisés, quelques jours plus tard, à faire le commerce en Angleterre, faveur qu'il octroya également aux négociants de Diest, de Malines, de Louvain et de Leeuw. Tout en favorisant les Brabançons, il ne négligea pas cependant les intérêts des Gantois, et les déchargea du droit d'aunage, perçu, jusqu'à cette époque, dans les marchés anglais.

Les députés des communes venaient à peine de quitter les vastes salles de l'abbaye de St-Michel, abandonnées au souverain étranger et à sa cour, que déjà Louis de Nevers, accompagné de la comtesse Marguerite, reprenait tristement le chemin de l'exil. Son départ, à peine remarqué, eut mérité cependant de fixer l'attention publique, car il annonçait l'approche d'une ère nouvelle, pleine de périls et de dangers. Expliquons, en quelques mots, notre pensée.

Les premières associations communales, protectrices des droits sacrés de l'indépendance humaine, n'étaient, à l'origine,

qu'une protestation armée contre les abus de la force. Favorisées par les comtes, qui s'en servaient pour abaisser l'orgueil des grands vassaux, elles avaient acquis insensiblement plus d'importance aux dépens de ces derniers, et, de concessions en concessions, étaient parvenues à s'emparer de la direction des affaires locales. Il n'y eut bientôt que deux autorités dans le pays : celle du comte, basée sur la légitimité et la tradition, et celle des villes, essentiellement républicaine. Ces deux principes, incompatibles par leur nature, devaient finir par entrer en lutte, et c'est ce qui était arrivé sous Louis de Nevers. Son départ consacrait le triomphe des communes, mais, en devenant les seuls arbitres de leur destinée, celles-ci allaient être soumises à une rude épreuve. Admirablement organisées pour la résistance, elles se trouvaient appelées désormais à prendre la direction du gouvernement; elles devaient agir avec ensemble, et, après avoir constamment lutté contre toute autorité qui n'émanait point d'elles-mêmes, centraliser leur action.

Problème difficile à résoudre! Une seule voie leur était ouverte, hors de laquelle tout était anarchie, confusion, ruine : il fallait créer un peuple là où il n'y avait eu jusqu'alors que des bourgeois, et subordonner le régime municipal au système fédératif; Artevelde était décidé à le tenter : nous verrons comment il y réussit.

Édouard III était toujours à Anvers, lorsque le capitaine de St-Jean vint l'y rejoindre, escorté d'une suite nombreuse. Le roi confirma la libre entrée des laines et ordonna qu'on en fit venir à profusion. Il fit ensuite tous ses efforts pour entraîner les Flamands à embrasser ouvertement son parti, mais ceux-ci s'y refusèrent, désirant maintenir leur neutralité. Comme le comte de Hainaut et le duc de Brabant hésitaient également à tirer l'épée contre la France, il résolut de vaincre leurs scrupules en sollicitant la dignité de vicaire impérial, fonctions qui lui donnaient le droit en effet de se faire suivre à la guerre par les vassaux de l'empire. Ces diverses négociations durèrent une partie de l'été, et la saison était déjà assez avancée lorsque le roi Édouard, à son retour d'Allemagne, fit à Malines la jonction de ses troupes avec celles des princes belges.

Cette campagne, entreprise aux approches de l'hiver, n'amena

aucune action décisive. Édouard III, après avoir mis le siége devant Cambrai, dont il ne put déloger l'ennemi, campa quelque temps devant l'armée française, commandée par Philippe de Valois en personne, puis regagna le Brabant et revint à Bruxelles. Il y trouva Jacques d'Artevelde, à la tête d'une députation flamande, auprès de laquelle il renouvela ses instances, accompagnées cette fois des plus brillantes promesses. Il leur offrait, pour prix de leur alliance, de les aider à recouvrer les villes de Lille, de Douai, d'Orchies, et s'engageait en outre à les mettre en possession du comté d'Artois et de la ville de Tournai. La réponse des députés, inspirée par leur chef, révélait toutes leurs perplexités :

— « Cher sire, répliquèrent-ils au roi, autrefois vous nous avez déjà adressé semblables requêtes ; sachez pour vrai que si nous y pouvions consentir en gardant notre honneur et notre foi, nous le ferions. Mais nous avons juré par serment au roi de France, sous peine d'excommunication et de fortes amendes, de ne point émouvoir de guerre contre lui ; chacun le sait, et il ne nous est pas permis d'enfreindre ce serment. Néanmoins, il y aurait moyen d'arranger les choses, si vous y vouliez consentir : ce serait de prendre le titre de roi de France et d'unir, dans votre écusson, les lys de France aux léopards d'Angleterre ; alors nous vous tiendrons pour notre suzerain, et comme tel vous nous donnerez quittance de notre foi ; par ainsi nous serons absous et dispensés, et ferons tout ce que vous voudrez et ordonnerez (1). »

Le conseil fut suivi, et Édouard III venait à peine de mettre le pied sur le sol anglais, après avoir laissé sa jeune femme à Gand, qu'il payait sa dette aux villes de Flandre, en leur réitérant ses promesses et en leur accordant des priviléges commerciaux très étendus. L'étape des laines finit même par être rendue à Bruges, pour quinze ans, et il fut convenu qu'elle serait désormais établie à perpétuité, soit en Flandre, soit en Brabant (2).

Les Flamands, en reconnaissant Édouard III en qualité de

(1) *Chron.* de J. Froissart, I, 85.

(2) Par lettres du 8 août 1341. Le receveur du roi d'Angleterre, à Bruges, était Guillaume de Kelleseye.

roi de France, renonçaient à réclamer les bénéfices de la neutralité, aussi prirent-ils une part active aux combats qui furent livrés, durant tout l'hiver, sur la frontière française. Philippe de Valois, après les avoir fait excommunier de nouveau par le pape Bénoît XII, avait fait recruter à grands frais une foule de marins génois, qui pillaient les côtes et s'emparaient des navires qu'ils pouvaient atteindre (1).

Cette flotte devint bientôt fort considérable, et le roi Philippe conçut l'idée de l'employer contre son rival, qui était sur le point de retourner sur le continent. Il ordonna donc à ses auxiliaires génois de s'unir à l'escadre normande, et d'offrir le combat aux vaisseaux qui ramenaient le roi d'Angleterre.

Bientôt la mer se couvrit de voiles, et huit cents navires, parmi lesquels on distinguait des galères, des hokebas, des dromons, des galiots et des coques, portant une armée d'environ 35,000 hommes, longèrent le littoral belge, que leurs équipages espéraient déjà rançonner. Le commandement supérieur de l'expédition avait été confié au trésorier du roi, Nicolas Behuchet, chef sans habileté, mais auquel son mariage avec Aliénor de Dreux, arrière petite-fille de Louis le Gros (2), avait créé de puissants protecteurs à la cour. Il avait sous ses ordres l'amiral Quieret, natif de l'Artois, et l'italien Barbavera (3), de Porto Venere. Ce dernier, qui avait longtemps fait la course, se trouvait à la tête de l'escadre génoise, composée de trente galères.

Cet armement formidable parut, le 8 juin 1340, à l'entrée du Zwyn. Nicolas Behuchet débarqua aussitôt un grand nombre de ses hommes d'armes aux environs de Haze-Gras (4), qui se

(1) On possède une lettre d'Édouard III au bailli d'Ipswich, par laquelle il lui annonce que 18 vaisseaux de guerre français croisent dans les environs de l'Écluse, attendant les navires anglais qui se rendaient à Anvers, chargés de laines. Il lui donna l'ordre de ne pas permettre aux bâtiments marchands de mettre à la voile, à moins qu'ils ne soient escortés par une force suffisante pour résister à toute attaque. Voy. *Memorials of Ipswich*, 191.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Froissart, Étude litt. sur le* XIVe *siècle*, tom. II, fol. 92, en note.

(3) Certains chroniqueurs lui donnent le nom de Boccanigra. Voy. aussi *The naval history of England*, tom. I, p. 244.

(4) Beaucourt de Noortvelde, *Tableau fidèle*, etc., tom. I, p. 56.

mirent à incendier les habitations, en massacrant impitoyablement tous ceux qui se présentaient à eux. Ils menaçaient déjà l'Écluse, lorsque les Brugeois accoururent à la défense de cette ville, guidés par Jean Breydel et Jean Schynkele, et les forcèrent à se rembarquer. La flotte se serra alors autour de Cadzant, afin de garder l'entrée du port, et dans l'espoir de surprendre le roi d'Angleterre, à son arrivée en Flandre.

Édouard III, qui se trouvait à Orewell, ne tarda pas à être averti des projets de l'ennemi. Il envoya aussitôt des messagers dans toute l'Angleterre, et parvint en peu de jours à réunir deux cent soixante navires, avec l'aide desquels il résolut de tenter le sort des armes. Il partit donc, le 22 juin, et découvrit les côtes de Flandre le jour suivant. Il fit aussitôt ralentir la marche de sa flotte, et trois de ses chevaliers, Renaud de Cobham, Jean Chandos et Étienne de Labourkin descendirent à terre près de Blankenberghe, afin d'aller reconnaître la position des Français. Le lendemain, aux premiers rayons du soleil, les Anglais se disposèrent à attaquer leurs adversaires. Ceux-ci n'avaient pas bougé, et continuaient à occuper les deux bras du Zwyn, malgré les représentations de Baravera, qui ne cessait d'engager le chef de l'expédition à profiter du vent et de la marée pour prendre le large. Les Français commettaient en effet, par leur inaction, une faute capitale, car ils se privaient en acceptant le combat dans un lieu resserré, de tous les avantages que leur assurait leur supériorité numérique. Les marins génois, trop expérimentés pour partager l'aveuglement de leurs alliés, ne voulurent pas s'associer à leur sort, et mirent à la voile, s'exposant hardiment aux attaques de toute l'escadre anglaise. Celle-ci avait le vent contraire, et manœuvrait en ce moment non loin des côtes de manière à éviter d'avoir le soleil au visage en arrivant dans le Zwyn (1). Elle se trouvait donc mal préparée à repousser une attaque, et Barbavera remporta d'abord quelques succès. Il avait capturé un des navires qui lui étaient opposé, lorsqu'Édouard III en personne se mêla aux combattants, vivement soutenu par

(1) Voy. à ce sujet la curieuse dissertation de M. Jal, *Glossaire nautique*, pp. 205, 206.

Robert d'Artois, Chandos, Percy, Henri de Flandre et Gauthier de Mauny. Ce dernier, sujet du comte de Hainaut, était fort estimé du souverain, et lui avait déjà rendu de grands services, tant sur terre que par mer. Il avait même été chargé du commandement d'une escadre britannique, en 1137.

Barbavera, craignant d'être cerné, prit enfin le large, et, dans l'intervalle, la marée montante porta la flotte anglaise dans le Zwyn. Là s'engagea une nouvelle mêlée, plus sanglante encore que la première, et la bataille devint générale. Les Français, incapables de manœuvrer, se défendaient néanmoins avec courage. Un grand navire, qui formait leur avant-garde, *le Saint-Christophe*, enlevé jadis aux Anglais, opposa une résistance désespérée aux assaillants. Il était commandé par un transfuge flamand, Jean Van Heyle, qui fut fait prisonnier durant la lutte, et n'échappa à la mort que pour être massacré peu de temps après par la populace de Bruges. L'*Édouard*, autre navire de guerre, fut également pris à l'abordage, ainsi que le *Saint-Jacques*, de Dieppe, à bord duquel les vainqueurs trouvèrent plus de 400 cadavres.

Le carnage continuait encore, lorsque l'arrivée de lord Morley, qui amenait un renfort, et celle de deux cents bâtiments flamands, rassemblés à la hâte sur toute la côte, décidèrent la victoire en faveur des Anglais. Pierre Behuchet tomba entre les mains des marins belges, qui le pendirent sans autre forme de procès à une vergue de son propre navire; Hugues Quieret, plus heureux, avait péri les armes à la main (1).

Édouard III, blessé à la cuisse, resta jusqu'au lendemain à bord de la coque *Thomas*, et consacra les premières heures du jour à écrire à son fils, pour lui annoncer son succès :

« Nous pensons bien, lui mandait-il que vous êtes désireux d'avoir bonne nouvelle de nous, et de ce qui nous est advenu depuis votre départ d'Angleterre. Nous vous faisons savoir

(1) D'après d'autres versions, les deux amiraux furent exécutés. Voy. Fabian, *The new Chronicles of England and France, reprinted from Pynson's edition of* 1516, by H. Ellis, London, 1811, 4°; Rapin Thoyras, tom III, p. 178; Meyer, p. 141; Daniel, *Histoire de France*, tom. 4, fol. 106; Mezeray, tom. 2, fol. 345.

qu'après avoir mis à la voile, le jeudi, du port d'Orewell, nous cinglâmes tout le jour et toute la nuit suivante. Nous arrivâmes ainsi jusqu'à la côte de Flandre devant Blankenberghe, d'où nous aperçûmes nos ennemis, réunis tous ensemble dans le Zwyn. La mer nous étant contraire, il nous fut impossible de leur courir sus, et force nous fut de nous héberger, cette nuit là, où nous étions. Le samedi, jour de Saint-Jean, bien après l'heure de none, au nom de Dieu et pour la défense de notre droite querelle, nous entrâmes dans le port, allant vers nos ennemis qui avaient rassemblé leurs nefs, et firent belle défense durant tout le jour et une partie de la nuit. Dieu, par sa puissance et miracle, finit cependant par nous octroyer la victoire, dont nous le remercions aussi dévotement que nous pouvons (1). »

En vrai chevalier, Édouard ne disait pas un mot des dangers personnels qu'il avait courus; il ne revendiquait pas même l'honneur du triomphe, qu'il n'attribuait qu'à l'intervention divine. Son premier soin, en mettant pied à terre, fut d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame d'Ardembourg, puis il alla rejoindre la reine Philippine, récemment accouchée d'un prince, connu dans l'histoire sous le nom de Jean de Gand.

Jacques d'Artevelde, parvenu à l'épopée de sa puissance, rassuré sur l'avenir par la vigueur déployée par le roi d'Angleterre, songea alors à compléter son œuvre. Un traité d'alliance, élaboré par ses soins, fut conclu vers cette époque entre les communes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Bois-le-Duc, de Nivelles, de Diest, de Leeuw, de Gand, d'Ypres et de Bruges. On décida qu'on battrait une monnaie commune, dont les pièces porteraient le nom de *compagnons* ou *alliés*, signes visibles de la nouvelle union fédérale.

Le roi Édouard, après s'être arrêté quelque temps à Valenciennes, vint mettre le siége devant Tournai, le 30 juillet, accompagné du duc de Brabant et du comte de Hainaut. Quarante mille Flamands, sous les ordres de Jacques d'Artevelde, avaient également planté leurs tentes devant la ville, près de

(1) Voy. la lettre originale dans l'ouvrage de Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, vol. I. Paris, 1847, 8°.

la porte des Sept-Fontaines. Les travaux commencèrent aussitôt, et la cité fut attaquée avec furie par trois endroits différents, mais sans succès. Philippe de Valois y avait envoyé des chefs habiles et expérimentés, avec ordre de s'y défendre à outrance, et ceux-ci semblaient résolus à ne pas trahir la confiance de leur souverain. Les assiégeants furent repoussés à diverses reprises, avec des pertes considérables.

Le siége traînait en longueur, et la garnison de Tournai commençait à souffrir de la disette (1), lorsque le roi de France s'avança jusqu'à Pont-à-Bouvines, dans l'espoir que les confédérés abandonneraient leurs positions pour lui offrir la bataille. Le mécontentement régnait parmi ceux-ci, et le duc de Brabant avait déjà manifesté l'intention de se retirer avec ses troupes, lorsque Jeanne de Valois, sœur du roi de France et belle-mère du roi d'Angleterre, parvint à négocier une suspension d'armes, bientôt convertie en une trêve générale, à la suite des conférences d'Eplechin. Les Flamands y étaient compris, et obtinrent la levée de l'interdit dont ils avaient été frappés, un pardon général et la remise de toutes dettes et obligations.

Le siége ayant été abandonné, le 24 juin 1341, Édouard III revint à Gand, où il reçut la visite de Louis de Nevers. Ce prince y arrivait avec les mêmes idées que lorsqu'il en était parti, aussi résista-t-il aux instances du roi et de Jacques d'Artevelde, qui le pressaient de changer de drapeau, et ne fit-il qu'un court séjour en Flandre. Édouard lui-même s'embarqua bientôt à Bruges, en route pour l'Angleterre.

A peine de retour, il manda le maire et les aldermen de Londres. Il leur exposa que pendant son voyage sur le continent il avait accordé aux Flamands certains priviléges, en s'engageant sur l'Évangile, en présence des prélats et des barons de sa cour, de les faire ratifier par les communes de Londres, d'York et de Lincoln. Il les pria en conséquence d'y apposer leur sceau, par amour pour lui, ajoutant qu'il aimerait mieux mourir, perdre

(1) La cherté des vivres durant le siége, rapporte l'un des historiens locaux, devint si extrême que tout y valait six fois son prix ordinaire : la rasière de froment s'y vendait 30 sols tournois; celle de blé, 40 sols; la livre de beurre, 5 sols; la viande de bœuf, 4 sols; celle de cheval, 4 sols.

la reine, ses fils, ses filles et tout son royaume que de manquer à sa parole. Le maire se retira pour délibérer avec ses assesseurs, et, ayant consulté en secret les bourgeois les plus riches et les plus notables, il vint répondre que la commune consentait, quoique à regret (quamvis invitè) à faire ce que le roi lui demandait.

Les Anglais voyaient avec jalousie conférer tant d'avantages à des étrangers, mais Édouard III avait besoin des Flamands, et n'avait rien à leur refuser. Leur protection suffit, en 1340, pour couvrir les marchands espagnols, alors fort mal vus de l'autre côté de la Manche, et qu'il fut défendu, à la demande des villes de Flandre, de molester. Les négociants belges reprenaient partout leurs affaires, qui se développaient chaque jour davantage. Nos savants même commençaient à être connus à l'étranger, et nous voyons, en 1341, Bartelmieu de Bruges « maistre ès facultés des arts et médecine » établi à la cour du comte de Blois en qualité de physicien, s'y faire une brillante réputation (1).

A cette époque, Charles de Blois et Jean de Montfort se disputaient la succession du duché de Bretagne, devenue vacante par la mort de Jean III. Plus d'un chevalier belge passa la mer pour aller tirer l'épée en faveur de la cause de ce dernier, qui avait épousé Jeanne de Flandre, petite-fille de Guy de Dampierre, et nous retrouvons quelques-uns d'entre eux à ce fameux duel des Trente, où Français et Anglais, armés de toutes pièces, se disputèrent si vaillamment la palme des vertus guerrières.

(1) Son nom se trouve cité dans diverses chartes. Voy. le *Cat. anal. des archives du baron de Joursauvault*, Paris, Techner, 1838.

CHAPITRE XVII

Administration de Jacques d'Artevelde. — Rivalités commerciales. — Répression des troubles. Conjuration de Van Steenbeke. — Situation financière de la ville de Gand durant les premières années du XIVe siècle. — Réorganisation politique de la Flandre. — Ypres et Poperingue. — Combat entre les tisserands et les foulons. — Louis de Nevers à Termonde. — Projets audacieux de d'Artevelde. — Négociations commerciales avec Édouard III. Démêlés au sujet de la valeur du gros tournois. — Conférences entre d'Artevelde et le roi d'Angleterre. — Retour du tribun à Gand. — Sa mort. — Colère d'Édouard III à cette nouvelle. — Les députés flamands parviennent à le fléchir. — Siége de Termonde. — Règlement sur la fabrication des draps. — Guerre entre la France et l'Angleterre. — Bataille de Crécy. — Mort de Louis de Nevers. — Le premier canon. — Mariage de Louis de Male. — Le commerce en Brabant. — L'étape des laines à Calais. — La Peste. — Louis de Male en Flandre. — Combat naval.

La Flandre, puissante et respectée sous l'administration de Jacques d'Artevelde, présentait, vers le milieu du XIVe siècle, le tableau le plus brillant. Ses communes, libres dans leur essor, traitaient avec les princes étrangers, faisaient la paix et la guerre, et venaient encore d'accroître leurs forces par leur alliance avec les bonnes villes du Brabant. Le tribun gantois, honoré des plus illustres amitiés, dut croire un instant à la stabilité de son œuvre, mais des difficultés inattendues ne tardèrent pas à lui révéler les périls réels de sa situation.

La bourgeoisie, en l'élevant au pouvoir, n'avait pas compris,

en effet, toute la portée de la révolution dont elle était l'instrument. Habile à défendre les intérêts d'une cité, toute notion supérieure, embrassant une sphère plus étendue, lui semblait vague et obscure. Appelée brusquement à gouverner, non plus quelques paroisses, mais de vastes districts, elle ne savait comment concilier les prétentions opposées qu'elle avait à résoudre, et bientôt des tiraillements, des querelles intestines se manifestèrent parmi les vainqueurs.

Une crise industrielle avait préparé la chute de Louis de Nevers, et la même cause amena une réaction en sa faveur.

Depuis un certain temps, le commerce et la fabrication des draps excitaient une rivalité séditieuse entre les principales villes du comté et celles d'un second ordre. Gand, Bruges et Ypres, ne voulant point de concurrence, prétendaient au monopole, et cette exigence répandait l'alarme dans les bourgs voisins. Des troubles ayant éclaté à cette occasion, d'Artevelde en prévit aussitôt les funestes conséquences, et résolut de les faire cesser à tout prix. Il fit prendre les armes à un certain nombre de ses partisans, se rendit d'abord à Eecloo, puis de là à Ardembourg, où il tua de sa main un des plus riches bourgeois de la ville, Pierre Lammens, accusé d'avoir voulu se mettre à la tête de l'insurrection.

Le tribun, en prenant une part aussi active dans ses démêlés, se suscita beaucoup d'ennemis, sans parvenir à son but. Le parti français, jusqu'alors réduit à se faire oublier, profita des circonstances pour relever la tête, et accuser sourdement le capitaine de St-Jean de tyrannie et de concussion. Jean Van Steenbecke, l'un des meneurs, se fit bientôt l'interprète de toutes ses haines, jeta ouvertement le masque, et provoqua un orage en répétant publiquement ces reproches.

D'Artevelde, en se voyant attaqué face à face après avoir été acclamé comme un libérateur, ne put contenir son indignation. Il s'adressa au peuple de Gand et, ayant réuni vingt-six bannières, vint mettre le siége devant la maison de son adversaire. Van Steenbecke eut probablement payé sa témérité de sa vie, si les échevins n'étaient accourus durant ce tumulte, défendant de toucher sans jugement au logis d'un bourgeois. Le tribun se retira avec les siens, mais, ne voulant pas rester sous

le coup de ces imputations injurieuses, il ne déposa les armes que pour se constituer prisonnier, en réclamant une enquête.

Cette conduite, à la fois noble et ferme, lui rendit toute sa popularité. Il venait à peine d'être enfermé à la *Pierre-du-Comte*, que déjà une multitude de gens de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, d'Audenarde, d'Alost, du pays de Waes et de Dixmude affluaient en ville prêts à lui prêter main forte. On se rappelait avec émotion les services qu'il avait rendus, les dangers qu'il avait conjurés, et sa sortie de prison fut un véritable triomphe. Il suffisait en effet, pour se convaincre de l'injustice des accusations de Van Steenbecke, d'examiner la situation financière de la ville de Gand, sous l'administration nouvelle. Le terme moyen des dépenses communales, en temps ordinaire, était de 1,500 à 1,600 livres de gros. Durant la guerre avec la France, de 1325 à 1341, les charges avaient augmenté, il est vrai, mais sans jamais s'élever au delà de 4,525 livres. Ces dépenses étaient couvertes par les rentes perpétuelles, le droit d'issue, et surtout par les produits de l'octroi, ou *zoengeld*, qui rapportait, au XIVe siècle, de 22 à 23 livres de gros par semaine, c'est à dire 1,144 à 1,196 livres de gros par an. En prenant pour base un calcul approximatif, fait sur la consommation du pain, de la bière et de quelques autres denrées, on en arrive à la conclusion que Gand devait contenir à cette époque de 80 à 90,000 habitants. Toutes les dépenses communales étaient donc couvertes, en temps de paix, par un impôt de 1/50e de livre de gros par tête (1).

Artevelde, en se retrouvant au pouvoir, reprit toute son activité. Il comprit que les habitants des campagnes, lésés dans leurs intérêts, allaient devenir les alliés naturels du comte Louis, et ne vit qu'un moyen de neutraliser leur action : celui de la subordonner à l'influence des grandes villes. Toute la Flandre, du consentement de celles-ci, fut divisée en trois grandes circonscriptions politiques, dont la direction fut confiée aux communes de Gand, d'Ypres et de Bruges. Cette mesure, que les circonstances rendaient presque nécessaire, n'eut cependant pour effet que de précipiter la crise.

(1) *Nouvelles archives hist. phil. et litt.*, tom. I, p. 139.

La rivalité industrielle entre les cités de premier ordre et les villes moins importantes devint plus ardente que jamais. Les gens d'Ypres, s'appuyant sur un privilége du comte Louis, ordonnèrent bientôt aux habitants de Langemarck, de Poperingue et des lieux voisins, de renoncer à la fabrication de certaines étoffes. Ceux-ci ayant refusé de se soumettre à ces injonctions, les Yprois, au nombre de 12,000 hommes, marchèrent sur Poperingue, où l'on courut aux armes. Un combat acharné eut lieu entre les deux partis, et se termina par la défaite des bourgeois de Poperingue, qui laissèrent leur capitaine, Jacob Bets, sur le champ de bataille. Les Yprois ne purent cependant s'emparer de la ville rebelle, mais se répandirent dans les environs, où ils brisèrent quantité de métiers à tisser (1). Ils saccagèrent peu de jours après, le village de Langemarck, dont cette sauvage agression anéantit la prospérité.

Dans le courant du mois de mai 1344, une grande émeute s'éleva au sein de la ville de Gand elle-même, sans que d'Artevelde put la prévenir ou l'empêcher. Les foulons exigeaient quatre deniers de plus qu'à l'ordinaire par chaque pièce de drap. Les tisserands ne prétendirent point accéder à une telle augmentation de salaire. Ces deux corps de métiers, les plus puissants et les plus nombreux de Gand, descendirent sur la place du Vendredi avec leurs bannières et s'y livrèrent bataille. Gérard Denis, doyen des tisserands, était à la tête de son métier ; Jean Baka commandait les foulons. On s'égorgea avec une telle rage que les prêtres accoururent sur la place et y élevèrent le Saint-Sacrement. Leur intervention fut inutile, et on ne cessa la lutte qu'après la défaite totale de l'un des deux partis, celui des foulons. Jean Baka, ses fils, et près de cinq cents de leurs compagnons furent impitoyablement massacrés (2).

Louis de Nevers, appuyé par le duc de Brabant, dont il était parvenu à se rapprocher, profita des circonstances pour essayer de rétablir sa fortune. La ville de Termonde était alors en lutte

(1) Voy. *la Chronique* de Despars.

(2) Leglay, *Hist. des comtes de Flandre*, tom. II, p. 467.

violente avec Gand, Bruges et Ypres, qui prétendaient y restreindre, comme ailleurs, la liberté des fabricants. Le comte défendit la commune de Termonde, et son intervention lui attira des députations de la part de tous les mécontents, qui l'engageaient à venir reprendre la direction des affaires.

D'Artevelde, dont l'influence diminuait rapidement, résolut de la ressaisir en redoublant d'énergie. Déjà les Flamands, adoptant ses conseils, avaient secoué le joug de Philippe de Valois en saluant Édouard du titre de roi de France; il crut pouvoir faire un pas de plus, et les entraîner également à rompre entièrement avec Louis de Nevers.

Tandis qu'il se préparait à cette grave démarche, Édouard III cherchait à le seconder en accordant à ses alliés de nouvelles faveurs commerciales. Le prix des laines, fort différent suivant leur lieu de provenance, fut fixé par lettres patentes (1), et le roi entra en négociation avec les Flamands, afin d'établir l'uniformité des monnaies d'or dans les deux pays (2).

Le taux variable des monnaies continuait à occasionner, non seulement en Angleterre mais dans toute la Belgique, les plus grands embarras. La gêne produite par cet état de choses alla même si loin, dans l'une de nos provinces, qu'on fut sur le point de s'y égorger faute de s'entendre sur la valeur du gros tournois. Disons en passant, quelques mots sur ce curieux épisode de notre histoire commerciale.

Le gros tournois, dont le taux avait été fixé, après de longs débats, par l'évêque Hugues de Chalons, était évalué dans tout le pays de Liége, sauf à Huy et dans quelques autres localités peu importantes, à la somme de huit deniers. Les récalcitrants refusaient cependant d'accepter cette décision, et maintenaient la même monnaie au taux de dix-huit deniers. Ils espéraient, en agissant ainsi, diminuer le poids des contributions qu'ils

(1) Cette ordonnance est du 20 mars 1343; le prix des laines montait de 4 à 14 marcs d'argent : la moyenne était de 10 marcs environ.

(2) Il avait chargé Guillaume Stury de régler ce point avec les commissaires flamands. Il résulte d'une ordonnance, publiée à Gand, le 3 mars 1337, que les changeurs prélevaient deux *mites* sur chaque pièce d'or présentée au change, quelle qu'en fut la valeur. La livre de gros valait en Flandre 5760 *mites*.

payaient au prince, en les acquittant en gros tournois. Les échevins de Liége ayant été saisis de cette affaire, ordonnèrent aux habitants de Huy de se soumettre, en les condamnant au surplus à une amende de 12,000 florins. Les Hutois ne s'avouèrent pas pour battus, et prirent le parti de recourir à la protection du duc de Brabant, auquel ils proposèrent, pour prix de son alliance, la remise du château de Huy et quarante mille écus. On n'en vint point cependant à une guerre ouverte, et ce différend finit par s'arranger par arbitres.

Revenons à Jacques d'Artevelde, que nous retrouvons à l'Écluse dans les premiers jours de juillet 1345, en conférence avec le roi Édouard. Une flotte venait d'amener celui-ci sur le continent, où il arrivait en compagnie de plusieurs chevaliers belges, parmi lesquels on remarquait Wulfart de Ghistelles, l'un de ses plus braves serviteurs. On convint après quelques pourparlers, d'inviter Louis de Nevers à prêter serment au roi d'Angleterre en qualité de vassal, et, s'il s'y refusait, d'investir le prince de Galles du comté de Flandre, érigé en duché. Le capitaine de Saint-Jean, résolu à vaincre à tout prix l'opposition des gens du lys, ainsi qu'à soustraire le pays à la domination française, partit aussitôt pour Gand afin de mettre ce projet à exécution. Il harangua le peuple à Bruges et à Ypres, où ses paroles causèrent une vive émotion, et arriva à Gand le 17 juillet, vers le milieu du jour.

L'aspect de la ville était sombre, et le tribun ne tarda pas à s'apercevoir, en jetant les yeux sur les groupes qu'il rencontrait sur son passage, que ses ennemis avaient profité de son absence pour se livrer à de nouvelles intrigues. Il venait à peine de rentrer à son hôtel, en proie aux plus tristes pressentiments, lorsqu'il entendit au loin des rumeurs croissantes, ainsi qu'au jour de ses premiers triomphes. Une foule agitée apparut bientôt dans la rue, mais cette fois elle n'apportait plus la gloire et la popularité, mais le désespoir et la ruine.

— A la mort! criaient mille voix courroucées, à la mort le traître qui veut déshériter nos princes après avoir volé leur trésor, et nous vendre à l'étranger!

Les portes de l'hôtel étaient fermées : on s'apprêta à les briser à coup de marteau.

Déjà l'œuvre de destruction était commencée, lorsque d'Artevelde parut à une fenêtre.

— Bonnes gens, leur dit-il, que voulez-vous? Qui vous meut? En quelle manière puis-je vous avoir nui? Dites-le moi et je l'amenderai pleinement à votre volonté.

— Où est le grand trésor de Flandre que vous avez dérobé? exclama la foule.

— Seigneurs, reprit Artevelde, je n'ai point pris un denier au trésor de Flandre. Retirez-vous en vos maisons, je vous en prie, et revenez demain au matin; je serai alors en mesure de vous rendre si bon compte que par raison il vous devra suffire.

Mais les meneurs en avaient décidé autrement, et savaient bien que la plupart des Gantois eussent défendu, quelques heures plus tard, le chef dont ils ignoraient encore la position désespérée.

A la mort! à la mort! hurlèrent-ils en brandissant des armes.

Artevelde, essayant en vain de dominer ce tumulte, fit une dernière tentative :

— Seigneurs, fit-il, je suis ce que vous m'avez fait. Vous pouvez me tuer, mais avez-vous donc oublié que vous m'avez juré jadis de me défendre envers et contre tous? Avisez, au nom de Dieu! et rappelez-vous le temps passé. Considérez les grâces et courtoisies que naguère je vous ai faites!

Un bruit formidable étouffa sa voix; l'hôtel était forcé, et le capitaine de Saint-Jean, en se retirant, se trouva en présence d'une multitude furieuse, qui le perça de coups, foula aux pieds son cadavre ensanglanté, et ne se sépara qu'au son des cloches de la ville, en apprenant que les métiers accouraient à la défense de leur doyen.

Cette terrible scène, dont les détails se répandirent rapidement dans tout le pays, y excita une profonde stupeur, à laquelle se mêlèrent bientôt les plus vives inquiétudes. On apprit que le roi Édouard, informé de ce qui venait de se passer, avait incontinent fait mettre à la voile, jurant de venger cruellement la mort de son allié. Les craintes se changèrent en certitudes lorsque quelques marchands flamands, qui avaient assisté à l'arrivée du monarque en Angleterre, vinrent annoncer qu'il

avait ordonné à ses vicomtes d'appeler sous les armes tous les possesseurs de fiefs, de 16 à 60 ans, et qu'il se proposait de retourner sur le continent à la tête d'une armée considérable.

Les conseils des bonnes villes s'assemblèrent, et prirent la résolution d'envoyer une ambassade solennelle au roi Édouard, afin de le supplier de ne pas rompre les liens qui l'attachaient à la Flandre, et de lui présenter des excuses pour la mort de Jacques d'Artevelde.

On fit demander un sauf-conduit, et des députés de Bruges, d'Ypres, de Courtraï, d'Audenarde et du Franc, vinrent à la fin de septembre au palais de Westminster, où ils furent reçus par le roi. Ils lui représentèrent que le meurtre du tribun était l'œuvre d'une faction, dont les projets auraient été déjoués s'ils avaient été connus, ce qu'ils n'eurent point de peine à établir. Abordant ensuite une question fort délicate, celle de leurs futures relations avec leur comte, ils ne cachèrent point à Édouard III que les Flamands éprouvaient la plus grande répugnance à se soumettre à l'obéissance d'un prince étranger. Un moyen se présentait néanmoins, disaient-ils, de concilier tous les intérêts : le mariage du fils de Louis de Nevers avec la fille puînée du roi, dont ils désiraient vivement la réalisation. Ces paroles adoucirent la colère du monarque, flatté de cette espérance, et qui n'avait d'ailleurs aucun intérêt à s'aliéner les puissantes communes de Flandre.

Dans cet intervalle, le comte Louis ne restait pas inactif. Jugeant le moment propice pour reprendre son autorité sur ses sujets, il s'était avancé jusqu'à Termonde, accompagné de quelques hommes d'armes, et cherchait à s'y fortifier. On ne lui en laissa pas le temps. Les Gantois, excités par d'imprudentes provocations, et plus encore par la concurrence commerciale dont les menaçaient leurs voisins, y envoyèrent leurs milices, commandées par Guillaume Van Vaernewyc. Louis de Nevers, trop faible pour leur résister, se replia sur Bruxelles. Les gens de Termonde se défendirent vigoureusement, et le duc de Brabant, arrivant à leur secours, s'interposa comme médiateur entre eux et les Gantois. Ceux-ci consentirent à se retirer, à condition toutefois que les assiégés s'engageassent à publier

un nouveau règlement sur la fabrication des draps, ce qui fut accepté (1).

Cette campagne infructueuse renversait toutes les espérances du comte de Flandre. La mort de d'Artevelde n'avait rien changé à sa situation : il ne pourrait rentrer dans ses domaines qu'en acceptant l'alliance anglaise, qu'il abhorrait. Résigné désormais à son sort, il vendit la seigneurie de Malines au duc de Brabant, pour la somme de quatre-vingt sept mille cinq cents réaux d'or, et rentra en France, où l'appelaient d'ailleurs les périls de la monarchie.

Les trêves entre la France et l'Angleterre étaient expirées, et la guerre se rallumait partout avec fureur. Édouard III, qui s'était vu obligé d'ajourner son embarquement, en mars 1346, à cause des violentes tempêtes qui régnaient en ce moment dans la mer de la Manche, où elles causèrent de nombreux sinistres maritimes, mit enfin à la voile, dans le courant du mois de juillet, et aborda en Normandie, dans la presqu'île de Cotentin, tandis que les Flamands prenaient l'offensive d'un autre côté. Un lieutenant du roi, Hugues de Hasting se trouvait au milieu d'eux.

Les troupes anglaises s'avancèrent vers Harfleur, détruisirent successivement Cherbourg, Carentan, Saint-Malo et venaient de mettre le siége devant la ville de Caen, lorsque Philippe de Valois, accompagné du roi de Bohême, du duc de Lorraine, des comtes de Savoie, de Namur, de Flandre, et commandant une armée d'environ cinquante mille hommes, marcha à leur rencontre.

Le roi d'Angleterre, avant de risquer une bataille contre un adversaire dont les forces étaient beaucoup plus considérables que les siennes, retrograda vers la Flandre, afin de se ménager des moyens de retraite en cas de revers. Il était arrivé à Crécy, où il avait pris une excellente position, lorsqu'on lui annonça l'approche de l'ennemi.

(1) Il fut permis aux industriels de Termonde de fabriquer des draps de cinq quarts de large, mais ces étoffes devaient avoir un envers. Les Gantois voulaient se réserver le monopole de la confection des draps fins. Voy. Meyer, ad ann. 1345.

C'était le 25 août 1346. Les Français arrivaient, en effet, harassés des fatigues d'une longue marche, trempés par la pluie, mourant de faim. Philippe n'avait pas l'intention d'entamer immédiatement la lutte, mais, en apercevant les Anglais, il ne put contenir sa haine, et ordonna aux archers génois qu'il avait avec lui de commencer l'attaque. Ces auxiliaires, accueillis par une grêle de traits, combattaient sans trop d'énergie, lorsque le comte d'Alençon, indigné de les voir reculer, ordonna à la cavalerie de leur passer sur le corps et de charger les milices britanniques. Il s'ensuivit un affreux désordre, dont les résultats étaient faciles à prévoir. Les hommes d'armes français, malgré tous leurs efforts, vinrent se briser comme à Courtrai devant les rangs serrés de l'infanterie ennemie. Le comte de Flandre, ayant son jeune fils à ses côtés, combattit longtemps au milieu d'eux, et tomba enfin couvert de blessures. Le roi de Bohême, vieux et aveugle, s'était fait conduire au plus fort de la mêlée par deux de ses écuyers, et subit bientôt le même sort. Philippe de Valois lui-même, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, n'y eût peut-être pas échappé, si Jean de Hainaut ne l'avait entraîné, presque de force, loin du champ de bataille.

Le roi Édouard, qui avait suivi avec anxiété cette scène de carnage — durant laquelle le prince de Galles conquit un premier trophée d'armes—s'approcha en ce moment avec la réserve, culbuta ceux qui résistaient encore, et acheva de les mettre en fuite en les foudroyant de son artillerie.

Telle fut la bataille de Crécy, remarquable par deux faits importants, destinés à faire époque dans les annales militaires de l'Europe : l'intervention prépondérante de l'infanterie, et l'emploi du canon en rase campagne (1).

Différents peuples se sont disputés l'invention de ce terrible agent de destruction. Il est certain que les Hindous avaient des armes à feu dès une époque très reculée, car il en est fait mention dans leurs lois, dont la rédaction se perd dans la nuit des

(1) M. le général Renard, dans un article fort remarquable publié dans le *Trésor national*, tom. II, p. 35, an. 1843, émet cependant des doutes sérieux à ce sujet, et défend son opinion, contraire à celle de la plupart des auteurs, avec beaucoup d'habileté.

temps. On suppose que ces instruments, dont leurs législateurs proscrivirent l'usage, étaient des fusées incendiaires dont la naphte et le soufre formait la base. Roger Bacon, mort en 1292, dans son traité de *Operibus secretis artis et naturæ*, nous fournit des indications plus précises : « On imite par art, écrit-il, les « éclairs et le tonnerre, car le soufre, le nitre et le charbon, « qui séparés ne produisent aucun effet sensible, éclatent avec « un grand bruit lorsqu'on les enferme dans un lieu étroit, et « qu'on y met le feu. » Le philosophe anglais ne semble pas cependant se douter de l'importance de cette découverte, et ne lui attribue d'autre intérêt que celui qui se rattache à un fait bizarre, propre à exciter la curiosité.

On ne tarda pas cependant à appliquer cette force nouvelle. Un auteur italien, dans un poème historique sur la ville de San Geminiano, nous rapporte que les habitants de cette cité, se trouvant en guerre avec ceux de Volterra, vers l'an 1309, employèrent durant la lutte des «canones» remplis de poudre (1). Ces « canons » qui étaient encore de véritables fusées, étaient également connus des bourgeois de Flandre, qui les employèrent, au XIVe siècle, comme moyen de défense contre les pirates qui infestaient leurs côtes. La plupart des historiens attribuent l'idée de profiter de la force explosive de la poudre, à un moine allemand, Berthold Schwarz, de Fribourg (2).

Quoi qu'il en soit, cette observation était trop précieuse pour ne pas être immédiatement approfondie, et les comptes de la ville de Bruges nous démontrent que cette commune fit usage d'armes à feu de très bonne heure. Il est prouvé qu'un potier d'étain, Pierre de Bruges, fabriquait déjà des canons à Tournai en 1346. Ces canons étaient en fonte, car Pierre de Bruges, en sa qualité de potier d'étain, n'eut pu en exécuter d'autres sans enfreindre les priviléges de son métier, qui ne lui accordaient pas la « franchise du marteau, » c'est à dire le droit de forger le métal. Il est donc extrêmement probable que les quatre bom-

(1) « ... Et qui canones incluso, pulvere fertis. » Math. Lupus.

(2) L'opinion générale est confirmée par le passage suivant, extrait d'une ancienne chronique de Flandre : « Item, in ditjaer 1313, was aldereerst ghevonden in Duutschlandt het ghebruuk der bussen van eenen mueninck.

bardes dont Édouard III fit si bon usage contre ses adversaires avaient été faites en Belgique, qui demeure en possession, jusqu'à preuve du contraire, du triste honneur d'avoir fondu le premier canon (1).

Le désastre de Crécy, fatal à la chevalerie française, annonçait de nouveaux revers. Édouard III, ayant fait réunir des forces navales considérables dans les ports de Fowey, de Yarmouth, de Darmouth, de Plymouth et de Londres, vint mettre le siége devant Calais, qui succomba après un long siége, rendu mémorable par le dévouement héroïque de quelques-uns des bourgeois de cette ville.

Dans l'intervalle, les Flamands accueillaient le fils de leur malheureux comte, victime de son dévouement à la France, et saluaient en Louis de Male l'espoir d'un meilleur avenir. Le jeune prince, parfaitement reçu dans le pays, promit de conserver les lois, priviléges et coutumes anciennement établis, reçut le serment de fidélité de la noblesse et des villes, et publia divers règlements qui furent admis sans opposition. On lui fit entendre cependant que la prospérité du comté dépendait de son mariage avec une princesse d'Angleterre, et il n'en fallut pas davantage pour réveiller la discorde.

Louis, déjà fiancé à Marguerite, fille du duc de Brabant, se montra peu disposé à accéder au vœu des communes. Celles-ci insistèrent, le forcèrent d'entrer en négociations avec les envoyés du roi Édouard, et l'empêchèrent de s'éloigner du château de Gand, où il avait établi sa résidence. Le comte feignit alors de se laisser convaincre, consentit à se rendre à Bergues-

(1) Dans un compte rendu par Pierre Arents, receveur de Bornhem, à la comtesse de Bar, nous trouvons le passage suivant, qui nous présente quelques détails sur le prix de la poudre de guerre vers la fin du XIVe siècle : « Item payet à Henri le Zeelande, par le commandement de Monseigneur le Haze et Messire de Leeuwerghem, souverain bailli de Flandre, pour l'achat de XVIII livres de poudre canons qui furent distrybuet à le casteel de Bornehem, 18 fr. soit 29 liv. XIV sous. (*Arch. générales du royaume de Belgique*, chambre des comptes, n° 20286.)

On donnait aussi aux canons le nom de « ribaudequins. » Gillis Rypegheerste, capitaine des tisserands de Gand, repoussa à coups de ribaudequins, une armée française devant Cassel. Voy. un art. de M. Lentz, dans les *Arch. hist. phil. et littéraires*, t. II.

Saint-Winoc, et échangea l'anneau des fiançailles avec la princesse Isabelle, fille du roi, à la grande satisfaction de celui-ci et des Flamands. Il revint ensuite à Gand en attendant le jour fixé pour le mariage et, n'étant plus aussi étroitement gardé, profita d'une partie de chasse pour gagner la campagne, lâcher les rênes à son cheval, et fuir à franc étrier.

Peu de temps après il épousait Marguerite de Brabant, et séparait entièrement, par cette alliance, ses intérêts de ceux de son peuple.

Le duc de Brabant, comblé des bienfaits de Philippe de Valois, avait rompu depuis longtemps avec l'Angleterre. Ses sujets, qui ne renonçaient pas sans regrets aux avantages qui leur avaient été accordés par Édouard III, avaient obtenu, en compensation des pertes qu'ils éprouvaient de ce côté, d'importants priviléges du roi de France. Celui-ci avait signé à Saint-Quentin, en 1347, un traité de commerce qui leur était extrêmement favorable : « Nous octroyons à tous les subgiés du duc, lisait-on dans ce « document, que ils soient quittes et délivres de toutes imposi- « tions faictes en nostre temps ou à faire en temps advenir, « comment que on les puist appeller, et puissent aler, venir et « demourer, à tout leurs mainsnies, biens et marchandises, en « payant les debites et impositions faictes devant nostre temps. « Item avons ottroyez et ottroyons au dit duc, ses hoirs et suc- « cesseurs, dus de Brabant, que tous ses subgiés polront et « peuent à tousjours, perpétuellement, franchement et quitte- « ment, sans aulcun calenge porter et mener de Brabant en « nostre réalme, et de nostre réalme hors, en allant vers Bra- « bant sans fraulde, toutes manières de deniers ou de mon- « noyes... »

Cette dernière concession était d'autant plus remarquable, qu'il avait fallu pour l'accorder suspendre l'effet des ordonnances monétaires de Philippe le Bel et de ses successeurs.

Les villes industrielles du Brabant profitèrent largement de ces faveurs royales, et, à l'industrie des laines, commençaient à se joindre celle des soieries. La soie était encore très rare en France en 1345. Il est marqué en effet dans les comptes du domaine de la sénéchaussée de Beaucaire que le sénéchal, chargé par Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois

de lui acheter 12 livres de soie de Provence de différentes couleurs, fit partir un exprès de Nîmes le 1er juillet 1345 pour les porter à Paris, et que cette soie coûtait 76 sous tournois la livre. Le marc d'argent ne valait alors que 68 sous, ce qui fixe le prix de cette matière à environ 65 francs de notre monnaie (1). Les villes de Bruxelles et de Malines produisaient beaucoup d'étoffes de soie dès le XIVe siècle, particulièrement de l'espèce dite « camelins » dont il est fréquemment fait mention dans les documents de l'époque.

Les Brabançons avaient été également favorisés en Allemagne. Charles IV défendit à tous les princes de l'empire d'exercer aucune autorité sur les sujets du duc Jean III, en Lorraine, en Brabant ou dans le Limbourg, à moins de déni de justice de la part du souverain ou de ses successeurs. Aucun Brabançon ne pouvait être arrêté et détenu pour le fait d'autrui, et quiconque attentait injustement à leur liberté était puni d'une amende de 100 marcs d'or pur, et de la perte de ses honneurs et prérogatives (2). Un accord, conclu entre Waleran, archevêque de Cologne; Baudouin, archevêque de Trèves; Guillaume, marquis de Juliers et le comte de Luxembourg, contribua beaucoup à rendre nos relations, de ce côté, plus faciles et plus sûres. Ces princes se liguèrent, en 1348, pour assurer protection aux négociants et aux pèlerins. Ils s'engageaient réciproquement à n'exercer aucune vexation sur les voyageurs, et à réprimer toute tentative de ce genre par la force. Chaque pays devait fournir dans ce cas 25 lances, et veiller à ce que les péages perçus sur le Rhin fussent modérés (3).

Revenons aux Flamands, que la retraite de Louis de Nevers livrait de nouveau à eux-mêmes. Depuis la mort de d'Artevelde, les petits métiers dominaient dans les villes, et les échevins

(1) Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent*, t. I, p. 96. Paris, Crapelet, 1852.

(2) La *bulla aurea* de Charles IV fut confirmée plus tard par l'empereur Sigismond, qui en étendit les effets aux seigneuries de Rhoden et de Carpen; par Charles-Quint, le 1er juillet 1530. Ce dernier souverain la déclara applicable à la ville de Maestricht « disant icelle ville appartenir au duc de Brabant. »

(3) *Bull. de la commission royale d'histoire*, t. III, p. 215, 1re série.

étaient sous leur dépendance. Le pouvoir, que des factions rivales se disputaient tour à tour, manquait entièrement de force et d'unité. Le nombre des mécontents augmentait, et le malaise était général. Les communes continuaient cependant à entretenir les rapports les plus suivis avec Édouard III. Quelques nuages commençaient néanmoins à s'élever entre elles et leur puissant protecteur. Les tisserands flamands, qui désiraient avant tout avoir des laines à bas prix, empêchaient les marchands lombards d'en acheter à l'étape de Bruges, et nuisaient de cette manière aux intérêts de producteurs anglais. Le roi réclama contre ces abus et, comme l'affaire traînait en longueur, se décida à établir un marché aux laines sur ses propres terres, à Calais. Cette mesure excita beaucoup de mécontentement en Flandre, où l'apparition d'un terrible fléau vint encore ajouter aux souffrances des populations.

Une maladie épidémique dont les ravages s'étendirent sur la plus grande partie de l'Europe, éclata dans les États belges en 1348, et y causa des maux incalculables. Des milliers de personnes en périrent, et la mortalité était si grande dans certaines localités que les habitants épouvantés quittaient leurs demeures, et se jetaient dans les campagnes et dans les bois pour fuir la contagion. La science étant impuissante à découvrir les causes de l'épidémie, l'imagination populaire s'en chargea, et accusa les Juifs d'avoir empoisonné l'air et l'eau. Des fanatiques se mirent aussitôt à parcourir la contrée, massacrant les malheureux israélites partout où ils les rencontraient, et les condamnant parfois aux supplices les plus atroces. Ces excès furent portés à un tel point que le roi des Romains se crut enfin obligé d'intervenir en leur faveur, et de les prendre sous sa protection (1).

Une foule de personnes, persuadées que le genre humain

(1) Voy. ses lettres à Jean, seigneur de Zu der Vels, drossart, et à Gobelin de Remich, prévost de Luxembourg, *Bull. de la commission royale d'histoire*, t. IV, p. 232, 1re série. Tant que dura la peste, c'est à dire pendant près de deux ans, on continua dans le Brabant les exécutions des Juifs et des Lépreux, auxquels on attribuait ce fléau. Depping, *Les Juifs dans le moyen âge* p. 270.

« s'en allait à perdition » se livrèrent aux plus étranges pratiques religieuses. Prêtres, clercs, laïcs, de tous les âges, se réunissaient pour faire pénitence, et parcouraient les villes en longues processions, à demi nus, se frappant mutuellement avec des fouets à pointes de fer, dont chaque coup faisait jaillir le sang. Des troupes nombreuses de ces pèlerins passèrent en Belgique, venant de l'Autriche et de la Hongrie, tandis que des « flagellants » de Zélande et de Hollande s'embarquaient dans les ports de Flandre, pour aller faire leurs prières dans l'église Saint-Paul, à Londres.

Au milieu de toutes ces calamités, Louis de Male se hasarda à faire quelques voyages dans ses États. On lui fit bon accueil dans les villes secondaires, mais les Gantois ne voulurent pas entendre parler de paix. Il sentit que le seul moyen de les ramener était de leur faire quelques concessions, et, pour ôter tout prétexte aux séditieux, il prit le parti d'envoyer une députation au roi d'Angleterre. Des pourparlers s'engagèrent, et le comte ayant consenti à observer la neutralité, un traité fut bientôt conclu.

Cette démarche lui rendit toute son autorité. Les tisserands gantois essayèrent cependant de s'y soustraire, mais ils avaient contre eux les bouchers, les poissonniers et les bateliers, qui descendirent en armes sur la place, les attaquèrent, et leur tuèrent beaucoup de monde. Leurs chefs, Gérard Denys et Jean Van de Velde, se trouvaient parmi les morts.

Louis de Male, en adoptant la politiqne inaugurée par d'Artevelde, comblait les vœux des communes, dont les relations commerciales avaient acquis une immense importance. La Hanse flamande était alors dans toute sa splendeur (1), et des richesses considérables étaient accumulées dans ses deux entrepôts principaux, Bruges et Londres. Ce fut dans la première de ces villes qu'on établit, en 1349, la plus ancienne bourse de commerce dont il soit fait mention. Les circonstances qui accompagnèrent sa fondation sont assez singulières, et méritent d'être rapportées.

(1) Voy. une lettre des échevins d'Ypres, déposée aux archives municipales de Lille, citée par M. Warnkœnig, *Hist. de Flandres*, t. II.

Les négociants de Bruges, étrangers (1) et nationaux, avaient l'habitude de se réunir, pour conclure leurs marchés, sur la place publique, non loin de la maison d'un riche trafiquant nommé Jean Van der Beurse. Celui-ci les invitait parfois, en temps de pluie, à entrer chez lui, et son habitation devint peu à peu un lieu de rendez-vous pour tous les membres du haut commerce. Le comte ayant eu connaissauce de ce fait, fit l'achat de cette propriété, qu'il consacra entièrement à l'usage des marchands. On lui conserva néanmoins, en souvenir de son ancien possesseur le nom de *Beurse*, d'où dérive l'appellation plus moderne de « bourse » aujourd'hui universellement adoptée. Cette institution fit le plus grand bien à la cité flamande, aussi Louis de Male avait-il coutume de dire, en y faisant allusion, qu'il avait assis la prospérité de la ville sur des piliers d'or.

Ce prince, tout en acceptant l'alliance anglaise pour plaire aux communes, ne la subissait qu'avec répugnance, et ne tarda pas à trahir ses véritables sentiments.

Les Castillans et les Biscaïens, qui possédaient à cette époque une marine considérable, avaient eu de fréquents démêlés avec les Anglais, auxquels ils avaient capturé de nombreux navires. Une flotte espagnole arriva à l'Écluse en 1350, conduisant une vingtaine de prises, et le comte lui permit non seulement de s'y ravitailler, mais lui fournit secrètement d'importants secours. Une foule de marins, d'archers et d'arbalétriers flamands furent

(1) Les villes hanséatiques d'Allemagne avaient fondé un établissement à Bruges en 1340, et les Espagnols avaient suivi leur exemple en 1340. Les Génois y venaient très fréquemment, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant les ordonnances du comité de la navigation de Gênes, et particulièrement celles du 15 février, du 23 juin et du 14 juillet 1340. Elles contiennent de nombreuses dispositions relatives aux dimensions et à l'équipement des vaisseaux légers qui se rendent sur les côtes de Flandre et d'Angleterre; prescrivent que nul bâtiment ne pourra naviguer seul vers ces contrées; qu'il devra marcher de conserve avec un autre; que les matelots devront emporter les armes nécessaires à leur défense, etc. Voy. *Monumenta Historiæ Patriæ*, 1838, p. 1. Hakluyt en parlant des Génois, dit : « And they adventure, as ofte it doth befall into Flanders with such things as they bye : that is their chefe staple sekerly.... » Six galères génoises, allant en Flandre chargées de marchandises, furent brûlées par les Anglais en 1341. Voy. *Naval History of England*, t. I, p. 259.

mis à bord des vaisseaux étrangers, dans le but avoué d'aller faire la guerre aux sujets d'Édouard III.

Ce prince, en apprenant ces nouvelles, ne put contenir sa colère : « Nous avons manerié les Espaignols de longtemps — « dit-il à ceux qui l'entouraient — et nous ont fait plusieurs « dépits, et encore ni en viennent-ils à nul amendement, mais « se fortifient contre. Si faut qu'ils soient recueillis au « repasser. »

Et il donna ordre d'armer des navires de guerre, en annonçant son intention d'en prendre le commandement.

Le roi partit en effet de Londres, dans le courant de l'été, emmenant avec lui le prince de Galles et le comte de Richmond, ses deux fils. Ils étaient accompagnés d'une foule de hauts barons anglais, et de quelques seigneurs belges, parmi lesquels brillaient Gautier de Mauny et Robert de Namur. Ce dernier avait épousé une sœur de la reine d'Angleterre, et s'était fait une grande réputation par ses exploits contre les populations sauvages de la Prusse et de la Lithuanie, et son pèlerinage aux lieux saints. Édouard III confia la direction d'un des plus beaux navires de sa flotte, appelé la *Salle du Roi*.

On était au mois d'août, et la mer était calme et tranquille. Le monarque anglais, assis sur le pont de son navire « faisoit ses ménestrels corner devant lui une danse d'Allemaigne, que messire Chandos, qui là étoit, avoit nouvellement rapportée, » lorsque la vigie donna l'alarme : une flotte de quarante gros vaisseaux cinglait vers les Anglais, toutes voiles déployées, prête au combat. Les Espagnols s'avançaient en bon ordre « tellement pourvus de toute artillerie que merveille étoit à penser, et aussi de gros barreaux de fer forgé et faits tous faites pour lancer et pour effondrer nefs, en jetant pierres et cailloux sans nombre. »

Le roi Édouard fit aussitôt sonner les trompettes, et lança sa galère sur le premier navire espagnol qui s'offrit à sa vue. Le choc fut terrible, et les mâts se brisèrent, entraînant dans leur chute une foule de marins et d'arbalétriers, qui s'y étaient placés pour lancer des traits sur l'ennemi. Les deux bâtiments, qui avaient également souffert, étaient sur le point de sombrer, lorsque les Anglais aperçurent une autre nef espagnole, l'atta-

quèrent à l'abordage, sous les yeux du roi, et s'en emparèrent après un combat acharné.

L'action devint bientôt plus confuse, en se généralisant, et le prince de Galles courut pendant quelque temps les plus imminents dangers. Assailli par un des plus grands vaisseaux ennemis, la quille de son embarcation s'entrouvrit, faisant eau de toutes parts. Ses gens luttaient en désespérés pour prendre possession du pont de la galère espagnole, mais sans y parvenir, lorsque le duc de Lancastre s'aperçut heureusement du péril dans lequel ils se trouvaient, et vint au secours du prince, aux cris mille fois répétés de « Derby à la rescousse! » Les Castillans reculèrent à leur tour, défendirent pied à pied leur navire, et finirent par périr presque tous les armes à la main.

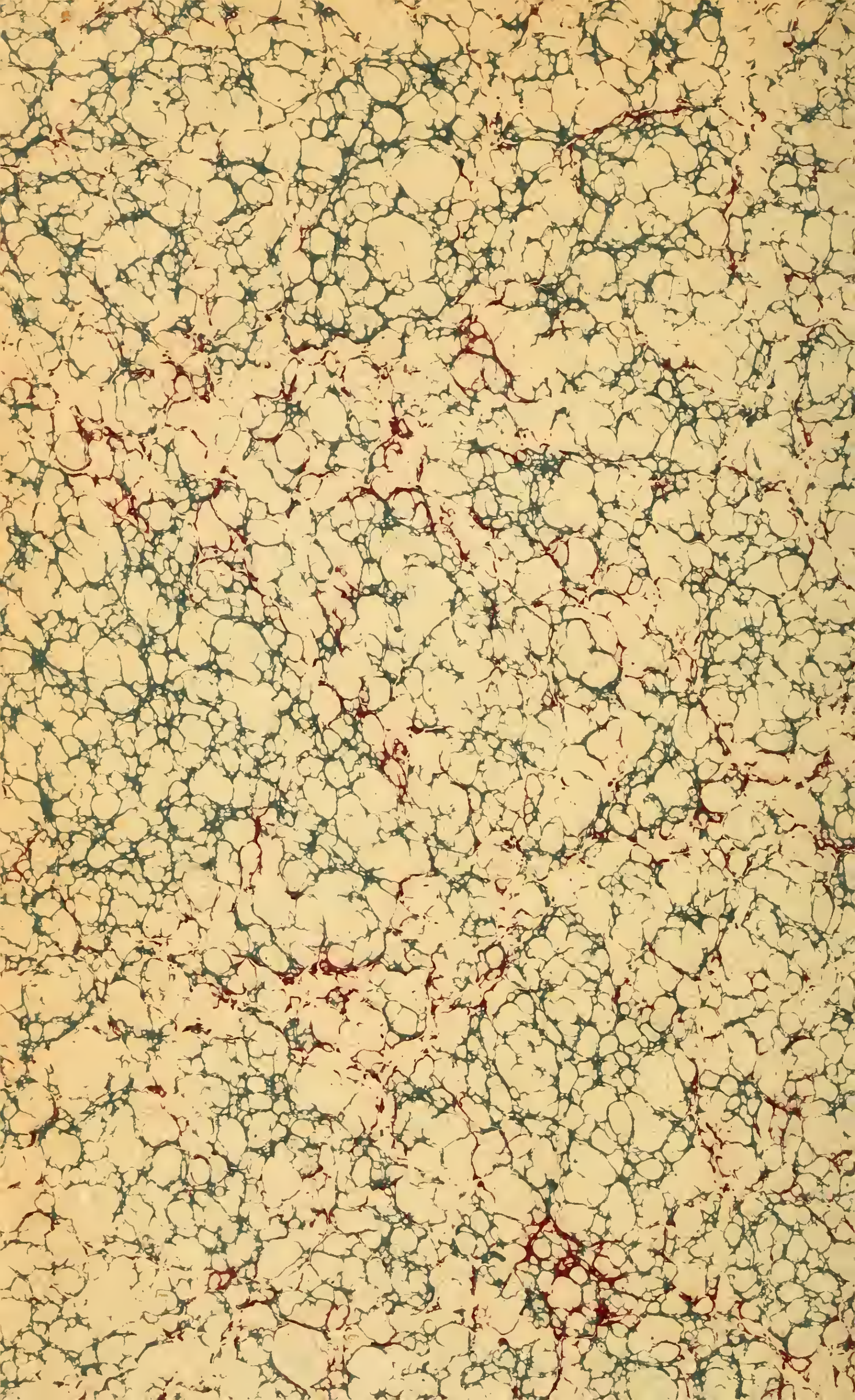
Robert de Namur, à bord de la *Salle du Roi*, se voyait attaqué vers le même temps par une grosse nef d'Espagne, d'un tonnage fort supérieur à la sienne. Les Espagnols, après avoir jeté le grappin sur le pont du vaisseau anglais, continuèrent leur route, cherchant à entraîner leurs adversaires en pleine mer, espérant alors en avoir meilleur marché. Un des hommes d'armes de Robert de Namur, nommé Hanekin, déjoua cependant leur projet, par son audace intrépide. Saisissant son épée, il s'élança brusquement sur le navire étranger, renversa tous ceux qui s'opposaient à son passage, parvint au grand mât et, avant que ceux qui l'entouraient fussent revenus de leur surprise, trancha les câbles qui servaient à manœuvrer la voile.

« Adonc, dit Froissart, s'avancèrent messire Robert de Namur et ses gens quand ils virent cet avantaige, et saillirent en la nef espaignole de grand'volonté, les épées toutes nues ens ès mains, et requirent et envahirent ceux que là dedans ils trouvèrent tellement qu'ils furent tous morts et mis à bord. »

La nuit était arrivée lorsqu'on cessa de combattre : quatorze navires espagnols avaient été coulés bas ou capturés, et les trompettes anglaises annoncèrent au loin le nouveau triomphe du roi Édouard.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES




Bruyssel, Ernest Jean van
Recd. 7/10/57 Libreira Moens, Brussel
$12.00

